

DIEU EST LE JUGE DE TOUTE LA TERRE

Le jugement sur l'Église
apostate

Gabriel Ferrer
Yolanda Rodríguez



DIEU EST LE JUGE DE TOUTE LA TERRE

Le jugement sur l'Église apostate

Gabriel Alberto Ferrer Ruiz
Yolanda Rodríguez Cadena

« Et les cieux publieront sa justice, / Car c'est Dieu qui est juge. -

Pause »

(Psaumes 50 : 6)



Catalogue de la publication. Éditions Berea
Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate / Ferrer Ruiz, Gabriel –
Rodríguez Cadena, Yolanda. Éditions Berea. 2024.
Première édition française : 2024, février
Barranquilla, La Colombie.
ISBN : 978-628-96168-0-4
320 pages, illustrations.
Comprend des références bibliographiques.
Taille : 10 Mo
Publié à l'origine sous le titre : Dios es Juez de toda la Tierra. El juicio sobre la Iglesia apóstata
ISBN 978-958-57956-6-2
1- Eschatologie

Église chrétienne BEREА

Dieu est le juge de toute la Terre. Le jugement sur l'Église apostate.

Gabriel Ferrer

Yolanda Rodríguez

Première édition française : 2024, février

ISBN : 978-628-96168-0-4

Publié à l'origine sous le titre :

Dios es Juez de toda la Tierra. El juicio sobre la Iglesia apóstata

ISBN 978-958-57956-6-2

Éditée et réalisée en Colombie

Éditions Berea

Calle 79B No. 42-191

Barranquilla (La Colombie)

Couverture, conception et mise en page :

Yolanda Rodríguez

Tous droits réservés. Toute partie de ce livre ne peut pas être copiée ou reproduite sans l'autorisation de ses auteurs et de l'éditeur. La plupart des citations bibliques sont tirées de la Bible Louis Segond (LSG) ; on utilise aussi les suivantes versions : Segond 21 (SG21), La Bible du Semeur (BDS), Nouvelle Édition de Genève (NEG1979), Darby 1885 (DBY), Ostervald 1811 (OST) et et l'*Ancient Testament Samuel Cahen 1831 (CAH)*. On indique seulement ces versions, autrement, c'est toujours la LSG. Les mots en gras dans les versets indiquent qu'ils ont été surlignés par les auteurs ; les termes hébreux et grecs entre parenthèses dans les versets sont ajoutés par les auteurs.


Comment citer ce livre :

Ferrer, G., Rodriguez, Y. (2024). *Dieu est le juge de toute la terre : Le jugement sur l'Église apostate*. Éditions Berea.

Suivez-nous sur :  <http://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr>

 [Berea la congregación de las 7 aguas](#)

 [@berea7aguas](#)

YouTube : [Berea Films Barranquilla](#)
[Barranquilla](#) 

 [Ministerio Berea](#)

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1	
L'ÉGLISE APOSTATE A DÉJÀ ÉTÉ JUGÉE ET CONDAMNÉE	13
1.1. L'intelligence spirituelle	13
1.2. Les conditions préalables pour avoir la compréhension spirituelle sur les jugements de Dieu	15
1.2.1. Aimer Dieu	16
1.2.2. Écouter, garder et obéir à la Parole de Dieu	16
1.2.3. Être attentif à la Parole prophétique	17
1.2.4. Avoir la foi précieuse et vivante	18
1.2.5. Être vidé des choses de cette Terre	20
1.2.6. Être un enfant devant Dieu	20
1.3. Ce qui empêche la compréhension spirituelle	21
1.3.1. L'intelligence spirituelle se perd quand la personne abandonne la Parole de Dieu	22
1.3.2. L'intelligence spirituelle se perd à cause des faux dogmes	23
1.3.2.1. Dans le Royaume Éternel, il n'y aura pas de mariage ni de descendance éternelle (dogme faux).	25
1.3.2.2. L'Église ne peut pas connaître le temps, le jour et l'heure de la venue de Christ pour elle (dogme faux).	28
1.3.2.3. Le salut ne peut pas se perdre (dogme faux).	30
1.3.2.4. L'Église ne serait jamais jugée (dogme faux).	35
1.4. La relation de l'intelligence et la compréhension spirituelles avec le jugement	48
1.4.1. Les deux questions du chapitre 12 de Daniel et le temps du jugement	51
1.4.2. Les raisons pour lesquelles l'Église de la fin des temps se trouve dans le chapitre 12 de Daniel	52
1.5. Les prophètes comprennent le temps du jugement	60
1.5.1. Le prophète Abel	61
1.5.2. Le prophète Hénoc	62
1.5.3. Le prophète Noé	63
1.5.3.1. Noé a entendu et compris le jugement du Déluge.	63
1.5.3.2. Noé a entendu et compris sa mission prophétique sur sa foi qui condamnerait le monde.	67
1.5.4. Le prophète Abraham	68
1.5.5. Le prophète Moïse	70
1.5.6. Les prophètes avant le jugement de captivités	72
1.5.6.1. Amos.	73
1.5.6.2. Osée.	73
1.5.6.3. Esaïe, Ézéchiël, Jérémie, Habacuc : Les buts des jugements.	75
1.6. Le Seigneur est le Juge et il a déjà jugé les églises apostates avec la Loi	79

2.1. Le juge : Dieu	83
2.2. L'Instrument du jugement : La loi. La Parole de Dieu	91
2.2.1. Les lois dans l'Alliance Édénique	94
2.2.1.1. La loi de l'esprit de vie	94
2.2.1.2. Les lois de l'univers (le Ciel) : Genèse 1.3-8, Job 38, Hébreux 11.3.	95
2.2.1.3. Les lois de la Terre et de la mer : Genèse 1.9 -20.	96
2.2.1.4. Les lois pour les êtres vivants (dans le cadre de l'Alliance Édénique, l'alliance avec la création).	97
2.2.1.5. La loi-commandement de fructification et de multiplication (la loi de la descendance).	97
2.2.1.6. La loi-commandement de la possession de la terre (la loi de l'héritage de la terre reliée à la loi de la descendance).	98
2.2.1.7. La loi - commandement du gouvernement sur la Terre (la loi du gouvernement).	98
2.2.1.8. La loi de la prêtrise (qui forme partie du gouvernement).	99
2.2.1.9. La loi - le commandement de manger de l'arbre de la vie.	99
2.2.1.10. La loi de l'élection.	100
2.2.1.11. La loi-commandement du mariage.	101
2.2.1.12. La loi de l'adoration.	101
2.2.1.13. La loi de l'obéissance.	104
2.2.2. Les lois de l'Alliance Adamique	106
2.2.2.1. La loi de la malédiction.	108
2.2.2.2. La loi du péché et de la mort.	108
2.2.2.3. La loi-malédiction sur le serpent.	110
2.2.2.4. La loi-sentence des douleurs.	110
2.2.2.5. La loi du travail acharné.	110
2.2.2.6. La loi-sentence de mort.	111
2.2.2.7. La loi de la prohibition de la sagesse humaine, démoniaque.	112
2.2.2.8. La loi de la prohibition de manger de l'arbre de vie.	113
2.2.2.9. La loi de l'expulsion du Paradis, la privation de la gloire de Dieu (expatriation), l'expulsion du sacerdoce.	115
2.2.2.10. La loi de l'offrande.	116
2.2.2.11. La loi de l'homicide.	117
2.2.3. Les lois de l'Alliance noachique	120
2.2.4. Les lois de l'Alliance Abrahamique	122
2.2.5. Les lois de l'Alliance Mosaique (L'Alliance de la Loi)	124
2.2.6. Les lois de l'Alliance de la Terre	144
2.2.6.1. L'importance de l'entrée dans la terre promise.	145
2.2.7. Les lois de l'Alliance Davidique	148
2.2.8. Les lois de la Nouvelle Alliance	150
2.2.8.1. La loi de l'esprit de vie en Jésus Christ.	150
2.2.8.2. La loi de la foi.	151
2.2.8.3. La loi de l'amour.	152
2.2.8.4. La loi de la liberté.	153

CHAPITRE 3

LES JUGES, LES TÉMOINS ET LES PREUVES

155

3.1. La justice de la foi que regarde vers l'éternité	157
3.1.1. Après le péché d'Adam : La foi d'Abel jusqu'au Déluge	157
3.1.2. Après le Déluge : La foi des patriarches, Abraham, Isaac, Jacob et Joseph	160
3.1.3. La foi des Moïse, Josué, les juges et les prophètes du peuple d'Israël	161
3.1.4. La foi de l'Église pour le jugement de Dieu	163
3.2. Le jugement - le châtement sur l'Église qui n'a pas été retranchée et sa mission avant l'Enlèvement	157
3.2.1. La mission de la prière d'imprécation de l'Église dans sa fonction de juge	175
3.2.1.1. Expressions « pierre d'achoppement, <i>scandales, scandalisait, occasion de chute</i> ».	177
3.2.1.2. Le mot « sel » (Expression : « salé de sel »).	181

CHAPITRE 4 LES TÉMOINS AU PROCÈS

199

4.1 Dieu est juge et témoin	199
4.2 Les instruments que le Seigneur utilise comme témoins	208
4.2.1 Témoins : Le Cieux et la Terre	209
4.2.2 Les témoins : les chants (les Louanges à Dieu)	199
4.2.3 Les témoins : La Parole de Dieu	214
4.2.4 Les témoins : Le peuple pécheur. Les coupables sont témoins contre eux-mêmes	215
4.2.5 Les témoins : Les serviteurs de Dieu (les prophètes, les disciples)	217
4.2.5.1 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin que son peuple et les gens le connaissent et croient en Dieu.	217
4.2.5.2 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de l'Évangile éternel dans tout le monde.	218
4.2.5.3 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de la bonne profession du Christ.	219
4.2.5.4 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner des souffrances de Christ.	220
4.2.5.5 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de la fidélité au Christ.	223
4.2.6 Les deux témoins pendant le jugement de la Tribulation	211

CHAPITRE 5 LE JUGEMENT D'ABANDON SUR L'ÉGLISE APOSTATE : LE DOSSIER

228

5.1. Israël et l'Église apostate	228
5.2. Les charges du jugement de Dieu contre l'Église apostate pour le jugement de l'abandon	239
5.3. Comment Dieu exécute les jugements sur l'Église apostate : La relation entre la loi et la grâce	242
5.3.1. Les jugements que le Seigneur Jésus a subis	244

5.3.2. Le jugement sur la mort et les bénéfiques pour la sainte Église	247
------------------------------------------------------------------------	-----

CHAPITRE 6

LE JUGEMENT ET LA VENGEANCE DU SEIGNEUR	261
------------------------------------------------	------------

CONTRE L'ÉGLISE APOSTATE	261
---------------------------------	------------

6.1. Les causes du jugement	261
------------------------------------	------------

6.2. Le jugement et la vengeance du Seigneur contre les apostats : Prophéties dans l'Ancien Testament	263
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

6.3. Le jugement et la vengeance du Seigneur contre les apostats : Prophéties dans le Nouveau Testament	271
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

6.4. Les lois appliquées par Dieu à l'Église apostate pour la juger	273
----------------------------------------------------------------------------	------------

6.4.1. Les lois de l'Ancien Testament données à Israël et appliquées aux apostats	274
-----------------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.2. La loi de l'esprit de vie comme témoignage contre les apostats.	278
------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.3. Les dix commandements : Les lois par lesquelles le Seigneur juge aussi les apostats	279
--------------------------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.4. Les lois spécifiques appliquées aux apostats dans le jugement de Dieu sur eux	290
--------------------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.5. La loi sur les adultères par laquelle Dieu a jugé l'Église apostate	295
----------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.6. La loi de jalousie avec laquelle le Seigneur a jugé l'Église apostate	300
------------------------------------------------------------------------------	-----

6.4.7. La loi du témoignage	302
-----------------------------	-----

6.5. Le jugement exécuté par le Seigneur sur l'Église apostate, après avoir donné la Parole et l'exemple	312
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

6.5.1. Les trois méthodes de Dieu pour appeler à la repentance	313
----------------------------------------------------------------	-----

6.5.1.1. Les méthodes de la Parole, l'exemple et la peau utilisés par Dieu sur Israël.	313
----------------------------------------------------------------------------------------	-----

6.5.1.1.1. Israël lors de sa sortie d'Égypte.	314
-----------------------------------------------	-----

6.5.1.1.2. Les deux peuples : Israël (Le royaume du nord dont la capitale était Samarie) et Juda (Le royaume du sud dont la capitale était Jérusalem).	318
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

6.5.1.2. Les méthodes de la Parole, l'exemple et la peau utilisés par Dieu sur l'Église apostate.	324
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

RÉFÉRENCES	332
-------------------	------------

LISTE DES TABLEAUX	334
---------------------------	------------

LISTE DES FIGURES	336
--------------------------	------------

INTRODUCTION

Les Écritures affirment que Dieu est le juge de toute la Terre et qu'Il exécute des condamnations contre le péché (Genèse 18.25 ; Jérémie 25.31). Personne ne peut se soustraire aux jugements du Seigneur, et Il les applique pour démontrer Sa justice. À la fin des temps, un faux évangile, centré sur la Terre et la prospérité matérielle, s'est répandu. Cet évangile diabolique présente Dieu comme un bienfaiteur indifférent à l'état de péché des êtres humains, mais qui leur donne le bien-être sur cette Terre. Ceux qui prêchent cet évangile corrompu sont les apostats, ceux qui étaient dans le chemin du Seigneur. Cependant, ils se sont égarés (Psaume 119.21 ; 1 Timothée 1.19 ; 4.1 ; 6.10, 20 - 21 ; 2 Timothée 3. 8). L'apostasie est l'un des derniers signes indiquant la venue prochaine du Christ pour son Église lors de l'Enlèvement et le début du second grand jugement mondial, après le Déluge, qui est la Tribulation (2 Thessaloniens 2.1-4).

La Bible enseigne que les apostats seront jugés par le Seigneur de manière très sévère ; et cela a déjà commencé. Il y a sept jugements sur les églises apostates (Ferrer et Rodríguez, 2023 a)¹ : (1) le jugement de l'aveuglement, de la stupeur et de l'endurcissement du cœur ; (2) le jugement d'abandon ; (3) le jugement de la honte ; (4) le jugement de la maladie et de la mort ; (5) le jugement d'être laissé derrière lors l'Enlèvement ; (6) le jugement de la puissance d'égarement ; et (7) le jugement de l'ardeur d'un feu pour la perte en Enfer pendant la Tribulation.

¹ Pour approfondir à ce sujet, vous pouvez lire : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *How does the Lord name apostates in the Scriptures* [Comment le Seigneur nomme les apostats]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/en/palabra-profetica>

Introduction

Le Seigneur a expliqué ces jugements, et en particulier le jugement d'abandon². Dans cette étude, nous allons approfondir ce sujet. Le Seigneur est le Juge de toute la terre (Genèse 18.25), et il est le Juge de toute chair (Jérémie 25.31). Dieu est juste et pour juger, Il met en œuvre un PROCESSUS JUDICIAIRE avec toutes ses exigences. Dans une procédure judiciaire, il y a un juge, des lois qui régissent le procès à partir desquelles les charges sont déterminées (les preuves, les témoins et les témoignages), les crimes et la violation de ces lois ; il y a également un accusé, un avocat, une entité accusatrice et un procureur qui veille à ce qu'aucun crime ne reste impuni. Nous analyserons ces éléments concernant le jugement d'abandon que le Seigneur a exécuté sur les églises apostates. En outre, nous répondrons aux questions suivantes : quelles lois spécifiques le Seigneur a-t-Il utilisées pour juger les apostats ? Et, quels sont les éléments et les instruments de ce jugement ?

Ce livre puissant, *Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate*, est le résultat et l'accomplissement des annonces prophétiques exactes que le Roi nous a commandées ; avant que le livre ne soit publié, Il nous a demandé de charger une vidéo et une étude contenant le sujet, sur le site web du ministère Berea Barranquilla. Cet accomplissement est un témoignage et une preuve pour toute la terre que le Roi met en œuvre son décret, la Parole qui sort de sa bouche, car Il est le Juge.

Le 31 mars 2023, c'était la première fois que le Seigneur avait ordonné que l'étude soit chargée et avait donné le titre précis qu'elle porterait ; voici la parole prophétique :

Regardez, regardez, après de publier (écrivez, annotez l'instruction) après de publier la liste de la Perverse³, savez-vous ce que vous publierez ?

² Ces jugements sont expliqués dans le livre : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *El juicio del desamparo sobre la Iglesia apóstata* [Le jugement d'abandon sur l'Église apostate]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

³ La Perverse est la nature du péché, la chair, et le vieil homme des personnes nées de nouveau. Pour une explication plus complète de ce sujet et pour connaître la liste de la Perverse, voir : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *Los nombres de la Perversa* [Les noms de la Perverse]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>; et : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *La Perversa. Parte 2: El misterio*. [La Perverse : Deuxième partie. Le mystère]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>

Vous allez télécharger l'étude du Juge, l'étude du Juge, « Je suis le Juge de toute la terre ». Pasteur, je vais d'abord enseigner le jugement, parce que cela va être fait exactement et ce sont des preuves, des accusations, des témoignages ; Rappelez-vous ce que j'ai enseigné : « Vous êtes des juges, le grand prêtre est un juge, mais il est un témoin, vous êtes des preuves, vous êtes des preuves. » Et, il y a sur le site Web tout ce que je vous ai dit ; et ce que je continuerai à vous dire, pasteur ; cela n'est pas partout sur la Terre ? Puisque je suis le Juge de toute la Terre. Il y a toutes les preuves, les témoins, les témoignages, les accusations. Regardez l'étude, c'est ce que vous allez télécharger, ça va s'appeler « *Dieu est le Juge de toute la Terre* », c'est de cette façon que vous allez nommer l'étude, pasteur.

Dans une parole prophétique du 11 avril 2023, le Seigneur a dit, réitérant le commandement concernant le livre, ce qui suit : « Je veux cette étude, la seconde partie (La Perverse. Partie 2 : Le Mystère), rapidement ; et celui de *Dieu est le Juge de toute la Terre*. Puis, le 14 avril 2023, le Seigneur a parlé de la vidéo qui annoncerait la publication de ce livre, en disant :

La vidéo « *Dieu est le Juge* », cela aussi ; une vidéo après une autre vidéo, un enseignement après un autre enseignement. **Qu'est-ce que la Parole dit, qu'est-ce que la Parole dit là ?** Parce que c'est ce que je fais, pasteur. En effet, il vient un jugement sur un autre jugement, coup sur coup, trouble sur trouble, épée sur épée, tribulation sur tribulation, douleur sur douleur, douleur après douleur. « Qu'êtes-vous allés voir, qu'êtes-vous allés voir ? » Je vais ainsi dire et proclamer, Pasteur, sur toute la Terre : « Qu'êtes-vous allés voir », « le royaume des cieux est pris par violence, et les violents le ravissent » ; mais le Roi a la vengeance, et la sagesse est justifiée par ses enfants » (Hébreux 10.30 ; Deutéronome 32.35 ; Matthieu 11.12-19).

Également, vous pouvez regarder les vidéos/annonces dans : Ferrer, G., Rodríguez, Y. [Ministerio Berea Barranquilla]. (2023, 4 avril). Los nombres de la Perversa [Les noms de la Perverse] [Vidéo]. https://youtu.be/SdtlW3sWn-E?si=ac0YEkvocNrizJ_Z; et : Ferrer, G., Rodríguez, Y. [Ministerio Berea Barranquilla]. (2023, 24 avril). La Perversa parte 2: El misterio [La Perverse : Deuxième partie. Le Mystère] [Vidéo]. <https://youtu.be/SdtlW3sWn-E?si=PhYuOP6bA-dtnKtR>

Introduction

Le Roi s'est adressé au pasteur Gabriel et l'a assuré qu'Il lui donnerait la date précise quand le livre de *Dieu est le Juge de toute la Terre* serait publié ; car le Seigneur a toujours des temps précis pour faire ce qu'Il a ordonné ; Le 24 avril 2023, Il a déclaré :

L'étude suivante, pasteur, *Dieu est le Juge de toute la Terre*, et là, vous allez écrire : « Le Roi a une liste, nom par nom de ceux qui ont été retranchés » ; c'est l'annonce là, parce que c'est un jugement et il y a les noms des accusés, des coupables et des condamnés, « elle [l'annonce] a la liste de tous les apostats de toutes les nations... sur qui vont tomber les jugements qui manquent » ; pasteur, c'est ce que vous allez dire. *Dieu est le Juge* s'appelle ainsi l'étude, pasteur, celui qui suit, pasteur. Je vous dis quand, Je vous dis dans votre cœur, à quel moment, pasteur ; vous allez déclarer aux serviteurs : « C'est maintenant le moment de le faire sortir », mais c'est hâtif, pasteur, c'est hâtif, c'est hâtif, jour, jour, jour.

Dans la parole prophétique du 26 avril 2023, le Seigneur a parlé de nouveau de l'annonce de la vidéo sur « Dieu est le juge » ; et a donné une clarté quant à la durée de la vidéo, car elle ne correspondait pas seulement à la promotion de l'étude, mais faisait également partie de l'enseignement déversé dans le livre ; Le roi a dit :

Maintenant, mon arme, pasteur, la source⁴, mon arme ; continuez à diffuser des annonces, pasteur, publiez *Dieu est le Juge*, pasteur, parce que, regardez, c'est coup après coup, pasteur, coup après coup, pasteur ; maintenant vient le coup ; publiez la vidéo, la vidéo et l'étude ; dépêchez-vous, préparez-la et publiez-la, prête et publiez-la ... Je veux une vidéo... plus longue. Je vais vous donner la sagesse, la sagesse, parce que la vidéo est l'enseignement, mon serviteur, la vidéo est l'enseignement.

⁴ La Source d'eaux vivantes est : le site web du Ministère Berea Barranquilla : <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr> ; et les chaînes YouTube « Ministerio Berea Barranquilla » : <https://www.youtube.com/@MinisterioBereaBarranquilla> et « Berea Films Barranquilla. » : <https://www.youtube.com/@BereaFilmsBarranquilla>

Le 2 mai 2023, la vidéo et l'étude de *Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate* est publié sur le site web du ministère Berea, accomplissant le commandement du Seigneur. Le 19 mai 2023, le Seigneur a parlé de nouveau de cette vidéo et a ordonné qu'elle soit publiée en anglais et en français : « Regarde, la vidéo *Dieu est le Juge*, tu vas la mettre en anglais et en français aussi ; Tu vas le mettre là sur la page. ».

On peut clairement voir comment le Seigneur a directement donné les instructions de son annonce. On peut également constater comment Il a mis l'accent sur son jugement, après la publication de la vidéo et du livre. Ainsi, Il assurait qu'Il ferait très certainement ses autres jugements sur les apostats qui ont déjà été retranchés dans le jugement d'abandon. Dans le livre, *Dieu est le Juge de toute la Terre : Le Jugement sur l'Église Apostate*, toutes les accusations, les procès, les lois, la sentence et les condamnés seraient exposés publiquement ; cette annonce serait répandue sur toute la Terre.

Dieu exécutera directement du Ciel, de sa main, la sentence sur tous les apostats, qu'Il appelle dans sa Parole : « Maudits, Anathèmes, fontaines sans eau, et des nuées que chasse un tourbillon ; des chiens retournés à ce qu'ils ont vomi, les porcs qui se vautrent dans la boue, à qui l'obscurité des ténèbres leur est réservée pour toujours. (2 Pierre 2.17, 22).

CHAPITRE 1

L'ÉGLISE APOSTATE A DÉJÀ ÉTÉ JUGÉE ET CONDAMNÉE

Il y a une puissante affirmation dans Daniel 12.10 b sur le jugement de Dieu : « ... Aucun des **méchants** ne comprendra, mais **ceux qui auront de l'intelligence** comprendront. ». Ici, on peut voir deux classes de personnes, les méchants et ceux qui auront de l'intelligence ; la différence est la compréhension des jugements de la fin des temps ; car c'était la révélation que Daniel a reçue et que l'on trouve dans les chapitres 9, 10, 11 et 12. Avant d'analyser ce que le Seigneur a dit dans Daniel 12.10 b, étudions qu'est qu'il signifie « comprendre et avoir de l'intelligence » selon les Écritures :

1.1. L'intelligence spirituelle

L'intelligence que l'on trouve à Daniel 12.10 b est donnée par le Saint-Esprit comme on lit dans Colossiens 1.9 :

⁹ C'est pour cela que nous aussi, depuis le jour où nous en avons été informés, nous ne cessons de prier Dieu pour vous, et de demander que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, **en toute sagesse et intelligence spirituelle...**

Paul utilise ici l'expression « sagesse et intelligence spirituelle », qui nous remplit de la connaissance de la volonté de Dieu. Assurément, c'est le Saint-Esprit qui nous donne cette intelligence dès notre intérieur, parce qu'il habite en nous.

La Bible enseigne aussi que l'intelligence spirituelle provient de connaître et de garder la Parole de Dieu ; lisons Deutéronome 4.6 :

⁶ **Vous les observerez** et vous les mettrez en pratique ; **car ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples**, qui entendront parler de toutes ces lois et qui diront : **Cette grande nation est un peuple absolument sage et intelligent !**

Dans ce verset, Moïse affirme que les lois et les ordonnances du Seigneur sont la sagesse et l'intelligence d'Israël ; car la Parole de Dieu permet de connaître la manière de Lui être agréable, d'avoir la crainte de Lui, qui est la véritable sagesse. Les Écritures permettent que les personnes se détournent du mal ; cette action est l'intelligence (Job 28.28). On peut confirmer la relation entre la Parole de Dieu et l'intelligence dans le Psaume 119.104 :

¹⁰⁴ **Par tes ordonnances je deviens intelligent,**
Aussi je hais toute voie de mensonge.

Le mot hébreu pour « intelligent » est *bîyn* (בֵּינ) qui signifie également « compréhension ». La compréhension implique autant l'œuvre du Saint-Esprit d'ouvrir les Écritures, de leur donner un sens, comme on lit dans Néhémie 8.7 - 8 (BDS) :

⁷ Et Jéshua, et Bani, et Shérébia, Jamin, Akkub, Shabthai, Hodija, Maascéïa, Kelita, Azaria, Jozabad, Hanan, Pelaïa, et les lévites, **faisaient comprendre la loi au peuple** ; et le peuple se tenait à sa place.
⁸ Et ils lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, **et ils en donnaient le sens et le faisaient comprendre lorsqu'on lisait.**

Les lévites expliquaient les péchés du peuple et c'est pourquoi celui-ci pleurait en entendant les Paroles de la Loi (Néhémie 8.9 ; cf. Néhémie 9.1 - 3). Dans 2 Corinthiens 7.10, Paul dit que : « La tristesse qui est bonne aux yeux de Dieu produit un changement d'attitude qui conduit au salut et qu'on ne regrette pas ». Nous estimons que les lévites expliquaient également les promesses éternelles, car toute l'Écriture pointe vers elles. Et, c'est justement ce que Satan a voilé, caché, parce qu'il ne souhaite pas voir les personnes comprendre les promesses de Dieu. Lisons le Psaume 119.27 : « **Fais-moi comprendre la voie de tes préceptes**, et je méditerai sur tes merveilles ! » L'auteur a prié pour qu'il puisse avoir la compréhension de la Parole de Dieu afin de penser à toutes ses merveilles qui sont ses promesses éternelles, les richesses insondables de Christ (Éphésiens 3.8).

L'intelligence spirituelle, pour comprendre la Parole de Dieu, produit aussi l'obédience, comme on lit dans le Psaume 119.34 : « **Donne-moi de l'intelligence**, et j'observerai ta loi, et je la garderai de tout mon cœur ». Celui qui n'a pas la compréhension de la Parole ne peut nullement la garder ni vivre selon elle ; lisons le verset 73 du même psaume : « Tes mains m'ont fait et façonné ; **rends-moi intelligent**, et j'apprendrai tes commandements ».

La Bible parle également de la compréhension liée au discernement entre le bien et le mal. Salomon a demandé à Dieu qu'il lui donnât l'intelligence pour discerner sur ceci ; lisons 1 Roi 3.9 :

⁹ Accorde donc à ton serviteur **un cœur intelligent** pour juger ton peuple, pour discerner le bien du mal ! Car qui pourrait juger ton peuple, ce peuple si nombreux ? ».

L'intelligence ou le discernement entre le bien et le mal sont extrêmement importants dans la fin des temps. Elle nous permet de comprendre la Parole de Dieu et d'approfondir en elle, en recevant ce que la Bible appelle la nourriture solide pour les adultes. Elle nous favorise de reconnaître l'apostasie dont l'apôtre Paul⁵ parle dans le chapitre 6 du livre d'Hébreux ; lisons Hébreux 5.14 :

¹⁴ Mais la nourriture solide est pour les adultes, pour ceux qui, en raison de leur expérience, ont le **jugement exercé à discerner ce qui est bien et ce qui est mal**.

1.2. Les conditions préalables pour avoir la compréhension spirituelle sur les jugements de Dieu

Il y a plusieurs conditions pour avoir l'intelligence spirituelle afin de comprendre les jugements de Dieu ; voyons :

⁵ Nous considérons que Paul a écrit l'Épître aux Hébreux, parce qu'il y a beaucoup de ressemblances avec ses autres épîtres, en concernant les thématiques et les doctrines.

1.2.1. Aimer Dieu

La Bible enseigne que nous devons aimer le Seigneur de tout le cœur, âme et pensée ; lisons Matthieu 22.37 :

³⁷ Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée.

Quand on aime le Seigneur de cette manière, comme le dit Matthieu 22.37, on comprend ses jugements parce que le péché est contre Lui, ses attributs, Sa Sainteté. L'homme est coupable et mérite la mort et l'Enfer ; néanmoins, la miséricorde de Dieu le Père est si grande qu'Il lui a donné l'occasion de se repentir et de recevoir Jésus comme Seigneur et Sauveur ; car Il a souffert et est mort pour donner le salut et les promesses éternelles. Par conséquent, celui qui rejette cette grâce est digne d'être jugé et d'être jeté dans l'étang de feu.

Les personnes qui ont le plus violé les attributs du Seigneur sont les apostats. Ils l'ont fait pire que les hommes et les femmes naturels qui ne se sont jamais convertis au Christ. La raison est que les apostats se sont égarés après avoir reçu le Christ et avoir été sanctifiés par son sang ; ils méritent donc un châtiment plus sévère (Hébreux 10.29).

1.2.1. Écouter, garder et obéir à la Parole de Dieu

Autre condition pour avoir intelligence spirituelle, c'est écouter et garder la Parole de Dieu, dans l'humilité, vivre selon la Parole en obédience et dans l'humiliation devant le Seigneur ; lisons le Psaume 119.104 : « Par tes ordonnances je deviens intelligent, / Aussi, je hais toute voie de mensonge. ».

Celui qui garde la Parole de Dieu sera aussi gardé par le Seigneur du jugement de la Tribulation ; lisons Apocalypse 3.10 :

¹⁰ Parce que tu as gardé la parole de la persévérance en moi, je te garderai aussi à l'heure de la tentation qui va venir sur le monde entier, pour éprouver les habitants de la terre.

1.2.2. Être attentif à la Parole prophétique

L'intelligence spirituelle s'obtient aussi en lisant la Parole prophétique que le Saint-Esprit enseigne en ouvrant les Écritures dont le centre est l'éternité ; lisons 2 Pierre 1.19 - 21 :

¹⁹ Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique, à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs ;

²⁰ sachant tout d'abord vous-mêmes qu'aucune prophétie de l'Écriture ne peut être un objet d'interprétation particulière,

²¹ car ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée, mais c'est poussés par le Saint Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu.

L'Église de la fin de temps devait rechercher la Parole prophétique ; afin de s'apercevoir des accomplissements des événements, qui l'amèneront à la compréhension du jour et l'heure de la venue de Christ, dans l'Enlèvement. C'est pourquoi l'apôtre Pierre dit que la Parole prophétique est une lampe qui brille dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à poindre et que l'étoile du matin se lève dans nos cœurs ; qui est une référence au Seigneur Jésus, l'étoile brillante du matin (Apocalypse 22.16 b).

L'intelligence donnée par l'Esprit Saint permet à l'Église connaître le calendrier prophétique, concernant le plan éternel du Seigneur ; et non les plans individuels ou les besoins personnels ; c'est pourquoi Pierre dit qu'aucune prophétie de l'Écriture ne peut pas être un objet d'interprétation particulière. Les églises apostates ont pris la Parole prophétique des Écritures pour l'interpréter avec une application aux besoins, souhaits, désirs et rêves personnels ; et à cette interprétation tordue, les apostats ont ajouté les prophéties créées selon leur volonté et les désirs de leur cœur ; mais l'apôtre Pierre dit que ce n'est pas par une volonté d'homme qu'une prophétie a jamais été apportée ; c'est-à-dire que toutes les prophéties liées à la volonté et désirs des hommes ne sont pas vrais. L'Église a besoin d'avoir la sagesse, le discernement et l'intelligence spirituels pour identifier les fausses prophéties, opposées à la Parole prophétique des Écritures, qui est la plus certaine.

1.2.3. Avoir la foi précieuse et vivante

Aimer Dieu, c'est garder Sa Parole ; et en la gardant, une foi vivante et précieuse jaillit ; celle qui regarde l'éternité, laquelle n'a rien de relation avec les choses de cette Terre, les biens matériels et corruptibles. Cette foi vivante et précieuse est la condition de l'intelligence spirituelle pour comprendre les jugements prophétisés dans les Écritures. Les serviteurs de Dieu avaient cette foi, décrite dans le chapitre 11 d'Hébreux ; et le centre est la Nouvelle Jérusalem, le Royaume Éternel ; voyons les caractéristiques de la foi vive et précieuse :

Tableau 1

Les caractéristiques de la foi vivante et précieuse

La justice de la foi vivante	La justice de la foi précieuse
Parce que la foi vient d'écouter la Parole qui est vie, éternelle, vivante [gr. <i>zaó, Záo</i>] et efficace [gr. <i>energés, ενεργής</i>], pénètre [gr. <i>diikneomai, διϊκνέομαι</i>], discerne [gr. <i>kritikos, Κριτικός</i>] (Hébreux 4.12).	Parce que cette foi a été éprouvée dans le feu des tribulations et des souffrances (1 Pierre 1.7).
Puisque la foi produit la vie éternelle (1 Pierre 1.23 ; Romains 10.17 ; Jean 6.63 ; 8.51 - 52.)	Puisque cette foi est soutenue par le Rocher, par la précieuse pierre angulaire qui est Christ (1 Pierre 2.4 ; Ésaïe 28.16).
Parce que la foi est fondée sur la puissance de Dieu, sur Sa toute-puissance (1 Corinthiens 2.2-5).	Parce que la foi est la miséricorde du Roi, c'est un don de Dieu (Psaume 36.7).
Parce que la foi vient du Saint-Esprit qui habite en nous et qu'il soutient cette foi. Le Saint-Esprit est la vie (2 Corinthiens 4.14 ; Romains 8.11).	Parce que c'est la foi qui est soutenue par le précieux sang de Christ (1 Pierre 1.18-19).
Parce que la foi vivifie l'âme et l'esprit et vivifiera notre corps (Galates 3.1 - 2 ; 1 Thessaloniens 4.13-14).	Parce que c'est la foi de la précieuse semence (Psaume 126.5 - 6). Avec cette foi, nous avons été sauvés et sanctifiés.
Parce que la foi conduit à la Terre des vivants. La Nouvelle Jérusalem (Romains 8.2 - 6 ; 2 Corinthiens 4.13 - 18 ; Psaume 27.13).	Puisque c'est la foi de la perle précieuse, de la porte de la Nouvelle Jérusalem (Mattieu 13.36 ; Apocalypse 21.19, 21).

	Parce que c'est une foi par laquelle nous édifions de l'or et les pierres précieuses (1 Corinthiens 3.12).
	Parce que c'est la foi des promesses les plus précieuses et les plus grandes (2 Pierre 1.4).
	Parce que c'est la foi qui regarde, qui aspire, qui salue et qui conduit à la Nouvelle Jérusalem, c'est la ville ornée de pierres précieuses (Ésaïe 54.12 ; Hébreux 11.13 - 16), dont l'éclat ressemble à pierre extrêmement précieuse (Apocalypse 21.11).
	Puisque l'Église est précieuse, la bien-aimée, la sœur, la belle (Cantiques 4.10).
La justice de la foi vivante	La justice de la foi précieuse
Parce que la foi vient d'écouter la Parole qui est vie, éternelle, vivante [gr. <i>zaó, Záo</i>] et efficace [gr. <i>energés, ενεργής</i>], pénètre [gr. <i>diikneomai, διϊκνέομαι</i>], discerne [gr. <i>kritikos, Κριτικός</i>] (Hébreux 4.12).	Parce que cette foi a été éprouvée dans le feu des tribulations et des souffrances (1 Pierre 1.7).
Parce que la foi produit la vie éternelle (1 Pierre 1.23 ; Romains 10.17 ; Jean 6.63 ; 8.51 - 52.)	Parce que cette foi est soutenue par le Rocher, par la précieuse pierre angulaire qui est Christ (1 Pierre 2.4 ; Ésaïe 28.16).
Parce que la foi est fondée sur la puissance de Dieu, sur Sa toute-puissance (1 Corinthiens 2.2-5).	Parce que la foi est la miséricorde du Roi, c'est un don de Dieu (Psaume 36.7).
Parce que la foi vient de l'Esprit-Saint qui habite en nous et qu'il soutient cette foi. Le Saint-Esprit est la vie (2 Corinthiens 4.14 ; Romains 8.11).	Parce que c'est la foi qui est soutenue par le précieux sang de Christ (1 Pierre 1.18-19).
Parce que la foi vivifie l'âme et l'esprit, et vivifiera notre corps (Galates 3.1 - 2 ; 1 Thessaloniens 4.13-14).	Parce que c'est la foi de la précieuse semence (Psaume 126.5 - 6). Avec cette foi, nous avons été sauvés et sanctifiés.
Parce que la foi conduit à la Terre des vivants. La Nouvelle Jérusalem (Romains 8.2 - 6 ; 2 Corinthiens 4.13 - 18 ; Psaume 27.13).	Parce que c'est la foi de la perle précieuse, de la porte de la Nouvelle Jérusalem (Mattieu 13.36 ; Apocalypse 21.19, 21).

	Parce que c'est une foi par laquelle nous édifions de l'or et des pierres précieuses (1 Corinthiens 3.12).
	Parce que c'est la foi des promesses les plus précieuses et les plus grandes (2 Pierre 1.4).
	Parce que c'est la foi qui regarde, qui aspire, qui salue et qui conduit à la Nouvelle Jérusalem, c'est la ville ornée de pierres précieuses (Ésaïe 54.12 ; Hébreux 11.13 - 16), dont l'éclat ressemble à pierre extrêmement précieuse (Apocalypse 21.11).
	Parce que l'Église est précieuse, la bien-aimée, la sœur, la belle (Cantiques 4.10).

1.2.4. Être vidé des choses de cette Terre

Le Seigneur enseigne dans Ses Écritures que l'Église de la fin des temps devait être dépouillée de cette terre, des choses, des pratiques et des coutumes mondaines ; afin que l'Église puisse être le grain nu qui sera enlevé comme une offrande sainte et pure à Dieu le Père. L'exigence pour être cette offrande est de ne pas être du monde et de ne pas être dans le monde ; c'est-à-dire d'avoir renoncé à soi-même, de prendre la croix du Christ et de le suivre (Jean 17.14 ; Matthieu 16.24 ; 1 Corinthiens 15.36 - 37).

Le voile de la vie enracinée dans cette terre ne permet pas de voir et de comprendre les jugements de Dieu. En revanche, ceux qui perdent tout pour gagner Christ, reçoivent l'intelligence spirituelle afin de connaître le plan de Dieu, son calendrier prophétique de la fin des temps que nous vivons.

1.2.5. Être un enfant devant Dieu

Cela signifie avoir un cœur d'enfant nous permet d'obtenir l'intelligence spirituelle et de connaître les mystères de Dieu ; Jésus a affirmé dans Luc 10.21 :

²¹ En ce moment même, Jésus tressaillit de joie par le Saint-Esprit, et il dit : Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, **de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et de ce que tu les as révélées aux enfants.** Oui, Père, je te loue de ce que tu l'as voulu ainsi.

Jésus parle des sages et intelligents selon le monde ; ceux qui ont la sagesse des hommes, laquelle est une folie devant Dieu (1 Corinthiens 3.19). En revanche, le Seigneur parle des enfants qui ont l'intelligence et la sagesse spirituelle de laquelle parle Paul dans 1 Corinthiens 2.4 - 7 ; lisons :

⁴ et ma parole et ma prédication ne reposaient pas sur les discours persuasifs de la sagesse, mais sur une **démonstration d'Esprit et de puissance,**

⁵ afin que votre foi fût fondée, non sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

⁶ Cependant, c'est une sagesse que nous prêchons parmi les parfaits, sagesse qui n'est pas de ce siècle, ni des chefs de ce siècle, qui vont être anéantis ;

⁷ nous prêchons la sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée, que Dieu, avant les siècles, avait destinée pour notre gloire...

La sagesse cachée que le Saint-Esprit révèle à ceux qui ont le cœur d'enfants, c'est sur le Royaume Éternel. Il enseigne les choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a jamais entendues, et qui ne sont pas montées au cœur de l'homme. Ces choses sont celles que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment, qu'Il nous les a révélées par le Saint-Esprit (1 Corinthiens 2.9 - 10).

1.3. Ce qui empêche la compréhension spirituelle

La Bible enseigne sur ce qui empêche l'intelligence spirituelle ; d'abord, Satan effectue le travail de l'aveugler, comme dit dans 2 Corinthiens 4.3 - 4 :

³ Si notre Évangile est encore voilé, il est voilé pour ceux qui périssent ;

⁴ pour les incrédules **dont le dieu de ce siècle a aveuglé l'intelligence,** afin qu'ils ne vissent pas briller la splendeur de l'Évangile de la gloire de Christ, qui est l'image de Dieu.

Normalement, ces versets s'appliquent aux personnes qui ne sont pas nées de nouveau ; et c'est ainsi, car le diable a le contrôle des non convertis ; mais 2 Corinthiens 4.4 s'applique

également aux personnes qui étaient nées de nouveau ; et se sont éloignées de Christ, sont tombés dans l'apostasie en quittant la foi biblique et la Parole de Dieu. Ainsi, Satan (le dieu de ce siècle) et la nature du péché (La Perverse) ont aveuglé l'intelligence spirituelle de ceux qui auparavant étaient croyants, mais sont devenus apostats. Ces personnes n'ont pas la capacité de voir et de comprendre la splendeur de l'Évangile, de la gloire de Christ qui correspond aux promesses éternelles ; car celles-ci appartiennent à la gloire qui va se manifester en nous (1 Pierre 5.1).

Ceux qui sont dans l'Évangile éternel de Christ et gardent la Parole de Dieu, sont illuminés par le Saint-Esprit. Il leur enseigne la richesse de la gloire de son héritage, contenant les promesses éternelles ; lisons Éphésiens 1.18 -19 :

¹⁸ **et qu'il illumine les yeux de votre cœur**, pour que vous sachiez **quelle est l'espérance qui s'attache à son appel, quelle est la richesse de la gloire de son héritage qu'il réserve aux saints**,
¹⁹ et quelle est envers nous qui croyons l'infinie grandeur de sa puissance, se manifestant avec efficacité par la vertu de sa force.

Le Saint-Esprit fait une œuvre puissante aux authentiques croyants pour que Dieu resplendisse dans leurs cœurs, faisant briller la connaissance de la gloire de Dieu de la face du Christ (2 Corinthiens 4.6). Cependant, le croyant peut perdre l'illumination, la compréhension et l'intelligence spirituelle, à cause de plusieurs situations que nous verrons à continuation.

1.3.1. L'intelligence spirituelle se perd quand la personne abandonne la Parole de Dieu

Les doctrines des hommes sont centrées dans cette Terre et lorsque le croyant quitte Les Écritures, centrée sur l'éternité, il commence à se remplir de choses terrestres ; donc une terrible voile se pose en lui et son entendement s'endurcit, sa compréhension s'obscurcit ; lisons 2 Corinthiens 3.7, 13 - 14 :

⁷ Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux, **au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer les regards sur le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage**, bien que cette gloire fût passagère,

¹³ et nous ne faisons pas comme Moïse, **qui mettait un voile sur son visage, pour que les fils d'Israël ne fixassent pas les regards sur la fin de ce qui était passager.**

¹⁴ **Mais ils sont devenus durs d'entendement.** Car jusqu'à ce jour le même voile demeure quand, ils font la lecture de l'Ancien Testament, et il ne se lève pas, **parce que c'est en Christ qu'il disparaît.**

Dans ce passage, Paul se souvient d'un événement relaté dans Exode 34, lorsque Moïse a mis un voile après être descendu du mont Sinaï, où il a reçu la Parole du Seigneur, la Loi. L'apôtre dit que le peuple ne pouvait pas voir le visage du serviteur, à cause de la gloire de son visage ; car il brillait chaque fois qu'il était avec le Seigneur et quand il enseignait au peuple d'Israël. Dans 2 Corinthiens 3.13, on lit que Moïse a mis le voile, afin que le peuple ne vît pas le but de la Loi ; laquelle était une figure de ce qui se manifestât dans la Nouvelle Alliance ; cela rappelle le tabernacle, que le serviteur a construit ensuite, dans lequel le lieu saint et le lieu très saint étaient séparés par un voile. Dans ce dernier endroit, l'arche de l'alliance se trouvait, symbolisant les promesses éternelles. Par conséquent, le voile que Moïse a mis sur son visage était pour que le peuple ne vît pas ces promesses, à cause des cœurs endurcis ; parce que les Israélites ne pouvaient pas supporter de regarder Moïse briller, à cause de la gloire de la Parole de Dieu et des promesses éternelles (Exode 34.33 - 35).

Dans 2 Corinthiens 3.14, Paul dit que l'intelligence des Israélites s'est obscurcie ; ils sont devenus durs d'entendement ; donc le voile que Moïse mettait sur lui était une espèce de châtiment qui nous rappelle le jugement d'aveuglement que nous étudierons plus tard (Ésaïe 6.9 - 10 ; 29.10 - 13 ; Marc 4.11 - 12 ; Luc 8.10 ; Apocalypse 3.17). L'apôtre affirme que ce voile demeurerait dans son époque ; car Israël n'a pas voulu se repentir et recevoir Christ dans son cœur ; c'est pourquoi ce peuple ne pouvait pas comprendre l'Ancien Testament, concernant les choses éternelles ; tout ce qui est le plus glorieux, ce qui est permanent (2 Corinthiens 3.11).

La manière de se libérer du voile, c'est en acceptant le Christ et en restant en Lui. Paul dit dans 2 Corinthiens 3.16 : « Mais lorsque les cœurs se convertissent au Seigneur, le voile est ôté. » ; et dans le verset 14, on lit : « Parce que c'est en Christ qu'il disparaît. » Le mot grec pour « ôter » est *katargeō* (καταργέω) qui signifie « détruire, abolir, supprimer » et la préposition « en » est *en* (ἐν), désignant la position telle que la version Louis Segond la traduit. Cette traduction est particulièrement importante, car Paul se réfère aux non convertis (qui ont le voile et ne peuvent pas comprendre les Écritures) et à ceux qui se sont convertis et sont tombés dans l'apostasie. Sur les cœurs, les yeux et les esprits **de** ceux-ci, le voile s'est remis. C'est pourquoi, l'apôtre dit que seulement ceux qui sont EN Christ n'ont pas le voile ; en conséquence, ils ont l'intelligence spirituelle et peuvent comprendre les promesses éternelles de Dieu ; elles sont l'espérance qui s'attache à son appel et la richesse de la gloire de son héritage qu'il réserve aux saints dans le Royaume Éternel. Ceux qui sont EN Christ possèdent les yeux de leurs cœurs illuminés et l'esprit de sagesse et de révélation dans la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Ainsi, ils peuvent croître dans cette connaissance et dans la grâce (Éphésiens 1.17 - 18 ; 2 Pierre 3.18).

Ceux qui obtiennent le voile par l'apostasie sont devenus ignorants et tordent les Écritures ; ils sont devenus des animaux dépourvus de raison, bêtes qui parlent d'une manière insultante de ce qu'ils ne connaissent pas ; ils sont tels que des chevaux ou des mulets sans intelligence (2 Pierre 2. 12 ; 3.16 ; Jude 1.10 ; Psaume 32.9).

1.3.2. L'intelligence spirituelle se perd à cause des faux dogmes

Les dogmes sont des affirmations considérées comme des principes indéniables, des croyances de nature indiscutable et contraignante ; on les trouve dans l'Église catholique et d'autres fausses congrégations. Il est étrange de parler de dogmes au sein de la sainte Église du Seigneur ; cependant, nous pouvons confirmer qu'elle les a ; voyons :

1.3.2.1. Dans le Royaume Éternel, il n'y aura pas de mariage ni de descendance éternelle (dogme faux).

C'est un terrible dogme que l'on trouve dans toutes les théologies et églises évangéliques, qui disent que, lorsque le Seigneur glorifiera nos corps, nous serons des anges et il n'y aura jamais de multiplication de l'humanité. Cette fausse doctrine s'attaque à tous les attributs de Dieu, car elle implique les affirmations suivantes contraires aux Écritures :

(a) Le Seigneur a changé ses alliances et ses promesses, parce que Satan a endommagé ses plans en faisant pêcher l'homme. Cette affirmation est antagoniste à la Parole de Dieu, parce qu'Il est immuable et ne renie jamais ce qu'Il a dit et promis. Il ne changera jamais sa promesse de la descendance sainte qu'Il a donnée à Adam en Éden, dans le cadre de l'Alliance Édénique, avant le péché. C'est à juste titre que le Seigneur dit dans Hébreux 6. 13 - 18 que la bénédiction et la multiplication sont deux choses immuables dans lesquelles il est impossible à Dieu de mentir. Le diable ne peut pas annuler les plans du Seigneur.

(b) La fausse affirmation selon laquelle la sagesse de Dieu est de faire se multiplier l'homme et la femme après le péché, donnant des générations pécheresses avec l'identité de la mort. Cela n'a jamais été la volonté, les objectifs et les projets de Dieu. En revanche, Dieu a créé l'homme et la femme pour qu'ils lui donnassent une descendance sainte, adoratrice pour l'éternité ; cela est l'excellente sagesse de Dieu, béni et digne d'être adoré pour toujours, de génération en génération, aux siècles des siècles.

(c) L'affirmation erronée selon laquelle Dieu a décidé de faire des êtres différents des anges pour finalement les transformer en anges, mais après une histoire de souffrances à cause du péché et de la mort. Cette affirmation, impliquée dans le dogme qui nie la descendance éternelle, est terrible ; pourquoi Dieu aurait-il créé des êtres autres que des anges pour finalement les transformer en anges ? N'était-il pas préférable que, dès le début, le Seigneur n'ait créé que des anges ? Cela n'est pas la sagesse de Dieu, donc l'affirmation selon laquelle les hommes seront des anges est fausse. Toutes les théologies, les enseignements et les

prédications des églises disent qu'il n'y aura pas de descendance sainte multipliée éternellement. La raison qu'elles énoncent est que sur cette terre, le but de la procréation s'est accompli, lequel Dieu a utilisé pour faire sortir les personnes sauvées, puis les transformer en anges et envoyer les perdus en enfer. Il est absurde de penser que Dieu aurait conçu un plan selon lequel l'humanité serait multipliée dans le péché et la mort, et que Son dessein serait de créer deux catégories d'anges : d'un côté, ceux qui auraient traversé une histoire de 6 000 ans marquée par la souffrance, la mort, la douleur, la maladie, l'iniquité et la perversité, et qui deviendraient des anges ; de l'autre, ceux qui n'auraient pas vécu cette histoire du péché, de la maladie et de la mort, telle que l'ont connue les êtres humains. Il est insensé de considérer que Dieu a fait deux projets, celui des anges et celui de l'homme, et qu'il n'a finalement laissé qu'un seul plan, celui des anges, en transformant les hommes en anges. Celle-ci est une tradition démoniaque de l'Église !

(d) L'affirmation mensongère selon laquelle les attributs de Dieu ne se manifesteront que dans un groupe d'hommes et de femmes qui resteront statiques et stériles pour l'éternité. Selon cette affirmation erronée, la multiplication de la vie s'arrêterait à jamais. De même, selon ce mensonge, le dessein originel du Seigneur pour la création des deux sexes, mâle et femelle, disparaîtra. Mais toutes ces affirmations sont fausses, car Dieu ne change pas son dessein et son but, qu'il a déterminés avant la fondation du monde. La fécondité et la multiplication des descendants sans péché et sans mort pendant toute l'éternité seront la plus grande des bénédictions, et c'est pourquoi nous chanterons les miséricordes de Dieu de génération en génération (Psaume 89.1).

(e) L'affirmation erronée selon laquelle Dieu aurait changé son décret sur le mariage, qu'il avait donné avant le péché. En effet, Dieu a déclaré : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Genèse 2.18 b). Cependant, cette doctrine erronée prétendrait que le Seigneur aurait par la suite affirmé : « Il est bon que l'homme soit seul », ce qui impliquerait la suppression du mariage et de la descendance pour l'éternité. Néanmoins, Dieu étant immuable et ne se contredisant jamais, Il n'a en aucune façon modifié son décret.

(f) Dans les Écritures, Dieu a dit que la stérilité est une malédiction (Exode 23.26 ; Deutéronome 7.14 ; Psaume 107.34 ; 113.9 ; Proverbes 30.15 - 16)⁶ ; mais selon la fausse doctrine de nier la descendance éternelle, la stérilité éternelle des hommes et des femmes serait une bénédiction. Dieu est immuable et ne se contredit jamais ; par conséquent, Il n'a aucunement changé son décret.

Les implications précédentes du dogme des églises sur la négation absolue du mariage et de la descendance sainte éternelle sont terribles. Absolument, ce dogme est faux, car la Bible enseigne que Dieu est immuable ; et de même, Il a promis une descendance sainte, avec bénédiction et non avec malédiction. Lorsque Dieu a dit « Soyez féconds, multipliez et remplissez la terre » (Genèse 1.28), Il a donné un ordre pour l'éternité ; parce que l'homme n'avait pas péché et la mort n'existait pas. Dieu n'a, en aucune façon, changé ce décret. Ainsi, s'accomplira ; puisqu'Il a décidé de multiplier les nations bénies et saintes, sans malédiction, sur la Nouvelle Terre qu'Il créera dans un univers infini ; c'est pourquoi Ésaïe 9.6 dit que l'empire du Seigneur est vaste et n'aura pas de fin, sera sans limites.

Mettre le cœur dans cette Terre pose un voile sur les enfants de Dieu ; et leur empêche de voir, de comprendre et de recevoir cette puissante promesse de la descendance sainte multipliée pour l'éternité, qui est la multiplication de l'adoration, de la louange et de la gloire au Roi ; car dans sa sagesse, il a prévu des fleuves d'adorateurs qui lui rendront la louange et l'honneur pour toujours et à jamais, de génération en génération.

Le faux dogme de la négation de la sainte descendance multipliée pour l'éternité affecte la compréhension du jugement ; parce que Dieu a décidé que son Saint-Esprit ouvrît les Écritures et enseignât à l'Église cette promesse et les autres ; afin qu'elle se préparât pour la venue du Christ et reçût cette connaissance à partir de l'intelligence spirituelle. L'Église

⁶ Pour approfondir sur ce sujet de la malédiction de la stérilité, voir : Ferrer, G. y Rodríguez, Y. (2023). *Los nombres de la Perversa 2 : El misterio* [Les noms de la Perverse 2 : Le mystère]. p. 52. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>

apostate a résisté à cet enseignement et à celui des jugements, choisissant de rester dans l'obscurcissement de sa compréhension et le manque d'intelligence spirituelle.

1.3.2.2. L'Église ne peut pas connaître le temps, le jour et l'heure de la venue de Christ pour elle (dogme faux).

Ce dogme erroné a dirigé l'Église à s'enraciner sur cette Terre, à convoiter les choses matérielles ; car ne pas connaître le temps, le jour et l'heure de la venue du Christ, conduit à ne point se préparer pour l'Enlèvement et à se dormir sans huile, comme les vierges folles (Matthieu 25.3 - 5). Jésus jamais a déclaré qu'Il viendra pour la sainte l'Église comme un voleur dans la nuit ; au lieu de cela, Il a fait les suivantes affirmations :

- Quand la sainte Église soit amenée par Christ à la Nouvelle Jérusalem dans l'Enlèvement, la Tribulation commencera ; donc sa venue sera comme un voleur dans la nuit pour les habitants de la Terre et pour l'Église apostate qui sera laissée derrière, car elle a déjà été retranchée dans le jugement d'abandon ; dans 1 Thessaloniens 5.2, 4 - 5, on lit :

² Car vous savez bien vous-mêmes que **le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit.**

⁴ **Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ;**

⁵ vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres.

Paul dit que nous sommes des enfants de la lumière et des enfants du jour ; nous avons le Saint-Esprit dans notre corps qui est son temple, sa demeure, donc nous ne sommes pas morts ; l'Église morte, comme Sardes, est celle qui ne saura pas l'heure de la venue du Christ, c'est l'Église apostate qui a déjà été retranchée de l'Olivier Franc ; lisons Apocalypse 3.3 :

³ **Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, et garde et repens-toi. Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi.**

Le Seigneur a dit que l'Église devait veiller pour sa venue pour elle ; mais la plupart des Églises ont pensé que le jour et l'heure de l'Enlèvement ne seraient jamais connus ; néanmoins, le Seigneur n'a pas énoncé cela ; en revanche, Il a dit que l'Église devait veiller, parce qu'elle ne connaissait pas ni le jour ni l'heure, et qu'en veillant, le saurait pour continuer à veiller. Dans Apocalypse 3.3, on lit que si l'Église ne veille pas, elle ne connaîtra pas l'heure, ce qui implique que si elle veille, elle le saura. De plus, lorsque dans Matthieu 24.42 - 43 Jésus dit que nous devons veiller, donne l'exemple du maître de maison qui veillerait, **s'il savait** l'heure à laquelle le voleur allait venir ; c'est-à-dire que le Seigneur affirme que l'Église devait veiller parce qu'elle ne connaît pas le jour et l'heure, afin de les connaître, et donc en veillant, Jésus la trouvât préparée, fidèle et prudente (Matthieu 24.45). Dans Matthieu 24.50, Il éclaircit que le serviteur méchant est celui qui n'attend pas la venue du Seigneur et ne connaît pas l'heure.

Dieu a prévu que sa sainte Église aurait la connaissance du temps, le jour et l'heure de l'Enlèvement par l'intelligence spirituelle qui lui permet de comprendre les Écritures ; car le Seigneur a promis que le Saint-Esprit nous enseignerait toutes choses et nous conduirait dans toute la vérité (Jean 14.26 ; 16.13).

- Le Seigneur a dit que l'Église devait se préparer pour sa venue ; comment peut-elle le faire, si elle ne connaît pas le temps, le jour et l'heure ?

On trouve deux versets avec lesquels le Seigneur a enseigné que sa sainte Église devait être préparée pour sa venue lors de l'Enlèvement ; voyons : (a) Matthieu 25.10 : « Pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva ; celles qui étaient **prêtes** entrèrent avec lui dans la salle des noces, et la porte fut fermée. ». Les vierges sages représentent la sainte Église ; Jésus dit qu'elles seules entreront dans la salle de noces, en tant qu'elles sont prêtes ; (b) Apocalypse 19.7 : « Réjouissons-nous et soyons dans l'allégresse, et donnons-lui gloire ; car les noces de l'agneau sont venues, et son épouse **s'est préparée...** ». Dans ce verset, l'épouse est la sainte Église qui s'est préparée pour les Noces de l'Agneau ; à présent, le

Seigneur appelle son Église pour qu'elle soit prête, en veillant pour Sa venue ; puisque certainement, elle connaîtra le jour et l'heure du retour de son époux, parce qu'Il a promis de venir pour elle.

Il y a une relation entre le jugement et le faux dogme de ne pas savoir le temps, le jour et l'heure de la venue de Christ ; nous verrons ceci davantage en détail dans les chapitres qui suivent ; mais nous allons présenter quelques faits : connaître le temps de la venue du Christ permet de reconnaître et de comprendre la période du jugement, selon le calendrier prophétique que le Seigneur a donné dans les Écritures. La Bible enseigne qu'à la fin des temps, il y aurait trois classes d'Églises ; voyons :

(a) *L'Église apostate* : celle-ci est l'accomplissement du dernier signe de la venue du Seigneur, car dans 2 Thessaloniens 2.3 b, on lit : « En effet, il faut que l'apostasie arrive d'abord... » (SG21) ; cette Église apostate a déjà subi le jugement d'abandon que Dieu a exécuté sur elle, comme nous étudierons plus tard.

(b) *L'Église endormie* : elle a cru les mensonges des dogmes énoncés ci-dessus, les doctrines des hommes. C'est l'Église qui est enracinée sur cette Terre, cherchant les biens matériels et la sagesse humaine. Elle a également mis son cœur dans le ministère en ce monde ; elle ne pense pas à la Nouvelle Jérusalem, ni au ministère et aux bénédictions dans le Royaume Millénaire et le Royaume Éternel. L'Église endormie subira le jugement du châtement pour le salut, parce que Dieu la disciplinera pour la sanctifier, tel qu'on lit dans Hébreux 12.5 - 11 ; nous étudierons ce jugement dans les chapitres suivants.

(c) *La sainte Église* : c'est un remmenant qui a l'intelligence spirituelle ; plusieurs caractéristiques l'identifient ; voyons :

- La sainte Église a veillé afin de recevoir l'illumination et l'enseignement du Saint-Esprit, qui les lui a donnés pour qu'elle connaisse l'histoire de la foi et les promesses éternelles.

- Les cœurs des croyants de cette Église s'élargirent avec la promesse principale de la descendance qui se multipliera pour l'éternité, sans la mort ni le péché.
- La sainte Église connaîtrait le temps, le jour et l'heure de la venue de Jésus pour l'amener à la Nouvelle Jérusalem.
- La sainte Église aussi accomplirait la mission de prier, de veiller pour être digne d'échapper à l'heure de l'épreuve qui va venir sur le monde entier (Apocalypse 3.10).
- Dans la sainte Église, il y aurait un remmenant élu par Dieu qui serait le juge de l'Église apostate.
- La sainte Église est celle qui aurait la grande-prêtrise pour l'éternité selon la ligne de Melchisédek, car Jésus est le Grand Prêtre de cet ordre. Le Seigneur ferait ses prêtres juste avant l'Enlèvement, c'est-à-dire qu'il les préparerait ; on peut confirmer cela dans Apocalypse 5.10 ; lisons « ... et **tu as fait de nous** [gr. *epoiēsas*, ἐποίησας] pour notre Dieu des rois et des prêtres... » Le verbe « tu as fait » en grec est *poieō* (ποιέω : conjugué dans le verset cité comme *epoiēsas*, ἐποίησας) signifiant « faire, exécuter », impliquant des actions précises.
- En définitive, la sainte Église serait celle qui connaîtrait l'itinéraire du Cantique des cantiques où la femme (l'épouse, la Sulamithe) cherche son aimé, mais sans le trouver ; cependant, elle insiste et se met en quête de lui, disant « Ne réveillez pas, ne réveillez pas l'amour, / Avant qu'elle le veuille. » (Cantique de Cantiques 2.7 b). Cela signifie que l'Église serait dans une période intense de veille, d'enquête, de recherche de Jésus, son bien-aimé, criant pour qu'il vienne la prendre aux Noces de l'Agneau ; l'épouse le désirerait ardemment, et ne serait pas distraite, convaincue à tort qu'elle ne connaîtra jamais le jour et l'heure de la venue de l'époux. La sainte Église serait dans la rêverie de l'amour, attendant Jésus, parce qu'elle connaîtrait avec une certitude absolue le temps, le jour et l'heure de sa venue pour elle. Tout cela se passe en ce moment même, alléluia !

1.3.2.3. Le salut ne peut pas se perdre (dogme faux).

Ce dogme appartient à la fausse doctrine du calvinisme, et il est terrible et non biblique ; car il contredit la Parole de Dieu, nie l'existence de l'apostasie, qui est le dernier signal de la venue de Jésus pour la sainte Église (2 Thessaloniens 2.1 - 3). Ce dogme erroné dit que, même si la personne pratique le péché, elle ne perd pas le salut ; parce qu'il est suffisant d'avoir accepté Christ dans un temps passé. Cependant, comme nous étudierons plus tard, il y a plusieurs passages dans lesquels le Seigneur affirme qu'une personne, qui avait été enfant de Dieu, peut tomber de la grâce et devenir un apostat ; voyons quelques-uns de ces passages :

- Hébreux 10.29 : « ... De quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? ». Paul parle ici d'une personne sauvée, car il dit « le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié » ; les non convertis n'ont pas été sanctifiés dans le sang de Jésus, de la Nouvelle Alliance. Ce verset traite d'une personne qui, après avoir été sauvée, est tombée dans l'apostasie, foulant aux pieds le Fils de Dieu, tenant pour profane le sang du Christ et outrageant le Saint-Esprit ; c'est pourquoi la personne qui fait tout cela aura châtement pire.

- 2 Pierre 2.15 : « **Après avoir quitté le droit chemin**, ils se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui aima le salaire de l'iniquité... ». Pierre décrit dans le chapitre 2 les caractéristiques de faux enseignants et les personnes qui les écoutent ; selon le verset 15, elles étaient des croyantes, car on lit qu'ils ont quitté le droit chemin ; dans 2 Pierre 2.20 - 21, l'apôtre dit : « ²⁰ En effet si, après avoir échappé aux souillures du monde **par la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ**, ils se laissent reprendre et dominer par elles, leur dernière condition est pire que la première. ²¹ **Il aurait mieux valu pour eux ne pas connaître la voie de la justice plutôt que de la connaître et de se détourner ensuite** du saint

commandement qui leur avait été donné. » (SG21). Cette description correspond à des personnes qui avaient reçu Jésus dans leurs cœurs, donc l'ont connu aussi que la voie de la justice. Les théologiens calvinistes affirment que Pierre parle des personnes qui ont eu une connaissance intellectuelle du Seigneur, mais qui ne se sont pas converties à Lui. Cette interprétation est erronée ; car s'il en était ainsi, ces personnes n'auraient nullement quitté leur vie de péché, elles auraient constamment les cœurs remplis de convoitises ; et seraient continuellement sur le chemin de la perdition ; il n'y aurait donc pas de possibilité de s'égarer ou de revenir en arrière ; ces personnes ne marchaient jamais par le chemin droit. Elles resteraient tout simplement des pécheurs. Cependant, Pierre dit que ces personnes étaient dans la foi, dans la Parole de Dieu, dans le chemin de la sainteté ; c'est-à-dire qu'elles étaient sauvées, mais qu'elles ont apostasié et perdu leur salut.

- Galates 5.4 : « Vous qui cherchez à être déclarés justes par Dieu en accomplissant la Loi, **vous êtes séparés de Christ** : vous n'êtes plus sous le régime de la grâce... » (BDS). Paul dit qu'il est certainement plausible de tomber de la grâce, de se séparer de Christ, d'abandonner l'Évangile pour suivre de fausses doctrines. Le calvinisme considère cela comme une chose impossible ; parce qu'elle suppose que toute personne qui reçoit Jésus est unie à lui et ne peut pas en être séparée. Néanmoins, les Écritures certifient l'existence de l'apostasie ; et seule une personne qui a été enfant de Dieu, sanctifiée par le sang du Christ, qui a été dans le droit chemin, peut apostasier. Une personne non convertie ne peut jamais être apostate, car elle ne s'est pas repentie, est pécheresse. L'apostasie n'est possible que pour celui qui a eu l'expérience de la conversion, du salut ; devenu enfant de Dieu et s'en est détourné.
- Romains 11.20 - 22 : « ²⁰ Cela est vrai ; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ; ²¹ **car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus.** ²² Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui

sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, **si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, tu seras aussi retranché.** » Le Seigneur a averti l'Église de ne pas être orgueilleuse, car si elle tombait dans cette condition, elle serait coupée ; c'est une référence au jugement d'abandon qu'Il a déjà exécuté sur l'Église apostate ; puisqu'elle n'a nullement reçu l'avertissement et est devenue hautaine ; disant qu'elle ne pouvait point perdre le salut, et devait avoir gloire des hommes, de l'argent et des triomphes dans le monde.

- Apocalypse 2.5 : « Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, **et j'ôterai ton chandelier de sa place**, à moins que tu ne te repentes ». Dans ce verset, le Seigneur dit que l'église apostate lui a abandonné (Le premier amour) (Apocalypse 2.4) ; et c'est pourquoi Il ôterait le chandelier de sa place qui signifie que cette congrégation ne sera plus une église ; cela correspond au jugement d'abandon.

- Apocalypse 3.16 - 17 : «¹⁶Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, **je te vomirai de ma bouche.** ¹⁷ Parce que tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai pas besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu... ». Le Seigneur a dit à l'Église apostate que la vomirait de sa bouche, à cause de son arrogance et de son amour pour les richesses de cette Terre ; cela se réfère au jugement d'abandon que Dieu a déjà exécuté sur L'Église apostate.

Ce dogme, qui nie l'apostasie de l'Église, nie également le jugement sur elle ; mais les Écritures enseigne que le Seigneur exécuterait sept jugements sur toutes les églises apostates, car elles ont abandonné et tordu la Parole de Dieu, comme nous verrons à continuation.

1.3.2.4. L'Église ne serait jamais jugée (dogme faux).

Le dogme ci-dessus est lié à celui-ci affirmant que l'Église ne sera jamais jugée, car elle est déjà sauvée pour toujours, même si elle pratique le péché ; cela implique les suivantes affirmations non bibliques : (a) que les croyants ne perdent nullement le salut, même s'ils pratiquent le péché ; (b) que l'apostasie n'existe pas. La Bible enseigne la vérité de l'apostasie de l'Église à la fin des temps et l'apostasie personnelle (Hébreux 3.7 - 19 ; 4.1 - 11 ; 6.4 - 8), comme le dernier signal avant l'Enlèvement, car dans 2 Thessaloniens 2.1 - 4, 8 Paul dit (SG21) :

¹ **En ce qui concerne le retour de notre Seigneur Jésus-Christ et notre rassemblement auprès de lui, nous vous le demandons, frères et sœurs :**

² ne vous laissez pas facilement ébranler dans votre bon sens ni troubler par une révélation, par une parole, ou par une lettre qui semblerait venir de nous, **comme si le jour du Seigneur était déjà là.**

³ Que personne ne vous trompe d'aucune manière. En effet, **il faut que l'apostasie arrive d'abord et qu'apparaisse l'homme de péché, le fils de la perdition,**

⁴ l'adversaire qui s'élève contre tout ce qu'on appelle Dieu ou qu'on adore ; **il va jusqu'à s'asseoir [comme Dieu] dans le temple de Dieu en se proclamant lui-même Dieu.**

⁸ Alors apparaîtra l'impie que **le Seigneur [Jésus] détruira par le souffle de sa bouche et qu'il anéantira par la manifestation de son retour.**

Dans le verset 1 de ce passage, Paul se réfère à l'Enlèvement, car il mentionne l'avènement du Seigneur Jésus-Christ ; et ce n'est pas sa Seconde Venue, parce que l'apôtre dit « notre réunion avec lui », c'est-à-dire, la réunion du Seigneur avec la sainte Église, qui ne va pas subir le jugement de la Tribulation ; et Jésus viendra pour sa sainte Église avant ce jugement. Dans le passage de 2 Thessaloniens 2.1 - 3, il y a un calendrier des événements ; voyons :

(a) Le premier événement est la manifestation de l'apostasie (2 Thessaloniens 2.3), qui est le dernier signal de la fin des temps, indiquant l'Église que Jésus est à la porte.

(b) Le deuxième événement est le jour du Seigneur. La tradition théologique, qui a été principalement calviniste, a dit que le jour du Seigneur commence par la Tribulation, parce que c'est le jugement, et dans les Écritures, cela est associé aux expressions « le jour du Seigneur », « le jour de l'Éternel ». Ce jour n'a pas une durée de 24 heures, mais constitue

plutôt une longue période. Elle est assurément liée au jugement, non seulement celui de la Tribulation, mais encore le jugement que le Seigneur initierait avec son Église, avant l'Enlèvement et la Tribulation. En effet, il est écrit : « Car c'est le moment où le jugement va commencer par la maison de Dieu. Or, si c'est par nous qu'il commence... » (1 Pierre 4.17) et « Le Seigneur jugera son peuple » (Hébreux 10.30).

Pentecost (2010, pp. 198-200) mentionne deux positions sur la portée temporelle de ce jour : (a) le jour du Seigneur commence par la seconde venue du Christ jusqu'à la création des nouveaux cieux et de la nouvelle terre ; c'est la position de Scofield (s.d., cité dans Pentecost, 2010, p.198) ; (b) le jour du Seigneur commence après l'enlèvement de l'Église, avec la Tribulation, se poursuit avec la seconde venue et inclut le règne millénaire du Christ ; c'est la position d'Ironside (1974, pp. 98 - 99, cité dans Pentecost, 2010, p. 198). Pentecost est d'accord avec cette deuxième position ; il postule en outre qu'il existe une différence entre le jour du Seigneur et le jour du Christ ; le premier est celui qui apparaît dans l'Ancien Testament et correspond aux deux positions mentionnées ; tandis que le jour du Christ se rapporte à l'Enlèvement de l'Église. Pentecost conclut qu'il y a deux programmes différents référencés dans le jour du Seigneur et le jour du Christ, « but they may fall within the same time area. Thus the two days may have the same beginning, even though two different programs are in view » (Pentecost, 2010, p. 200)⁷.

Nous considérons que l'expression « jour du Seigneur » commence par le jugement sur l'Église de la suivante manière : (a) contre l'Église apostate qui a été aveuglée et retranchée ; et subira les jugements de la honte, de la maladie et de la mort, et le jugement d'être laissée derrière, lors l'Enlèvement ; ensuite, dans la Tribulation, l'Église apostate subira le jugement de la puissance d'illusion et l'ardeur d'un feu qui est la perdition dans l'Enfer ; (b) l'Église endormie sera jugée avec une forte discipline pour être réveillée et préparée pour

⁷ « ... mais ils peuvent se situer dans la même période. Par conséquent, les deux jours peuvent avoir le même commencement, bien qu'il y ait deux programmes différents en vue. » (Pentecost, 2010, p. 200). Traduction des auteurs.

l'Enlèvement ; (c) et la sainte Église, d'autre part, sera jugée pour la récompense d'approbation et de confirmation pour être enlevée, avant la Tribulation.

Concernant les événements envisagés au jour du Seigneur, nous considérons qu'il y a le jugement de l'Église, la Tribulation, la Seconde Venue du Christ et les jugements qui s'y rapportent. Quant au Royaume Millénaire, d'après 2 Pierre 3.10 - 13, on pourrait soutenir qu'il est inclus dans le jour du Seigneur ; lorsque ce royaume finit, Dieu créera les Nouveaux Cieux et la Nouvelle Terre. Un argument en faveur de cette affirmation est que ce jour du Seigneur est identifié par **le jugement** et que le Royaume Millénaire pourrait être considéré comme **un temps de jugement**. Voyons deux raisons :

(a) Ces mille ans seront la période de la dernière épreuve pour l'humanité qui aura seulement un ennemi, le péché du cœur, les œuvres de la Perverse (la chair, la nature du péché) ; car Satan sera lié et il n'y aura pas de structure du monde.

(b) Le Seigneur, avec son Église glorifiée, gouvernera les nations avec une verge de fer, appliquant la Loi, ce qui implique le jugement (Psaume 2.8 - 9 ; Ésaïe 65.20 ; Zacharie 14.17 - 19 ; Apocalypse 2.27). Voyons la table suivante sur les jugements dans le jour du Seigneur :

Tableau 2

Les jugements dans le jour du Seigneur

Jugement	Versets
Les jugements sur l'Église apostate : (a) le jugement d'aveuglement et d'endurcissement du cœur ; b) le jugement d'abandon ; c) le jugement de la honte ; d) le jugement de la maladie et de la mort ; (e) le jugement d'être laissé derrière lors l'Enlèvement ; f) le jugement de la puissance d'égarement ; (g) le jugement de l'ardeur d'un feu (perdition en Enfer).	(a) Le jugement de l'aveuglement et de l'endurcissement du cœur : Ésaïe 6.9 - 13 ; Matthieu 13.15 ; Romains 11.8 ; Apocalypse 3.17. b) Le jugement d'abandon : Psaume 50.16 - 22 ; Matthieu 3.9-12 ; 7.15-20 ; 13.30 ; 23.37 - 39 ; 22.8 ; Luc 14.24 ; Jean 15.2, 5 - 6 ; Romains 10.16 ; 11.16 - 22, 25 - 31 ; Galates 4.30 ; Hébreux 3.7 - 19 ; 4.1 - 2, 4 - 11 ; 6.4 - 8, 10.26 - 29 ; 1 Pierre 4.17 - 18 ; 2 Pierre 2.3, 6, 9 ; Jude 1.4, 12 ; Apocalypse 2.5 ; Actes 3.16.

Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate

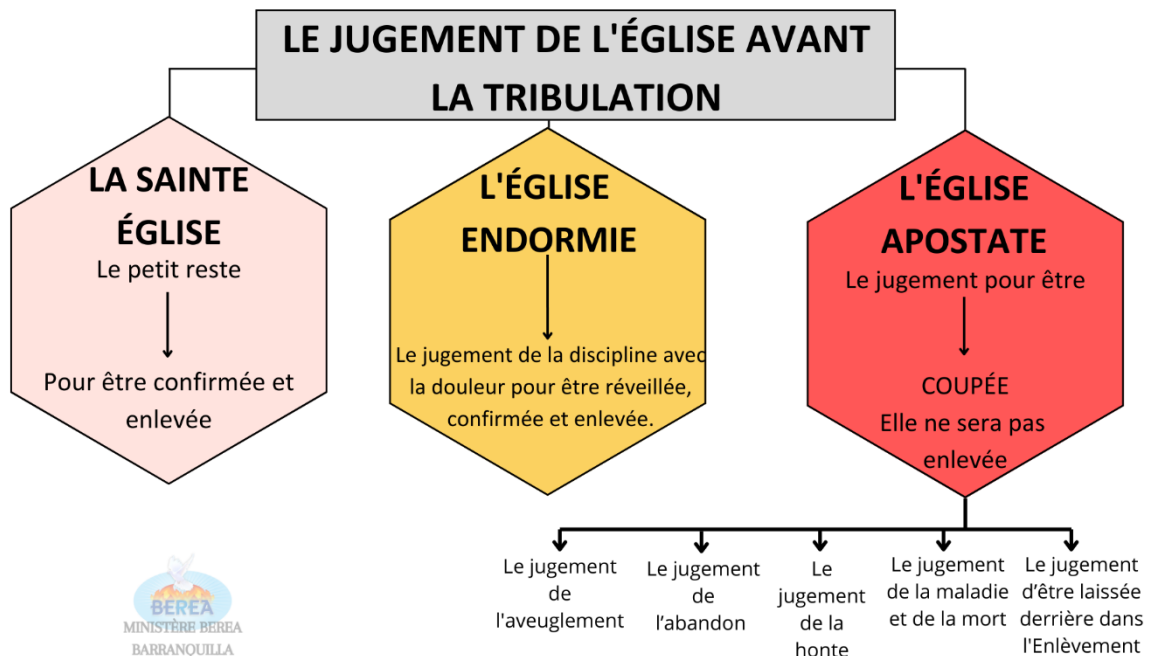
	<p>(c) Le jugement de la honte : Psaume 50.16 - 22 ; Philippiens 3.19 ; 2 Timothée 3.9 ; Jude 1.13 ; Apocalypse 3.1.</p> <p>d) Jugement de la maladie et de la mort : 2 Pierre 2.3, 12 ; Apocalypse 2.20 - 23.</p> <p>(e) Le jugement d'être laissé derrière, lors de l'Enlèvement : Apocalypse 3.3.</p> <p>(f) Le jugement de la puissance d'égarement : 2 Thessaloniens 2.8 - 12.</p> <p>g) Le jugement de l'ardeur d'un feu (la perdition en Enfer) : Hébreux 6.4 - 6 ; 10.26 - 29.</p>
Le jugement sur l'Église endormie : la discipline et le feu de l'épreuve pour qu'elle soit éveillée, confirmée et enlevée à la Nouvelle Jérusalem.	1 Pierre 1.6 - 9 ; Hébreux 12.4 - 11.
Le jugement sur la sainte Église : le Seigneur pèse ses œuvres et les trouve justes ; ce jugement est pour la récompense, pour qu'elle soit confirmée, afin d'être enlevée à la Nouvelle Jérusalem.	Apocalypse 2.9 - 10 ; 3.8 - 11.
Le jugement de la Tribulation.	Sophonie 1.18 ; 2.2 ; Malachie 4.1.
Les jugements pendant la Seconde Venue du Christ : (a) le jugement sur l'antéchrist et le faux prophète ; (b) le jugement sur les nations (le jugement des brebis et des chèvres ou des boucs).	<p>(a) Le jugement sur l'antéchrist, le faux prophète et les rois de la Terre : Apocalypse 19.17 - 21.</p> <p>(b) Le jugement sur les nations (le jugement des brebis et des chèvres ou des boucs) : Matthieu 25.31 - 46.</p>
Le jugement sur Satan (enchaîné dans l'Abîme).	Apocalypse 20.1 - 3.
Le jugement pendant le Royaume Millénaire : le Seigneur Jésus avec l'Église glorifiée régnera avec une verge de fer, le péché ne proliférera pas, car il sera jugé immédiatement.	Psaume 2.8 - 9 ; Ésaïe 65.20 ; Zacharie 14.17 - 19 ; Apocalypse 2.27.
Le jugement des nations rebelles à la fin du Royaume Millénaire (la Seconde Guerre de Gog et Magog).	Apocalypse 20.7 - 9.
Le jugement final sur Satan et ses démons (jetés dans l'étang de feu).	Apocalypse 20.10.
Le jugement du Grand Trône Blanc : (a) le jugement final sur la nature du péché, la mort, la Perverse ; (b) le jugement final sur les perdus (les apostats retranchés et tous ceux qui n'ont pas reçu le salut en Jésus-Christ).	Apocalypse 20.11 - 15.
Le jugement sur les cieux et la Terre actuels.	2 Pierre 3.10 - 13 ; Apocalypse 21.1.

La tradition théologique a nié que l'Église devait être jugée ; néanmoins, le jugement a déjà commencé depuis que le Seigneur a commencé à marcher au milieu des chandeliers en l'an 2019, lorsque Israël, le figuier, a accompli les 70 années prophétiques du Psaume 90.10. À partir de cette année-là, les chapitres 1, 2 et 3 d'Apocalypse ont commencé à s'accomplir.

En effet, ils traitent du jugement de Jésus sur l'Église, qui concerne les trois types d'Églises : l'Église apostate, l'Église endormie et la sainte Église. Pour la première, le résultat du jugement est la perdition en Enfer ; pour la deuxième, l'Église endormie, le jugement est la discipline sévère qu'elle subira avec des tribulations et des douleurs profondes afin d'être réveillée, sanctifiée et préparée pour l'Enlèvement ; et pour la troisième, la sainte Église (représentée à Smyrne et à Philadelphie), le jugement est une récompense, car le Seigneur pèse leurs œuvres et les trouve justes et saintes, grâce à la justice du Christ et à la sanctification du Saint-Esprit. La sainte Église est confirmée pour être enlevée. Voyons cela dans la figure suivante :

Figure 1

Le jugement de l'Église apostate, de l'Église endormie et de la sainte Église au commencement du jour du Seigneur.



Tant que le Seigneur n'aura pas conclu tous ses jugements contre l'Église apostate et l'Église endormie, il ne déclenchera pas le jugement de la Tribulation. Un jugement conduit à

d'autres jugements : le jugement de l'Église conduit au jugement des nations et d'Israël dans la Tribulation, jusqu'à ce que cette période se termine par la Seconde Venue de Jésus.

Le jour du Seigneur est donc une période qui commence par le jugement de l'Église, se poursuit par l'Enlèvement de la sainte Église, continue dans la Tribulation et dans la Seconde Venue du Christ. Ce jour s'étend pendant le Royaume Millénaire jusqu'à sa terminaison. Quand le jour du Seigneur finit, le Royaume Éternel commencera. Examinons cette ligne temporelle, résumée dans la figure suivante :

Admettre, par les Écritures, que le jour du Seigneur commence par le jugement de l'Église apostate nous permet de comprendre pourquoi, dans 2 Thessaloniciens 2 : 1 - 3, Paul parle de l'Enlèvement de la sainte Église lorsqu'il dit « ... en ce qui concerne **l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ et notre rassemblement auprès de lui...** », et Paul poursuit en disant « ... **le jour du Seigneur** est proche » ; l'apôtre inclut l'Enlèvement dans le jour du Seigneur, qui n'est pas dans la Tribulation, car celle-ci commencera certainement après que l'Église sera enlevée.

Un autre passage important, qui s'éclaire lorsque l'on comprend que le jour du Seigneur commence par le jugement de l'Église, est le chapitre 1 d'Apocalypse, parce que Jean déclare au verset 10 : « Je fus saisi par l'Esprit **au jour du Seigneur**, et j'entendis derrière moi une voix forte, comme le son d'une trompette... » (NEG1979). Jean dit qu'il était déjà au jour du Seigneur et commence à décrire le Seigneur marchant au milieu des églises, les chandeliers, avec les étoiles dans sa main et sont les pasteurs ; puis dans les chapitres 2 et 3 d'Apocalypse, Jean décrit en détail le processus judiciaire du Seigneur sur les églises, lorsqu'il leur donne les accusations et les sentences, les punitions, mais également les récompenses s'il y a repentance. Ces scènes dans les chapitres ci-dessus sont judiciaires et font partie du jour du Seigneur.

D'autres passages, où l'on voit explicitement que le jour du Seigneur fait référence à l'Église, sont les suivants :

- 1 Corinthiens 5.5 :

⁵ qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé **au jour du Seigneur Jésus**.

L'apôtre parle d'un fornicateur qui devait être expulsé de l'église locale afin qu'il se repentît et fût sauvé au jour du Seigneur. C'est-à-dire, participer à l'enlèvement de l'Église, autrement dit, que cet homme repenté pût être ressuscité et glorifié.

- 2 Corinthiens 1.14 :

¹⁴ comme vous avez déjà reconnu en partie que nous sommes votre gloire, de même que vous serez aussi la nôtre **au jour du Seigneur Jésus.**

L'apôtre Paul parle des tribulations qu'il a subies pour l'amour de l'Évangile (2 Corinthiens 1 : 3- 10) et de la manière dont Dieu l'a réconforté afin de pouvoir réconforter les autres. L'apôtre parle également de son témoignage de sainteté, de pureté et de la grâce de Dieu avec laquelle Paul et les disciples se sont conduits dans le monde, et non avec la sagesse humaine. Dans ce contexte, l'apôtre dit que les frères de l'Église seront sa gloire au jour du Seigneur Jésus. Cela renvoie au jour de l'Enlèvement, lorsque Paul verra les membres sauvés de l'Église de Corinthe ressuscités et glorifiés.

- 1 Thessaloniens 5.1-6 :

¹ Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive.

² Car vous savez bien vous-mêmes que **le jour du Seigneur** viendra comme un voleur dans la nuit.

³ Quand les hommes diront: Paix et sûreté! alors une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs de l'enfantement surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont point.

⁴ **Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ;**

⁵ vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres.

⁶ Ne dormons donc point comme les autres, **mais veillons et soyons sobres.**

Dans ce passage, Paul se réfère à la partie du jour du Seigneur qui correspond à la Tribulation, lorsqu'il dit au verset 3 « une ruine soudaine les surprendra ». Le jour du Seigneur commence par le jugement sur l'Église apostate (tous les jugements), sur l'Église endormie (jugement de discipline pour être sanctifiée), se poursuit avec l'Enlèvement de la **sainte** Église, et continue avec le jugement de la Tribulation. La clarté sur la chronologie de ces événements nous permet de comprendre pourquoi l'apôtre dit au verset 4 que nous, la sainte Église, ne sommes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ; et au verset 6, Paul ajoute qu'il faut veiller et être sobre. Ici, il fait également référence à la période précédant la Tribulation, pendant laquelle la sainte Église doit veiller, de peur que les événements du début du jour du Seigneur ne la surprennent comme un voleur ; et dans ces événements se trouvent : (a) les jugements sur l'Église apostate ; (b) la

discipline pour l'Église endormie afin qu'elle soit réveillée ; (c) et l'Enlèvement de la sainte Église. Cela est confirmé par Apocalypse 3 : 3, qui dit : « Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, et garde et repens-toi. **Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi.** » ; le Seigneur fait ici référence à l'Enlèvement.

- 2 Pierre 3.10 - 13 :

¹⁰ **Le jour du Seigneur** viendra comme un voleur ; en ce jour, les cieux passeront avec fracas, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre avec les œuvres qu'elle renferme sera consumée.

¹¹ Puisque donc toutes ces choses doivent se dissoudre, quelles ne doivent pas être la sainteté de votre conduite et votre piété,

¹² **tandis que vous attendez et hâtez l'avènement du jour de Dieu**, à cause duquel les cieux enflammés se dissoudront et les éléments embrasés se fondront !

¹³ Mais nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera.

Ce passage est semblable à celui de 1 Thessaloniens 5.2 dont nous venons de parler, car Pierre parle de la Tribulation comme faisant partie du jour du Seigneur (2 Pierre 3.10). L'apôtre indique que nous devons attendre ce jour et nous hâtons. Cependant, il se réfère aux événements initiaux qui sont les jugements sur l'Église apostate, l'Église endormie et la préparation finale pour l'Enlèvement qui clôt la dispensation de l'Église.

Tableau 3

Versets sur le Jour du Seigneur

1 Corinthiens 5.5 :	2 Corinthiens 1.14	1 Thessaloniens 5.1 - 6 :	2 Pierre 3.10 - 13 :	2 Thessaloniens 2.1 - 3	Apocalypse 1.10-14
⁵ qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit	¹⁴ comme vous avez déjà reconnu en partie que nous sommes votre gloire, de même	¹ Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. ² Car vous savez bien vous-	¹⁰ Le jour du Seigneur viendra comme un voleur ; en ce jour, les cieux passeront avec fracas,	Pour ce qui concerne l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ et notre réunion avec lui, nous vous prions, frères,	¹⁰ Je fus saisi par l'Esprit au jour du Seigneur , et j'entendis derrière moi une voix forte, comme le son d'une trompette, ¹¹ qui

<p>sauvé au jour du Seigneur Jésus.</p>	<p>que vous serez aussi la nôtre au jour du Seigneur Jésus.</p>	<p>mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. ³ Quand les hommes diront : Paix et sûreté ! alors une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs de l'enfantement surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont point. ⁴ Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ; ⁵ vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres. ⁶ Ne dormons donc point comme les autres, mais veillons et soyons sobres.</p>	<p>les éléments embrasés se dissoudront, et la terre avec les œuvres qu'elle renferme sera consumée. ¹¹ Puisque donc toutes ces choses doivent se dissoudre, quelles ne doivent pas être la sainteté de votre conduite et votre piété, ¹² tandis que vous attendez et hâtez l'avènement du jour de Dieu, à cause duquel les cieux enflammés se dissoudront et les éléments embrasés se fondront ! ¹³ Mais nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la</p>	<p>² de ne pas vous laisser facilement ébranler dans votre bon sens, et de ne pas vous laisser troubler, soit par quelque inspiration, soit par quelque parole, ou par quelque lettre qu'on dirait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était déjà là. ³ Que personne ne vous séduise d'aucune manière ; car il faut que l'apostasie soit arrivée auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme du péché, le fils de la perdition...</p>	<p>disait : Ce que tu vois, écris-le dans un livre, et envoie-le aux sept Églises, à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie, et à Laodicée. ¹² Je me retournai pour savoir quelle était la voix qui me parlait. Et, après m'être retourné, je vis sept chandeliers d'or, ¹³ et, au milieu des sept chandeliers, quelqu'un qui ressemblait à un fils d'homme, vêtu d'une longue robe, et ayant une ceinture d'or sur la poitrine. ¹⁴ Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige ; ses yeux étaient comme une flamme de feu... (NEG1979).</p>
------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

			justice habitera.		
--	--	--	----------------------	--	--

(c) Le troisième événement que Paul mentionne dans 2 Thessaloniens 2. 1 - 3 est la Tribulation, comme partie du jour du Seigneur, lorsqu'au verset 3 l'apôtre mentionne l'apparition du fils de perdition qui aura lieu au début de la soixante-dixième semaine de Daniel ; l'apôtre parle également du milieu de cette période, car il dit que l'Antéchrist s'assiéra dans le temple de Dieu en se faisant passer pour Dieu (2 Thessaloniens 2.4).

(d) Le quatrième événement du calendrier de 2 Thessaloniens 2.1 - 3 est la Seconde Venue du Christ, lorsque l'apôtre déclare que le Seigneur détruira le fils de la perdition, l'Antéchrist (2 Thessaloniens 2.8).

Le calendrier que nous venons de décrire ne peut pas être vu ou compris par ceux qui ont de l'apostasie personnelle. Cela signifie qu'ils se sont détournés de la voie du Seigneur, qu'ils se sont éloignés de Lui et de l'Évangile, après avoir reçu Christ dans leurs cœurs et avoir été sanctifiés par son sang et par le Saint-Esprit. Ces personnes ont expérimenté une véritable expérience du salut par la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit (Tite 3.5) ; cependant, elles ont décidé d'abandonner l'Évangile, la Parole de Dieu, et ont commencé à pratiquer le péché ; certains restent dans l'Église, d'autres la quittent et n'y reviennent pas. Dans les deux cas, il s'agit d'apostats, car leur vie est complètement séparée de la Vérité et du Christ. Il y a aussi de l'apostasie de l'Église lorsque celle-ci a de fausses doctrines, même si elle s'appuie sur la Bible. Le moyen de reconnaître la tromperie est d'analyser et de discerner les messages des prédicateurs à la lumière de la Bible et sous la conduite du Saint-Esprit. Parce que l'Église apostate prêche pour les biens matériels, la vie sur cette terre, et conduit les personnes à rechercher les choses corruptibles, la gloire et la sagesse des hommes.

L'apostasie personnelle signifie se détourner du chemin du Seigneur ; lorsque la personne a été la demeure du Saint-Esprit et a été sanctifiée par le sang du Christ, mais s'éloigne de

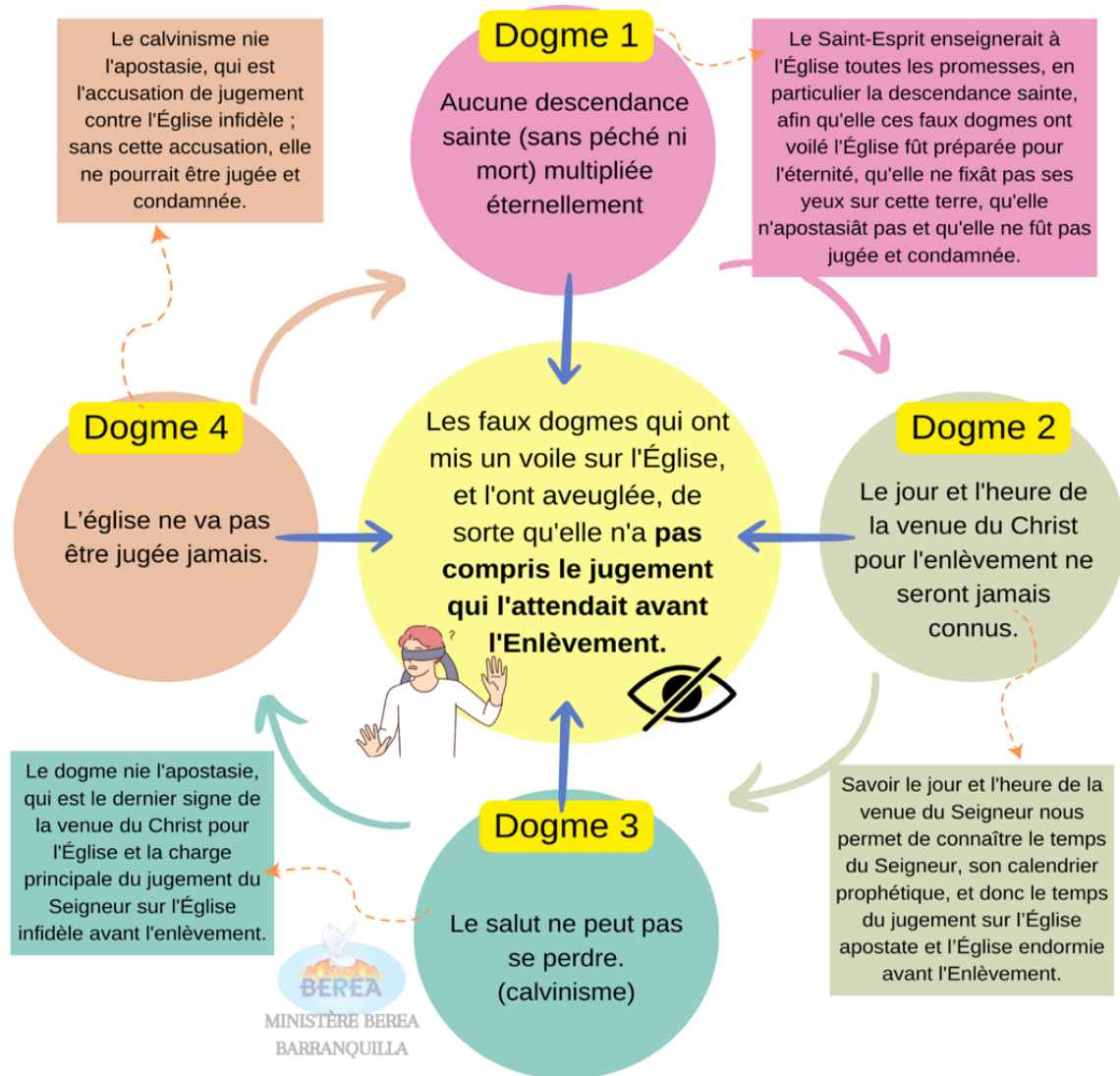
Lui et de l'Évangile. Cette personne a eu une véritable expérience de salut par la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit (Tite 3.5) ; cependant, elle a décidé d'abandonner l'Évangile, la Parole de Dieu et commence à pratiquer les péchés ; certains restent dans l'Église, d'autres la quittent et n'y reviennent pas. Dans les deux cas, il s'agit d'apostats, car leur vie est entièrement séparée de la Vérité et du Christ. Il y a également l'apostasie de l'Église quand elle a de fausses doctrines, même si elle utilise la Bible. La manière de reconnaître la tromperie, c'est d'analyser ses messages ; parce que l'Église apostate prêche des biens matériels, de la vie dans cette Terre. Elle conduit les personnes à chercher les choses corruptibles, la gloire et la sagesse des hommes.

La Bible enseigne que le Seigneur allait juger l'Église à cause de son apostasie ; c'est un mensonge de dire qu'elle ne peut pas être jugée, car Jésus l'a sauvée pour toujours. Les Écritures enseignent le contraire ; puisqu'il y a plusieurs passages dans lesquels Dieu a averti sur les différents jugements qu'Il exécuterait, si l'Église désobéissait, n'écoutait pas sa Parole, endurcissait son cœur et tombait de la grâce. Dans cette livre, nous étudierons les jugements que le Seigneur a déjà exécutés et ceux qu'il va accomplir sur l'Église apostate, avant l'Enlèvement de la sainte Église.

Les fausses doctrines que nous avons mentionnées sont destructives en tant qu'elles ont mis un voile sur beaucoup d'enfants de Dieu. Le résultat est l'aveuglement spirituel, le durcissement du cœur qui leur empêche de voir le temps de jugement, qui se déroule maintenant ; car le Roi a affirmé que ceux qui auront de l'intelligence comprendront ; nous verrons ce thème à continuation.

Figure 3

Les faux dogmes de l'Église qui ont mis un voile sur elle.



1.4. La relation de l'intelligence et de la compréhension spirituelles avec le jugement

Après avoir étudié l'intelligence et la compréhension spirituelle, voyons désormais comment elles permettent de connaître le temps du jugement de Dieu. Au début du présent chapitre, nous avons cité Daniel 12.10 b, dont le thème est le jugement ; relisons-le : « ... Aucun des méchants ne comprendra, mais ceux qui auront de l'intelligence comprendront. » Nous avons dit que dans ce verset, il y a deux classes de personnes : les méchants et ceux

qui auront de l'intelligence ; la différence est la compréhension des jugements de la fin des temps ; les premiers ne les entendent pas, mais les seconds les comprennent.

Daniel a reçu la révélation des événements de la fin des temps après sa prière au Seigneur, lorsqu'il a compris le jugement que le peuple d'Israël avait subi à cause de son apostasie. Par la lecture de la prophétie de Jérémie, le prophète a compris les 70 années des désolations de Jérusalem (Jérémie 25.8 - 12) ; lisons Daniel 9.2 - 3 :

² la première année de son règne, moi, Daniel, je me suis aperçu dans les livres que le nombre d'années indiqué par l'Éternel au prophète **Jérémie pour la durée de la dévastation de Jérusalem était de 70.**

³ Je me suis tourné vers le Seigneur Dieu en le recherchant avec des prières et des supplications, en jeûnant et en me couvrant d'un sac et de cendre.

Daniel a compris que le péché d'apostasie d'Israël et de Juda était la cause de tous les faits que le peuple avait subis. C'est pourquoi le prophète a commencé à prier devant Dieu ; on peut voir cette compréhension spirituelle du jugement, parce que dans Daniel 9.7 - 8, on lit :

⁷ A toi, Seigneur, est la justice, et à nous la confusion de face, en ce jour, aux hommes de Juda, aux habitants de Jérusalem, et à tout Israël, à ceux qui sont près et à ceux qui sont loin, dans tous les pays où tu les as chassés **à cause des infidélités dont ils se sont rendus coupables envers toi.**

⁸ Seigneur, à nous la confusion de face, à nos rois, à nos chefs, et à nos pères, **parce que nous avons péché contre toi.**

À cause de la prière de Daniel, Dieu a envoyé l'ange Gabriel pour lui enseigner la vision, que l'on trouve dans les chapitres 9, 10, 11 et 12 du livre. Dieu révèle au prophète le calendrier des soixante-dix semaines dont la dernière est le jugement de la Tribulation. Daniel a reçu l'intelligence spirituelle pour comprendre le calendrier et le jugement de ce moment et celui de l'avenir. Dans Daniel 9.13 - 14, on lit :

¹³ **Comme cela est écrit dans la loi de Moïse, toute cette calamité est venue sur nous ;** et nous n'avons pas imploré l'Éternel, notre Dieu, nous ne nous sommes pas détournés de nos iniquités, nous n'avons pas été attentifs à ta vérité.

¹⁴ L'Éternel a veillé sur cette calamité, et l'a fait venir sur nous ; car l'Éternel, notre Dieu, est juste dans toutes les choses qu'il a faites, mais nous n'avons pas écouté sa voix.

Daniel a eu la compréhension spirituelle du jugement par la Loi. Ainsi, il dit : « Comme cela est écrit dans la loi de Moïse » ; l'intelligence et le discernement spirituels viennent par la Parole de Dieu ; mais l'Église de la fin des temps l'a abandonnée, à cause de l'apostasie. Par conséquent, elle a un voile qui l'empêche de voir et de comprendre que le Seigneur la jugerait ; certainement, Il l'a déjà jugée dans le jugement d'abandon ; cependant, à cause de son cœur endurci, elle ne comprend pas et pense que Dieu la bénit matériellement.

Après sa prière, Dieu envoie l'ange Gabriel pour donner à Daniel la compréhension des événements futurs ; lisons Daniel 9.21 - 23 :

²¹ Je parlais encore dans ma prière, quand l'homme, Gabriel, que j'avais vu précédemment dans une vision, s'approcha de moi d'un vol rapide, au moment de l'offrande du soir.

²² Il m'instruisit, et s'entretint avec moi. Il me dit : Daniel, **je suis venu maintenant pour ouvrir ton intelligence.**

²³ Lorsque tu as commencé à prier, la parole est sortie, et je viens pour te l'annoncer ; car tu es un bien-aimé. **Sois attentif à la parole, et comprends la vision !**

Le centre de la vision de Daniel est le jugement ; et l'Ange Gabriel est arrivé pour ouvrir son intelligence pour qu'il comprît la vision. Après avoir reçu la prophétie, le prophète voit deux hommes au bord d'un fleuve et un autre vêtu de lin, et ils lui enseignent des choses puissantes ; lisons Daniel 12.6 - 8 :

⁶ L'un d'eux dit à l'homme vêtu de lin, qui se tenait au-dessus des eaux du fleuve : **Quand sera la fin de ces prodiges ?**

⁷ Et j'entendis l'homme vêtu de lin, qui se tenait au-dessus des eaux du fleuve ; il leva vers les cieux sa main droite et sa main gauche, et il jura par celui qui vit éternellement que ce sera dans un temps, des temps, et la moitié d'un temps, et que toutes ces choses finiront **quand la force du peuple saint sera entièrement brisée.**

⁸ J'entendis, mais je ne compris pas ; et je dis : Mon seigneur, quelle sera l'issue de ces choses ?

Dans ce passage, nous trouvons deux questions très importantes parce qu'elles se rapportent au temps du jugement et à sa compréhension ; voyons l'explication dans le point suivant :

1.4.1. Les deux questions du chapitre 12 de Daniel et le temps du jugement

Les deux questions de Daniel 12.6 - 8 sont : (a) quand sera la fin de ces prodiges ? (b) Quelle sera l'issue de ces choses ? Les deux sont liées à la fin des temps que nous vivons à présent ; l'Église devait comprendre ce temps. En effet, la réponse à ces deux questions se rapporte au calendrier prophétique, pour savoir le temps et le jour de la venue du Christ dans l'Enlèvement. Voyons les deux questions :

(a) Première question : un des hommes du bord du fleuve demande à l'homme vêtu de lin : « Quand [heb *ad* : אָד ; *mâthay* : מָתַי] sera la fin [heb *qêts* : קֵץ] de ces prodiges [heb *pele'* : פְּלֵאָה] ? » (Daniel 12.6). Dans cette version Louis Segond, les mots hébreux '*ad* (אָד) et *mâthay* (מָתַי) sont traduits comme « quand », mais la signification précise est « combien de temps » ; la version anglaise New King James dit « **How long** shall the fulfillment of these wonders be ? », qui est une traduction plus proche des mots hébreux ; en français, cet énoncé se traduit : « Combien de temps durera l'accomplissement de ces prodiges ? ». Le mot hébreu pour « l'accomplissement » ou « la fin », de la version Louis Segond, est *qêts* (קֵץ) ; la signification est « une extrémité, le plus loin, la frontière la plus éloignée » ; donc, la traduction précise de la question posée par l'homme du bord du fleuve est : « Combien de temps durera l'extrémité, la frontière la plus éloignée de ces prodiges ». La réponse de l'homme vêtu de lin est : « Ce sera dans un temps, des temps, et la moitié d'un temps, et que toutes ces choses finiront quand la force du peuple saint sera entièrement brisée. » (Daniel 12.7).

(b) Seconde question : Daniel n'a pas compris la réponse de l'homme vêtu de lin, donc lui demande ; « Mon seigneur, quelle [heb *mâh* : מָה] sera l'issue [heb '*achäriyth* : אַחֲרֵי־יָמַי] de ces choses [heb '*ëlleh* : אֵלֶּה] ? » (Daniel 12.8). La signification de cette deuxième question est la suivante :

Le mot hébreu traduit « quelle » est *mâh* (מָה) qui signifie aussi « comment » ; l'expression « ces choses » en hébreu est '*ëlleh* (אֵלֶּה) « ceci ». Le mot hébreu traduisant « l'issue » est

'achărîyth (אַחַר־יָת) dont la signification est « le final, le dernier, le résultat, la longueur. ». À partir de ces significations, le verset 8 peut se traduire de la manière suivante : « Comment sera la longueur de ces choses ? ». La question de Daniel était liée au temps ; et l'homme vêtu de lin répond dans les versets 9-10 du chapitre 12 de Daniel ; lisons (BDS) :

⁹ Il me répondit : Va, Daniel, car **le sens de ces paroles sera caché, elles seront scellées jusqu'au temps de la fin.**

¹⁰ Beaucoup seront purifiés, blanchis et éprouvés comme par le feu. Les méchants se conduiront avec perversité et aucun d'eux ne comprendra, mais ceux qui auront de la sagesse comprendront.

Daniel a eu d'intelligence spirituelle que Dieu lui a donnée par l'ange Gabriel (Daniel 9.22 - 23). Cependant, le prophète n'a pas pu de comprendre la coordonnée temporelle, énoncée par l'homme vêtu de lin ; car Dieu a prévu un autre temps qui correspond à celui que nous vivons actuellement. Le Seigneur a décidé que l'Église comprend, par l'intelligence, la sagesse et le discernement du Saint-Esprit. Les paroles de l'homme vêtu de lin étaient scellées à l'époque de Daniel ; mais à la fin des temps, elles seront ouvertes, comme le dit l'ange à l'apôtre Jean dans Apocalypse 22.10 : « Et il me dit : Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre. Car le temps est proche. »

La réponse de l'homme vêtu de lin est pour l'Église de la fin des temps. Ainsi, le chapitre 12 de Daniel est dirigé vers elle ; voyons les raisons qui démontrent la référence à l'Église dans ce chapitre :

1.4.2. Les raisons pour lesquelles l'Église de la fin des temps se trouve dans le chapitre 12 de Daniel

Il y a six raisons par lesquelles on peut identifier l'Église dans le chapitre 12 de Daniel, tenant compte des événements que le prophète mentionne :

(a) *Première raison* : ce chapitre de Daniel 12 parle de la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ. Lisons Daniel 12.2 : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle. ». Le Seigneur parle ici de la première résurrection qui s'ouvre avec ceux

qui se sont endormis en Christ. En effet, il y a une référence directe à l'Église ; cela est confirmé dans 1 Corinthiens 15.23, car il parle de l'ordre de la première résurrection : « Mais chacun en son rang. Christ comme prémices, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement. ».

(b) *Seconde raison* : il y a une référence à la glorification et à l'Enlèvement de la sainte Église dans Daniel 12.3 ; lisons : « Ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur du ciel, et ceux qui auront enseigné la justice, à la multitude brilleront comme les étoiles, à toujours et à perpétuité. ». Les intelligents sont ceux auxquels le Père de gloire leur a donné un esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance ; et dont les yeux de leurs cœurs ont été illuminés pour connaître la richesse de la gloire de son héritage qui est les promesses éternelles, dont la descendance sainte multipliée pour toujours est la principale (Éphésiens 1.17 - 18). Le verset 3 de Daniel 12 est une référence à la glorification de la sainte Église, parce qu'elle sera la première à briller de leurs corps vivifiants. Nous sommes les étoiles pour l'éternité éternelle, qui brilleront comme l'éclat du firmament ; car nous donnerons de même une progéniture sainte comme les étoiles du ciel, ce qui sera l'accomplissement de la promesse faite à Abraham ratifiée en Isaac et en Jacob (Genèse 15.5 ; 22.17 ; 26.4).

c) *Troisième raison* : Daniel 12 parle de la Parole qui serait scellée, au temps du prophète ; mais qu'au temps de la fin, elle ne le serait plus, comme nous avons dit auparavant ; lisons Daniel 12.4 a : « Toi, Daniel, tiens secrètes ces paroles, et scelle le livre jusqu'au temps de la fin. ». Ce verset est une référence au temps avant l'Enlèvement ; parce que ce serait le Saint-Esprit qui ouvrirait les Écritures à ceux qui ont les caractéristiques suivantes : (i) ils s'accrochent à la Parole éternelle, en croyant de tout cœur et en disant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la Terre ; (ii) ils mettent leur cœur sur les choses célestes, sur l'héritage éternel, et non sur les choses de cette Terre ; (iii) ils aspirent de toutes leurs forces à la venue du Christ pour sa sainte Église et à se rendre dans la nouvelle Jérusalem.

Les Écritures n'ont pas été ouvertes à ceux qui ont apostasié de la foi biblique, ont abandonné la Parole et ne comprennent donc pas. Le Seigneur a dit : « Pourquoi ne comprenez-vous pas mon langage ? Parce que vous ne pouvez écouter ma parole » (Jean 8.43). Les apostats n'ont pas entendu ni reçu la Parole, ils n'ont pas compris le langage du Seigneur, et donc ils ne comprennent pas la résurrection et la glorification, ils ne comprennent pas le jugement d'abandon que le Seigneur a déjà exécuté sur eux avec un compte à rebours de 50 jours.

Le Seigneur ne fait connaître sa Parole qu'à ses disciples, dont quelques exigences sont les suivantes : (i) se dépouiller de tout (Luc 14.26, 33) ; (ii) porter la croix (Luc 14.27) ; (iii) renoncer à soi-même (Matthieu 16.24) ; (iv) aimer la Parole et demeurer en elle qui est d'aimer le Seigneur (Jean 8.31 ; 14.23 - 24.).

Le disciple est celui à qui le Seigneur enseigne les mystères du Royaume des Cieux, le Royaume éternel ; l'Esprit Saint lui enseigne toutes choses et le conduit dans toute la vérité (Matthieu 13.11 ; Luc 8.10 ; Jean 14.26 ; 16.13). Au contraire, les apostats, coupés dans le jugement d'abandon, ont les suivantes caractéristiques ; (i) ils ont l'aveuglement spirituel ; (ii) leur intelligence est émoussée ; (iii) les Écritures leur sont scellées et fermées ; (iv) ils ont un voile, le voile de la terre, de la vanité et de la corruption. Lorsqu'ils lisent les Écritures, les appliquent à cette terre, à l'obtention de biens terrestres et à la prospérité matérielle. Daniel 12.9 nous dit aussi à ce sujet : « Va, Daniel, car ces paroles seront tenues secrètes et scellées jusqu'au temps de la fin. ». À la fin de temps, la Parole prophétique ne serait plus scellée ; c'est pourquoi dans Apocalypse 22.10 - 12, on lit :

¹⁰ Et il me dit : Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre. Car le temps est proche.

¹¹ Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore ; et que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore.

¹² Voici, je viens bientôt, et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon ce qu'est son œuvre.

Le temps où la Parole prophétique ne serait plus scellée se situe juste avant l'Enlèvement ; et c'est le temps que nous vivons actuellement. Le verset 11 d'Apocalypse 22 parle de ceux

qui continueront leur course, étant impurs et injustes ; ce temps correspond à après le jugement d'abandon que le Seigneur a exécuté en l'an 2021 avec un compte à rebours de 50 jours. Au verset 12 d'Apocalypse 22, Jésus prophétise sa venue prochaine. Nous pouvons donc affirmer que ce qu'Il a dit à Daniel était : « Scellez les Paroles jusqu'au temps près de l'Enlèvement », c'est-à-dire le temps où le Seigneur dira : « Je viens bientôt, le temps est proche ».

C'est le temps avant l'Enlèvement que nous vivons à présent. C'est après le jugement d'abandon que dans Apocalypse 22.11, le Seigneur parle de ceux qui souhaiteraient poursuivre leur course, étant impurs et injustes ; puis, au verset 12 d'Apocalypse, Il annonce sa venue prochaine. Par conséquent, nous pouvons affirmer que ce que le Seigneur dit à Daniel est : « Scelle les Paroles jusqu'au temps de l'Enlèvement », c'est-à-dire le moment où le Seigneur dirait « Je viens bientôt, le temps est proche. »

d) *Quatrième raison* : Daniel 12 parle de l'un des signes avant l'Enlèvement, et c'est la science augmentée, les voyages et les communications. La doctrine de l'imminence, dans la tradition théologique, dit que le jour et l'heure de l'Enlèvement ne seront jamais connus ; et cette fausse doctrine a également enseigné qu'il n'y a pas de signes annonçant l'Enlèvement, cette affirmation est erronée, car les signes sont les uns des moyens par lesquels le Seigneur confirmerait à l'Église que sa venue est proche, aux portes, afin qu'elle veille. Elle écouterait la voix du Saint-Esprit qui lui fasse connaître et comprendre le jour et l'heure de cet événement glorieux. Lisons Daniel, 12.4 b : « Plusieurs courront çà et là ; et la connaissance sera augmentée. » (DBY). Cela est un signe clair avant l'Enlèvement et nous le voyons accompli.

e) *Cinquième raison* : Daniel 12 parle de même du signe du Figuier dont la signification est la renaissance d'Israël ; donné à l'Église par le Seigneur Jésus-Christ dans le discours sur le mont des Oliviers. L'objectif était qu'elle fût attentive et qu'elle fît un compte à rebours pour l'Enlèvement, avec le signe de la génération (Matthieu 24.34 - 35). Lisons Daniel, 12.7

b : « ... Et que lorsque sera consommée la dispersion de la force [**heb *yâd* טַי : étendu**] du peuple saint, tout cela sera consommé » (CAH) . Dans cette traduction, l'expression « la force du peuple saint » a une autre signification en Hébreux que l'on peut établir à partir du contexte ; voyons : le mot « force » est *yâd* (טַי) qui a plusieurs acceptions dont quelques-unes sont « quelque chose étendue, abandon, le long de, spacieux » ; nous avons élu ces significations, parce que le mot « dispersion » en hébreu est *nâphats* (נִפְצָר) ; et il est plus cohérent de parler de la « dispersion étendue, spacieuse ». Cette traduction correspond aussi à la situation que Daniel vivait, à cause du jugement de Dieu sur le peuple d'Israël et Juda, dispersés parmi toutes les nations ; mais ce verset 7 de Daniel 12 a de plus une projection prophétique future, qui est la fin de la dispersion du peuple d'Israël en 1948 ; il est devenu nation de nouveau, et les Juifs sont retournés à sa terre.

Le mot hébreu *yâd* (טַי) signifie également « abandon » ; et c'est frappant qu'il corresponde à l'un des jugements d'abandon, qu'Israël a subi à cause de son péché d'apostasie ; son châtiment a été la mort et la dispersion, selon la Loi ; le Seigneur les a utilisés pour avertir Israël des conséquences terribles de l'idolâtrie ou de l'adoration des démons.

(f) *Sixième raison* : Daniel 12 parle du temps avant l'Enlèvement quand beaucoup de personnes seraient purifiées et blanchies, tandis que les méchants agiraient méchamment et ne comprendraient pas. Nous lisons ceci dans Daniel 12.10 :

¹⁰ Plusieurs seront purifiés, blanchis et épurés ; les méchants feront le mal et aucun des méchants ne comprendra, mais ceux qui auront de l'intelligence comprendront.

Cette description de Daniel 12.10 correspond à l'époque dans laquelle nous vivons actuellement. Comment savons-nous que cette description précède l'Enlèvement ? Nous pouvons le savoir, à cause du parallèle que c'est possible de faire entre ce verset 10 de Daniel 12 et Apocalypse 22.11 ; voyons :

Tableau 4

Relation entre Daniel 12 et Apocalypse 22

Daniel 12	Apocalypse 22
<p>« ⁴ Et toi, Daniel, cache les paroles et scelle le livre jusqu'au temps de la fin. Plusieurs courront çà et là ; et la connaissance sera augmentée.</p> <p>⁹ Et il dit : Va, Daniel ; car ces paroles sont cachées et scellées jusqu'au temps de la fin. (DBY). »</p> <p>- La parole était scellée.</p>	<p>« ¹⁰ Et il me dit : Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre. Car le temps est proche. » (LSG).</p> <p>- La Parole n'est plus scellée, parce que le temps de la fin est arrivé.</p>
<p>« ¹⁰ Plusieurs seront purifiés, blanchis et épurés ; les méchants feront le mal et aucun des méchants ne comprendra, mais ceux qui auront de l'intelligence comprendront. » (LSG).</p> <p>- Le Seigneur parle de deux groupes : (a) les impies qui continueront à commettre l'iniquité ; il s'agit en particulier des apostats ; et (b) ceux qui auront l'intelligence de comprendre les événements prophétiques ; ce groupe correspond à la sainte Église.</p>	<p>¹¹ Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore ; et que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore. (LSG).</p> <p>- Le Seigneur parle de deux groupes : (a) les injustes et les impures qui seront encore injuste et se souilleront encore ; et (b) les justes et saints qui pratiquent la justice et se sanctifient encore ; ce groupe correspond à la sainte Église.</p>
<p>« ³ Ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur du ciel, et ceux qui auront enseigné la justice, à la multitude brilleront comme les étoiles, à toujours et à perpétuité. » (LSG).</p> <p>La sainte Église glorifiée sera la première de recevoir cette promesse de briller comme les étoiles, parce qu'elle a cru en Christ, l'étoile brillante du matin.</p>	<p>« ¹⁶ Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les Églises. Je suis le rejeton et la postérité de David, l'étoile brillante du matin. » (LSG).</p>

Dieu a donné à l'Église tout le nécessaire pour qu'elle comprenne les suivantes choses : (a) la fin des temps ; (b) ce qui se passera selon les Écritures ; (c) le calendrier prophétique, dans lequel se trouve le jugement, qui a commencé pour la maison du Seigneur, c'est-à-dire l'Église, avant l'Enlèvement et la Tribulation. Le jugement est dû à l'apostasie, à l'adultère et aux fornications spirituelles, comme l'a fait Israël ; le Seigneur a rappelé à l'Église ces péchés. Cependant, celle-ci n'a pas tenu compte des nombreux avertissements

de jugement que le Seigneur lui a donnés dans les Écritures. Dieu a pris Israël comme exemple par lequel Il a averti à l'Église de ne pas tomber dans le même exemple de désobéissance et d'incrédulité (Hébreux chapitres 3 et 4).

L'Église n'a nullement pensé que cette dispensation se terminerait par un jugement sur elle-même, parce qu'elle est devenue hautaine et s'est convaincue que le salut ne peut pas se perdre. Cependant, les Écritures sont extrêmement claires à ce sujet.

La certitude que l'Église serait jugée par le Seigneur est présente dans le Nouveau Testament ; par exemple, le chapitre 1 d'Apocalypse est une scène judiciaire et c'est le début du jour du Seigneur, comme nous avons démontré dans les pages précédentes ; l'apôtre Jean décrit le Seigneur Jésus debout au milieu des chandeliers, avec ses yeux comme une flamme feu, parce que le moment de juger les Églises est venu ; lisons Apocalypse 1.14 - 16 :

¹⁴ Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige ; ses yeux étaient comme une flamme de feu ;

¹⁵ ses pieds étaient semblables à de l'airain ardent, comme s'il eût été embrasé dans une fournaise ; et sa voix était comme le bruit de grandes eaux.

¹⁶ Il avait dans sa main droite sept étoiles. De sa bouche sortait une épée aiguë, à deux tranchants ; et son visage était comme le soleil lorsqu'il brille dans sa force.

Les caractéristiques du Seigneur que l'apôtre Jean donne dans ce passage se réfèrent au jugement ; voyons :

(a) Jésus a les cheveux blancs comme de la laine blanche ; cela nous rappelle la description de Seigneur comme juge dans Daniel 7.9 ; lisons :

⁹ Je regardai encore pendant qu'on installait des trônes, un vieillard âgé de très nombreux jours prit place sur l'un d'eux. Son vêtement était blanc comme de la neige **et ses cheveux étaient comme la laine nettoyée. son trône était comme des flammes de feu, et les roues comme un feu ardent.**

Dans ce verset, Daniel décrit également une scène judiciaire (cf. Dn 7.10), et nous retrouvons la même description du Seigneur aux cheveux comme de la laine blanche, d'Apocalypse 1.14.

(b) Dans Apocalypse 1.15, le Seigneur est décrit, entouré de feu : ses yeux comme une flamme de feu, ses pieds comme l'airain ardent, embrasé dans une fournaise ; dans Daniel 7.9 b-10 a on trouve la même description de la présence de Dieu ; lisons :

⁹...Son trône, embrasé de flammes de feu,
avait des roues de **feu ardent**.

¹⁰ **Un fleuve de feu jaillissait
et coulait devant lui,**
des millions d'êtres le servaient,
et des centaines de millions se tenaient debout devant lui.
**La cour de justice prit place
et l'on ouvrit des livres.**

Dans le verset 10 de Daniel 7, nous pouvons confirmer la scène judiciaire, car il est dit « **La cour de justice prit place et l'on ouvrit des livres** » ; cela correspond après du Royaume Millénaire, quand il y aura lieu le jugement devant le trône blanc ; c'est pourquoi à la fin du verset 10, nous lisons « et l'on ouvrit des livres » que c'est la même description d'Apocalypse 20 : 12 ; lisons :

¹² Je vis les morts, les grands et les petits, comparaisant devant le trône. **Des livres furent ouverts.** On ouvrit aussi un autre livre : le livre de vie. Les morts furent jugés, chacun d'après ses actes, suivant ce qui était inscrit dans ces livres.

Après ce jugement, le Royaume Éternel commencera, auquel se réfère Daniel 7.14, quand il dit :

¹⁴ On lui donna la souveraineté, et la gloire et la royauté, et tous les peuples, toutes les nations, ¹les hommes de toutes les langues ¹lui apportèrent leurs hommages. Sa souveraineté est éternelle, elle ne passera jamais, et quant à son royaume, il ne sera jamais détruit

La description d'Apocalypse 1 correspond à une scène judiciaire relationnée avec l'Église ; on peut le confirmer dans les chapitres 2 et 3 où le Seigneur présente les charges contre les

pasteurs qui sont les étoiles et les anges dans les mains de Jésus ; les charges sont aussi contre les églises qui sont les chandeliers.

Ceux qui ont reçu l'illumination du Saint-Esprit ont eu la capacité de comprendre le début du jugement, du jour du Seigneur ; c'est-à-dire, l'accomplissement d'Apocalypse chapitre 1, quand Jésus a commencé à marcher au milieu des chandeliers qui sont les églises sur toute la Terre. Il a commencé un processus judiciaire où Il est le juge, énonce les accusations des chapitres 2 et 3 d'Apocalypse et les sentences contre les églises apostates : (a) le jugement d'aveuglement (« aveugle et nu ») : Apocalypse 3.17) ; (b) le jugement d'abandon (« J'ôterai le chandelier de sa place » : Apocalypse 2.5 ; « je vous vomirai de ma bouche. » : Apocalypse 3.16) ; (c) le jugement de la honte (« La honte de ta nudité » : Apocalypse 3.18) ; (d) le jugement de la maladie et de la mort (« Je la jetterai sur son lit et je ferai mourir ses enfants. » : Apocalypse 2.22 - 23) ; (e) le jugement d'être laissé derrière (« Vous ne saurez pas l'heure à laquelle je viendrai. » : Apocalypse 3.3).

Tous les apostats des églises ont été coupés dans le jugement d'abandon et subiront le jugement de la maladie et de la mort ; mais ceux qui n'y périront pas, souffriront le jugement d'être laissés derrière, car ils ne participeront pas à l'Enlèvement de la sainte Église, et ils auront deux autres jugements à subir : (f) le jugement de la puissance d'égarément, pour que les apostats croient au mensonge de l'Antéchrist et n'aient pas la possibilité de se repentir ; (g) le jugement de l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles (Hébreux 10.27), qui correspond à la Tribulation et à l'Enfer. Tous ces jugements seront étudiés dans les autres chapitres de ce livre.

1.5. Les prophètes comprennent le temps du jugement

Les personnes qui s'éloignent du Seigneur, rejettent sa Parole éternelle et prennent la parole corruptible, centrée sur cette Terre ; elles ne comprennent pas le temps du jugement ; lorsque celui-ci commence, ces apostats malheureux ne se rendent pas compte de ce qui se passe et continuent leur vie pauvre et misérable, nus des promesses éternelles. C'est

exactement ce qui est arrivé à toutes les églises apostates après avoir subi le jugement d'abandon. Les apostats ne savent pas qu'ils ont été déjà coupés de l'Oliver franc, que Jésus leur a donné la lettre de divorce, que leurs temples sont vidés, et maintenant, ils sont dans une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui leur dévorera. Les apostats sont tombés entre les mains du Dieu vivant, donc leur arrivera la chose terrible (Hébreux 10.27, 31) qui est d'abord le jugement de la maladie et de la mort et ensuite les autres jugements inéluctables.

En revanche, les enfants de Dieu fidèles comprennent le temps du jugement ; par exemple, les prophètes ; voyons quelques-uns et la manière comme ils ont accompli la mission donnée par le Seigneur :

1.5.1. Le prophète Abel

Le Seigneur Jésus affirme qu'Abel était un prophète dont les offrandes annonçaient le sacrifice du Christ ; lisons Matthieu 23.34 - 35 :

³⁴ C'est pourquoi, voici, **je vous envoie des prophètes**, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville,

³⁵ afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre, **depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie**, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel.

Abel a compris le jugement de Genèse 3 à cause du péché d'Adam et a fait son offrande pour ce péché hérité. Caïn n'a pas compris et ses générations non plus ; ils n'ont pas adoré Dieu ; ils ont accueilli l'incrédulité et ont rejeté les promesses éternelles, en prenant les biens de ce monde ; lisons Hébreux 11.4 :

⁴ C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn ; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes ; et c'est par elle qu'il parle encore, quoique mort.

1.5.2. Le prophète Hénoc

Dieu a révélé le jugement à Hénoc ; celui-ci a compris et a donc prophétisé le déluge et les jugements de la fin des temps, y compris la Tribulation. Il s'apercevait de la gravité du péché, de l'impiété des méchants et de leurs œuvres impies ; lisons Jude 1.14 - 15 :

¹⁴ **C'est aussi pour eux qu'Hénoc, le septième depuis Adam**, a prophétisé en ces termes : Voici, le Seigneur est venu avec ses saintes myriades,

¹⁵ **pour exercer un jugement contre tous, et pour faire rendre compte à tous les impies parmi eux de tous les actes d'impiété** qu'ils ont commis et de toutes les paroles injurieuses qu'ont proférées contre lui des pécheurs impies.

Par sa foi, Hénoc a reçu la révélation du jugement ; et par ailleurs la bénédiction de l'événement contraire à celui-ci, qui est l'enlèvement, lequel annonce prophétiquement l'Enlèvement de la sainte Église ; lisons Hébreux 11.5 :

⁵ C'est par la foi qu'Énoch fut enlevé pour qu'il ne vît point la mort, et qu'il ne parut plus parce Dieu l'avait enlevé ; car, avant son enlèvement, il avait reçu le témoignage qu'il était agréable à Dieu.

La foi en le Seigneur et en ses promesses éternelles a permis à Hénoc Lui être agréable ; Hébreux 11.6 :

⁶ Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.

Dans le chapitre 1 de Jude, le Seigneur établit un lien entre les générations d'Hénoc, y compris celles après Noé, et l'Église apostate de la fin des temps ; cette relation se réfère en particulier aux faux prophètes et les faux enseignants. Hénoc a compris cette relation dont le centre est le jugement.

En revanche, dans ce temps de la fin, la majorité des enfants de Dieu ne peuvent pas s'apercevoir de l'apostasie des églises ; ils ne peuvent pas non plus comprendre le jugement d'abandon, qui a déjà passé, et d'autres jugements qui sont à la porte, avant l'Enlèvement.

1.5.3. Le prophète Noé

Ce serviteur a une signification particulière pour ce temps de la fin, parce que le Seigneur a comparé ce temps aux jours de Noé ; voyons :

1.5.3.1. Noé a entendu et compris le jugement du Déluge.

Noé a compris le premier jugement global du Déluge ; au contraire, toutes les générations qui se sont multipliées n'ont pas entendu, elles s'en sont moquées. Il y a plusieurs raisons par lesquelles nous confirmons que Noé a compris le jugement ; voyons :

(a) Noé est né quand Hénoc avait déjà été enlevé à l'âge de 365 ans. Noé a dû recevoir de son arrière-grand-père la connaissance de l'Enlèvement, et a dû comprendre ses prophéties de jugement. C'est peut-être la raison pour laquelle Noé n'a pas eu d'enfants à l'âge quand ses ancêtres avaient ses enfants ; cet âge était entre les 65 ans et l'âge extrême de 187 lorsque Metuschélah a eu Lémec. En revanche, Noé a eu ses enfants lorsqu'il avait 500 ans (Genèse 5.32). Vous conviendrez que c'était à cause de ce jugement que d'abord il avait connu par les prophéties de son arrière-grand-père Hénoc ; mais aussi parce que Noé a reçu la révélation du Seigneur sur le Déluge quand il avait 500 ans ; lisons Genèse 6.13 - 17 :

¹³ Alors Dieu dit à Noé : **La fin de toute chair est arrêtée par devers moi ; car ils ont rempli la terre de violence ; voici, je vais les détruire avec la terre.**

¹⁴ Fais-toi une arche de bois de gopher ; tu disposeras cette arche en cellules, et tu l'enduiras de poix en dedans et en dehors.

¹⁵ Voici comment tu la feras : l'arche aura trois cents coudées de longueur, cinquante coudées de largeur et trente coudées de hauteur.

¹⁶ Tu feras à l'arche une fenêtre, que tu réduiras à une coudée en haut ; tu établiras une porte sur le côté de l'arche ; et tu construiras un étage inférieur, un second et un troisième.

¹⁷ **Et moi, je vais faire venir le déluge d'eaux sur la terre, pour détruire toute chair ayant souffle de vie sous le ciel ; tout ce qui est sur la terre périra.**

La descendance sainte d'Hénoc, qui apparaît nommée dans le chapitre 5 de Genèse, comprenait le jugement de Dieu et sa cause ; qui était le péché par lequel Il a maudit la Terre et qui se mentionne dans Genèse 3.17 ; lisons les versets 28 - 29 du chapitre 5 :

²⁸ Lémec, âgé de cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils.

²⁹ Il lui donna le nom de Noé, en disant : **Celui-ci nous consolera de nos fatigues [heb *ma'ăseh* מַעֲשֵׂה] et du travail pénible [heb *'itstsâbôn* עֲצָבוֹן] de nos mains, provenant de cette terre que l'Éternel a maudite.**

Le jugement que le Seigneur a prononcé en Genèse 3 contre Eve et Adam a été retenu et compris par leurs générations ; il y avait une attente de l'action du Seigneur contre le péché ; et c'était précisément le jugement, dont la réponse est arrivée avec la naissance d'Hénoc qui, avec sa descendance, ont connu que les jugements purifient, sanctifient et nettoient ; et c'est exactement ce dont la Terre avait besoin, à cause du péché d'Adam ; après lequel la méchanceté s'est multipliée au fur et à mesure que les hommes aussi se multipliaient (Genèse 6.5).

Lémec a compris le jugement de Dieu et la cause ; c'est pourquoi il a prophétisé que Noé les soulagerait de leurs travaux et de leurs soucis, leurs douleurs, leurs peines, leurs chagrins associés au travail ; parce que dans Genèse 3.17, Dieu a dit :

¹⁷ Il dit à l'homme : Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! **le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine [heb *'itstsâbôn* עֲצָבוֹן] que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie...**

Voyons une analyse de mots hébreux, pour comprendre ce que le Seigneur veut nous enseigner ici :

Le nom « Noé » provient du mot hébreu *nôach* (נֹחַ) qui signifie « se reposer, reconforter, rester, rémanent, laisser seul ». Dans la version Louis Segond, le mot hébreu *'itstsâbôn* (עֲצָבוֹן) de Genèse 5.29 est « travail pénible » ; et signifie « soucis, douleurs, peines, chagrins » ; c'est le même mot que le Seigneur utilise dans Genèse 3.17, pour nommer le jugement contre Adam concernant le travail acharné ; le mot hébreu *'itstsâbôn* (עֲצָבוֹן) dans ce verset se traduit comme « à force de peine ». Autre relation que l'on peut établir entre Genèse 3.17 et Genèse 5.29 est la malédiction qui apparaît avec le mot hébreu *'ârâr* (אָרַר) dans les deux versets. Tout cela démontre que Lémec connaissait le jugement de Dieu sur Adam et il priait pour le jugement sur la Terre ;

de la même manière que son père Metuschélah et son grand-père Hénoc. Noé a reçu cet héritage de prophétie et de foi liée au jugement et aux promesses éternelles ; parce que tous ces serviteurs de Dieu connaissaient l'Alliance Édénique ; et comment son ancêtre Adam a perdu les promesses éternelles, car il a transgressé l'Alliance (Osée 6.7. BDS).

Pour conclure, nous devons mentionner un aspect très important lié au jugement ; il s'agit de *la génération et des enfants des serviteurs comme signaux prophétiques* ; voyons :

On peut se demander pourquoi le chapitre 5 de la Genèse détaille chaque génération, en précisant les suivants aspects : (a) l'âge auquel les hommes ont eu leurs enfants ; (b) les années qu'ils ont vécu après les avoir eus ; (c) et l'âge de la mort du géniteur. Vous conviendrez que le Seigneur a voulu nous enseigner l'histoire du jugement, de la foi et des promesses éternelles ; depuis le temps, quand Adam a péché, jusqu'au premier jugement global, le Déluge. Le jugement que le Seigneur a exécuté sur Adam et la femme, dans Genèse 3, a eu un impact sur leurs générations ; concernant l'héritage du péché et de la mort, et également vis-à-vis la connaissance de ces deux terribles réalités.

La Bible enseigne qu'il y a eu des descendants qui ont compris les justes jugements de Dieu, qui ont gardé les promesses et qui ont possédé la foi. Il y a deux points clés dans cette histoire, et ce sont deux descendants : Hénoc et Noé ; le premier est lié aux promesses éternelles, car son enlèvement a montré que les alliances du Seigneur sont immuables et qu'il accomplirait ce qu'il a promis en Éden, avant le péché.

Le second descendant, Noé, se rapporte au jugement qu'Adam et ses descendants ont compris, jusqu'au temps quand le Déluge serait consommé, c'est-à-dire, le temps de Noé. La miséricorde de Dieu a été si grande qu'Il a donné des signes aux descendants d'Adam qui ont gardé la Parole, la foi et les promesses éternelles. Le but de Dieu était qu'ils comprennent les temps prophétiques. À Hénoc, qui a reçu la révélation du jugement, le Seigneur a montré le signe de son fils Metuschélah, dont le nom signifie « quand il mourra,

cela viendra », en référence au jugement du Déluge ; l'âge de ce serviteur est devenu le centre du compte à rebours, qui a commencé par sa naissance jusqu'à la consommation de ce jugement, l'année où sont morts Metuschélah et Lémec ; de même, Noé a été, comme fils de Lémec, un signe prophétique de jugement que le serviteur a compris. Lorsque Le Seigneur a parlé du jugement, à cause de la multiplication de la méchanceté, Il a énoncé que les jours des hommes seraient de cent vingt ans ; qui correspondait au temps pour qu'il envoyât le jugement du Déluge révélé à Noé (Genèse 6.3, 5, 13, 17).

Le Seigneur a donné, donc, deux signaux pour le jugement : la mort de Metuschélah, laquelle les personnes ont vu ; et l'achèvement des 120 ans qui a eu lieu la même année du Déluge. Il y a un autre signe que Dieu a proposé, pas sur le jugement, mais sur les promesses éternelles : l'enlèvement d'Hénoc, lequel ont vu plusieurs serviteurs ; c'est une autre raison qui explique la description des années et des âges des descendants d'Adam ; voyons le suivant tableau :

Tableau 5

Noé et les descendants qui ont vu l'enlèvement d'Hénoc

Serviteur et descendant	Âge quand Hénoc a été enlevé
Adam	Adam n'a pas vu l'enlèvement d'Hénoc, car il a vécu 930 ans ; 57 ans après de sa mort, Dieu a pris Hénoc.
Set	Set a vu l'enlèvement d'Hénoc ; il avait 857 ans et a vécu 912 ans.
Énosch	Énosch a vu l'enlèvement d'Hénoc ; il avait 752 ans et a vécu 905 ans.
Kénan	Kénan a vu l'enlèvement d'Hénoc ; il avait 662 ans et a vécu 910 ans.
Mahalaleel	Mahalaleel a vu l'enlèvement d'Hénoc ; il avait 592 ans et a vécu 895 ans.
Jéred	Jéred a vu l'enlèvement de son fils Hénoc ; il avait 527 ans et a vécu 962 ans.
Metuschélah	Metuschélah, a vu l'enlèvement de son père Hénoc ; il avait 300 ans et a vécu 969 ans.
Lémec	Lémec a vu l'enlèvement de son grand-père Hénoc ; il avait 113 ans et a vécu 777 ans.
Noé	Noé n'a pas vu l'enlèvement d'Hénoc, car il n'est pas encore né ; 70 ans après de l'enlèvement d'Hénoc Noé est né (en incluant cette année) ; c'était la dernière génération, parce que Dieu a envoyé le jugement du Déluge.

C'est frappant voir que Dieu a permis que plusieurs générations (les descendants) fussent témoins de l'enlèvement d'Hénoch comme un événement qui confirmait les promesses éternelles, l'espoir, la grâce et la miséricorde du Seigneur.

1.5.3.2. Noé a entendu et compris sa mission prophétique sur sa foi qui condamnerait le monde.

Quand le temps est arrivé, Dieu a accompli le jugement qu'Il avait annoncé dès la période d'Hénoch. Le Seigneur a appelé Noé pour lui donner une mission prophétique, et c'était de garder la foi pour condamner le monde ; il le savait et a compris le jugement. C'est pourquoi il n'a pas abandonné la mission ; et pendant 120 ans, il a obéi en construisant l'arche et en gardant la justice, la sainteté et la foi ; lisons Hébreux 11.7 :

⁷ C'est par la foi que Noé, divinement averti des choses qu'on ne voyait pas encore, et saisi d'une crainte respectueuse, construisit une arche pour sauver sa famille ; c'est par elle qu'il condamna le monde, et devint héritier de la justice qui s'obtient par la foi.

Noé a cru au jugement de Dieu ; c'est pourquoi dans Hébreux 11.7 nous lisons que ce serviteur a eu une crainte respectueuse et a construit l'arche ; la foi de Noé a condamné le monde, parce que le Seigneur a envoyé le Déluge en accomplissant sa Parole prophétique.

Pour conclure, nous devons mentionner la comparaison que le Seigneur fait entre la fin des temps et Noé ; lisons Matthieu 24.37 - 39 :

³⁷ Mais comme ont été les jours de Noé, ainsi sera aussi la venue du fils de l'homme.

³⁸ **Car, comme dans les jours avant le déluge on mangeait et on buvait, on se mariait et on donnait en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche,**

³⁹ et ils ne connurent rien, jusqu'à ce que le déluge vint et les emporta tous, ainsi sera aussi la venue du fils de l'homme.

Selon la description donnée dans ce passage, il est évident que la principale manifestation de l'incompréhension des jugements est que les personnes vivent leur vie sans s'apercevoir de ces jugements, en raison de leur attachement aux biens terrestres. Le Seigneur a dit qu'aux temps de Noé les personnes mangeaient, buvaient, se mariaient et se donnaient en

mariage, comme les jours de Lot. Cependant, le calendrier des jugements du Seigneur se déroulait pendant que les personnes vaquaient à leurs occupations, jusqu'au jour où le Déluge est arrivé et tous ont péri. Actuellement, à la fin de temps, on voit la même situation ; et c'est pourquoi le Seigneur a comparé les deux générations ; parce que dans Matthieu 24.37, Il dit : « Mais comme ont été les jours de Noé, ainsi sera également la venue du fils de l'homme. ». Cette venue du fils de l'homme n'est pas la seconde qui aura lieu à la fin de la Tribulation, mais la venue de Jésus pour enlever la sainte Église avant ce jugement de sept ans ou la Soixante-dixième semaine de Daniel. Un argument qui confirme ceci est la description des gens dans Matthieu 24.38 - 39 où l'on voit qu'ils sont tranquilles, heureux, pratiquant ses coutumes. Cependant, à la fin de la deuxième moitié de ce terrible période du jugement de la Tribulation, Dieu versera les coupes de la colère, donc les personnes ne pourront pas vivre comme nous lisons dans Matthieu 24.38. Dans ce chapitre, après avoir parlé de ce que les personnes feront avant de Sa venue, le Seigneur mentionne quelques aspects de l'Enlèvement (Matthieu 24.40 - 41).

Le calendrier prophétique se déroule maintenant, parce que le Seigneur l'a annoncé en comparant cette fin des temps aux jours de Noé et de Lot. Les églises apostates ont déjà été jugées ; mais elles ne se sont pas rendu compte du jugement, car elles sont encore dans ses temples, en train de manger, boire, se marier, se donner en mariage. Elles continuent leurs vies, vendant, achetant, plantant avec de l'argent et bâtissant.

Le calendrier du Seigneur contient les autres jugements qui sont sur le point de s'accomplir et de s'abattre sur l'Église retranchée, mais elle n'en sait pas. La compréhension du moment du jugement est réservée aux sages, aux saints, à ceux qui ont gardé la Parole ; c'est à eux que le Seigneur révèle le jour et l'heure.

1.5.4. Le prophète Abraham

La Bible enseigne qu'Abraham était un prophète de Dieu. Quand Abimélec, a enlevé Sara, Dieu a dit en songe à ce roi de Guézar qu'il avait l'obligation de la renvoyer à son mari, et qu'Abraham prierait pour lui, parce qu'il était prophète ; lisons Genèse 20.7 :

⁷ Maintenant, renvoie cette femme à son mari, **car c'est un prophète**. Il priera pour toi et tu resteras en vie. Mais si tu ne la lui rends pas, sache que tu mourras, toi et tous les tiens.

La Bible enseigne que le Seigneur n'accomplit rien sans révéler à ses prophètes les choses qu'il va faire ; lisons Amos 3.7 (BDS) :

⁷ Ainsi, le Seigneur, l'Éternel, n'accomplit rien sans avoir d'abord révélé ses plans à ses serviteurs, les prophètes.

Le Seigneur a appliqué cette affirmation à son serviteur et prophète Abraham, lorsqu'il lui a révélé le jugement sur Sodome, Gomorrhe et les villes de la plaine, avant de l'exécuter ; lisons Genèse 18.17-18 :

¹⁷ Alors l'Éternel dit : **Cacherai-je à Abraham ce que je vais faire ?...**

¹⁸ Abraham deviendra certainement une nation grande et puissante, et en lui seront bénies toutes les nations de la terre.

Abraham comprenait que Dieu est juste et qui applique sa miséricorde au milieu de ses jugements. C'est pourquoi il a intercédé pour les justes de Sodome, et non pour les méchants ; en réalité, la conversation qu'il a eue avec le Seigneur a servi à montrer que Sodome, Gomorrhe et les villes de la plaine méritaient d'être jugées, car il n'y avait même pas dix justes ; cela prouvait que seul Lot était juste, et c'est pourquoi nous trouvons la mention de l'événement dans 2 Pierre 2.6-8 :

⁶ s'il a condamné à la destruction et réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, les donnant comme exemple aux impies à venir,

⁷ **et s'il a délivré le juste Lot, profondément attristé de la conduite de ces hommes sans frein dans leur dissolution**

⁸ (car ce juste, qui habitait au milieu d'eux, tourmentait journellement son âme juste à cause de ce qu'il voyait et entendait de leurs œuvres criminelles) ...

Abraham connaissait les perversions de Sodome, Gomorrhe et les villes de la plaine. On trouve à prouver cette connaissance dans l'évènement de la guerre de Amraphel, roi de Schinear, d'Arjoc, roi d'Ellasar, de Kedorlaomer, roi d'Élam, et de Tideal, roi de Gojim, contre le roi de Sodome. Abraham est parti en guerre pour sauver Lot et a vaincu ces rois ; après sa victoire, le roi de Salem, Melchisédek, qui est le Grand Prêtre de Dieu, lui a béni. Dans

cette scène, le roi de Sodome a offert à Abraham les richesses, mais il n'a rien reçu et lui a dit dans Genèse 14.22 - 23 :

²² Abram répondit au roi de Sodome : Je lève la main vers l'Éternel, le Dieu Très Haut, maître du ciel et de la terre :

²³ je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi, pas même un fil, ni un cordon de soulier, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abram. Rien pour moi !

Abraham n'a pas voulu les richesses du roi de Sodome, qui étaient celles du Satan ; Abraham avait les richesses du Seigneur, qui sont les suivantes :

- La richesse de la gloire de son héritage que Dieu réserve aux saints (Éphésiens 1.18).
- L'infinie richesse de sa grâce par sa bonté (Éphésiens 1.7 ; 2.7).
- Les richesses insondables de Christ (Éphésiens 3.8).
- La glorieuse richesse de Christ, l'espérance de la gloire. (Colossiens 1.27).

Abraham avait les richesses ci-dessus, parce que Dieu lui a donné les promesses qui sont : la sainte descendance multipliée par l'éternité, la Terre, la Nouvelle Jérusalem et le gouvernement éternel (la royauté et la prêtrise). L'héritage et les richesses de Christ ont permis Abraham de recevoir et de comprendre la connaissance du jugement du Seigneur. De la même manière, l'église avec les caractéristiques d'Abraham peut comprendre le temps du jugement de Dieu ; ces caractéristiques sont : connaître les promesses éternelles et les garder dans le cœur, recevoir les richesses insondables de Christ et rejeter la richesse du roi de Sodome.

1.5.5. Le prophète Moïse

Moïse a compris les jugements, parce que le Seigneur lui a tous enseigné pour qu'il les écrivît dans le Pentateuque ; Il lui a révélé les jugements de Genèse 3, le Déluge, la destruction de Sodome, Gomorrhe et les villes de la plaine. Moïse a également entendu, de la part de Dieu, le jugement sur la génération qui a péri dans le désert ; cette génération n'a pas compris qu'elle était sous ce jugement, même si le Seigneur lui a explicitement dit.

Moïse a compris aussi : (a) le jugement des captivités qu'Israël souffrirait plus tard ; (b) le jugement d'abandon sur ce peuple lorsque l'Église est née ; (c) et le jugement de la Tribulation. Deutéronome 32 confirme tout cela ; lisons les versets 15-25 :

¹⁵ Israël est devenu gras, et il a regimbé ; / Tu es devenu gras, épais et replet ! -Et il a abandonné Dieu, son créateur, / Il a méprisé le rocher de son salut,

¹⁶ Ils ont excité sa jalousie par des dieux étrangers, / Ils l'ont irrité par des abominations ;

¹⁷ Ils ont sacrifié à des idoles qui ne sont pas Dieu, / A des dieux qu'ils ne connaissaient point, / Nouveaux, venus depuis peu, Et que vos pères n'avaient pas craints.

¹⁸ Tu as abandonné le rocher qui t'a fait naître, / Et tu as oublié le Dieu qui t'a engendré.

¹⁹ L'Éternel l'a vu, et il a été irrité, / Indigné contre ses fils et ses filles.

²⁰ Il a dit : Je leur cacherai ma face, / Je verrai quelle sera leur fin ; / Car c'est une race perverse, Ce sont des enfants infidèles.

²¹ Ils ont excité ma jalousie par ce qui n'est point Dieu, / Ils m'ont irrité par leurs vaines idoles ; / Et moi, j'exciterai leur jalousie par ce qui n'est point un peuple, / Je les irriterai par une nation insensée.

²² Car le feu de ma colère s'est allumé, / Et il brûlera jusqu'au fond du séjour des morts ; Il dévorera la terre et ses produits, / Il embrasera les fondements des montagnes.

²³ J'accumulerai sur eux les maux, / J'épuiserai mes traits contre eux.

²⁴ Ils seront desséchés par la faim, consumés par la fièvre Et par des maladies violentes ; / J'enverrai parmi eux la dent des bêtes féroces / Et le venin des serpents.

²⁵ Au dehors, on périra par l'épée, / Et au dedans, par d'effrayantes calamités : Il en sera du jeune homme comme de la jeune fille, / De l'enfant à la mamelle comme du vieillard.

Ce psaume est prophétique ; dans les versets 15-18, Moïse parle de l'apostasie qu'Israël aurait lorsque ce peuple entrerait dans la terre promise, en adorant les idoles, les démons ; dans les versets 19-20, Moïse mentionne la colère de Dieu et le jugement d'abandon sur ce peuple quand Il a dit que cacherait sa face ; dans le verset 21, le serviteur parle de la naissance de l'Église (ce qui n'est point un peuple), qui a eu lieu après la première venue de Christ. Dans les versets 22-25, le Seigneur parle du jugement de la Tribulation.

Enfin, dans Hébreux chapitre 11, nous lisons que par la foi Moïse a compris les jugements ; lisons les versets 27-29 :

²⁷ C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans être effrayé de la colère du roi ; car il se montra ferme, comme voyant celui qui est invisible.

²⁸ C'est par la foi qu'il fit la Pâque et l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur ne touchât pas aux premiers-nés des Israélites.

²⁹ C'est par la foi qu'ils traversèrent la mer Rouge comme un lieu sec, tandis que les Égyptiens qui en firent la tentative furent engloutis.

Moïse connaissait la colère de Dieu, ses jugements, sa patience et richesse d'amour ; le serviteur savait qu'Il pardonne la faute et les péchés, mais Il n'acquitte pas le coupable (Nombres 14.18) ; c'est pourquoi Le Seigneur a exécuté ses jugements sur la génération qui a péri au désert ; parce qu'elle a rejeté la Parole de Dieu et a dénigré ses promesses éternelles.

La plupart des églises ne comprennent pas les jugements du Seigneur, parce qu'elles ont déformé les attributs de Dieu ; elles ont aussi créé un faux Christ en qui elles ont placé leur foi corruptible ; ces églises ont prêché un faux évangile vidé de la connaissance des jugements de Dieu et de Ses promesses éternelles. Le péché de l'Église apostate est très grand ; c'est pourquoi le Seigneur l'a déjà jugée et retranchée, afin qu'elle ne soit plus jamais un peuple et qu'elle aille en enfer.

1.5.6. Les prophètes avant le jugement de captivités

Lorsque Dieu a appelé les prophètes d'Israël et de Juda, ils ont compris le jugement ; mais ces peuples ne l'ont pas compris. Il est frappant de voir dans les Écritures que le jugement était déjà sur ces peuples. Cependant, ils ne l'acceptaient pas et ne l'entendaient pas ; car ils avaient abandonné la Parole de Dieu et ne comprenaient donc pas leurs péchés ; ils pensaient que Dieu était avec eux, parce qu'ils pratiquaient quelques rituels comme les fêtes et les offrandes ; et le peuple de Juda disait qu'il avait la ville de Jérusalem et avait le temple.

Les peuples d'Israël et du Juda n'ont pas eu d'intelligence spirituelle, car ils ont rejeté la Parole de Dieu que les prophètes leur donnaient incessamment, Ces deux peuples pensaient que les serviteurs, envoyés par Dieu, déclaraient des fausses paroles; plus encore, Israël e Juda accusaient les prophètes et les ont tués. Voyons quelques exemples des annonces de jugement de Dieu par ses serviteurs, les prophètes :

1.5.6.1. Amos.

Dieu a appelé Amos lorsqu'il travaillait alors comme berger et cultivait des sycomores (Amos 7.14 - 15). Le Seigneur lui a donné la mission de prophétiser contre le peuple d'Israël qui était dans la terrible apostasie et disait aux prophètes de Dieu de ne pas parler ; lisons Amos 9.9 - 10 :

⁹ Car voici, je donnerai mes ordres,
Et je secouerai la maison d'Israël parmi toutes les nations,
Comme on secoue avec le crible,
Sans qu'il tombe à terre un seul grain.

¹⁰ Tous les pécheurs de mon peuple mourront par l'épée,
Ceux qui disent : Le malheur n'approchera pas, ne nous atteindra pas.

Israël manifestait l'incrédulité à l'égard des jugements de Dieu ; et avec orgueil, il affirmait que le malheur n'approcherait pas et ne l'atteindrait non plus. L'Église a fait de même dans cette fin des temps et est devenue hautaine, faisant tout le contraire à ce que le Seigneur lui a averti dans Romaine 11.20 - 22 : « **Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains... Il ne t'épargnera pas non plus...** si tu demeures ferme dans cette bonté ; **autrement, tu seras aussi retranché.** ». Dieu a dit à l'Église de la fin de temps « ne sois pas hautaine, estimant que tu ne vas, en aucune façon, être retranchée, parce que si tu es orgueilleuse, je ne t'épargnerai pas non plus et je vais te retrancher » ; lisons Romaine 11.20 - 22 :

²⁰ Cela est vrai ; **elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité**, et toi, tu subsistes par la foi. **Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ;**

²¹ car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, **il ne t'épargnera pas non plus.**

²² Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; **autrement, tu seras aussi retranché.**

1.5.6.2. Osée.

Ce serviteur a été appelé par Dieu au moment où Israël était sur le point d'être jugé, à cause de l'apostasie. Il avait porté des accusations contre ce peuple tôt et sans cesse, par l'intermédiaire d'autres prophètes. Le Seigneur a dit au peuple d'Israël, à travers Osée, qu'il

voulait la connaissance de Lui, c'est-à-dire, que ce peuple eût l'intelligence et la sagesse spirituelles pour le connaître ; et pour savoir les jugements et les puissantes promesses éternelles qu'Il a offertes.

Osée a été le dernier prophète envoyé par Dieu ; car après avoir accompli son ministère (755-725 av. J.-C.), Dieu a jugé Israël à travers l'Empire Assyrien qui l'a amené à la captivité ; la chute de Samarie est passée l'année 722 av. J.-C. ; lisons Osée 10.4 (NEG 1979) :

⁴ Ils prononcent des paroles vaines, des serments faux,
Lorsqu'ils concluent une alliance :
Aussi le châtiment germera, comme une plante vénéneuse
Dans les sillons des champs.

Il y a une similitude frappante entre ces péchés d'Israël et ceux de l'Église apostate de la fin des temps ; voyons :

(a) Les apostats prononcent de vaines paroles, à savoir qu'ils prêchent pour obtenir des choses matérielles, des biens terrestres, la gloire des hommes, des fantaisies personnelles. Les apostats nourrissent des désirs individuels y compris la gloire des ministères dans ce monde, qu'ils réalisent en falsifiant et en déformant la Parole de Dieu. C'est des fantaisies personnelles parce que les enseignements des apostats sont vidés de la vérité de l'Écriture qui est centrée sur les promesses éternelles du Roi.

(b) Les apostats font des alliances avec de l'argent pour obtenir toutes ces choses. Évidemment, les apostats manquent de l'intelligence spirituelle, car ils sont devenus des animaux irrationnels, brutes (2 Pierre 2.12 ; Jude 1.10), chiens, truies (2 Pierre 2.22), chevaux, mulets Psaume 32.9).

Dieu a commencé son jugement en Israël avec la Parole, utilisant les prophètes qui donnaient les messages contre l'apostasie ; après, Il a jugé ce peuple avec les ennemis qui l'ont pris en captivité et l'ont mis en esclavage ; tout était annoncé par le prophète Osée ; lisons les versets 4 - 6 du chapitre 6 (BDS) :

⁴ Que te ferai-je, Éphraïm ? Que te ferai-je, Juda ? Votre piété est comme la nuée du matin, Comme la rosée qui bientôt se dissipe.

⁵ C'est pourquoi **je les frapperai par les prophètes, Je les tuerai par les paroles de ma bouche, Et mes jugements éclateront comme la lumière.**

⁶ Car j'aime la piété et non les sacrifices, Et **la connaissance de Dieu plus que les holocaustes.**

Dans l'époque d'Osée, le Seigneur a énoncé les charges contre Israël et Juda, car ces peuples étaient en apostasie et manifestaient une fausse piété ou miséricorde ; Dieu leur dit qu'Il aime la vraie piété et la connaissance de Lui. Jésus a fait cette même accusation contre les pharisiens, la première fois quand ils lui reprochèrent de manger avec Matthieu (Matthieu 9.9 - 13), qu'ils considéraient comme un pécheur ; la deuxième fois, lorsque les disciples cueillaient des épis pour en manger les grains, le jour du sabbat (Matthieu 12.1 - 8).

Aujourd'hui, l'Église apostate fait la même chose qu'Israël lorsque ce peuple a péché au temps d'Osée et lors de la première venue du Christ. Elle montre une fausse piété, une feinte miséricorde et un faux amour ; assurément, les apostats ne possèdent pas de miséricorde, car ils ne donnent pas la Parole de Dieu, mais un faux évangile et ils prêchent un faux christ, celui de la prospérité matérielle. Le Seigneur a donc commencé d'exécuter son jugement sur les apostats, d'abord par l'intermédiaire d'authentiques prophètes dont les messages les ont frappés ; et après, les apostats ont été retranchés dans le jugement d'abandon ; ensuite, le Roi continue d'utiliser ses prophètes pour dénoncer les prophètes, enseignants et apôtres autoproclamés ; et pour leur annoncer les autres jugements qui sont, dès lors, à la porte : le jugement de la honte, le jugement de la maladie et de la mort, après desquels ils subiront le jugement d'être laissés pour compte ; et après, ils seront jetés dans la Tribulation où ils recevront le jugement de la puissance d'égarement et le jugement de feu ardent de l'enfer.

1.5.6.3. Ésaïe, Ézéchiel, Jérémie, Habacuc : Les buts des jugements.

La Bible enseigne que les jugements de Dieu ont certains buts ; voyons :

- Les jugements sont pour nettoyer la Terre.

Le Seigneur a balayé la multiplication des péchés, lorsqu'il a envoyé le Déluge ; c'était la réponse de Dieu aux prières des descendants d'Adam, dont les noms sont mentionnés dans le chapitre 5 de Genèse ; tour d'abord, Hénoc a imploré Dieu pour le jugement, et après, Noé l'a fait. Nous pouvons établir trois temps quand Dieu a utilisé ses jugements pour faire une œuvre de purification de la Terre, car elle a été contaminée avec la multiplication du péché : (a) dans le temps de Noé, avec le Déluge, lequel nous avons auparavant mentionné ; (b) dans le temps des prophètes Jérémie et Ézéchiël avec le jugement de captivité sur Juda, après Dieu avoir jugé Israël puis du ministère d'Osée ; ce jugement a été nécessaire, car la Bible enseigne que le peuple de Dieu contamine la Terre avec son apostasie, comme nous allons voir dans les autres chapitres de ce livre ; (c) un troisième temps où Dieu a utilisé ses jugements, c'est dans la fin des temps, que nous vivons maintenant, avec le jugement d'abandon sur l'Église apostate et les autres jugements qui suivent ceci ; (d) un quatrième temps, c'est dans la Tribulation, le second jugement global que Dieu a comparé avec le Déluge ; (e) et le dernier temps où Dieu utilisera ses jugements suivra le Royaume Millénaire ; et ce sera sur Satan, les démons, sur toutes les personnes qui ressusciteront pour la condamnation (la seconde mort) ; et sur les cieux et la terre actuels, car Dieu va faire des nouveaux Cieux et une nouvelle Terre.

- Les jugements sont pour sanctifier le nom du Seigneur.

Le Seigneur a affirmé que ses jugements sont aussi pour sanctifier son nom devant les nations ; lisons Ésaïe 5.15 - 16 (SG21) :

¹⁵ L'être humain devra s'incliner, l'homme sera abaissé, tout comme les regards des hautains.

¹⁶ L'Éternel, le maître de l'univers, sera élevé par le jugement, **le Dieu saint sera reconnu comme tel par la justice.**

Les jugements de Dieu humilient les hommes, ils sont fiers de leurs péchés et les multiplient. Les apostats ont l'orgueil le plus grand, car ils se croient avec de pouvoir et pensent que les richesses, la sagesse humaine et la gloire des hommes leur appartiennent. Dans le verset 16 d'Ésaïe 5, le prophète dit que Dieu montrera sa grandeur à travers le jugement.

- Les jugements sont pour que le peuple apprenne la justice.

Le cœur de l'homme est dur, hautain, sans crainte pour le Seigneur ; les hommes non convertis et les apostats n'ont plus de connaissance de Dieu et n'ont pas de justice, la justice de la foi pour les promesses éternelles ; c'est pourquoi Il envoie ses jugements ; lisons Ésaïe 26.9 :

⁹ Mon âme désire ta présence pendant la nuit ;
au plus profond de moi, mon esprit te recherche.
En effet, lorsque tes jugements s'exercent sur la terre,
les habitants du monde apprennent la justice.

- Les jugements sont pour que Dieu montre Sa Sainteté.

Les nations corrompues pèchent contre le Seigneur ; mais Il va faire évident sa gloire et sainteté parmi ses jugements, afin de démontrer qu'Il est Dieu. Lisons Ézéchiel 28.20 - 23 :

²⁰ La parole de l'Éternel m'a été adressée :

²¹ « Fils de l'homme, tourne ton visage vers Sidon et prophétise contre elle !

²² Tu annonceras : 'Voici ce que dit le Seigneur, l'Éternel : Je t'en veux, Sidon ! Ma gloire sera manifestée au milieu de toi.' » **Ils reconnaîtront que je suis l'Éternel, quand je mettrai mes jugements en œuvre contre elle, quand je manifesterai ma sainteté au milieu d'elle.**

²³ J'enverrai la peste chez elle et je ferai couler le sang dans ses rues. Les victimes tomberont au milieu d'elle à cause de l'épée qui la frappera de tous côtés. Ils reconnaîtront alors que je suis l'Éternel.

Ces jugements sont les mêmes que le seigneur exécutera pendant la Tribulation ; mais, avant de cette terrible période, Il va démontrer à toutes les églises du monde qu'Il est saint, que sa gloire ne peut pas être foulé aux pieds et qu'Il est le juge de toute la Terre ; cela aura lieu avant l'Enlèvement ; et les jugements sont contre les apostats qui vont subir la peste de la maladie et de la mort, et cela sera sur toute la Terre. Dieu a prophétisé ses jugements sur les apostats ; lisons Jérémie 1.16 :

¹⁶ Je prononcerai mes jugements contre eux, à cause de toute leur méchanceté, **parce qu'ils m'ont abandonné** et ont offert de l'encens à d'autres dieux, et parce qu'ils se sont prosternés devant l'ouvrage de leurs mains.

La prophétie était d'abord pour Juda, mais s'applique à l'Église apostate, car celle-ci a abandonné le Seigneur et Sa Parole, a offert l'adoration à elle-même, aux dieux du matérialisme, de la veine gloire, et à Satan. L'Église apostate a affirmé ce que Juda a dit, que Dieu n'avait pas de colère contre elle ; lisons Jérémie 2.35 :

³⁵ Malgré cela, tu dis : Oui, je suis innocente ! Certainement sa colère s'est détournée de moi ! Voici, je vais contester avec toi, Parce que tu dis : Je n'ai point péché.

Ce verset montre exactement ce que l'Église apostate dit avec orgueil : (a) qu'elle est dans la grâce, donc le Seigneur ne va aucunement la juger ; (b) la colère était un trait qui caractérisait le Dieu de l'Ancien Testament, mais le Dieu du Nouveau Testament est différent. Ainsi, les apostats attaquent l'immutabilité du Seigneur et ses autres attributs. C'est pourquoi, ils n'ont pas crainte des jugements de Dieu et les nient ; et c'est une évidence de suivants faits : (a) les apostats manquent de la connaissance et de l'illumination du Saint-Esprit ; (b) ils sont dépourvus de sagesse et d'intelligence spirituelle ; (c) ils n'ont pas de la compréhension des jugements de Dieu.

Le prophète Habacuc nous enseigne comment il a compris les jugements du Seigneur, dont il a eu peur après avoir reçu la réponse de Dieu, quand il a prié ; parce qu'il a enseigné au prophète le châtement en Israël dans son époque, et le jugement final pendant la Tribulation (Habacuc, chapitres 1 et 2) ; lisons Habacuc 3.2 : « Éternel, **j'ai entendu ce que tu as annoncé, je suis saisi de crainte.** ». C'est la même affirmation de l'auteur du Psaume 119 ; lisons le verset 120 : « Ma chair frissonne de l'effroi que tu m'inspires, / **Et je crains tes jugements** ».

Au présent, dans ce temps de la fin que nous vivons, le Seigneur a déjà commencé le jugement qu'il a prophétisé dans le Psaume 50 ; lisons le verset 22 :

²² **Comprenez** donc cela, vous qui ignorez Dieu, sinon je vous déchirerai et nul ne vous délivrera.

Dans ce verset, le verbe en hébreu pour « comprenez » est *bîyn* (בין) que c'est la racine verbale du mot « intelligent » que nous trouvons dans le Psaume 119.104 : « Par tes ordonnances je deviens intelligent [**heb bîyn** בין] ... ». Le thème du Psaume 50.22 est le jugement, donc le Seigneur dit aux apostates (ceux qui ignorent Dieu) qu'ils sont dans l'obligation de comprendre le jugement ; mais ils n'ont pas voulu.

1.6. Le Seigneur est le Juge et il a déjà jugé les églises apostates avec la Loi

Le Seigneur a déjà jugé l'Église apostate avec la Loi pour la couper de l'Olivier franc (Romains 11.21 - 22), dans le jugement d'abandon. Si l'Église n'est pas sous la Loi, mais sous la grâce, pourquoi les églises apostates ont-elles été jugées par la Loi ? Dans Romains 6.14 - 15, on trouve la réponse ; lisons :

¹⁴ Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous **la loi, mais sous la grâce**.

¹⁵ Quoi donc ! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce ? Loin de là !

Ce verset confirme que l'Église est dans la grâce et non sous la Loi ; néanmoins, l'Église apostate a abandonné la grâce, car elle s'est séparée du Christ ; et, pour cette raison, elle est automatiquement restée sous la Loi. Lisons Galates 5.4 : « **Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; vous êtes déchus de la grâce.** ». L'Église apostate est tombée de la grâce, à cause des suivantes raisons :

- Parce que la vieille nature, la Perverse⁸, qui est le péché, a commencé à régner sur les apostats et ils lui ont obéi dans leurs convoitises. Romains 6.12 dit : « Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises. »

⁸ Pour comprendre pourquoi nous utilisons l'expression « la Perverse » pour désigner la vieille nature de péché ou le vieil homme, voir : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *Los nombres de la Perversa* [Les noms de la Perverse]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>; et : Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). La Perverse : Parte 2 [La Perverse : Deuxième partie. Le mystère]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>

- Parce que les apostats ont présenté leurs membres au péché (la Perverse) comme 'instruments d'iniquité ; ils n'ont pas présenté leurs membres à Dieu comme des instruments de justice. Romains 6.13 dit : « Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. »
- Parce que les apostats ont transgressé et violé la Nouvelle Alliance. Dans Hébreux 10.28 - 29, nous lisons :

²⁸ **Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ;**

²⁹ de quel pire **châtiment** pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, **par lequel il a été sanctifié**, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

Dans Hébreux 10.28 - 29, Paul montre **le processus juridique** que le Seigneur a établi contre les apostats ; l'apôtre compare les œuvres des apostats aux actes des transgresseurs de la Loi. Notez les termes juridiques et les événements mentionnés : « a violé », « la loi », « déposition », « témoins » et « châtiment ». Dans le passage mentionné, il y a une comparaison entre deux groupes : (a) le groupe qui viole la loi ; et (b) ceux qui foulent aux pieds le Fils de Dieu, tiennent pour profane le sang de l'alliance et outragent le Saint-Esprit. Pour comprendre cette comparaison, lisons Deutéronome 17.2 - 7 :

² Il se trouvera peut-être au milieu de toi dans l'une des villes que l'Éternel, ton Dieu, te donne, un homme ou une femme faisant ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, ton Dieu, **et transgressant son alliance ;**

³ allant après **d'autres dieux pour les servir** et se prosterner devant eux, après le soleil, la lune, ou toute l'armée des cieux. **Ce n'est point là ce que j'ai commandé.**

⁴ Dès que tu en auras connaissance, dès que tu l'auras appris, **tu feras avec soin des recherches. La chose est-elle vraie, le fait est-il établi, cette abomination a-t-elle été commise en Israël,**

⁵ alors tu feras venir à tes portes l'homme ou la femme qui sera coupable de cette mauvaise action, **et tu lapideras ou puniras de mort cet homme ou cette femme.**

⁶ Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de **deux ou de trois témoins** ; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin.

⁷ **La main des témoins se lèvera la première sur lui pour le faire mourir, et la main de tout le peuple ensuite.** Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi...

Examinons ce passage qui fait référence au processus juridique de l'Ancienne Alliance, à propos de ce qui est dit dans la Nouvelle Alliance en Hébreux 10.28 - 29 :

Tableau 6

Le processus juridique dans l'Ancienne Alliance et la Nouvelle Alliance

Alliance	Crime	Témoign	Punition	Comment et quand l'alliance est-elle violée ?
L'ALLIANCE DE LA LOI (ANCIENNE ALLIANCE)	Violation de l'alliance : idolâtrie, service d'autres dieux (Deutéronome 17.2-3).	Deux ou trois témoins (Deutéronome 17.6).	Il meurt sans pitié (Deutéronome 17.5-7).	- Ne pas respecter le premier commandement : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée ». (Matthieu 22.36 - 40). - Abandonner l'alliance, la Parole de Dieu (1 Rois 19.10, 14 ; Lévitique 26.14 - 46).
NOUVELLE ALLIANCE	Violation de l'alliance (Hébreux 10.29) : - Fouler aux pieds le Fils de Dieu. - Considérer pour profane le sang de l'alliance (sang du Christ). - Outrager l'Esprit de grâce.	Trois témoins : au ciel, il s'agit du Père, du Fils et du Saint-Esprit (1 Jean 5.7). Sur la Terre, ils sont le Saint-Esprit, l'eau et le sang (1 Jean 5, 8) ; en référence à l'incarnation du Christ (1 Jean 5.6).	Seconde mort, deux fois mort (Jude 1.12). Lac de feu, l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. (Hébreux 10.27).	- Ne pas garder le premier commandement. - Abandonner le premier amour, quitter le Christ (Apocalypse 2.4). - Ne pas garder la Parole, c'est ne pas aimer Dieu (celui que ne garde pas la Parole, n'aime pas Dieu) (1 Jean 5.1 - 3). - L'apostasie (2 Thessaloniens 2.3). - Prêcher et suivre un autre évangile (Galates 1.6 - 9).

Dans le chapitre suivant, nous étudierons, selon les Écritures, les personnes qui participent au jugement et les éléments concernés.

CHAPITRE 2

DIEU EST LE JUGE ET LA LOI EST SON INSTRUMENT DE JUGEMENT

Dans le jugement de Dieu, il y a un certain nombre d'éléments que nous allons étudier dans ce chapitre et dans le suivant. Tout d'abord, *il y a le cadre*, c'est-à-dire la Terre entière, car elle appartient à Dieu. Dans l'Exode 19.5 - 6, il est dit :

⁵ Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, **car toute la terre est à moi...**

Dans ce verset, le Seigneur dit que, par-dessus tous les peuples, il choisit de faire d'Israël son trésor particulier et un royaume de prêtres et de peuple saint ; c'est le choix de la souveraineté, de l'amour et de la puissance du Roi. C'est pourquoi, à la fin de l'Exode 19.5, Il dit, « car toute la terre est à moi » ; dans le Psaume 24.1, nous lisons : « À l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, Le monde et ceux qui l'habitent ! » (Cf. Psaume 89.11 ; 1 Corinthiens 10.26, 28). Dieu fait ce qu'il veut, car tous les peuples lui appartiennent, et toutes les nations ressemblent à une goutte d'eau dans ses mains, comme le dit le prophète Ésaïe : « Voici, les nations sont comme une goutte d'un seau, Elles sont comme de la poussière sur une balance... » (Ésaïe, 40.15).

Comprendre que la scène du jugement correspond à la Terre entière est très important, car tous les jugements du Seigneur y sont appliqués, sur tous les peuples et toutes les nations ; même s'Il les exécute en un seul lieu, utilisant un seul de ses serviteurs, ou seulement quelques-uns. Dieu décide d'appliquer ses jugements là où Il le veut ; nous verrons plus tard ce thème.

Les autres éléments du jugement de Dieu sont : *le juge*, qui est Lui-même, *son instrument* qui est sa Parole, la Loi, *les serviteurs-juges*, *les témoins* et *les preuves* ; nous étudierons les deux premiers dans ce chapitre 2 ; les autres seront expliqués dans le chapitre 3.

2.1. Le juge : Dieu

L'Ancien Testament rappelle que Dieu est le Juge de toute la Terre, qu'Il juge tous les êtres humains, les peuples et les nations. Lisons quelques versets sur cette vérité :

- Genèse 18.25 (DBY) :

²⁵ Loin de toi d'agir de cette manière, de faire mourir le juste avec le méchant, et qu'il en soit du juste comme du méchant ! Loin de toi ! **Le juge de toute la terre** ne fera-t-il pas ce qui est juste ?

Dans ce verset, Dieu est montré comme un juge qui était au point d'exécuter le jugement de destruction sur Sodome et Gomorrhe.

- Juges 11.27 :

²⁷ Je ne t'ai point offensé, et tu agis mal avec moi en me faisant la guerre. **Que l'Éternel, le juge, soit aujourd'hui juge** entre les enfants d'Israël et les fils d'Ammon !

Jephté a donné cette réponse au roi des fils d'Ammon, parce qu'il souhaitait faire la guerre à Israël. Jephté savait que Dieu est le juge qui agit avec justice.

- 1 Samuel 24.12 - 15 :

¹² **L'Éternel sera juge entre moi et toi, et l'Éternel me vengera de toi** ; mais je ne porterai point la main sur toi.

¹³ Des méchants vient la méchanceté, dit l'ancien proverbe. Aussi je ne porterai point la main sur toi.

¹⁴ Contre qui le roi d'Israël s'est-il mis en marche ? Qui poursuis-tu ? Un chien mort, une puce !

¹⁵ **L'Éternel jugera et prononcera entre moi et toi** ; il regardera, **il défendra ma cause, il me rendra justice** en me délivrant de ta main.

Le contexte de ces versets est l'occasion quand David a décidé de ne pas tuer Saul à la caverne d'En-Guédi ; David était convaincu que Dieu était le Juge, qu'Il le défendrait et le

vengerait de Saul. Dans le passage cité ci-dessus, on peut également voir la terminologie judiciaire ; par exemple : « juge », « jugera », « défendra », « rendra justice ».

- Job 9.15 :

¹⁵ Quand je serais juste, je ne répondrais pas ; **Je ne puis qu'implorer mon juge.**

Job était au milieu d'épreuves très sévères et désirait ardemment que Dieu lui réponde, mais cela n'arrivait pas ; c'est pourquoi Job a dit avec humiliation qu'il avait seulement la possibilité d'implorer le Seigneur comme son juge.

- Psaumes 7.6 - 11 :

⁶ Lève-toi, ô Éternel ! dans ta colère, Lève-toi contre la fureur de mes adversaires, Réveille-toi pour me secourir, ordonne un **jugement** !

⁷ Que l'assemblée des peuples t'entoure ! Monte au-dessus d'elle vers les lieux élevés !

⁸ **L'Éternel juge** les peuples : **Rends-moi justice**, ô Éternel ! Selon mon droit et selon mon innocence !

⁹ Mets un terme à la malice des méchants, Et affermis le juste, Toi qui sondes les cœurs et les reins, **Dieu juste !**

¹⁰ Mon bouclier est en Dieu, Qui sauve ceux dont le cœur est droit.

¹¹ **Dieu est un juste juge**, Dieu s'irrite en tout temps.

Ce psaume 7 est une plainte de David qui demande au Dieu de juger ses adversaires. David déclare que Dieu est un juste juge qui jugera les peuples.

- Psaumes 50.3 - 6 :

³ Il vient, notre Dieu, il ne reste pas en silence ; Devant lui est un feu dévorant, Autour de lui une violente tempête.

⁴ Il crie vers les cieux en haut, Et vers la terre, **pour juger son peuple** :

⁵ Rassemblez-moi mes fidèles, Qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice !

⁶ **Et les cieux publieront sa justice, Car c'est Dieu qui est juge.** -Pause.

Ce psaume est prophétique ; Asaph décrit une scène judiciaire située à la fin des temps, avant l'Enlèvement de l'Église. Les témoins sont la terre et les cieux (Psaume 50.1,6) ; et trois groupes sont jugés par le Seigneur : (a) La sainte Église qui, dans le psaume, apparaît avec l'expression « mes fidèles » qui ont fait alliance avec Dieu ; le résultat de son jugement

est la déclaration de la justice de ce peuple (Psaume 50.5) ; (b) Israël, nommé avec l'expression « mon peuple », et auquel Dieu fait des reproches en lui demandant sacrifice des actions de grâces. Le Seigneur commande au peuple d'Israël de l'invoquer au jour de la détresse, qui est les sept ans de la Tribulation à la fin des temps ; parce que Dieu délivrera le peuple d'Israël qui lui glorifiera, car il se repentira et reconnaitra Jésus-Christ comme le Seigneur et le sauveur (Psaume 50.7 - 15) ; (c) le troisième groupe jugé est l'Église apostate, nommée « méchante », est décrite de la suivante manière : elle rabâche la Loi, a l'alliance de Dieu à sa bouche, hait les avis, jette la parole de Dieu derrière soi, se plait avec les voleurs et les adultères ; et sa bouche est remplie de tromperies et de mensonges. Toutes ces caractéristiques appartiennent aux apostats de la fin des temps.

- Psaumes 75.7 :

⁷ **Mais Dieu est celui qui juge** : Il abaisse l'un, et il élève l'autre.

Asaph déclare que Dieu est le juge, parce qu'il est souverain et a établi le décret de reconnaître de loin les orgueilleux et de les humilier (cf. Psaume 138.6) ; mais celui qui est humble, Dieu l'accueille.

- Psaumes 94.1 - 2 :

¹ **Dieu des vengeances**, Éternel ! **Dieu des vengeances**, parais !

² Lève-toi, **juge de la terre** ! Rends aux superbes selon leurs œuvres !

Ce psaume dit que Dieu est le juge parce qu'il fait de la vengeance sur les superbes ; le psalmiste prie le Seigneur d'exécuter ses jugements sur la terre, en référence aux sept années de la Tribulation. Dans le verset 1, on voit un nom du Seigneur, « Dieu des vengeances », associé au jugement et à Sa colère.

- Ésaïe 33.22 :

²² Car **l'Éternel est notre juge**, L'Éternel est **notre législateur**, L'Éternel est notre roi : C'est lui qui nous sauve.

Ésaïe déclare que Dieu est le Juge comme le législateur, parce qu'Il a donné la loi au peuple d'Israël. Le prophète fait aussi la relation entre trois noms et descriptions du Seigneur, comme le juge, le roi et le sauveur, comme trois descriptions du Seigneur.

- Jérémie 25.29 - 31 :

²⁹ Car voici, dans la ville sur laquelle mon nom est invoqué Je commence à faire du mal ; **Et vous, vous resteriez impunis ! Vous ne resterez pas impunis** ; Car j'appellerai le glaive **sur tous les habitants de la terre**, Dit l'Éternel des armées.

³⁰ Et toi, tu leur prophétiseras toutes ces choses, Et tu leur diras : L'Éternel rugira d'en haut ; De sa demeure sainte il fera retentir sa voix ; Il rugira contre le lieu de sa résidence ; Il poussera des cris, comme ceux qui foulent au pressoir, **Contre tous les habitants de la terre**.

³¹ Le bruit parvient jusqu'à l'extrémité de la terre ; Car **l'Éternel est en dispute avec les nations, Il entre en jugement contre toute chair** ; Il livre les méchants au glaive, dit l'Éternel.

Jérémie prophétise le jugement que Dieu aura à la fin des temps dans la Tribulation ; c'est pour cela que le prophète dit « contre tous les habitants de la terre » et « l'Éternel est en dispute avec les nations ». Ce sera un jugement terrible dans toute la Terre, car Jérémie dit que Dieu « entre en jugement contre toute chair ».

- Daniel 7.10, 26 :

¹⁰ Un fleuve de feu coulait et sortait de devant lui. Mille milliers le servaient, et dix mille millions se tenaient en sa présence. **Les juges s'assirent [heb *dîyn* יָדָן], et les livres furent ouverts.**

²⁶ **Puis viendra le jugement**, et on lui ôtera sa domination, qui sera détruite et anéantie pour jamais.

Ce verset concerne les juges que le Seigneur a décidé d'utiliser dans le jugement du Grand Trône Blanc qui aura lieu avant le début du Royaume Éternel ; on peut confirmer cela dans le livre d'Apocalypse 20.12, parce qu'on trouve la même expression « les livres furent ouverts » de Daniel 7.10b ; lisons Apocalypse 20.12 : « Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. **Des livres furent ouverts**. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts **furent jugés** selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres ». Jésus jugera avec sa sainte Église ; c'est pourquoi dans Daniel 7.10 dit « les juges s'assirent ». Dans 1 Corinthiens 6.2-3, on lit également que nous jugerons le monde et les anges : « ² Ne savez-vous pas **que les saints jugeront le monde ? Et si c'est par vous que le monde est jugé**, êtes-vous indignes de rendre les moindres jugements ? ³ Ne

savez-vous pas **que nous jugerons les anges** ? Et nous ne jugerions pas, à plus forte raison, les choses de cette vie ? ».

Le Nouveau Testament dit que Dieu le Père a remis tout jugement au Fils, le Seigneur Jésus-Christ. Lisons Jean 5.21 - 23 :

²¹ Car, comme le Père ressuscite les morts et donne la vie, ainsi le Fils donne la vie à qui il veut.

²² Le Père ne juge personne, mais **il a remis tout jugement au Fils**,

²³ afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé.

Dans la mesure où le Père a remis tout jugement au Seigneur Jésus-Christ, la Parole enseigne qu'il l'exécutera en commençant par la maison de Dieu : « **Car c'est le moment où le jugement va commencer par la maison de Dieu**. Or, si c'est par nous qu'il commence, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de Dieu ? » (1 Pierre 4.17). Cet ordre de jugement apparaît dès le début du livre d'Apocalypse ; voyons : dans le chapitre 1, l'apôtre Jean raconte une scène judiciaire que nous analyserons plus tard. Ce chapitre décrit en détail comment Jésus-Christ se trouve au milieu des chandeliers, qui sont les églises ; on lit de plus que le Seigneur a dans sa main les pasteurs (les étoiles) pour les juger (Apocalypse 1.12 - 16, 20). Ensuite, dans les chapitres 2 et 3, nous pouvons lire la description du jugement qui contient des accusations et des condamnations. Cette scène du chapitre 1 d'Apocalypse se déroule avant l'Enlèvement, puisque nous la trouvons avant les chapitres 4 et 5, où est décrite la scène judiciaire du début de la Tribulation.

Les calvinistes ont enseigné que Dieu ne jugerait pas son Église ; parce que, selon cette doctrine diabolique, une fois qu'une personne est sauvée, elle est déjà sauvée pour l'éternité, même si elle vit dans le péché. Selon cette fausse doctrine, il n'y a donc pas d'apostasie. Mais, cela est contraire à la Bible, qui enseigne que beaucoup apostasieront de la foi, abandonnant la Parole de Dieu pour se tourner vers des fables (2 Timothée 4.3 - 4). Les Écritures enseignent qu'il y aurait une Église apostate et infidèle à la fin des temps, qui serait l'objet du jugement du Seigneur dont parle l'apôtre dans 1 Pierre 4.17 et est détaillé dans les chapitres 1, 2 et 3 d'Apocalypse.

La condamnation de l'Église apostate est la perdition dans l'Enfer, car c'est là qu'iront ceux qui périront dans le jugement de la maladie et de la mort, et ceux qui ne périront pas dans ce jugement seront laissés derrière le jour de l'Enlèvement et qu'ils n'auront pas l'occasion de se repentir pendant le jugement de la Tribulation⁹. Voyons comment la Bible affirme le jugement et la perdition de l'Église apostate.

Tableau 1

La comparaison entre la sainte Église et l'Église apostate

La sainte Église : elle ne recevra pas de jugement. Elle sera enlevée.	Les apostats (l'Église apostate) : ils recevront le jugement avant l'Enlèvement de la sainte Église et pendant la Tribulation pour aller en Enfer.
<p>Pour la sainte Église aucune condamnation n'existe , il n'y a pas de condamnation parce qu'elle est en Jésus-Christ (Elle demeure en Christ.) (Romains 8.1) ; elle est dans le ministère de la Justice qui est de beaucoup supérieur en gloire (2 Corinthiens 3.9). Elle reste humble ; la sainte Église n'a pas apostasié, car elle n'a pas abandonné la Parole de Dieu et la foi biblique ; elle n'a pas corrompu la Parole de Dieu, n'a pas renié le Seigneur Jésus-Christ. la sainte Église est restée fidèle à la Parole de la persévérance en Dieu. (Apocalypse 3.10).</p>	<p>Pour les apostats, il y aura condamnation (gr. <i>katakrima</i>, κατάκριμα), parce que les apostats ne sont pas en Jésus-Christ et se sont détournés de l'Évangile (ils ont abandonné le Seigneur.). L'Église apostate est revenue sous le ministère de la condamnation (gr. <i>katakrisis</i>, κατάκρισις) (2 Corinthiens 3.9) ; elle s'est enflée et est tombée dans la condamnation (gr. <i>krima</i>, κρίμα) du diable (1 Timothée 3.6). Elle s'est consacrée à faire des pactes (serments pour le Ciel et la Terre) avec l'argent et les biens matériels et est tombée dans la condamnation (gr. <i>hupokrisis</i>, ὑπόκρισις) (Jacques 5.12). Par cupidité, les apostats ont fait du commerce avec les âmes par des paroles trompeuses ; et c'est pourquoi leur jugement (ou condamnation ; gr. <i>krima</i>, κρίμα) n'est pas resté inactif (2 Pierre 2.3). Ils ont transformé la grâce de Dieu en débauche et ont renié le Père et le Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi ils ont été marqués pour la condamnation (gr. <i>krima</i>, κρίμα) (Jude 1.4) parce que le Seigneur les a connus dans sa prescience avant la fondation du monde. Le terme grec <i>krima</i> (κρίμα), répété dans les versets, est défini comme un jugement axé sur le résultat.</p>
<p>La sainte Église ne recevra pas de jugement de condamnation, parce qu'elle est en Christ, demeure et persévère en Christ ; elle est couverte par l'unique offrande faite par le Seigneur Jésus-Christ une fois pour toutes avec son corps et avec son sang. Il</p>	<p>L'Église apostate a foulé aux pieds le Fils de Dieu qui est l'unique offrande faite une fois pour toutes ; cette Église a considéré le sang de l'alliance comme profane (Hébreux 10.26 - 29). L'épître aux Hébreux dit que, lorsqu'une personne née de nouveau, pèche volontairement, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés ; parce que Jésus n'a fait qu'une seule offrande, une seule fois, pour l'humanité ; il n'y a pas et il n'y aura pas d'autres.</p>

⁹ Pour savoir pourquoi les apostats n'ont pas l'occasion de se repentir pendant la Tribulation, voir : Ferrer, G., Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla]. (2020, Julio 19). ¿YA LO SABÍAS? - El Juicio Para Los Que Apostatan De La Fe (La apostasía) [LE SAVIEZ-VOUS DÉJÀ ? - Le jugement de ceux qui apostasient de la foi (L'apostasie)] [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/2i5bjZRHlao>

<p>est entré avec eux dans le lieu très saint une fois pour toutes, obtenant ainsi la rédemption éternelle (Hébreux 9. 11 - 12, 14, 25-26 ; 10.10, 12, 14).</p>	<p>Les apostats étaient des croyants, mais ils sont tombés ; donc c'est impossible qu'ils soient encore renouvelés et amenés à la repentance, car il serait nécessaire de crucifier Christ à nouveau et de l'exposer à l'ignominie (Hébreux 6.6). Les apostats ont eu l'opportunité de se repentir de leurs péchés lorsqu'ils ont été exhortés par les prophètes de Dieu ; et quand ils ont été invités aux Noces de l'Agneau dans un compte à rebours de 50 jours entre fin 2020 et début 2021, en accomplissement de prophéties telles que la parabole des conviés et la parabole des noces (Lc 14 : 15-24 ; Mt 22 : 1 - 14). Dieu a donné aux apostats le temps de se repentir de leurs fornications, mais ils n'ont pas voulu ; au contraire, ils ont tout rejeté (Apocalypse 2.21) ; c'est pourquoi le Seigneur a déjà exécuté sur eux le jugement d'aveuglement et le jugement d'abandon ; il les a vomis de sa bouche (Apocalypse 3.16).</p>
<p>La sainte Église reste dans la Nouvelle Alliance, dans la grâce, l'Évangile éternel. Elle est bénie, car elle garde les promesses précieuses dans son cœur, dont la principale est la descendance sainte multipliée pour l'éternité, car à l'épître aux Hébreux 6.14, on lit : « ... Je te bénirai et je multiplierai... » Cette promesse est immuable (Hébreux 6.17 - 18). La promesse d'une descendance sainte et multipliée pour l'éternité est une ancre de l'âme, sûre et solide, qui pénètre même au-delà du voile (Hébreux 6.19).</p>	<p>L'Église apostate est déchue de la grâce (Galates 5.4), car elle a perverti l'Évangile et répandu l'impureté (Galates 1.7 - 10) ; elle a suivi un autre Évangile (Galates 1.6) ; c'est pourquoi l'Église apostate est maudite, anathème. Lorsque les apostats sont tombés de la grâce, ils sont restés sous la Loi ; c'est pourquoi toutes les malédictions de la Loi viendront sur eux, les persécuteront et atteindront (Deutéronome 28.15). Lorsque le Seigneur appelle les apostats « maudits » (Galates 1.8 - 9), il invoque sur eux toutes les malédictions, par exemple : ils sont maudits dans la ville, maudits dans les champs (maudits en tout lieu) ; leurs maisons sont maudites, leur progéniture est maudite, leur travail est maudit, leurs ministères et leurs églises sont maudites ; ils sont maudits à son arrivée et à son départ (Deutéronome 28.16 - 19). Ces malédictions signifient un jugement de destruction, de calamité, de massacre et de condamnation parce qu'ils ont quitté le Seigneur (Deutéronome 28.20) ; c'est le jugement d'Apocalypse 2.22 - 23 sur Jézabel et ses enfants, les apostats.</p>
<p>La sainte Église est en Jésus-Christ et marche selon l'Esprit (Romains 8.1 ; Galates 5.25).</p>	<p>L'Église apostate marche selon la chair, la Perverse, qui règne en elle et dans ses églises impures. L'Église apostate fixe son esprit sur les choses de la chair (cf. Romains 8.5 - 8) ; elle suit son esprit charnel, la vieille nature, la Perverse avec ses convoitises et ses désirs. C'est pourquoi l'Église apostate est ennemie de Dieu, elle ne peut pas Lui plaire (Romains 8.7 - 8). Quels sont les faits qui prouvent que l'Église apostate a les caractéristiques mentionnées ? Les preuves sont ses prédications, ses enseignements et ses chants centrés sur la Terre, les choses corruptibles, le monde, la vanité de son esprit et de son cœur, le « Moi », la gloire des hommes et la vaine gloire. La conséquence de tout cela est la mort physique, spirituelle et éternelle (Romains 8.6,13).</p>
<p>La sainte Église est restée comme un sarment attaché au cep, Christ, parce qu'elle l'aime ; car elle a gardé sa Parole. C'est pourquoi elle a porté beaucoup</p>	<p>L'Église apostate n'a nullement voulu porter des fruits à cause de son choix de cette Terre, donc elle a été abandonnée par le Seigneur (jugement d'abandon). Dieu l'a retranchée de la vigne (Jean 15.2). L'Église apostate n'est aucunement restée dans le cep et n'a donc pas porté de fruits (Jean 15.4 - 5), et le Seigneur l'a jeté dehors (Le Jugement d'abandon, Jean 15 :</p>

Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate

<p>de fruits (Jean 15.2) et Christ, Dieu le Père et le Saint-Esprit l'aiment.</p>	<p>6). Le Seigneur a averti que la hache était mise à la racine des arbres ; et que tout arbre, qui ne portait pas de bons fruits, serait coupé et jeté au feu (Matthieu 3.10 ; Luc 3.9) ; les apostats n'ont pas porté de bons fruits, car ils ont prêché et continuent de prêcher la mort. L'Église apostate a déjà été abattue et sera jetée au feu, le feu de l'enfer les attend (Jean 15.5 - 6).</p>
<p>La sainte Église est le temple du Saint-Esprit (1 Corinthiens 3.16) ; elle est l'habitation de Dieu en Esprit, le temple saint et la maison spirituelle (1 Pierre 2.5 ; Éphésiens 2.21 - 22).</p>	<p>L'Église apostate a détruit le temple du Saint-Esprit par ses abominations, son amour pour les idoles qui sont l'argent, le matérialisme, la vaine gloire et la famille de sang pécheur (1 Corinthiens 3.17). C'est pourquoi Dieu la détruira ; c'est une sentence de jugement.</p>
<p>La sainte Église a un chandelier (Apocalypse 1.20).</p>	<p>À l'Église apostate, Dieu lui a enlevé son chandelier parce qu'elle a refusé de se repentir. Elle a abandonné Christ l'Époux (Apocalypse 2 : 4 - 5.).</p>
<p>La sainte Église a suivi le chemin, la vérité et la vie qui est Christ. Dieu lui a révélé le chemin vers la Nouvelle Jérusalem, la maison du Père (Jean 14.1 - 4).</p>	<p>L'Église apostate a quitté le CHEMIN droit, s'est égarée en suivant la VOIE de Balaam, car elle aimait la récompense de sa méchanceté (2 Pierre 2.15) : l'argent, la gloire des hommes, les mondanités, les biens de ce monde, la sagesse humaine, la psychologie. (Toutes ces choses appartiennent au siècle présent, le mauvais siècle.). Les apostats ont suivi la VOIE de Caïn parce qu'ils haïssent leurs frères, en tant qu'ils prêchent un évangile corrompu ; et de cette manière, les apostats font des personnes des fils de l'enfer deux fois plus qu'ils sont. Ils n'aimaient pas la Parole et n'aimaient donc pas le Seigneur (1 Jean 5.2 - 3.). Ils ont couru avec avidité dans l'erreur de Balaam pour le profit (Jude 1.11.). Ces apostats se rassemblent dans des églises qui s'appellent : « LE CHEMIN de Balaam, LE CHEMIN de Caïn, LE CHEMIN de la perdition, LE CHEMIN de la malédiction, LE CHEMIN vers l'Enfer ».</p>
<p>La sainte Église a bu de la pluie de la Parole que le Seigneur lui a donnée, et elle a produit une herbe utile ; elle a été cultivée et reçoit la bénédiction éternelle de Dieu (Hébreux 6.7).</p>	<p>L'Église apostate a produit des épines et des chardons ; elle a donc été réprouvée et maudite par la Loi, car elle est sortie de la grâce et Dieu l'a jugée avec le jugement d'abandon. La fin de l'Église apostate est d'être brûlée en enfer, le lac de feu (Hébreux 6.8) ; parce qu'elle est tombée dans l'attente terrible du JUGEMENT et de l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles ; parce que les apostats sont des adversaires et des ennemis de Dieu (Hébreux 10.27).</p>

Dieu le Père a établi un calendrier prophétique, révélé dans les Écritures, où Il a précisé quand commencerait le jugement sur l'Église apostate. Ce calendrier est en cours d'exécution, car nous sommes à la fin des Temps, dans le jour du Seigneur dont le début est décrit dans le chapitre 1 d'Apocalypse (cf., verset 10), avec le jugement de l'Église. Nous vivons l'accomplissement des chapitres 1, 2 et 3 d'Apocalypse. Voyons le deuxième élément du procès légal établi par le Seigneur :

2.2. L'Instrument du jugement : La loi. La Parole de Dieu

Pour juger les êtres humains, Dieu utilise ses lois, ses préceptes, ses statuts et ses commandements, qui n'ont pas commencé par l'Alliance de la Loi, mais dès le moment où le Seigneur a créé l'homme. Dans le point consacré aux lois de l'Alliance mosaïque, nous verrons pourquoi le Seigneur les a instituées.

Avant de la Loi de l'Alliance Mosaïque, Dieu a donné ses commandements/lois dans le cadre des alliances précédant la loi de l'Alliance Mosaïque (Alliance de la Loi), pour que les hommes l'obéissent. Transgresser l'alliance impliquait la violation des lois divines. Quand Adam a péché, il n'a pas respecté l'Alliance Édénique et a violé ses lois (Osée 8.1 ; Ésaïe 24.5). Israël a transgressé l'Alliance de la Loi et les commandements de Dieu (Osée 8.1 ; Daniel 9.11 ; Deutéronome 17.2 ; Josué 23.6).

Les termes utilisés à cet égard sont la preuve que les lois étaient en place avant l'alliance mosaïque ; examinons-en quelques-uns dans le tableau suivant :

Tableau 2

Les mots hébreux pour nommer la loi avant l'Alliance Mosaïque

Mots hébreux	Versets
mishmereth (משמרת): ordres	Genèse 26.5 : parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres , mes commandements , mes statuts et mes lois .
mitsvâh (מצוה): commandements	
chûqqâh (חקה): statuts	
tôrâh (תורה): lois	
tsâvâh (צוה) : mandar, ordenar	Genèse 2.16 - 17 : ¹⁶ Et l'Éternel Dieu commanda à l'homme, disant : Tu mangeras librement de tout arbre du jardin ; ¹⁷ mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ; car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement. (DBY).

	Genèse 7.5 : Et Noé fit selon tout ce que l'Éternel lui avait commandé . (DBY) (Cf. Genèse 7.9).
'âmar (אָמַר) : decir, mandar, declarar, enunciar.	Genèse 1.3 : Dieu dit : Que la lumière soit ! Et la lumière fut. (Cf. 2 Corinthiens 4.6).
bârak (בָּרַךְ) : bendecir	Genèse 1.22 : Dieu les bénit , en disant : Soyez féconds, multipliez, et remplissez les eaux des mers ; et que les oiseaux multiplient sur la terre.
	Genèse 1.28 : Dieu les bénit , et Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre.

Comme le montre le tableau ci-dessus, avant la Loi donnée au peuple d'Israël par intermédiaire de Moïse, Dieu avait déjà donné des lois ; ceci est corroboré dans Genèse 26.5 où apparaissent quatre termes hébreux utilisés plus tard dans les Écritures dans le cadre de la Loi mosaïque : *mishmereth* (מִשְׁמֶרֶת) qui signifie « précepte », *mitsvâh* (מִצְוָה) traduit par « commandements », *chûqqâh* (חֻקָּה) dont le sens est « statut » et *tôrâh* (תּוֹרָה) qui se réfère aux lois.

Les lois de Dieu se manifestent également à travers les verbes « commander » (heb *tsâvâh* צָוָה), « bénir » (heb *bârak* בָּרַךְ) et « dire » (heb *'âmar* אָמַר) ; ce dernier fait également référence aux décrets du Seigneur, notamment lorsqu'il a fait la création (Genèse 1.3, 6, 9, 11, 14, 20, 22, 24, 26, 28, 29) ; quant à « bénir », il apparaît avec le terme « dire » (heb *'âmar* אָמַר) comme dans Genèse 1.22, 28. Poser que ce verbe manifeste des lois est appuyé par le fait que ce que Dieu déclare est un décret qui s'accomplit, comme l'affirme le Psaume 33.9 (DBY) :

⁹ Car, lui, il a parlé [heb *'âmar*, אָמַר], et la chose [heb *hâyâh* הָיָה] ; il a commandé [heb *tsâvâh* צָוָה], et elle s'est tenue là [heb *'âmad* עָמַד].

Une autre preuve que le verbe « dire » implique la loi ou le commandement, lorsqu'il s'agit du Seigneur, se trouve dans 2 Corinthiens 4.6 ; lisons (SG21) :

⁶ En effet, le Dieu qui a ordonné [gr *epō*, ἔταξε] que la lumière brille du sein des ténèbres a aussi fait briller sa lumière dans notre cœur pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu dans la personne de [Jésus-]Christ.

Dans ce verset, Paul utilise le verbe grec *epō*, (ἔπω) qui signifie « ordonner, dire, parler », et renvoie à Genèse 1.3 qui déclare que Dieu a prononcé le décret de séparation de la lumière et des ténèbres. Notez que l'apôtre utilise le verbe « ordonner » en référence à l'énonciation du Seigneur.

Dans Nombres 23.19 - 20, il est également répété que ce que Dieu a dit s'accomplit, s'exécute ; lisons :

¹⁹ Dieu n'est point un homme pour mentir, Ni fils d'un homme pour se repentir.

Ce qu'il a dit [**heb. 'amar, אָמַר**], ne le fera-t-il pas ? Ce qu'il a déclaré [**heb. dābar דָּבַר**], ne l'exécutera-t-il pas ? [**heb. 'āsāh אָשָׂה**] ?

²⁰ Voici, j'ai reçu l'ordre de bénir : Il a béni, je ne le révoquerai [**heb. shûb שׁוּב**] point.

Dans ce passage, nous voyons trois termes se référant aux lois ou aux commandements du Seigneur : « dire », « parler » et « bénir » ; notez que Balaam a dit qu'il ne pouvait pas révoquer le commandement du Seigneur qui a dit, parlé, énoncé et béni le peuple d'Israël. L'un des arguments qu'apparemment on pourrait proposer en contre de l'affirmation que le Seigneur a institué des lois avant l'Alliance mosaïque est ce que Paul exprime dans Romains 7.7-8 ; lisons :

⁷ A peine mourrait-on pour un juste ; quelqu'un peut-être mourrait-il pour un homme de bien.

⁸ Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous.

Ce verset n'est pas en contre de l'affirmation que certainement Dieu a énoncé des lois spécifiques dans chaque alliance, comme nous étudierons dans le point suivant. Il est important que nous comprenions ce que l'apôtre a dit dans le chapitre 7 de Romains ; nous ne pouvons pas affirmer qu'avant de l'Alliance de la Loi, il n'y avait pas de péché. En effet, la Bible enseigne explicitement qu'à travers Adam le péché est entré dans le monde (Romains 5.12 - 19) ; et à cause de cela, Dieu a appliqué ses jugements, tels que ceux décrits dans le cadre de l'Alliance Adamique (Genèse chapitre 3) et le jugement du Déluge (Genèse chapitres 6 - 7). Dieu juge sur la base de sa Parole, de ses lois, de ses commandements et

de ses attributs contre lesquels les êtres humains pèchent. Nous étudierons ce sujet en profondeur dans le point correspondant aux lois de l'Alliance Mosaïque.

Examinons maintenant les lois/commandements de chacune des huit alliances ; nous discuterons des termes utilisés pour s'y référer :

2.2.1. Les lois dans l'Alliance Édénique

2.2.1.1. La loi de l'esprit de vie.

La loi principale de l'Alliance Édénique est *la loi de l'esprit de vie*, car la vie s'est manifestée dans tout ce que Dieu a créé. Jésus est le Prince de la vie (gr. *archēgos zōē*, ἀρχηγός ζωή ; « auteur de la vie ») (Acts 3.15) et Dieu a cet attribut, parce que la Bible Lui nomme le « le Père qui est vivant » (Jean 6.57). L'Esprit Saint est la vie, il se mouvait au-dessus des eaux et le Seigneur Jésus-Christ prononçait la Parole de vie pour créer toutes les choses ; on lit « Et Dieu dit » (Genèse 1.3, 6, 9, 11, 14, 20, 22, 24, 26, 28). Dans Genèse 1, une explosion de vie s'est manifestée, ce qui est évident dans les termes « produire » et « créatures vivantes » ; il n'y avait pas de mort, car le Seigneur a mis le souffle de vie dans Adam (Genèse 2.7) qui n'avait pas de péché.

La loi centrale de l'Alliance Édénique est *la loi de l'esprit de vie*, car il n'y avait pas de mort, toutes les choses étaient remplies de vie éternelle, la création était un éclatement de vie, le Saint-Esprit agissait sur la Terre (se mouvait au-dessus des eaux : Genèse 1.2 b), Christ, la Parole (gr. *logos*, λόγος) de Dieu, prononçait les décrets puissants et l'amour du Père remplissait tout.

Dieu le Père a institué cette *loi de l'esprit de vie* dans l'Alliance Édénique. Le péché d'Adam a introduit *la loi de la mort*. Néanmoins, l'œuvre rédemptrice de Jésus a mis en œuvre *la loi de l'esprit de vie* qui nous libère de *la loi du péché et de la mort* (Romains 8.2). Nous étudierons *la loi de l'esprit de vie* en détail, lorsque nous voyons la Nouvelle Alliance. Pour

le moment, nous allons analyser plusieurs lois - commandements de vie, de bénédiction et de gloire manifestés dans cette loi de la puissance de la vie de Dieu donnée comme un cadeau merveilleux pour les hommes :

2.2.1.2. Les lois de l'univers (le Ciel) : Genèse 1.3-8, Job 38, Hébreux 11.3.

Lorsque le Seigneur a créé les Cieux et la Terre, Il a institué ses lois. La Terre avait la *loi de l'expansion*¹⁰ qui serait exécutée au fur et à mesure que les descendants vivants, saints et éternels se multiplieraient et s'étendraient ; Ésaïe 42.5 dit : « ... Qui **a étendu** la terre et ses productions... » En hébreu, le terme « étendu » est *râqa'* (עָרַךְ), et il signifie « étendre, élargir ».

Dans le Bible Louis Segond, nous lisons « ... et ses productions ... », mais le terme hébreu pour cette expression est *tse'ětsâ'* (טַעַמֵּי) qui signifie « enfants, descendance, progéniture, production », dans la version New American Standard Bible (NASB), la traduction d'Ésaïe 42.5 est : « ...Who spread out the earth and its offspring... » (« Qui a répandu la terre et sa descendance ») ; ce serait la bonne traduction.

Ce verset d'Ésaïe confirme la relation entre la Terre et la descendance. En Éden, lorsque Dieu a dit, « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre... » (Genèse 1.28), Il voulait que l'homme et la femme aient une descendance sainte, pure, multipliée éternellement pour peupler la Terre qui s'étendrait, s'élargirait au fur et à mesure que les descendants se multiplieraient. Cela est seulement possible pour Dieu tout-puissant et a fait des alliances pour garantir l'accomplissement de cette glorieuse promesse. Malheureusement, Adam a désobéi et la loi du péché et de la mort a tronqué l'accomplissement du plan de Dieu ; mais

¹⁰ Pour comprendre la loi de l'expansion que la Terre avait avant du péché d'Adam, vous pouvez lire le chapitre 10, « The New Creation: New Heavens and New Earth » [« La nouvelle création: le Nouveaux ciels et la Nouvelle Terre »] dans le livre: Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2021). *The Eternal Kingdom. Descendants, New Earth and Government* [Le Royaume Éternel : Descendants, Nouvelle Terre et Gouvernement]. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/en/el-reino-eterno>

le péché d'Adam n'a pas annulé le plan de Dieu, car rien n'invalide les desseins de Dieu ; personne ne peut les détruire ; lisons Jérémie 31.35 - 36 :

³⁵ Ainsi parle l'Éternel, qui a fait le soleil pour éclairer le jour, **Qui a destiné la lune et les étoiles** à éclairer la nuit, Qui soulève la mer et fait mugir ses flots, Lui dont le nom est l'Éternel des armées :

³⁶ Si **ces lois** viennent à cesser devant moi, dit l'Éternel, **La race** d'Israël aussi cessera pour **toujours** d'être une nation devant moi.

Il est surprenant de voir comment le Seigneur a lié les lois de l'Univers à la loi de la descendance, car Dieu a créé l'Univers pour qu'il s'étende par la multiplication de la descendance éternellement et à jamais ; nous pouvons le confirmer dans Jérémie 31.35 - 36. Lisons Jérémie 31.37 où le Seigneur réitère cette relation :

³⁷ Ainsi parle l'Éternel : **Si les cieux en haut peuvent être mesurés, Si les fondements de la terre en bas peuvent être sondés**, Alors je rejetterai toute **la race** d'Israël, À cause de tout ce qu'ils ont fait, dit l'Éternel.

Dans Jérémie 33.25 - 26, on reconferme la relation entre les lois de l'Univers et la loi de la descendance éternelle, donnée dans le cadre de l'Alliance Édénique, une alliance aussi avec la création :

²⁵ Ainsi parle l'Éternel : **Si je n'ai pas fait mon alliance avec le jour et avec la nuit**, Si je n'ai pas établi les lois des cieux et de la terre,

²⁶ **Alors aussi je rejetterai la postérité de Jacob** et de David, mon serviteur, Et **je ne prendrai plus dans sa postérité** ceux qui domineront Sur **les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob**. Car je ramènerai leurs captifs, et j'aurai pitié d'eux.

2.2.1.3. Les lois de la Terre et de la mer : Genèse 1.9 -20.

Les lois de la Terre ont été manifestées de la manière dont le Seigneur l'a créée, y a mis des décrets et a établi les saisons ; lisons le Psaume 74.16-17 :

¹⁶ A toi est le jour, à toi est la nuit ; / Tu as **créé** la lumière et le soleil.

¹⁷ Tu **as fixé** toutes les limites de la terre, / Tu as établi l'été et l'hiver.

Le Seigneur a mis un décret (une loi) sur la mer ; lisons Job 38.8-11 :

⁸ Qui a **fermé** la mer avec des portes, / Quand elle s'élança du sein maternel ;

⁹ Quand je fis de la nuée son vêtement, / Et de l'obscurité ses langes ;

¹⁰ Quand je lui imposai **ma loi**, / Et que je lui mis des barrières et des portes ;

¹¹ Quand je dis : Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas au-delà ; / Ici s'arrêtera l'orgueil de tes flots ?

Le mot traduit par « loi » au verset 10, en hébreu, est *chôq* (חֻק) qui signifie aussi « commandement, statut ».

2.2.1.4. Les lois pour les êtres vivants (dans le cadre de l'Alliance Édénique, l'alliance avec la création).

Ces lois manifestent *la loi de l'esprit de vie* (Romains 8.2) ; lisons Genèse 1.20 -25 :

²⁰ **Dieu dit** : Que les eaux produisent en **abondance** [heb *shârats* שָׂרָץ : **produire abondamment**] des **animaux vivants**, et que des oiseaux volent sur la terre vers l'étendue du ciel.

²¹ Dieu créa les grands poissons et tous les **animaux vivants** qui se **meuvent**, et que les eaux produisirent en **abondance** selon leur espèce ; il créa aussi tout oiseau ailé selon son espèce. Dieu vit que cela était bon.

²² **Dieu les bénit, en disant** : **Soyez féconds** [heb *pârâh* פָּרָה] **multipliez** [heb *râbâh* רָבָה], **et remplissez les eaux** des mers ; et que les oiseaux **multiplient** [heb *râbâh* רָבָה] sur la terre.

²³ Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin : ce fut le cinquième jour.

²⁴ **Dieu dit** : Que la terre **produise** [heb *yâtsâ* יָצָא] **des animaux vivants** selon leur espèce, du bétail, des reptiles et des animaux terrestres, selon leur espèce. Et cela fut ainsi.

²⁵ Dieu fit les animaux de la terre selon leur espèce, le bétail selon son espèce, et tous les reptiles de la terre selon leur espèce. Dieu vit que cela était bon.

Dans Genèse 1.20 -25, nous pouvons voir la loi comme un décret et un statut divin dans les expressions suivantes : « Dieu dit », « Dieu les bénit » et « en disant » ; et la loi de l'esprit de vie est mise en évidence dans les termes « produise », « animaux vivant », « meuvent », « abondance », « Soyez fécond », « multipliez ».

2.2.1.5. La loi-commandement de fructification et de multiplication (la loi de la descendance).

Cette loi de la descendance est manifestée dans Genèse 1.27 - 28 quand Dieu a béni l'homme et la femme en mariage ; lisons :

²⁷ Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme.

²⁸ Dieu les bénit, et Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre.

On peut apprécier la loi de la descendance dans les commandements « soyez féconds » et « multipliez » de Genèse 1.28 : « Dieu les bénit, et « Dieu leur dit : **Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre...** ». Cette descendance devait être sainte, multiplié par l'éternité, car lorsque Dieu a créé l'homme et la femme, le péché et la mort n'étaient pas entrées dans la terre¹¹.

2.2.1.6. La loi-commandement de la possession de la terre (la loi de l'héritage de la terre reliée à la loi de la descendance).

Nous pouvons voir la loi de la possession de la terre, lorsque Dieu dit : « Remplissez la terre » (Genèse 1.28 b) ; cela se rapporte à *la loi d'expansion*. Adam était saint et éternel, car le péché et la mort n'étaient pas encore entrées dans la création.

Lorsque le Seigneur a dit à Adam « Remplissez la terre » (Genèse 1.28 b), il est évident que la Terre devait pouvoir s'étendre pour être remplie par les descendants saints et éternels qu'Adam et sa femme allaient engendrer, comme le dit Ésaïe 42.5.

2.2.1.7. La loi - commandement du gouvernement sur la Terre (la loi du gouvernement).

La loi de la descendance et la loi de la possession ou d'héritage de la terre précédentes sont liées à la loi du gouvernement sur la Terre que nous trouvons lorsque Dieu a dit : « ...et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » (Genèse 1.28 b).

¹¹ Satan, l'Astre brillant (Ésaïe 14.12), avait déjà péché lorsque Dieu a créé l'homme ; mais le péché et la mort n'étaient pas encore entrées à la création, parce que ceux-ci y étaient entrées à travers Adam (Romans 5.12).

Le terme hébreu pour le verbe « assujettir » est *kâbash* (כַּבַּשׁ), qui signifie également « subjugué, soumettre ». Le mot « dominer » en hébreu est *râdâh* (רָדָה) et signifie « dominer, traiter, régner en »¹².

Les trois lois que nous avons étudiées jusqu'à présent sont précédées du commandement de bénédiction de Dieu. Lisons Genèse 1.28 :

²⁸ **Dieu les bénit**, et Dieu leur dit : Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre.

2.2.1.8. La loi de la prêtrise (qui forme partie du gouvernement).

La loi de la Prêtrise est liée au jardin d'Éden, qui était comme un sanctuaire¹³. Dieu a placé Adam dans le jardin et lui a donné des fonctions sacerdotales, car lui a ordonné de garder et de cultiver le jardin. Lisons Genèse 2.15 :

¹⁵ L'Éternel Dieu prit l'homme, et le plaça dans le jardin d'Éden **pour le cultiver et pour le garder.**

2.2.1.9. La loi - le commandement de manger de l'arbre de la vie.

La loi de manger de l'arbre de la vie est liée à la loi de la descendance que nous avons mentionnée précédemment et à la loi de l'adoration que nous verrons plus tard. Lisons Genèse 2.9 et 16 :

¹² Pour une compréhension plus profonde de ce sujet, lisez le chapitre 9, « Le gouvernement éternel : Règne et sacerdoce » du livre Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2021). *The Eternal Kingdom. Descendants, New Earth, and Government* [Le Royaume Éternel : Descendance, terre et gouvernement]. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/en/el-reino-eterno>

¹³ Pour plus d'informations à ce sujet, regardez : [Berea Films Barranquilla]. (2020, 6 décembre). *¿Ya lo sabías? - Columna en el templo de Dios* [LE SAVIEZ-VOUS DÉJÀ ? Être un pilier dans le temple de Dieu] [vidéo]. YouTube. Berea Films Barranquilla. <https://youtu.be/anLFj4do-mg>

⁹ L'Éternel Dieu fit pousser du sol des arbres de toute espèce, agréables à voir et bons à manger, et **l'arbre de la vie au milieu du jardin ...**

¹⁶ L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : **Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ...**

Le Seigneur a dit à Adam qu'il pouvait librement manger de tous les arbres, y compris de l'arbre de vie. Rappelez-vous que le serpent a dit à la femme, « Dieu a-t-Il réellement dit : **Vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin ?** » (Genèse 3.1b) ; ceci est contraire à ce que Dieu a dit, car le commandement était « Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ... » ; le diable a inversé le commandement, en disant « vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin ».

Adam était déjà éternel et immortel, car il n'y avait pas de mort dans la création ; donc, s'il mangeait de l'arbre de la vie, cela ne lui donnerait pas l'éternité. Nous pouvons interpréter la signification de manger de l'arbre de la vie comme si Dieu aurait dit à Adam : « Donne-moi une descendance vivante, sainte, éternelle, une généalogie vivante pour m'adorer éternellement » ; c'était une confirmation du commandement : « Soyez féconds et multipliez-vous » ; mais Adam a péché en écoutant sa femme, et le résultat a été une généalogie de mort, **un arbre** généalogique rempli d'une descendance avec le péché et la mort. On peut confirmer cela dans le livre de la postérité d'Adam dans Genèse 5 où toutes les générations ont été marquées par l'expression « puis il mourut », sauf Hénoc (Genèse 5.24).

2.2.1.10. La loi de l'élection.

La manifestation de *la loi de l'élection* est implicite. Dieu a donné à l'homme le libre-arbitre, démontré par la présence de l'arbre du bien et du mal, qu'Adam a choisi librement, malgré le commandement de ne pas en manger. Le Seigneur n'a pas créé l'homme comme un automate ; le péché existait déjà, parce que l'iniquité se trouvait chez le diable, l'Astre brillant, fils de l'aurore (Ézéchiel 28.15 ; Ésaïe 14.12). L'homme avait besoin d'être mis à l'épreuve de l'obéissance à Dieu.

2.2.1.11. La loi-commandement du mariage.

Dans la Genèse 1.28, nous lisons : « Dieu les bénit, et Dieu leur dit... », ce qui correspond à la scène du mariage, dont la loi divine a été prononcée par l'intermédiaire de l'être humain. *La loi du mariage* se manifeste dans l'union en une seule chair entre l'homme et la femme pour donner à Dieu une descendance pure et sainte (Malachie 2.15). Lisons Genèse 2.22 - 24 :

²² L'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme.

²³ Et l'homme dit : **Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair !** on l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de l'homme.

²⁴ **C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.**

2.2.1.12. La loi de l'adoration.

Toutes les lois précédentes impliquent l'adoration et la louange que l'homme doit rendre à Dieu ; on peut voir cela dans l'expression « et Dieu vit que cela était bon » (Genèse 1.4, 10 b, 12 b, 18 b, 21 b), et lorsque le Seigneur a dit « très bon » après avoir créé l'homme et achevé la création (Genèse 1.31). *La loi de l'adoration de Dieu* se reflète également dans le chant d'Adam lorsqu'il reçut la femme comme épouse. Cependant, le Seigneur a institué *une loi d'adoration spéciale* que nous trouvons dans Genèse 2.2 - 3 ; lisons :

² Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite : et il **se reposa** au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite.

³ Dieu **bénit** le septième jour, et il le **sanctifia**, parce qu'en ce jour il **se reposa** de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant.

Dans le verset 2, on lit que Dieu a achevé la création et s'est reposé au septième jour. Une signification du verbe « se reposer » (heb *shâbath* שָׁבַת) est « célébrer ». Le septième jour que Dieu s'est reposé, après avoir achevé la création (Genèse 2.2), a été samedi, parce que le Seigneur a commencé la création le premier jour (Genèse 1.5, 8) et a fini au sixième jour quand il a créé l'homme et la femme (Genèse 1.27 - 31). Dieu a donné le septième jour, le samedi, comme jour de repos (heb *shâbath* שָׁבַת), au peuple d'Israël depuis la sortie

d'Égypte, à l'occasion de la manne tombée du ciel (Exode 16.23 ; 20.8 - 11) ; ce peuple devait sanctifier le septième jour, manifesté par l'adoration rendue à Dieu. Ensuite, dans le cadre de la Loi de Moïse (Exode 31.13)¹⁴, venue après la dispensation de la promesse, le sabbat a été donné comme un signe entre Dieu et le peuple d'Israël.

Lorsque Jésus est ressuscité, le jour de la louange pour l'Église était le premier jour de la semaine, car le Seigneur est ressuscité un dimanche, comme la création a commencé le dimanche, le premier jour. La résurrection du Christ a marqué le début d'un nouveau temps identifié par la vie-vie, car Il est le seul homme ressuscité des morts pour ne plus jamais mourir. Jésus est donc le premier-né d'entre les morts, nos prémices qui garantissent notre résurrection et notre glorification (Romains 6.9 ; Hébreux 7.16 ; 1 Corinthiens 15.20 ; Apocalypse 1.5). La résurrection du Christ implique également une nouvelle vie pour tous ceux qui se repentent et l'accueillent dans leur cœur comme leur Seigneur et leur Sauveur. C'est pourquoi, dès le début, l'Église s'est réunie le premier jour de la semaine, le dimanche, pour célébrer l'événement grandiose de la résurrection du Christ, le début d'un temps nouveau, la vie nouvelle et la victoire sur la mort. Alléluia !

Dans le verset 3 de Genèse 2, nous trouvons le verbe « bénir » (heb *bârak* בָּרַךְ), dont le sens est également associé à l'adoration comme il apparaît dans le livre des Psaumes (« Bénis [heb *bârak* בָּרַךְ] le Seigneur, ô mon âme... », Psaumes 103, 104). Dans Genèse 2.3, il apparaît également le verbe « sanctifier » (heb *qâdash* שָׁדַף), qui évidemment ne fait pas référence à la purification, car, en ce temps-là, il n'y avait pas de péché au sein de la création ; les significations du terme « sanctifier » (heb *qâdash* שָׁדַף) sont « dédier, consacrer, proclamer

¹⁴ L'observation du sabbat (le samedi, le dernier jour de la semaine) a été donnée à Israël comme un signe (Ézéchiel 20.12 - 13) ; mais la Bible enseigne que Jésus-Christ est le Seigneur du sabbat (Matthieu 12.8 ; Marc 2.28 ; Luc 6.5) ; le Christ est ressuscité le dimanche, premier jour de la semaine, et l'Église primitive se réunissait pour adorer ce jour-là (Marc 16.2, 9 ; Luc 24.1 ; Jean 20.1, 19, Actes 20.7). L'Église est sous la grâce, et non sous la loi ; par conséquent, ceux qui disent que l'Église doit observer le sabbat se trompent. Pour nous, non seulement le dimanche, mais chaque jour est un jour d'adoration rendue à Dieu ; nous l'adorons par la sainteté, en gardant et en mettant en pratique sa Parole ; en désirant de tout notre cœur la venue du Christ, pour aller dans la Nouvelle Jérusalem ; en désirant ses promesses éternelles ; nous l'adorons par l'obéissance ; nous l'adorons par les chants de la Parole.

». On peut voir ces significations dans Matthieu 6.9 : « ... notre Père qui est aux cieux ! Que ton nom soit sanctifié... » (cf. Luc 11.2), l'expression « Que ton nom soit sanctifié » signifie : « Que ton nom soit adoré, loué » et « que tout le monde loue et adore ton nom, Dieu » ; cela aura lieu dans le Royaume Éternel.

Qu'est-il advenu de la loi d'adoration ? La nature du péché, la Perverse, a incité l'humanité à l'adorer et à adorer Satan pendant 6 000 ans. Seuls les serviteurs et les servantes de Dieu ont loué le Seigneur de tout leur cœur, comme en témoignent l'Ancien et le Nouveau Testament. Néanmoins, il y a une réalité effroyable, et c'est que le péché (la Perverse) et la mort dans nos corps luttent contre nos âmes pour empêcher que tout notre être loue le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (Romains 7.17 - 25 ; 1 Pierre 2.11 ; Galates 5.16 - 17). Évidemment, que lorsque nous nous repentons et recevons le Christ comme notre Seigneur et Sauveur, nous sommes libres d'adorer Dieu. Cependant, le Père a prévu un jour où la loi d'adoration sera pleinement manifestée dans des êtres humains sans péché et sans mort ; ce jour est la venue de Jésus pour son Église, lorsque les morts en Christ seront ressuscités et que la première chose qu'ils feront sera de chanter, d'adorer et de louer Dieu, le Roi, le Seigneur Souverain, le Tout-Puissant. C'est pourquoi Ésaïe 26.19 dit (OST) :

¹⁹ Tes morts revivront ; mes corps morts se relèveront ! **Réveillez-vous et chantez de joie, habitants de la poussière** ! Car ta rosée est comme la rosée de l'aurore, et la terre fera renaître les trépassés.

Les personnes ressuscitées, glorifiées, remplies de vie, adoreront Dieu, le loueront dans leur corps, sans péché et sans mort. Alléluia ! Le Père cherche des adorateurs en esprit et en vérité, car tels adorateurs doivent l'adorer (Jean 4.23 - 24) ; et au jour fixé, qui est très proche, ces adorateurs sortiront et donneront à Dieu une descendance vivante, sainte, sans péché et sans mort ; ce sont des rivières d'adorateurs pour toujours, de génération en génération, des rivières sans fin. Alléluia ! Nous, qui respirons, aurons aussi notre part dans cette énorme bénédiction, parce que nous serons transformés, glorifiés, après la venue de nos frères glorieux (les glorieux) ; notre corps mortel sera immortel, incorruptible, de puissance, de gloire (1 Corinthiens 15.32 - 43), d'où la loi d'adoration jaillira en plénitude. Le Christ ramènera les ressuscités et nous nous joindrons à eux, dans un puissant chant

d'adoration, pour monter dans l'Enlèvement, vers la Nouvelle Jérusalem. Nous chanterons : « ⁵⁴ ... La mort a été engloutie dans la victoire. ⁵⁵ O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? (1 Corinthiens 15.54 - 55).

2.2.1.13. La loi de l'obéissance.

Une autre loi-commandement de l'Alliance Édénique est *la loi de l'obéissance*, dont le but était que l'homme pût rester dans le cadre de *la loi de l'esprit de vie*. Cette loi commandait à Adam de manger de tous les arbres du jardin et de ne pas manger de l'arbre du bien et du mal ; lisons Genèse 2.16 - 17 :

¹⁶ L'Éternel Dieu donna cet **ordre** à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ;

¹⁷ mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras.

Le terme pour « ordre » (Genèse 2.16) en hébreu est *tsâvâh* (צַוָּה) qui signifie « ordonner, donner des ordres, ordonnance, commander, prescrire, accorder ».

Dans le tableau suivant, voyons un résumé des lois de l'Alliance Édénique ; et les violations à cause du péché d'Adam :

Tableau 3

Les lois de l'Alliance Édénique

Loi	Versets	Violation à cause du péché d'Adam
<i>Les lois de l'univers : les Cieux et la Terre.</i>	Genèse 1.2 - 19 ; Jérémie 31.35 - 37 ; 33.25 ; Proverbes 8.29 ; Psaume 104.9	Adam a violé ces lois, donc son péché a contaminé toute la création. À cause du péché d'Adam, la Terre a été soumise à la servitude, à la corruption et à la vanité, puisque Dieu a placé Adam sur la Terre pour qu'il la soumit (gouvernement) (Romains 8.20 - 22). À cause du péché d'Adam, toute la création est entrée en souffrance.
<i>Les lois des êtres vivants.</i>	Genèse 1.20-25	Adam a également violé cette loi, car la mort est entrée dans les êtres vivants.

<i>La loi de la descendance : la fructification et la multiplication.</i>	Genèse 1.28	Adam a violé cette loi, car son péché est entré dans tous les hommes (Romains 5.12 ; 1 Corinthiens 15.21), sa descendance est née avec le péché et la mort (Genèse chapitre 5) ; il n'y a pas eu de fécondité dans la sainteté ni la vie éternelle comme Dieu l'avait prévu (Malachie 2.15) ; et au lieu que la progéniture sainte se multipliât, le péché (la Perverse) s'est multiplié dans toute l'humanité (Genèse 6.1, 5).
<i>La loi de la possession de la Terre.</i>	Genèse 1.28	Adam a également violé cette loi, puisque la Terre entière a été maudite à cause de lui (Genèse 3.17 ; Ésaïe 24.4 - 6).
<i>La loi du gouvernement et de la prêtrise.</i>	Genèse 1.28 ; 2.15	Adam a violé cette loi parce que la Perverse (la vieille nature du péché) a pris le pouvoir ; elle a commencé à régner à travers l'homme. Satan est également devenu le prince de ce monde (Jean 12.31 ; 14.30). Adam a remis le gouvernement à la Perverse et à Satan.
<i>La loi de manger de l'arbre de vie.</i>	Genèse 2.16	Adam a désobéi à cette loi en ne mangeant pas et en préférant l'arbre du bien et du mal. L'être humain n'a jamais pu manger et a perdu ce droit. Mais, le Seigneur a promis que la sainte Église mangera de l'arbre de vie (Apocalypse 2.7). Depuis Adam, l'entrée du Paradis était fermée (Genèse 3.24), mais le dernier Adam, Christ, a ouvert la porte. Alléluia !
<i>La loi – prohibition de manger de l'arbre du bien et du mal : loi de l'obéissance (cf. sainteté, véracité du Seigneur).</i>	Genèse 2.17	Adam a violé cette loi et, à travers lui, toute l'humanité s'est nourrie de la sagesse humaine (1 Corinthiens 2.13 ; 2 Corinthiens 1.12), la sagesse diabolique (Jacques 3.15), rejetant la sagesse de Dieu.
<i>La loi du péché et de la mort : À cause de la désobéissance.</i>	Genèse 2.17	Le Seigneur a énoncé cette loi à Adam (Genèse 2.17), mais il a désobéi, et la loi du péché et de la mort est entrée dans la création, et toute l'humanité y est soumise.
<i>La loi du mariage : la bénédiction (le commandement de l'unité dans une seule chair).</i>	Genèse 1.28 ; Genèse 2.23 - 24	Adam a violé cette loi en contaminant le mariage à cause du péché. Dieu a uni l'homme et la femme. Ainsi, ils deviendront une seule chair, parce que Dieu voulait une descendance sainte pour Lui-même (Malachie 2.15) ; mais cela ne s'est pas produit.

<p><i>La loi de l'adoration : Le jour du sabbat, le jour de la louange.</i></p>	<p>Genèse 2.1 - 3 (cf. Exode 16.23, 25, 29 ; 20.8)</p>	<p>Adam a violé cette loi en n'observant pas le jour que Dieu a fixé après l'achèvement de la création ; ce jour était le sabbat (Genèse 2.2) ; car le Seigneur a commencé la création le premier jour et l'a achevée le sixième jour, lorsqu'il a créé l'homme et la femme (Genèse 1. 27-31, 5.1-2). Dieu a donné le sabbat comme jour de repos (heb. <i>shâbath</i> שַׁבָּת) au peuple d'Israël, dans le cadre de la Loi de Moïse. Lorsque Jésus est ressuscité, le jour de louange pour l'Église était le premier jour de la semaine, parce que le Seigneur est ressuscité le dimanche et que c'est le début d'une nouvelle vie pour tous ceux qui le reçoivent dans leur cœur, comme la création a commencé le dimanche, le premier jour. Adam a violé cette loi, car il n'a pas respecté le repos du Seigneur ; par lui, toute l'humanité a commencé d'adorer et de servir les créatures au lieu du Créateur (Romains 1.21 - 25).</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2.2. Les lois de l'Alliance Adamique

Les lois de l'alliance édénique ont été violées à cause du péché d'Adam. La femme a violé *la loi d'obéissance, la loi de la prohibition de manger de l'arbre du bien et du mal*. Le péché de la femme a été de tordre la Parole de Dieu ; elle a enlevé l'autorité et la précision de la Parole du Seigneur. Il avait dit que le jour où Adam mangerait de l'arbre défendu, il mourrait certainement. La femme a affirmé que le Seigneur avait dit : « Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez » ; elle a enlevé la précision temporelle « le jour » et la conséquence certaine « tu mourras » qu'en hébreu apparaît avec la répétition du mot *mûth mûth* (מות מות) lequel est une forme intensive indiquant le jugement inéluctable. Voyant cela, Satan a commencé son mensonge en imitant l'expression de Dieu, dans l'intention de tromper. Par exemple, le Seigneur a dit : « Tu pourras manger de tous les arbres du jardin... » ; mais le serpent a changé le commandement, énonçant le contraire ; son intention était de dire : « ... Dieu a-t-il réellement dit : Vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin ? ... ».

Dieu a ordonné Adam de manger de tous les arbres, sauf l'arbre du bien et du mal ; cependant, Satan a dit à la femme que Dieu a dit de ne pas manger de tous les arbres ; on peut voir ici l'inversion du commandement et la stratégie d'utiliser des mots pareils à celles données par Dieu. Eve a accepté les mensonges de Satan et a désobéi. L'ancienne nature (La Perverse) a été engendrée en Eve. Genèse 3.6 dit :

⁶ La femme vit que l'arbre était bon à manger [**convoitise de la chair**] et agréable à la vue [**la convoitise des yeux**], et qu'il était précieux pour ouvrir l'intelligence [**l'orgueil de la vie**] ; elle prit de son fruit, et en mangea ; elle en donna aussi à son mari, qui était auprès d'elle, et il en mangea.

Ce verset décrit les œuvres de la chair, la vieille nature ; lisons 1 Jean 2.16 dit :

¹⁶ car tout ce qui est dans le monde, **la convoitise de la chair, la convoitise des yeux, et l'orgueil de la vie**, ne vient point du Père, mais vient du monde.

Il est à noter que Genèse 3.6 met l'accent sur la convoitise (heb. *châmad* טָמַד : avidité, désir, vouloir, plaie, désirer, prendre plaisir), qui est une œuvre de la chair. Le péché d'Ève¹⁵ montre la convoitise, qui est un autre nom pour la vieille nature. Le mot « convoitise » en grec est *epithumia* (ἐπιθυμία), qui signifie également « concupiscence » et désigne toutes les envies et les désirs terrestres et corruptibles (la fornication avec les choses terrestres et mondaines : l'envie, la cupidité, les gloires ministérielles, les pouvoirs politiques, etc. ; la fornication spirituelle : l'idolâtrie ; la fornication sexuelle : impureté). La version Louis Segond (LSG) utilise le mot « convoitise », mais dans d'autres versions, comme la Bible du Semeur et la version anglaise New King James (NKJV), on trouve la traduction « désirs ». Jacques 1.14 - 15 dit :

¹⁴ Mais chacun est tenté quand il est attiré et amorcé par sa **propre convoitise**.

¹⁵ Puis la convoitise, lorsqu'elle a conçu, **enfante le péché** ; et le péché, étant consommé, **produit la mort**.

Après du péché de Adam, nous trouvons le meurtre comme une autre manifestation de la nature du péché (la Perverse), lorsque Caïn a tué son frère Abel. Genèse 4.5-6 dit :

¹⁵ Ève a été la première qui a péché ; mais le chef de l'Alliance Édéniq ue a été Adam, donc lorsqu'il a désobéi, le péché et la mort sont entrées à la création. (Romains 5.12 ; 1 Corinthiens 15.21 - 22).

⁵ mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu.

⁶ Et l'Éternel dit à Caïn : Pourquoi es-tu irrité, et pourquoi ton visage est-il abattu ?

Caïn avait de la colère, de la fureur, de l'envie et de la jalousie, qui sont des œuvres de la chair, de la nature du péché (la Perverse), ce qui l'a conduit à commettre un meurtre.

Les lois de l'Alliance Édénique et de l'Alliance Adamique ont servi de base à Dieu pour exécuter le jugement du Déluge. Examinons ces lois :

2.2.2.1. La loi de la malédiction.

La loi de la malédiction s'est appliquée sur la terre et sur tout ce qui s'y trouve. Dans l'Alliance Adamique, toutes les promesses éternelles, que le Seigneur a données à Adam, sont restées sous cette loi de la malédiction ; ces promesses sont la descendance sainte éternelle, la Nouvelle Terre et le gouvernement éternel. Lisons Genèse 3.17 :

¹⁷ Il dit à l'homme : Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point ! **le sol sera maudit à cause de toi.** / C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture / tous les jours de ta vie...

2.2.2.2. La loi du péché et de la mort.

Depuis la désobéissance d'Adam, le péché est entré dans le monde (Romains 5.12), donc la loi du péché et de la mort est aussi entrée dans la création. L'apôtre Paul y fait référence lorsqu'il parle de la loi dans les membres qui le rend captif du péché (Romains 7.23). Cependant, Paul dit que le Christ nous a libérés de *la loi du péché et de la mort* (Romains 8.2). La définition du péché est la « transgression de la loi ». (1 Jean 3.4).

Il est important de faire la différence entre la promulgation de la Loi dans le cadre de l'Alliance Mosaique et avant celle-ci. Les commandements de Dieu ont toujours existé parce qu'il s'agit de sa Parole éternelle qui est sainte. Nous ne pouvons pas dire qu'avant la Loi

comme dispensation, les lois divines n'existaient pas, car si c'était le cas, Dieu n'aurait pas pu juger Adam lorsqu'il a péché (nous avons démontré que par sa désobéissance, Adam a violé les commandements que Dieu lui avait donnés). Si les lois divines n'existaient pas avant l'Alliance Mosaïque, Dieu n'aurait pas non plus pu juger toute l'humanité avec le Déluge. Dieu est un juge juste et sa justice est parfaite.

La loi de la malédiction, que Dieu a promulguée dans Genèse 3, est fondamentale puisque l'un de ses objectifs était de provoquer la conscience du péché chez Adam et Eve. Les questions que le Seigneur leur a posées avaient ce but.

Toutes les lois de l'Ancien Testament relatives aux malédictions et au péché sont contenues dans *la loi du péché et de la mort*, qui s'est manifestée en Éden quand Adam a désobéi et que le Seigneur a prononcé des lois-sentences dans le cadre de l'Alliance Adamique (Genèse chapitre 3). Dieu a appliqué cette loi à travers des malédictions, des interdictions et des condamnations à la douleur et à la mort.

La miséricorde de Dieu est si grande qu'Il a déterminé un jour où *la loi de l'esprit de vie* se manifeste ; cela passera quand la sainte Église ressuscite (ceux qui sont endormis en Christ) ; elle introduira *la loi de l'esprit de vie* sur la Terre, lorsque le Seigneur la ramènera avec Lui. La terre a été souillée par le sang versé depuis Abel, car il était le produit d'un meurtre, et ce sang versé n'a cessé de tomber sur la Terre qui a été remplie de la mort avec les cadavres qui ont été enterrés. Mais, le jour du chant de la victoire sur la mort est proche (1 Corinthiens 15.54-55) et ceux qui habitent la poussière se lèveront par la loi de l'esprit de vie dans Christ Jésus; et la Terre sentira littéralement la puissance de cette loi, le pouvoir de la vie éternelle, alléluia ! C'est pourquoi la Bible utilise des termes tels que « la liberté de la gloire » (Romains 8.21), « la gloire à venir qui sera révélée » (Romains 8.18). Ces expressions sont en rapport avec : (a) la venue du Christ qui amènera les glorieux, l'Église qui est au Troisième Ciel ; (b) et la glorification de l'Église qui soit vivante pour l'Enlèvement.

2.2.2.3. La loi-malédiction sur le serpent.

La loi de la malédiction sur le serpent implique la sentence du jugement sur Satan et sa défaite. Lisons Genèse 3.14 :

¹⁴ L'Éternel Dieu dit au serpent : Puisque tu as fait cela, tu seras **maudit** entre tout le bétail et entre tous les animaux des champs, tu marcheras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie.

2.2.2.4. La loi-sentence des douleurs.

La loi-sentence des douleurs manifeste la malédiction sur la descendance. Au lieu d'une descendance sainte multipliée pour l'éternité que Dieu voulait, la multiplication de la descendance s'est faite dans le péché, donc tous les êtres humains ont commencé à naître avec la nature du péché (la Perverse). C'est pourquoi le Seigneur a dit qu'Il multiplierait les souffrances et les douleurs de la femme lors de sa conception. Lisons Genèse 3.16 :

¹⁶ Il dit à la femme : **J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur**, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi...

Les douleurs, liées au péché, sont également tombées sur le travail ; cela est un produit de la loi de la malédiction ; lisons Genèse 3.17 b : « ...C'est à **force de peine** que tu en [le sol] tireras ta nourriture tous les jours de ta vie » :

2.2.2.5. La loi du travail acharné.

La loi du travail acharné s'oppose à la loi de gouvernement sous la bénédiction que Dieu a donnée à Adam, lorsqu'Il l'a placé dans le jardin d'Éden. Genèse 3.19 dit :

¹⁹ **C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain**, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière.

2.2.2.6. La loi-sentence de mort.

Dans le cadre de l'Alliance Édénique, Dieu a donné *la loi-sentence de mort* comme un avertissement, car Il a donné des commandements d'obéissance pour qu'Adam ne mourût pas. Lisons Genèse 2.16 - 17 (DBY) :

¹⁶ Et l'Éternel Dieu **commanda** [heb *tsâvâh* צִוָּה] à l'homme, **disant** [heb *'âmar* אָמַר] : Tu mangeras librement de tout arbre du jardin ;

¹⁷ mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, **tu n'en mangeras pas** ; car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement.

Le mot hébreu qui indique le commandement (« Dieu commanda ») est *tsâvâh* (צִוָּה) qui signifie « commander, ordonner » ; dans ce verset 16, en hébreu, nous pouvons voir l'accent mis sur le commandement avec l'utilisation du terme *'âmar* (אָמַר) qui signifie « dire ». Donc, nous avons deux mots, *tsâvâh* et *'âmar* ; si le Seigneur avait voulu indiquer seulement le sens de « communiquer », Il aurait utilisé uniquement « dire » et non pas « commander ». Dans Genèse 3.19, Dieu a prononcé et appliqué la sentence de mort :

¹⁹ C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; **car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière.**

Nous avons trouvé la loi de mort, à cause du péché d'Adam, dans l'Alliance Adamique ; lisons 1 Corinthiens 15.56 : « L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; **et la puissance [gr. *dunamis* δύναμις] du péché, c'est la loi** ». Qu'est-ce que cela signifie que la puissance du péché est la loi ? Paul dit dans Romains 7.5 :

⁵ Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés provoquées **par la loi** agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des **fruits pour la mort.**

L'apôtre fait référence à la loi de Moïse, mais nous pouvons appliquer ce verset à Genèse 3 puisque nous voyons le fruit pour la mort à cause du péché. Paul dit en Romains 5.12 que le péché est entré par un seul homme et, avec lui, la mort (cf. 1 Corinthiens 15.21). L'apôtre dit aussi en Romains 7.7 :

⁷ Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! **Mais je n'ai connu le péché que par la loi...**

Dans ce verset, Paul continue en se référant à la Loi de Moïse et mentionne, plus tard le commandement « Tu ne convoiteras point ». Mais nous insistons sur le fait que Romains 7.7 s'applique toujours à ce qui s'est passé dans Genèse 3, parce que le Seigneur a donné le commandement dans Genèse 2 dans le cadre de l'Alliance Édénique.

Adam connaissait le commandement ; donc, il connaissait la conséquence de la désobéissance ; il était pleinement responsable ; c'est pourquoi le Seigneur pouvait appliquer son jugement avec les lois-sentences, résumées dans la loi du péché et de la mort. Poursuivons l'étude des lois-sentences que le Seigneur a prononcées dans Genèse 3.

2.2.2.7. La loi de la prohibition de la sagesse humaine, démoniaque.

La loi de la prohibition de la sagesse humaine est impliquée dans le commandement de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Le mot hébreu pour « connaissance » est *da'ath* (דַּאֲתַ), ce qui signifie « connaissance, savoir, connaître, intelligence ». Les lois sont la sagesse de Dieu (Deutéronome 4.6 ; Job 12.13, 16) ; par conséquent, lorsque Adam a péché, il a rejeté la connaissance et la sagesse de Dieu (Romains 1.21 ; 12.1 - 2 ; 1 Corinthiens 1.21 ; Proverbes 3.7 ; 26.12) ; Adam n'a pas eu crainte le Seigneur et ne s'est pas détourné du mal (Proverbes 9.10 ; Job 28.28), au contraire, Adam l'a embrassé lorsque sa femme l'a incité à pécher.

La relation entre la sagesse et l'interdiction de manger de l'arbre du bien et du mal est mise en évidence lorsque la femme a désobéi et a péché dans son cœur, en voyant cet arbre convoité pour atteindre la sagesse ; dans Genèse 3.6, il est dit :

⁶ Et la femme vit que l'arbre était bon à manger, et qu'il était un plaisir pour les yeux, **et que l'arbre était désirable pour rendre intelligent** ; et elle prit de son fruit et en mangea ; et elle en donna aussi à son mari pour qu'il en mangeât avec elle, et il en mangea.

Dans ce verset, le terme hébreu pour « sagesse » est *sâkal* (שָׂכַל) qui signifie « être intelligent et sage ».

2.2.2.8. La loi de la prohibition de manger de l'arbre de vie.

La loi de la prohibition de manger de l'arbre de vie se trouve dans Genèse 3.22 ; lisons :

²² L'Éternel Dieu dit : Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, pour la connaissance du bien et du mal. **Empêchons-le maintenant d'avancer sa main, de prendre de l'arbre de vie, d'en manger, et de vivre éternellement.**

Traditionnellement, les théologiens ont interprété que le Seigneur a dit à l'homme de ne pas manger de l'arbre de vie. Et, s'il le faisait après avoir péché, il serait éternellement pécheur et n'aurait aucune chance de rédemption. Cependant, cette interprétation pose deux problèmes :

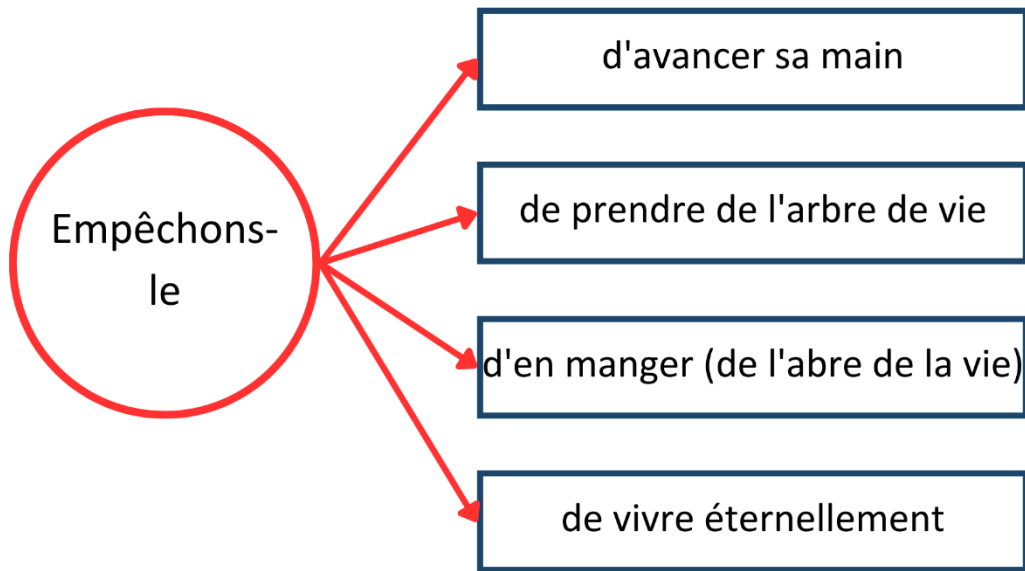
(a) Cette interprétation dit que Dieu a créé Adam sans vie éternelle et qu'il aurait donc besoin de manger de l'arbre de vie pour être éternel. Autres théologiens disent qu'Adam devrait manger de l'arbre de vie pour conserver l'éternité en lui. Ces interprétations sont erronées, car Dieu a effectivement créé Adam éternel, parce qu'il n'y avait ni péché ni mort, ceux-ci s'opposent clairement à l'éternité de la vie.

(b) Cette interprétation propose que si Adam mangerait de l'arbre de la vie quand il avait déjà péché, il serait pécheur pour l'éternité. Cependant, cela est impossible, car le nom « arbre de la vie » renvoie à une éternité de vie et non à une éternité du péché et de mort. Il y a une interdiction dans Genèse 3.22 ; dans la version Louis Segond, elle apparaît avec l'expression « Empêchons-le », dont le mot en hébreu est *pên* (פֶּן) qui signifie également « retrait » ; les significations sont « enlever proprement ; que ...ne ... pas » (Strong, cité dans Meyers, 2020). Ce terme « *pên* (פֶּן) » est à la tête des quatre phrases en tant qu'interdictions, comme le montre la figure.

Dans Genèse 3.22, la Bible Louis Second utilise l'expression « Empêchons-le » précédant les mots « d'avancer » (*shâlach* נָלַץ). Le terme hébreu *pên* (פֶּן) indique « élimination » et il est traduit comme « Empêchons-le » ; cette expression recouvre quatre interdictions comme on voit dans la figure 4 :

Figure 1

Le jugement sur Adam à cause du péché.



À cause du péché, Dieu a dit : (a) que l'homme n'avance pas sa main ; (b) que l'homme ne prenne pas de l'arbre de la vie ; (c) que l'homme ne mange pas de l'arbre de la vie ; et (d) que l'homme ne vit pas pour toujours (la perte de la vie éternelle)¹⁶. L'être humain a été privé de la bénédiction (commandement-concession-autorisation-permissionaccès libre) et du droit de manger de l'arbre de vie.

L'interdiction contenue dans Genèse 3.22 contraste avec la bénédiction (commandement-concession) de manger de l'arbre de vie, soulignée par la double répétition du verbe

¹⁶ La prohibition de vivre éternellement signifie que l'homme pourra avoir la vie éternelle seulement à travers Christ ; et que la bénédiction de manger de l'arbre de vie est uniquement pour l'homme saint, sans péché ni mort ; c'est pourquoi manger de l'arbre de vie est la première promesse que le Seigneur donne dans les messages aux églises d'Apocalypse chapitres 2 et 3 (Apocalypse 2.7) ; l'Église aura cette promesse quand elle soit glorifiée.

« manger » en hébreu (*'âkal 'âkal* : אָכַל אָכַל = « manger, manger ») dans Genèse 2 : 16b : « Le Seigneur Dieu a donné cet ordre à l'homme : Tu pourras **manger** [*'âkal 'âkal* (אָכַל אָכַל)] de tous les arbres du jardin ... ». Dans la version Louis Segond, il n'apparaît pas la répétition du mot *'âkal* en hébreu qui indique la formulation du commandement de vie, lié à la loi de la descendance. Lisons Genèse 2.9 :

⁹ L'Éternel Dieu fit pousser du sol des arbres de toute espèce, agréables à voir et bons à manger, et **l'arbre de la vie au milieu du jardin**, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

Dieu a déterminé que l'homme puisse manger de l'arbre de la vie par la première fois, à travers l'œuvre rédemptrice du Christ, quand l'Église sainte soit glorifiée le jour de l'Enlèvement ; c'est pourquoi cette promesse est la première que le Seigneur lui donne dans le message d'Apocalypse 2.7 :

⁷ Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : **A celui qui vaincra je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de Dieu.**

2.2.2.9. La loi de l'expulsion du Paradis, la privation de la gloire de Dieu (expatriation), l'expulsion du sacerdoce.

Cette *loi de l'expulsion du Paradis* s'est manifestée dans Genèse 3.23 - 24 :

²³ Et l'Éternel Dieu **le chassa** du jardin d'Éden, pour qu'il cultivât la terre, d'où il avait été pris.

²⁴ C'est ainsi **qu'il chassa** Adam ; et il mit à l'orient du jardin d'Éden les chérubins qui agitent une épée flamboyante, pour garder le chemin de l'arbre de vie.

Dans Genèse 3.23, le verbe « chassa » en hébreu est *shâlach* (חָלַץ) et signifie aussi « laisser partir, empêcher d'avancer ». Le Seigneur a ordonné à Adam de partir et d'abandonner le jardin ; cet événement est extrêmement pénible, car il signifie qu'Adam a été expulsé du sacerdoce et du sanctuaire où il avait à l'exercer. Le Seigneur a appliqué le même jugement à Israël (Matthieu 23.38) ; après l'avoir averti qu'il le chasserait du sacerdoce, parce que ce peuple a rejeté la connaissance de Dieu et a oublié sa Loi (Osée 4.6). Le Seigneur a infligé ce même châtiment à l'Église apostate ; il l'a chassée du sacerdoce en exécutant le jugement

d'abandon parce qu'il lui avait dit : « j'ôterai ton chandelier de sa place » (Apocalypse 2.5) et « je te vomirai de ma bouche » (Apocalypse 3.16).

La loi de l'expulsion du Paradis signifie être loin de la présence du Seigneur et de sa gloire (expatriation) ; l'expulsion de la prêtrise est également évidente dans Genèse 3.24 où il a dit : « C'est ainsi qu'il chassa Adam », le mot hébreu pour « chasser » est *gârash* (שָׁרַח) et signifie « **chasser d'une possession, expatrier, divorcer, chasser, répudier, expulser** ». Le Seigneur a donné une lettre de divorce en Israël après son départ au ciel, quand l'Église est née ; et à la fin des temps, Dieu a aussi coupé l'Église apostate dans le jugement d'abandon. Il a expatrié Israël en le chassant de la terre promise en 70 après J.-C. ; mais Il lui a donné l'espoir d'être greffé sur le Olivier cultivé (Romains 11.23, 26). Cependant, l'Église apostate n'a aucune chance de se repentir, elle a déjà été retranchée et la seconde mort pèse sur elle.

2.2.2.10. La loi de l'offrande.

La loi de l'offrande est liée au péché et à la loi de l'adoration à Dieu. Dans Genèse 4, nous trouvons la scène de l'offrande d'Abel et de Caïn ; lisons Genèse 4.3 - 5 :

³ Au bout de quelque temps, Caïn fit à l'Éternel une offrande des fruits de la terre ;

⁴ et Abel, de son côté, en fit une des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse. L'Éternel porta un regard favorable sur Abel et sur son offrande ;

⁵ mais il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité, et son visage fut abattu.

Cette offrande avait deux objectifs : (a) se présenter devant Dieu pour être accepté et (b) adorer Dieu. Dans cette scène de Genèse 4.3 - 5 apparaissent deux types d'offrandes que nous retrouverons plus tard dans la loi mosaïque, l'offrande végétale (les fruits de la terre) portée par Caïn, mais elle n'était pas les prémices (Exode 23.19) ; et l'offrande animale (le premier-né de sa brebis) (Nombres 18.17) portée par Abel. Le centre de l'offrande était la personne, car la Bible dit que le Seigneur a porté un regard favorable sur Abel et sur son offrande, mais pas sur Caïn.

Un antécédent de l'offrande d'Abel et de Caïn, dont le centre est le cœur, est l'événement lorsque le Seigneur a couvert Adam et Eve d'une tunique de peau après leur péché ; cette action rappelle aussi les péchés couverts pendant un an dans la loi mosaïque.

2.2.2.11. La loi de l'homicide.

Comme nous l'avons déjà dit, l'existence du péché implique la présence de la loi de Dieu, car 1 Jean 3.4 dit que le péché est la transgression de la Loi. Le mot « péché » (heb *chattâ'âh* חַטָּאת) apparaît pour la première fois dans Genèse 4.7, dans le cas où le Seigneur a confronté Caïn, parce que celui-ci était en colère de ne pas avoir été accepté devant Dieu lorsqu'il a fait son offrande ; lisons :

⁷ Certainement, si tu agis bien, tu relèveras ton visage, et si tu agis mal, **le péché** se couche à la porte, et ses désirs se portent vers toi : mais toi, domine sur lui.

Dans ce verset 7 de Genèse 4, le Seigneur dit :

a) Caïn n'a pas eu un cœur pur, n'a pas agi bien ; c'est pourquoi il n'a pas été agréé devant Dieu ni son offrande.

b) Parce que Caïn n'a pas agi bien, le péché (la nature de péché, la Perverse) a été prêt à se manifester (il se couche à la porte).

c) Caïn a voulu pécher et les désirs du péché (la Perverse) se portaient vers lui à cause de sa disposition à pécher.

d) Le Seigneur a permis à l'homme de dominer sur le péché et que celui-ci (la Perverse) ne dominât pas sur lui.

Dans Genèse 4.7, il est évident que les êtres humains savaient que ce qui était le péché et comment se présenter devant le Seigneur avec une offrande.

Il est intéressant de noter que, lorsque le Seigneur a dit « ... le péché se couche à la porte... », Il faisait référence au meurtre qui allait se produire ensuite. La chair, la Perverse, a dominé Caïn quand il s'est mis en colère parce qu'il n'était pas accepté devant Dieu. La Perverse a continué à dominer Caïn lorsqu'il a vu Abel avec haine, envie et jalousie ; littéralement, cela signifiait l'expression « le péché se couche à la porte » (c'est-à-dire que la Perverse était prête à mettre son désir dans Caïn). Le péché a pris le cœur de Caïn et il n'a pas voulu le vaincre.

Le Seigneur a demandé à Caïn où était son frère, afin de l'amener à reconnaître son péché. Cependant, Caïn a agi avec arrogance et orgueil ; la Perverse le dominait. Le Seigneur a alors prononcé une sentence contre Caïn et lui a appliqué la loi de la malédiction. Lisons Genèse 4.11:

¹¹ Maintenant, **tu seras maudit de la terre** qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère.

Après la malédiction de Dieu, la loi de l'homicide est apparue laquelle l'on retrouve plus tard dans l'Alliance de Noé. Selon cette loi, le Seigneur exigerait la vie de l'homme de la main de l'homme, car Dieu a dit : « Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé... » (Genèse 9.5 - 6).

Le Seigneur a dit à Caïn que la voix du sang d'Abel criait de la terre (Genèse 4.10). Il paraît que cette *loi du meurtre* était présente, car Caïn a dit à Dieu dans Genèse 4.14 - 15 :

¹⁴ Voici, tu me chasses aujourd'hui de cette terre ; je serai caché loin de ta face, **je serai errant et vagabond sur la terre, et quiconque me trouvera me tuera.**

¹⁵ L'Éternel lui dit : Si quelqu'un tuait Caïn, Caïn serait vengé sept fois. Et l'Éternel mit un signe sur Caïn pour que quiconque le trouverait ne le tuât point.

Dans ce passage, le Seigneur parle de châtement (verset 15 b), et Caïn a affirmé que celui qui le trouvait le tuerait, donc la raison était par *la loi du meurtre* (cf. Genèse 9.5 - 6).

Un exemple clair de l'application de la loi-commandement de Dieu, dans les générations depuis Adam, est la phrase réitérée dans Genèse 5, « puis il mourut » ; c'est un rappel de la loi que Dieu lui a donnée avant du péché : « Tu mourras » (Genèse 2.17). Voyons un résumé des lois de l'Alliance Adamique dans le tableau 7 :

Tableau 4

Les lois de l'Alliance Adamique

Loi	Versets
<i>La loi d'obéissance</i> : sa violation est le péché contre la sainteté et la véracité de Dieu. Ève a considéré Dieu comme un menteur ; plus tard, Adam a fait de même, parce qu'il a obéi à sa femme.	Genèse 3.1 - 17
<i>La loi de la malédiction contre le serpent</i> : pour la défaite finale de Satan.	Genèse 3.14 (cf. Apocalypse 12.9 ; 20.2, 10)
<i>La loi de la malédiction de la descendance</i> : les douleurs de l'accouchement.	Genèse 3.16
<i>La loi de la malédiction de la Terre</i> : à cause du péché d'Adam, la Terre a été sujet à la corruption et la vanité, aux choses éphémères.	Genèse 3.17
<i>La loi de la malédiction du travail</i> : la douleur en faisant toute sorte de travail, car la Terre serait contre les hommes et ils travailleraient en vain (cf. Ésaïe 65.23).	Genèse 3.17b, 18, 19a
<i>La loi du péché et de la mort</i> : avec Adam, le péché et la mort sont entrés à toute la création et à tous ses descendants, l'humanité entière (Romains 5.12 ; 1 Corinthiens 15.21).	Genèse 3.19 (Genèse chapitre 5)
<i>La loi d'expulsion</i> : à cause du péché, Dieu a chassé Adam et Eve du Paradis ; cela signifie la perte de la gloire de Dieu ; l'humanité a été privée de la gloire de Dieu (Romains 3.23).	Genèse 3.23 (cf. Deutéronome 28.63 - 64)
<i>La loi - prohibition de manger de l'arbre de la vie</i> : à cause du péché, Adam et Eve ont été privés de la vie éternelle et d'avoir une descendance vive, sans péché et sans mort ; c'est pourquoi que Dieu les a interdits de manger de l'arbre de la vie. L'Église sainte ressuscitée et glorifiée sera la première d'en manger et de donner à Dieu une lignée bénit, sans péché et sans mort.	Genèse 3.22 - 23
<i>La loi de l'offrande</i> : l'offrande animale (le premier-né) et végétale présentées à Dieu dès le cœur : Abel a offert un des premiers-nés de son troupeau. Caïn a présenté une offrande des fruits de la terre.	Genèse 4.3 - 4 (Cf. Exode 13.2; 22.29 ; 34.19 ; Lévitique 27.26)

<i>La loi de la récompense et la rétribution</i> : Dieu a regardé favorablement l'offrande d'Abel. Au contraire, l'offrande de Caïn a été rejetée par le Seigneur qui lui a averti sur le péché qui était à la porte, c'est-à-dire, les œuvres de la nature du péché (la Perverse) ; cet avertissement a été à cause du visage abattu de Caïn.	Genèse 4.7
<i>La loi de l'élection</i> : lorsque Adam a été créé, Dieu lui a donné le libre arbitre. Adam avait la capacité de choisir.	Genèse 4.7 (péché : la vieille nature, la Perverse)
<i>La loi sur l'homicide</i> : cette loi concerne la malédiction, l'exil, la dispersion, et l'errance.	Genèse 4.10 - 14 (Genèse 9.4 - 6)
<i>La loi de la vengeance</i> : cette loi est implicite dans la réponse de Caïn à Dieu, selon laquelle quiconque le trouvait le tuerait, car Caïn a assassiné son frère Abel.	Genèse 4.14 - 15
<i>La loi du mariage</i> : cette loi a été violée par Caïn, car il a décidé de prendre une femme sans tenir compte la volonté de Dieu. Lémec a également violée la loi du mariage entre un homme et une femme, car il a pris deux femmes.	Genèse 4.17, 19

2.2.3. Les lois de l'Alliance noachique

En plus des lois des alliances précédentes, Dieu en énonce d'autres dans l'Alliance de Noé, après le jugement global du Déluge où le Seigneur a détruit toutes les œuvres des hommes perdus où la nature du péché, la Perverse dominait ; ainsi, tout ce qui existait sur la Terre était les œuvres de celle-ci, lesquelles se sont multipliées au fur et à mesure que l'humanité se reproduisait, augmentant aussi le mal (Genèse 6.1, 5). Voyons ces lois :

(a) *La loi de prohibition de manger du sang* : elle apparaît dans Genèse 9.4 : « Tu ne mangeras pas de chair avec sa vie, c'est-à-dire son sang ». Cette loi est liée à l'idolâtrie dans Ézéchiel 33.25 :

²⁵ C'est pourquoi dis-leur : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Vous mangez vos aliments avec du sang, vous levez les yeux vers vos idoles, vous répandez le sang. Et vous posséderiez le pays !

(b) *La loi du meurtre* : une autre loi de l'Alliance Noachique concerne le meurtre, laquelle était aussi dans l'Alliance Adamique concernant le sang décrit dans Genèse 9.5 - 6 :

⁵ Sachez-le aussi, je redemanderai le sang de vos âmes, je le redemanderai à tout animal ; et je redemanderai l'âme de l'homme à l'homme, à l'homme qui est son frère.

⁶ Si **quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé** ; car Dieu a fait l'homme à son image.

Les lois ci-dessus ont été maintenues jusqu'à la Nouvelle Alliance (Actes 15.20, 29) et se manifestent, non seulement par la mort physique, mais aussi par les actions comme la haine vers les frères (les enfants de Dieu) dans l'Église, parce que Jésus a affirmé que se mettre en colère contre son frère est la même chose que le tuer (Matthieu 5.21 - 22). *La loi du meurtre* se manifeste aussi à travers la mort spirituelle des enfants de Dieu, lorsqu'ils reçoivent les prédications des hommes qui déforment les Écritures ; les apostats tuent les personnes qui avaient reçu Jésus, en leur conduisant à abandonner l'évangile éternel, la Parole de Dieu et la véritable foi soutenue par celle-ci (1 Jean 2.3 - 5, 8 - 11.) ; c'est pourquoi la sentence de la loi du meurtre est appliquée à ces apostats, avec la mort physique (jugement de maladie et de mort) et la mort éternelle (la seconde mort).

Après le Déluge, Dieu a jugé l'humanité lors de l'événement de la tour de Babel. Les raisons sont les suivantes : (a) la désobéissance, car le Seigneur a ordonné aux hommes de peupler la Terre, mais ils sont restés dans un seul endroit (Genèse 11.2) ; (b) l'orgueil, car ils ont décidé de construire une ville comme Caïn l'a fait (Genèse 11.3 - 5) ; et (c) l'idolâtrie, car avec la ville, ils ont voulu construire une tour qui atteignait le ciel et se faire un nom (Genèse 11.4) ; cet événement rappelle quand le serpent a dit à la femme en Éden « et tu seras comme Dieu » (Genèse 3.5). C'est dans ce contexte que s'inscrit le jugement pour Babel décrit dans Apocalypse 17 et 18.

Jusqu'au jugement de l'événement de la tour de Babel, le Seigneur s'est occupé de toute l'humanité. Il a appliqué ses jugements qui sont justes, voyons : (a) le jugement sur Adam et tous ses descendants à cause du péché (Genèse chapitre 3), dont les conséquences se sont manifestées dans la mort « Car le salaire du péché, c'est la mort » (Romains 6.23) ; on peut voir cela quand Caïn a tué Abel et dans la généalogie de la mort énumérée dans Genèse chapitre 5. (b) Le jugement du Déluge. (c) Et le jugement à la tour de Babel. Après ces

événements, le Seigneur a appelé Abraham. Voyons un résumé des lois de l'Alliance de Noé dans le suivant tableau :

Tableau 5

Les lois de l'Alliance Noachique

Loi	Versets
<i>La loi de la longévité</i> (loi de la génération : 120 ans). Auparavant, les générations vivaient longtemps (969 ans : Matusalem) (Genèse 5.1 ; Genèse 6.3). La génération d'Hénoch est soulignée (Genèse 5.21 - 24 ; cf. Jude 1.4).	Genèse 6.3 Psaume 90.10 (le législateur Moïse).
<i>La loi des offrandes et de l'adoration</i> (de l'Alliance Adamique) : des animaux purs.	Genèse 8.20 (Lévitique chapitre 11).
Répétition des <i>lois de la création</i>	Genèse 8.22.
Réitération de <i>la loi de la descendance</i> : fructification et multiplication.	Genèse 9.1, 7.
<i>La loi du gouvernement</i>	Genèse 9.2.
<i>La loi - prohibition de manger du sang.</i>	Genèse 9.4 (cf. Lévitique 17.11; Deutéronome 12.16).
<i>La loi de l'homicide.</i> Celle-ci correspond à la Loi de l'Alliance Mosaïque : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied (Exode 21.24).	Genèse 9.5-6.
<i>La loi de ne pas voir la nudité du père</i> (deshonorer le père).	Genèse 9.22 - 25 (cf. Lévitique 18.7; Deutéronome 27.16).

2.2.4. Les lois de l'Alliance Abrahamique

Dans le cadre de l'Alliance Abrahamique, la preuve de l'existence de lois divines se trouve dans Genèse 26.4 - 5 ; lisons :

⁴ Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel ; je donnerai à ta postérité toutes ces contrées ; et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité,

⁵ parce qu'Abraham a **obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres [heb. *mishmereth* מִשְׁמֶרֶת : ordonnance], mes commandements, mes statuts et mes lois.**

Le Seigneur utilise ici quatre termes hébreux pour désigner ses lois : *mishmereth* (מִשְׁמֶרֶת) « charge, précepte, ordonnance », *mitsvâh* (מִצְוָה) « commandement », *chûqqâh* (חֻקָּה) « statut » et *tôrâh* (תּוֹרָה) « loi ».

Dans l'Alliance Abrahamique, on peut voir les suivantes lois : (a) *la loi de la malédiction* de l'Alliance Adamique qui s'est maintenue (Genèse 12.3 ; 27.29) ; (b) *la loi de la crainte* de Dieu selon laquelle on doit le craindre (Genèse 15.1 ; cf. Ésaïe 8.12 - 13) ; (c) *la loi de l'obéissance* donnée dans l'Alliance Édénique ; le commandement est que l'on doit obéir à Dieu (Genèse 17.1 ; cf. Actes 4.19 ; 5.29) ; (d) *la loi de la sainteté* selon laquelle on doit être pur et saint (Genèse 17.1 ; cf. Lévitique 20.7 ; 1 Pierre 1.15 - 16) ; (e) *la loi de la justice de la foi* qui commande que l'on doit croire Dieu, sa Parole et ses promesses éternelles (Genèse 15.6 ; cf. Romains 3.22, 27 ; 4.11, 13 ; 9.30 ; Philippiens 3.9 ; Hébreux 11.7) ; (f) *la loi de la circoncision* qui ordonnait qu'Abraham et sa descendance devaient circoncire le prépuce (Cela indiquait la circoncision du cœur. Genèse 17.10 - 14 ; 18.17-19 ; 26.5 ; 49.33 ; Deutéronome 10.16 ; 30.6 ; Jérémie 4.4 ; Romains 2.28 - 29). Voyons les lois de cette alliance dans le tableau suivant :

Tableau 6

Les lois de l'Alliance Abrahamique

<i>La loi de la malédiction</i>	Genèse 12.3; 27.29
<i>La loi de la bénédiction</i>	Genèse 12.2 - 3 ; 27.29
<i>La loi de l'offrande et l'adoration</i>	Genèse 12.8; 13.4; 15.9 - 10 ; 21.33
<i>La loi du mariage (contre l'adultère)</i>	Genèse 12 : 17 - 19 ; 20.3, 6 - 7, 18
<i>La loi de la possession de la terre</i>	Genèse 13.14 - 15, 17 ; 15.18 - 21 ; Genèse 26.4; 28.13 - 14
<i>La loi de la descendance</i>	Genèse 13.16; 17.2 - 7 ; 26.4; 28.13 - 14
<i>La loi de l'héritage</i>	Genèse 15.3 - 4 ; 17.8 ; 21.10; 26.4; 28.13 - 14
<i>La loi de la dîme</i>	Genèse 14.20
<i>La loi de la sainteté</i>	Genèse 17.1 (cf. Lévitique 20.7; 1 Pierre 1.16)
<i>La loi de la circoncision</i>	Genèse 17.10 - 14 ; 23 - 27 (cf. Lévitique 12.3)
<i>La loi du gouvernement (règne)</i>	Genèse 17.16

<i>La loi de restitution</i>	Genèse 20.16
<i>La loi de l'obéissance (cf. se dépouiller)</i>	Genèse 22
<i>La loi du droit d'aînesse</i>	Genèse 25.27 - 34 ; 27.19, 32, 36 (Genèse 10.15) (Cf. Exode 13.2; 22.29 ; 34.19 ; Lévitique 27.26).

2.2.5. Les lois de l'Alliance Mosaique (L'Alliance de la Loi)

Avec cette alliance, le Seigneur a systématisé toutes ses lois, il a inclus les précédentes et a ajouté de nombreux commandements dont les objectifs étaient les suivants :

- a) Exposer en détail chaque péché pour qu'il soit jugé.
- b) Montrer la sainteté sublime et incomparable de Dieu, que seuls ceux qui répondent aux exigences de la justice et de la sainteté peuvent approcher ; mais aucun être humain ne peut satisfaire à ces exigences lui-même ; c'est pourquoi un médiateur est nécessaire, qui est Christ (1 Timothée 2.5; Hébreux 8.6 ; 9.15; 12.24).
- c) Établir la culpabilité de tous les êtres humains et le juste jugement de Dieu.

Il existe une ligne historique des promesses éternelles ; voyons : cette ligne part de l'Alliance Édénique ; après, on trouve l'Alliance Adamique dans laquelle les promesses sont restées sous la malédiction, mais Dieu ne les a pas éliminées, car Il est véritable et fidèle à Sa Parole ; ce qu'Il a promis l'accomplit ; en outre, Il a donné une garantie parfaite de l'accomplissement et c'est la promesse de la Semence (la postérité). Ensuite, les promesses de l'Alliance Édénique ont été ratifiées dans l'Alliance Noachique, après de laquelle Dieu a conclu l'Alliance Abrahamique où nous trouvons la ratification de la promesse de la Semence (la postérité), que le Seigneur a donnée à Adam ; et de plus, Il a confirmé les autres promesses, spécialement celle de la descendance sainte et éternelle. Avec l'Alliance de la Loi, Dieu a démontré son juste jugement sur le péché qui s'est à nouveau multiplié après le

Déluge. La loi mosaïque est en fait une parenthèse dans cette histoire des promesses éternelles, l'histoire de la foi incorruptible décrite dans le chapitre 11 de l'épître aux Hébreux. L'une des fonctions de la Loi était de garder les promesses éternelles et de nous conduire au Christ, qui seul nous délivre du péché qui nous empêche de les recevoir (Galates 3.21 - 24).

Les Écritures disent que la Loi a été donnée (ajoutée : gr. *prostithēmi*, προστίθημι) à cause des transgressions jusqu'à l'accomplissement de la venue de la promesse de la Postérité (héb. *zera'* זרע : semence), Christ, que Dieu a donnée à Adam et à Abraham (Galates 3.19, 16 ; Genèse 3.15 ; 22.18). Quand la Parole dit que « la Loi a été donnée/ajoutée », cela ne signifie pas que Dieu l'a mise comme un plan B, car Dieu n'a aucunement de plan B ; il est omniscient et il a l'attribut de la prescience ; il a toujours tout connu et entièrement conçu avant la fondation du monde. Dieu travaille avec des dispensations, des temps précis et son *kairos* parfait ; lorsque les temps sont accomplis, il met en mouvement les pièces de son plan éternel.

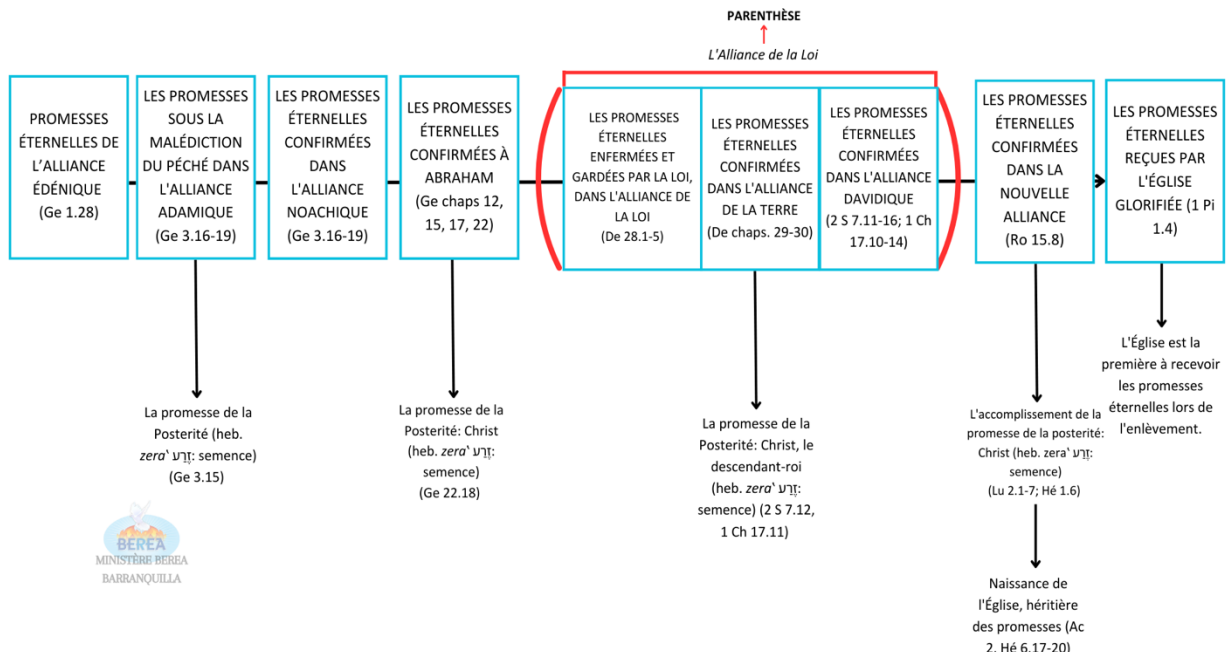
Quand le temps est arrivé, le Seigneur a ajouté la Loi ; le mot « ajouter » (gr. *prostithēmi*, προστίθημι) signifie qu'il y a une parenthèse dans l'histoire des promesses éternelles. Néanmoins, la Loi est liée à ces promesses, car elle n'y est pas contraire comme le dit l'apôtre Paul (Galates 3.21), mais le Père a mis la Loi en tant que gardienne des promesses éternelles (Galates 3.23 - 24), pour dire à l'être humain : « tu ne peux pas avoir accès aux promesses éternelles, à cause du péché ; tes transgressions te séparent de moi et de mes promesses éternelles ; tu as donc besoin que tes péchés soient enlevés, tu as besoin d'être purifié, sanctifié et justifié devant moi afin de remplir les conditions pour recevoir mes promesses éternelles ; tu as donc besoin de mon Fils Jésus-Christ qui est la propitiation pour les péchés » (Romains 3.21 ; 1 Jean 2.2 ; 4.10).

Dans le cadre de l'Alliance de la Loi, Dieu a reconfirmé ses promesses éternelles dans le cadre de l'Alliance de la Loi, Dieu a reconfirmé ses promesses éternelles dans l'Alliance de

la Terre et l'Alliance Davidique. La première était centrée sur la terre promise liée à la descendance, mais il y a une ratification des malédictions (Deutéronome, chapitres 29 et 30). Dans l'Alliance Davidique, le Seigneur a souligné la promesse de la Semence (la progéniture), le Christ, par laquelle nous pouvons recevoir toutes les promesses du Père. Finalement, Dieu a accompli sa prophétie de faire une Nouvelle Alliance (Jérémie 31.31) avec la première venue de Jésus qui a été serviteur de la circoncision, pour prouver la véracité de Dieu et confirmer les promesses (Romains 15.8). La Nouvelle Alliance a été faite dans le sang de Jésus et par son œuvre rédemptrice, nous recevons le Saint-Esprit qui est le gage de l'héritage éternel (Éphésiens 1.14), la garantie de la réception des promesses éternelles, que la sainte Église recevra en premier lieu (Matthieu 26.28 ; Marc 14.24 ; Luc 22.20 ; 1 Corinthiens 11.25). Voyons l'histoire des promesses éternelles dans le suivant figure :

Figure 2

Ligne historique des promesses éternelles.



Lorsque la loi a été promulguée dans l'alliance mosaïque, le Seigneur a systématisé toutes ses lois, y compris celles des alliances précédentes, et a ajouté de nombreux commandements. Nous avons montré que depuis l'Alliance édénique, le Seigneur avait déjà établi des lois, qui sont l'instrument de jugement de Dieu. Néanmoins, Paul dit dans Romains 7.7 :

⁷ Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. **Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point.**

Au verset 7, l'apôtre Paul semble dire qu'avant la loi mosaïque, il n'y avait aucun moyen pour l'homme de connaître le péché, c'est-à-dire de l'identifier ; ceci est réitéré dans Romains 3.20 ; lisons :

²⁰ Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

Dans les versets cités, il semblerait que Paul exempte l'homme de toute culpabilité avant la promulgation de la Loi. Néanmoins, ce n'est pas le cas, car la Bible enseigne explicitement que l'homme est coupable et que, par conséquent, le Seigneur a exécuté le jugement depuis qu'Adam a péché. On voit cela dans le chapitre 3 de la Genèse avec les promesses qui étaient sous la malédiction et la sentence de mort comme salaire du péché (Romains 6.23). La culpabilité de l'homme est confirmée dans Romains 3.9 - 18 ; lisons :

⁹ Quoi donc ! sommes-nous plus excellents ? Nullement. Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché,

¹⁰ selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, Pas même un seul ;

¹¹ Nul n'est intelligent, Nul ne cherche Dieu ; Tous sont égarés, tous sont pervers ;

¹² Il n'en est aucun qui fasse le bien, Pas même un seul ;

¹³ Leur gosier est un sépulcre ouvert ; Ils se servent de leurs langues pour tromper ; Ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic ;

¹⁴ Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume ;

¹⁵ Ils ont les pieds légers pour répandre le sang ;

¹⁶ La destruction et le malheur sont sur leur route ;

¹⁷ Ils ne connaissent pas le chemin de la paix ;

¹⁸ La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux.

Ce passage se situe avant Romains 3.20, où Paul déclare que c'est par la loi que l'on connaît le péché. Cependant, l'apôtre dit dans le passage cité que tous sont sous le coup du péché,

que tous se sont égarés et qu'il n'y a pas un seul juste. Ainsi, il fait référence au péché d'Adam et à sa transmission à toute l'humanité, laquelle est coupable dès le temps précédant la promulgation de la Loi, c'est-à-dire depuis qu'Adam a péché. Il a violé les commandements du Seigneur qu'il lui avait ordonné d'obéir.

S'il n'y a pas de connaissance du péché, il ne peut pas y avoir de repentance. Adam savait que s'il désobéissait, la sentence de mort que le Seigneur lui avait annoncée serait exécutée ; lorsqu'il a été confronté au chapitre 3 de Genèse, Adam a eu connaissance de son péché, car il est dit dans Genèse 3.10 qu'il s'est caché de la présence de Dieu et qu'il a eu peur ; il y a donc eu repentance. Plus tard, nous voyons qu'Abel avait aussi conscience de son péché, puisqu'il a fait une offrande animale acceptable devant le Seigneur. Dans Genèse 4.7, le Seigneur parle à Caïn du bien et du mal, et lui dit aussi que le péché était à la porte, mais que Caïn le dominerait.

Dans les exemples ci-dessus, on peut voir qu'il y avait une responsabilité et une connaissance du péché, confirmant ainsi la culpabilité humaine et le juste jugement de Dieu. Maintenant, après avoir clarifié ce point, nous pouvons nous demander ce que signifient les déclarations de Paul dans Romains 3.20 et 7.7. Lorsque l'apôtre dit que le péché est connu à travers la Loi, il se réfère à plusieurs faits ; voyons-les :

Par la loi, on sait qui est la Perverse, c'est-à-dire la nature de péché qui habite les êtres humains adamiques, le corps de mort, la chair. Il est important de faire la différence entre la Perverse, qui est la nature pécheresse (le péché) et ses œuvres impies qui se nichent dans le cœur et se manifestent ensuite. Avant la Loi, ces œuvres se manifestaient et se multipliaient depuis le péché d'Adam en Éden. Le Seigneur a jugé l'humanité par le Déluge, mais alors, les œuvres du péché se sont encore multipliées. C'est pour cette raison que Dieu a interposé la Loi pour manifester la Perverse, la nature pécheresse, avec toutes ses œuvres multipliées en quantité. C'est pourquoi Paul dit que c'est par la Loi que la connaissance du

péché vient et qu'elle montre la perversité excessive du péché ; lisons Romains 7.13 (DBY) :

¹³ Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? -Qu'ainsi n'advienne ! **Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur.**

Nous ne pouvons pas interpréter qu'avant la Loi, le péché (vu comme la Perverse ou comme ses œuvres) n'était pas excessivement pécheur. Au contraire, il a toujours eu cette caractéristique. C'est pourquoi, dans le verset cité, Paul dit que la Loi montre le péché tel qu'il est, c'est-à-dire d'une manière pécheresse. En effet, la Loi le signale, le nomme, le décrit en détail, pour l'exposer dans sa perversité excessive. Le verbe traduit dans la version DBY comme « devenir » de Romains 7.13, en grec est *ginomai* (γίνομαι) qui est à la voix moyenne (gr. *gentai*, γένηται), à savoir que l'action retombe sur le sujet lui-même, qui dans ce cas est le péché, la Perverse. Par la Loi, le Seigneur l'a amenée à se montrer, à s'exhiber. Ce verbe *ginomai* (γίνομαι) signifie aussi « surgir, être mis en avant, être trouvé, être publié, être montré » (Strong 1990, cité dans Meyers, 2020). À partir de ces significations, nous pouvons affirmer que le Seigneur, avec la Loi, a fait émerger la Perverse (le péché, la chair) de l'endroit où il se cachait. Elle se camouflait derrière ses propres œuvres pécheresses, dans les religions, les coutumes, la culture, les pratiques et la structure du monde qui sont perçues comme normales et non comme des péchés. En plus, derrière la Perverse se cachent la hiérarchie de démons que l'on trouve dans Éphésiens 6.12 ; lisons :

¹² Car nous n'avons pas à lutter **contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes.**

Notre combat est contre la Perverse, la nature du péché, la mort ; cependant, elle est l'amie de Satan et tous les démons et les invite à entrer dans le corps ; donc, lorsque nous combattons contre la Perverse, nous luttons contre les dominations, les autorités, les princes de ténèbres et les esprits méchants.

Figure 3

La Perverse et ce qui se cache derrière elle.



Nous pouvons également dire que la Loi a agi pour que la Perverse soit trouvée, publiée, montrée. Notez que Paul utilise par ailleurs le verbe grec *phainō* (φαίνω) traduit dans la version DBY par « parût » dans « Mais le péché, afin qu'il parût péché ». Lisons Romains 7.8 - 12 :

⁸ Et le péché, saisissant l'occasion, produit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort.

⁹ Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus.

¹⁰ Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort.

¹¹ Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

¹² La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

Au verset 8, Paul dit que le péché, la Perverse, a utilisé le commandement pour produire toute la convoitise ; mais ce n'est pas le celui-ci qui l'a produite, car au verset 12 l'apôtre dit que la loi est sainte, le commandement aussi d'ailleurs est juste et bon ; une chose sainte ne peut pas produire le péché. Paul dit que le commandement « tu ne convoiteras pas » a révélé ce péché dans son contenu et son caractère pervers ; et la raison est que les lois du Seigneur contiennent la désignation, la description et la condamnation de tout péché, c'est-à-dire de toute œuvre de la chair, de la Perverse.

L'apôtre affirme que le péché l'a trompé et a tué (Romains 7.11) ; cela signifie que la Loi déclare que l'homme est coupable et doit mourir à cause de son péché, donc celui-ci saisit

cette occasion de tuer l'être humain, car le péché est la mort même, son aiguillon (1 Corinthiens 15.55 - 56). Autrement dit, la Perverse assure : « Moi-même règne dans toute l'humanité, je me multiplie chaque fois qu'un enfant naît. Ainsi, je multiplie mes œuvres, les péchés ». La Loi certifie que le péché abonde, donc la mort prolifère. En effet, la Loi déclare à l'être humain : « Tu es rempli de tous les péchés, il n'y a rien de bon en toi, tu es coupable, toi mérites le jugement, la mort éternelle, l'Enfer ». C'est pourquoi Paul déclare dans Romains 1.29 - 32 :

²⁹ étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité ;

³⁰ rapporteurs, médisants, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, dépourvus d'intelligence,

³¹ de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde.

³² Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font.

Ces versets décrivent les œuvres du péché (le produit de la Perverse) que tous les êtres humains adamiques possèdent et que la Loi signale, expose, nomme et condamne. 1 Timothée 1.8 - 11 dit (DBY) :

⁸ Mais nous savons que la loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement,

⁹ sachant ceci, que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés, pour les impies et les pécheurs, pour les gens sans piété et les profanes, pour les batteurs de père et les batteurs de mère, pour les homicides,

¹⁰ pour les fornicateurs, pour ceux qui abusent d'eux-mêmes avec des hommes, pour les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée à la saine doctrine,

¹¹ suivant l'évangile de la gloire du Dieu bienheureux, qui m'a été confié.

Au verset 9, Paul dit que la loi n'a pas été donnée pour les justes. Cependant, nous savons qu'à cause du péché, aucun être humain n'est juste et que tous sont privés de la gloire de Dieu. Tout ce qui est écrit dans la Loi est pour ceux qui sont sous elle-même, afin d'être jugés (Romains 3.10 - 19, 23). Néanmoins, ceux qui sont en Jésus-Christ ne sont pas sous la Loi, mais sous la Grâce ; ils ont déjà été purifiés, sanctifiés et justifiés (Romains 3.21 - 26). La Loi montre alors la Perverse dans sa vraie nature, dépravée, abominable, impure ; elle vit dans l'être humain, est dans le corps et prend ses membres pour pratiquer les péchés, incuber et manifester les œuvres de la chair (Galates 5.18 - 21). La Perverse utilise le corps

physique comme des instruments d'iniquité (Romains 6.13) ; elle se niche dans l'âme avec des sentiments, des émotions, des désirs charnels, des pensées (1 Pierre 2.11). C'est pourquoi Paul dit en Romains 7.17 - 21 :

¹⁷ Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi.

¹⁸ Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien.

¹⁹ Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas.

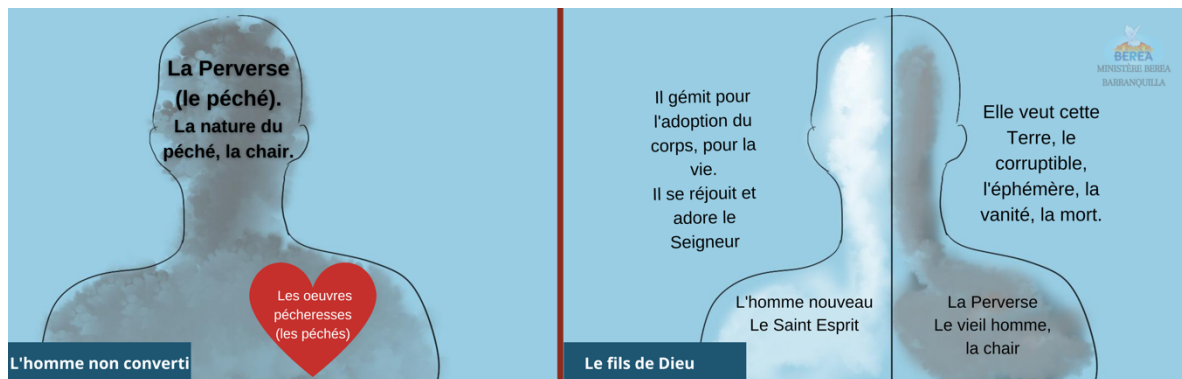
²⁰ Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.

²¹ Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi.

Le Saint-Esprit a révélé à Paul que la Perverse, la nature du péché, vivait en lui et dans tous les êtres adamiques ; c'est pourquoi il dit : « le péché qui habite en moi » (Romains 7.17, 20), « ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair » (Romains 7.18), « le mal est attaché à moi » (Romains 7.21).

Figure 4

La Perverse (la nature du péché) habitant dans l'homme et dans les fils de Dieu.



Quand le péché, le mal, la Perverse, sont-ils venus habiter l'être humain ? Quand Adam a désobéi au commandement du Seigneur, dès que le premier homme a mangé de l'arbre du bien et du mal ; il a littéralement mangé le mal, le péché, il a absorbé la Perverse, la mort, et l'a incorporé dans tout son être. Cependant, le Seigneur a fixé un jour où le mortel, la mort, et son aiguillon (le péché) seront engloutis par la vie ; c'est le jour de la résurrection, où le corps de mort, de faiblesse, d'humiliation, de déshonneur, sera vivifié, adopté, racheté

pour devenir un corps de puissance, revêtu d'incorruptibilité, d'immortalité et de gloire (1 Corinthiens 15.42 - 43, 51-54).

L'enseignement sur le péché, la Perverse, que l'apôtre Paul a reçu l'a fait gémir et crier pour être délivré du corps de la mort ; dans Romains 7.23 - 24 (DBY), nous lisons :

²³ mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres.

²⁴ **Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?**

En conclusion, la Perverse est la nature du péché, la chair. Dans la personne née de nouveau, elle est appelée le « vieil homme » (Romains 6.6 ; Éphésiens 4.22 ; Colossiens 3.9). Notons que les Écritures démontrent que la Perverse est un être qui habite l'homme, car nous pouvons y trouver ses actions qu'elle accomplit ; voyons cela dans le tableau suivant :

Tableau 7

Les actions de la Perverse, la nature du péché, le vieil homme

Action et caractéristique	Versets
La Perverse (la nature du péché) habite, vit dans l'être humain.	Romains 7.17 - 21 : ¹⁷ Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. ¹⁸ Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. ¹⁹ Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. ²⁰ Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. ²¹ Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi.
L'un des noms de la Perverse est « le vieil homme ».	Romains 6.6 (OST) : Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que nous ne soyons plus asservis au péché.
La Perverse (le vieil homme) a des désirs.	Galates 5.16 - 17 : ¹⁶ Je dis donc : Marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. ¹⁷ Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de

	<p>contraires à ceux de la chair ; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez.</p> <p>Éphésiens 4.22 : eu égard à votre vie passée, du vieil homme qui se corrompt par les convoitises trompeuses...</p>
<p>Le Perverse (le vieil homme) accomplit des œuvres, des actes.</p>	<p>Colossiens 3.9 : Ne mentez pas les uns aux autres, vous étant dépouillés du vieil homme et de ses œuvres ...</p> <p>Galates 5.19 : Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution,</p>
<p>La Perverse règne sur les non convertis, elle veut qu'ils lui obéissent, ils sont ses esclaves, ses sujets. Mais, elle ne règne pas sur celui qui reste dans la grâce, en Jésus-Christ et qui marche par l'Esprit.</p>	<p>Romains 6.12 : Que le péché ne règne point dans votre corps mortel, pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci...</p> <p>¹⁴ Car le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce.</p>
<p>La Perverse manifeste sa volonté et a des pensées.</p>	<p>Éphésiens 2.3 : ... Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres...</p>
<p>La Perverse conduit et veut que toutes les personnes vivent et marchent selon elle et s'occupent de ses œuvres, car elle dit que les êtres humains lui appartiennent. Les non convertis SONT de la chair, mais les vrais enfants de Dieu sont du Christ.</p>	<p>Romains 8.5 - 6, 12 – 13 (DBY) : Car ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit ; ⁶ car la pensée de la chair est la mort ; mais la pensée de l'Esprit, vie et paix...</p> <p>¹² Ainsi donc, frères, nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair ;</p> <p>¹³ car si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez.</p>
<p>La Perverse trompe</p>	<p>Hébreux 3.13 (SG21) : ... Au contraire, encouragez-vous les uns les autres chaque jour, aussi longtemps qu'on peut dire : « Aujourd'hui », afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse, trompé par le péché.</p>
<p>La perverse asservit les hommes ; tous les non convertis sont ses serviteurs ; mais les vrais enfants de Dieu, qui vivent dans l'Esprit, sont les serviteurs du Christ.</p>	<p>Romains 6.16-18 : ¹⁶ Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice ?</p> <p>¹⁷ Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits.</p> <p>¹⁸ Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.</p>

<p>La Perverse a des armes et s'en sert ; c'est pourquoi elle lutte contre le Saint-Esprit (cf. Galates 5.17). Certaines de ses armes sont : (a) des arguments contre la connaissance de Dieu, de Sa Parole, de ses promesses et de son Royaume éternel ; (b) l'arrogance ; (c) la désobéissance.</p>	<p>2 Corinthiens 10.4-5 (OST) : ⁴ En effet, nos armes de guerre ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu, pour renverser les forteresses, ⁵ Pour détruire les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la connaissance de Dieu, et pour amener toute pensée captive à l'obéissance de Christ...</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, le Seigneur donne de nombreux avertissements ; voyons :

- Le Seigneur avertit de ne pas être esclave de la Perverse, la chair.
- Le Seigneur avertit de ne pas faire la volonté de la Perverse.
- Le Seigneur nous avertit de ne pas être esclaves de la Perverse ; nous ne pouvons pas la laisser être la maîtresse et la reine de nos vies ; car nous avons un Roi et Seigneur, le Christ, et nous sommes ses serviteurs.
- Le Seigneur nous avertit de ne pas obéir à la Perverse, de refuser de marcher ou de vivre selon elle, de ne pas nous préoccuper de ses choses.
- Le Seigneur nous avertit de refuser d'accomplir les désirs de la Perverse.
- Le Seigneur nous avertit de ne pas entendre les arguments de la Perverse.
- Le Seigneur nous avertit de refuser de nous laisser séduire par la Perverse.

Pour conclure ce sujet, nous devons expliquer pourquoi Paul dit que la loi a une impossibilité, qu'elle est faible et qu'elle a donné la mort aux êtres humains, malgré le fait que le commandement était pour la vie. Cependant, la Loi est sainte, juste et bonne (Romains 7.12) ; lisons Romains 8.3 - 4 (DBY) :

³ **car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair**, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair ;
⁴ afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit.

L'impossibilité de la loi se réfère au fait qu'elle ne peut pas nous justifier, parce que nous ne pouvons pas l'obéir en entier, et que celui qui enfreint un seul commandement devient transgresseur et coupable de tous (Jacques 2.10 - 11). Nous ne pouvons pas obéir la Loi, à cause du péché, la Perverse, qui habite en nous, de sorte que tout ce que nous faisons est contaminé par le péché. C'est pourquoi le Seigneur Jésus-Christ a dû s'incarner dans un être humain, mais il a été engendré sans péché, il est né saint et n'a jamais péché ; c'est pourquoi, par sa mort, Jésus a pu condamner le péché et détruire ses conséquences (la mort physique, spirituelle et éternelle), en ressuscitant d'entre les morts ; le Seigneur Jésus a mis en évidence la vie et l'immortalité par l'Évangile (1 Timothée 6.16 ; 2 Timothée 1.10).

Paul dit aussi que la Loi est faible, à cause de la chair qui habite en nous ; cela signifie les faits suivants : (a) la Loi signale le péché ; (b) l'être humain adamique est envahi par la Perverse ; (c) il n'y a rien de bon dans l'être humain ; (d) la Loi montre la multiplication des péchés ; à cause de tout cela, la Loi donne de la force aux péchés. La Perverse a de cette façon saisie l'occasion du commandement et a tué l'être humain, car elle est la mort. Comme la Perverse l'a envahi, on peut dire qu'elle a atteint son but. Mais, la Perverse n'a jamais imaginé le plan de Dieu avec Sa grâce, Son amour et Sa miséricorde. La Perverse n'a pas pensé que là où la Loi a fait abonder le péché (en le montrant dans sa quantité et son intensité de perversion), la grâce de Dieu en Jésus-Christ a surabondé. Il l'avait décrété ainsi ! Alléluia ! Lisons Romains 5.20 - 21 :

²⁰ Or, la loi est intervenue pour faire abonder le péché ; **mais où le péché a abondé, la grâce a surabondé,**

²¹ Afin que, comme le péché a régné dans la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour donner la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur.

La Loi est bonne, sainte, et elle a été donnée pour la vie, mais elle a conduit à la mort ; néanmoins, la Loi elle-même a montré le chemin vers le Christ, car elle est le tuteur qui nous conduit à Lui. La Loi me montre combien je suis pécheur, combien je suis l'esclave de la Perverse, du péché, combien il n'y a rien de bon en moi. La Loi me montre que je suis privé de la gloire de Dieu, que je suis perdu dans mes offenses et mes péchés, qu'il n'y a aucun moyen de me justifier devant Dieu, que je ne peux absolument me libérer de la Perverse,

du corps de mort. Et me voyant dans cet état, l'amour du Père me montre le Christ. Le Saint-Esprit me conduit à Lui, par la puissante Parole de Dieu, pour me donner le salut, la vie éternelle, un héritage parmi les sanctifiés, des promesses glorieuses et magnifiques : une descendance qui naîtra vivante, sainte, sans péché, sans souillure, sans mort, qui se multipliera éternellement, de génération en génération, dans les siècles des siècles, pour adorer Dieu ; un gouvernement, une royauté et une prêtrise sainte et éternelle ; et une Nouvelle Terre, une demeure dans la cité céleste, la nouvelle Jérusalem, le mont de Sion, la cité du Dieu vivant, la cité du Grand Roi. Combien puissante est la Loi qui a mis en évidence la perversité, le péché, et qui m'a amené au Christ ! Mais, combien plus puissante encore est la grâce du Christ qui me conduit vers Dieu le Père, vers sa maison !

Sur la base de l'explication ci-dessus, nous pouvons résumer les raisons pour lesquelles Dieu a ajouté la Loi :

- (a) La loi montre la méchanceté excessive du péché (Romains 7.13).

- (b) La loi a été ajoutée pour exposer chaque péché en détail en vue du jugement (Romains 3.19).

- (c) La Loi montre la sainteté surpassée et incomparable de Dieu, qui ne peut être approchée que par une personne qui répond aux exigences de la justice et de la sainteté. Aucun être humain ne peut satisfaire ces exigences. En conséquence, il est nécessaire d'un médiateur qui est le Christ (1 Timothée 2.5 ; Hébreux 8.6 ; 9.15 ; 12.24).

- (d) La Loi établit la culpabilité de tous les êtres humains et le juste jugement de Dieu (Romains 2.5-12 ; 3.19 ; 5.16 ; 1 Jean 3.4).

- (e) La Loi garde les promesses éternelles (Galates 3.23).

(e) La Loi conduit vers Christ (Galates 3.24 - 25).

(f) La Loi a été ajoutée pour que le jugement de Dieu s'accomplisse. À continuation, examinons ce dernier point.

D'abord, nous devons comprendre la relation entre la Loi et la grâce. De nombreuses Églises considèrent que nous sommes au temps de la grâce et que, par conséquent, Dieu a déjà supprimé la Loi. Il s'agit là d'une conception erronée, car la Bible fait plusieurs déclarations qui démontrent la validité de la loi dans la dispensation de la grâce ; voyons :

(a) La Bible enseigne qu'il est possible d'être déchu de la grâce et d'être sous la Loi.

Dans Galates 5.4, nous lisons :

⁴ Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi ; **vous êtes déchus de la grâce.**

Tous ceux qui ne sont pas en Christ sont sous la Loi. L'existence du péché dans l'humanité confirme la présence et l'application de la loi. C'est pourquoi Paul dit dans 1 Timothée 1.9 - 10 :

⁹ sachant ceci, que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés, pour les impies et les pécheurs, pour les gens sans piété et les profanes, pour les batteurs de père et les batteurs de mère, pour les homicides,

¹⁰ pour les fornicateurs, pour ceux qui abusent d'eux-mêmes avec des hommes, pour les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui soit opposée à la saine doctrine ...

L'apôtre affirme que s'il y a des pécheurs, la Loi a été faite pour eux. Or, ils peuvent se repentir et recevoir le Christ pour être sous la grâce et obtenir le salut. Cependant, tant qu'ils ne se repentiront pas, ils resteront sous la Loi et celle-ci les condamnera, s'ils rejettent la grâce de Dieu.

(a) Jésus dit que la Loi ne s'abolit pas, mais elle va s'accomplir ; lisons Matthieu 5.17-18 :

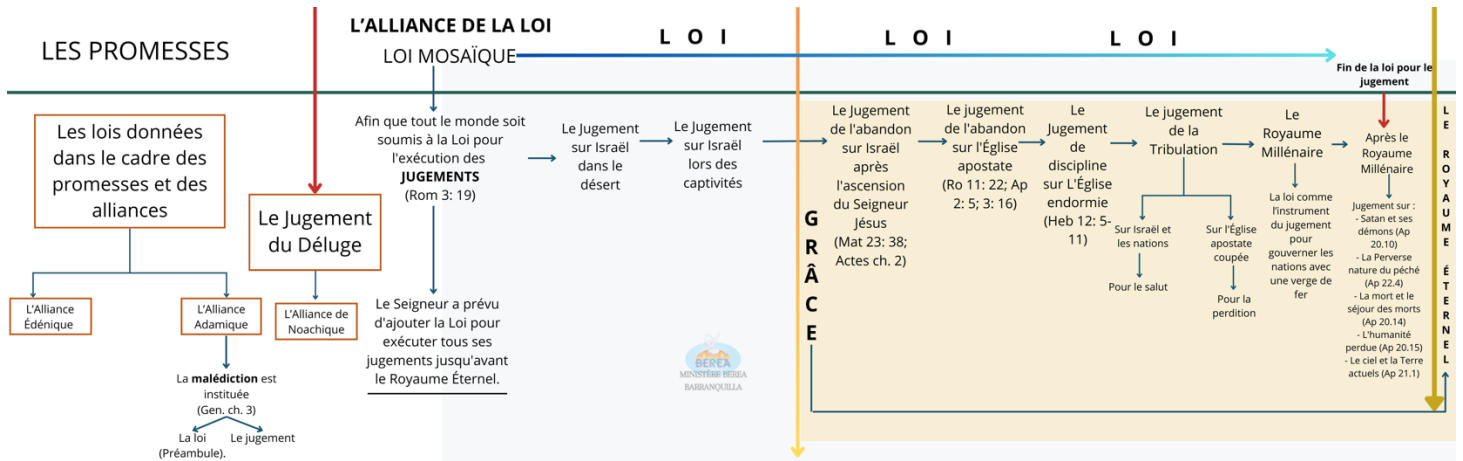
¹⁷ Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu pour abolir, **mais pour accomplir** ;

¹⁸ car, en vérité, je vous dis : Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, **un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera point de la loi, que tout ne soit accompli.**

L'accomplissement final de la loi se produira à la fin du Royaume Millénaire du Christ, car le calendrier de jugement se termine avec ce règne. Dieu a ajouté la Loi pour garantir son jugement sur l'humanité ; et l'on peut voir plusieurs périodes : (1) Par la Loi, le Seigneur a exécuté son jugement sur la génération d'Israël qui a péché après avoir sorti d'Égypte (1 Corinthiens 2.5 ; Hébreux 3.16-17) ; (2) Dieu a appliqué la Loi au peuple d'Israël dans le jugement de captivités ; (3) Par la Loi, le Seigneur a exécuté le jugement d'abandon en Israël, après l'ascension du Christ, lorsque l'Église est née ; (4) Dieu a appliqué la Loi dans le jugement d'abandon sur l'Église apostate dans la fin des temps ; (5) Le jugement de la Tribulation sera l'exécution de la Loi sur toute l'humanité, en Israël et l'Église apostate qui a déjà été coupé et jetée dehors du peuple de Dieu ; pour celle-ci, il n'y aura pas d'opportunité de repentance ; mais pour les deux premiers groupes, il y aura de la miséricorde ; (6) Pendant le Royaume Millénaire, la Loi sera l'instrument que le Christ utilisera pour gouverner les nations, car la Bible dit qu'Il les gouvernera avec un sceptre de fer (Apocalypse 12.5 ; 19.15) ; la sainte Église gouvernera de la même manière ; (7) Le jugement avec la Loi finira après le Royaume Millénaire, lorsque le Seigneur jugera Satan, les démons, toutes les personnes perdues, la Perverse, la mort, les cieux et la Terre présents ; voyons cette ligne du jugement avec la Loi dans la figure suivante :

Figure 5

Ligne de temps du jugements liés à la Loi.



(c) Les Écritures enseignent que la personne qui n'est pas en Christ, la colère de Dieu est sur elle ; lisons Jean 3.36 :

³⁶ Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, **mais la colère de Dieu demeure sur lui.**

Dans Romains 4.15, le Seigneur affirme que la Loi produit la colère :

¹⁵ **parce que la loi produit la colère,** et que là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression.

Dieu le Père a donné tout jugement au Christ (Jean 5.22) ; c'est pourquoi Il dit qu'est venu pour accomplir la Loi, et qu'un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera point de la loi que tout ne soit accompli (Matthieu 5.18). La Loi jugera tous les hommes et femmes adamiques ; Jean 12.48 dit :

⁴⁸ Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge ; la parole que j'ai annoncée, c'est elle qui le jugera au dernier jour.

Lorsque le jugement finit, l'humanité sauvée recevra les promesses éternelles que la descendance multipliée éternellement aura également, parce qu'il disparaîtra l'empêchement qui est le péché et la mort. Certainement, celles-ci sont les preuves de

l'impossibilité pour les êtres humains de recevoir les promesses éternelles ; puisqu'elles sont saintes et infinies, donc seulement des êtres saints et éternels peuvent les obtenir.

L'Église apostate a un péché terrible, parce qu'elle a changé les promesses éternelles pour les promesses corruptibles de cette Terre. Les apostats sont enracinés et attachés à cette Terre ; ils sont remplis de sagesse et de psychologie humaines, de biens matériels, de gloire des hommes, de gloires ministérielles immondes et de pouvoirs politiques. Les apostats sont débordants de cupidité, ils sont immergés dans des associations créées pour faire des alliances avec les gouvernements en place. Ils créent des partis politiques, car les apostats convoitent les trônes humains et veulent remplir leur MOI pour satisfaire les désirs de la nature du péché, la Perverse. Les apostats ont atteint tout cela, ce qui est la misère. La Bible les décrit à travers l'église de Laodicée ; lisons Apocalypse 3.17 :

¹⁷ Parce que tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es **malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu** ...

Les apostats sont malheureux, parce qu'ils n'ont pas l'entrée au Royaume des Cieux ; ils ne seront pas consolés, n'hériteront pas la terre, ne seront pas rassasiés, car ils n'ont pas faim et soif de la justice ; ils n'obtiendront pas miséricorde, puisqu'ils ne sont pas miséricordieux ; ils ne verront Dieu, car ils n'ont pas le cœur pur et ils ne possèdent pas de paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, puisqu'ils se sont déchus de la grâce (Matthew 5.3 - 8 ; Romains 5.1 ; Galates 5.4).

Les apostats sont misérables, parce qu'ils sont remplis de choses et de désirs corruptibles ; ils sont aussi pauvres, car qu'ils n'ont pas les richesses du Christ, ses promesses éternelles. Les apostats sont nus de la gloire de Dieu, puisqu'ils ne veulent pas le corps glorifié ; en revanche, ils se complaisent dans le corps de mort dans lequel ils marchent partout, attendant avec impatience d'être flattés. Les apostats sont aveugles, parce qu'ils ne voient aucune des alliances éternelles du Roi ; à l'opposé, ils sont remplis de pactes misérables avec l'argent ; ils sont aveugles, parce qu'ils ne voient aucunement les promesses éternelles du Roi, dans Sa Parole ; les apostats ont un voile épais et énorme de choses terrestres qui

les empêche de voir la gloire qui sera révélée pour les enfants de Dieu (Romains 8.18 b). Les apostats ne peuvent nullement percevoir ni comprendre cette gloire, car ils sont les enfants de leur père, le diable. C'est pourquoi ils ont été retranchés de l'Olivier franc et vomis par le Seigneur ; leurs temples sont restés désolés de la présence de Dieu, et leurs corps ne sont pas des temples du Saint-Esprit, car Il les a abandonnés. Les apostats ont été chassés, parce qu'ils sont tombés de la grâce et sont restés sous la Loi avec laquelle Dieu les a déjà, et Il continuera à les juger.

Le Seigneur a donné les dix commandements (Exode chapitre 20 ; Deutéronome chapitre 5) et toutes les lois détaillées dans le Pentateuque. Dans Deutéronome 28 et Lévitique 26, Il a mis l'accent sur les bénédictions de l'obéissance et les malédictions de la Loi comme conséquences de la désobéissance. Aucun être humain ne peut accomplir toute la Loi ; seulement Christ l'a accomplie. Par conséquent, lorsque le Seigneur a exigé au peuple d'Israël l'obéissance, ce peuple devait mettre sa foi dans la Postérité d'Abraham (heb *zera'* זרע : la semence), car cela serait le seul moyen de satisfaire la demande de justice et sainteté du Père. Israël devait croire en l'espérance de l'accomplissement de cette promesse.

La Loi montrait au peuple d'Israël l'extrême perversité de son péché, ce qui devait amener ce peuple à désirer la première venue du Christ, l'accomplissement de la promesse de la Postérité, donnée à Abraham. Le tabernacle, les ustensiles, les fêtes et les offrandes se réfèrent tous au Christ, et Dieu s'en servait pour rappeler aux Israélites les points suivants :

- a) Les Israélites étaient des pécheurs.
- b) Les Israélites devaient vivre dans l'humilité.
- c) Les Israélites devaient obéir à Dieu du fond du cœur, en comprenant leur état de pécheur.
- d) Les Israélites devaient remercier Dieu pour les promesses éternelles ; et pour avoir fourni le moyen provisoire de s'approcher de Lui par les holocaustes et les sacrifices, jusqu'au temps de l'avenir, du seul sacrifice et holocauste qui ôte les péchés, Christ, la Postérité, la Semence.

Les pharisiens, les sadducéens, les prêtres, les scribes et les docteurs de la loi ont accusé Christ de violer la loi, parce qu'ils ne pouvaient pas voir que la Semence (la postérité) promise était devant eux et que Jésus était l'accomplissement de la loi, le seul médiateur par lequel ils pouvaient approcher Dieu le Père et satisfaire à ses exigences de justice et de sainteté pour recevoir les promesses éternelles.

Aujourd'hui, les apostats font de même que Les pharisiens, les sadducéens et d'autres religieux ; les apostats sont fiers, hautains, arrogants et enflés, en décrétant des bénédictions terrestres ; ils pensent qu'ils ne peuvent pas perdre le salut, mais 'ils l'ont déjà perdu parce qu'ils ont déjà été vomis. Les apostats ne sont plus l'Église ; Dieu leur a enlevé le chandelier, car ils n'ont pas la foi d'Hébreux chapitre 11. Ceux qui sont devenus apostats ont cessé d'être sanctifiés et justifiés et ne sont pas des temples du Saint-Esprit, qui est le gage de l'héritage éternel (Éphésiens 1.14). Les apostats ont choisi l'héritage terrestre et les promesses corruptibles qu'ils ont aimées ; leurs prédications, leurs enseignements et leurs chants en sont la preuve et c'est aussi l'évidence que les apostats n'ont pas le Saint-Esprit, car Il n'est pas le gage de l'héritage et des promesses terrestres, mais des promesses éternelles.

Il y a une sorte d'apostat qui se trompent eux-mêmes en disant : « Oui, je veux les promesses éternelles, mais je veux aussi les promesses terrestres. J'aime le Royaume Éternel, mais j'adore aussi le royaume de ce monde ». C'est pourquoi le Seigneur leur a dit : « ... parce que tu es tiède... je te vomirai de ma bouche. » (Apocalypse 3.16). Les apostats ont été invités par le Seigneur aux Noces de l'Agneau. Cependant, ils ont dit qu'ils n'en voulaient pas, car ils avaient des choses « plus importantes » sur cette Terre, le champ, les cinq paires de bœufs, le mariage charnel et mondain (cf. Luc 14.16 - 24). Pour cette raison, Dieu a déjà vomi les apostats.

Israël n'a pas voulu la venue de la Postérité, la Semence, Christ, donc ce peuple ne désirait pas la confirmation des promesses éternelles ; évidemment, parce que Israël ne les aimait

pas et les a changées pour les choses corruptibles, les biens matériels de cette Terre ; c'est pourquoi Dieu lui a appliqué le jugement d'abandon. Néanmoins, le Christ est venu, a confirmé les promesses et a pris un autre peuple, l'Église (les gentils : les païens), à laquelle il a fait part des promesses éternelles (Éphésiens 2.11 - 13).

L'Église apostate ne veut aucunement la venue de la Semence, la Postérité (Le Christ), dans l'Enlèvement, parce qu'elle a refusé l'invitation aux Noces ; cependant, le Seigneur viendra chercher sa sainte Église et l'emmènera dans la Nouvelle Jérusalem pour lui donner toutes les promesses éternelles.

La Loi et ses malédictions tomberont sur les apostats et les persécuteront. Les suivants jugements tomberont sur eux : le jugement de la honte, le jugement sur Jézabel et ses fils que l'on trouve dans Apocalypse 2.22 -23 (le jugement de la maladie et de la mort), le jugement d'être laissé derrière. Pendant la Tribulation, les apostats subiront le jugement de la puissance d'égarement, les 21 jugements (les sceaux, les trompettes et les coupes) qui sont l'application de toute la Loi ; et le jugement d'un feu ardent de la perdition en Enfer.

2.2.6. Les lois de l'Alliance de la Terre

Comme une partie de l'Alliance de la Loi, dans le chapitre 29 de Deutéronome, nous trouvons l'Alliance de la Terre. Le Seigneur l'a établie avec la génération des fils dont les parents sont sortis d'Égypte. Cette génération était sur le point d'entrer dans la terre promise. L'Alliance de la Terre comprend des bénédictions liées à l'entrée dans celle-ci (Deutéronome 29.9) et aux promesses éternelles (Deutéronome 29.13). Cette alliance comprend également des malédictions comme conséquences de la désobéissance, qui sont les mêmes de l'Alliance de la Loi (Deutéronome 29.18 - 29).

La Bible enseigne que le Seigneur exécute le jugement sur son peuple lorsque celui-ci se corrompt. Dieu manifeste ainsi sa justice et Sa Sainteté, puisqu'Il institue son peuple pour

qu'il ait un impact sur toute la terre, avec l'intention de réaliser son plan de salut. Voyons brièvement la manière dont le Seigneur accomplit cela :

2.2.6.1. L'importance de l'entrée dans la terre promise.

Nous avons antérieurement vu comment le Seigneur a jugé la génération qui est tombée dans le désert, parce que le plan de Dieu était d'accomplir la promesse de l'Alliance Abrahamique. Cet accomplissement devait avoir un impact sur toute la Terre. Rappelons que le monde entier est sous la puissance du malin (1 Jean 5.19) et que le prince de la puissance de l'air conduit toutes les nations (Éphésiens 2.2). La conquête de la terre promise était une victoire spirituelle, parce que le Seigneur affirme Sa puissance et Sa souveraineté, en prenant ce qui lui appartient, car la Terre est au Seigneur, avec tout ce qu'elle renferme (Psaume 24.1 ; 89.11 ; 1 Corinthiens 10.26, 28). Rappelons quelques événements concernant la prise de Jéricho, la porte de la terre promise, dont les murs ont été encerclés par Israël pendant sept jours (Hébreux 11.30). Quelle est l'implication de la prise de Jéricho pour l'ensemble de la Terre ? Voyons la réponse à cette question :

L'entrée du peuple d'Israël dans Jéricho n'était pas un événement isolé sans rapport avec toutes les nations. La Parole de Dieu est puissante et couvre l'Univers ; par conséquent, elle a un impact sur la Terre entière lorsqu'elle s'accomplit. La prise de la terre promise à travers sa porte, Jéricho, est un accomplissement de la Parole donnée par le Seigneur à Abraham : « ... et ta postérité possédera la porte de ses ennemis. ». (Genèse 22.17).

La prise de la terre promise a également marqué la naissance d'Israël en tant que nation parmi toutes les nations, bien qu'il soit devenu un peuple depuis que Dieu a fait une alliance avec lui après l'avoir fait sortir d'Égypte.

La sortie d'Israël d'Égypte a également eu de puissantes répercussions spirituelles sur toute la Terre, car Dieu a fait sortir les descendants d'Abraham du milieu des nations qui

subjuguèrent le peuple d'Israël et elles l'ont réduit en esclavage. L'esclavage physique que le Seigneur a permis était le moyen de montrer l'esclavage spirituel des descendants d'Abraham. Par conséquent, lorsqu'Israël a été libéré de l'esclavage, quelque chose de puissant s'est produit sur le plan spirituel ; c'était comme une division entre la lumière et les ténèbres.

Lorsque le Seigneur a fait entrer Israël à Jéricho, a fondé le peuple juif comme nation parmi toutes les nations ; Dieu a déclaré qu'Il possédait toute la terre promise, polluée, mais qu'Il l'a sanctifiée et purifiée pour y implanter son peuple et sa nation, afin que le Seigneur pût y placer son sanctuaire, sa demeure (Exode 25.8) ; et ce fait n'était pas seulement pour l'Israël, comme le voient les interprétations charnelles et terrestres ; le sanctuaire était aussi la présence du Seigneur sur toute la Terre et c'est une chose puissante avec un impact significatif.

L'établissement d'un royaume de prêtres et d'un peuple saint sur toute la Terre est également puissant. Cependant, le peuple d'Israël a souillé le sanctuaire du Roi et le pays avec les abominations des hommes d'autres nations ; le peuple d'Israël a jugé ce terrible péché comme une chose insignifiante. *Il est pire quand un saint pêche et s'élève contre Dieu que lorsqu'une personne méchante (une personne non convertie) pêche.*

Il est crucial de réaffirmer que ce qui s'est déroulé à Jéricho a eu des conséquences sur le monde entier, car c'était le premier endroit que le peuple de Dieu a réussi à s'approprier ; c'était la naissance d'Israël comme nation par la prise d'un territoire. Tout cela était puissant, puisque lorsque la Parole de Dieu (Sa prophétie, ce qu'Il a dit) s'accomplit dans un endroit précis de la Terre, il y a des répercussions sur toute la Terre.

Or, rappelons que l'entrée dans la terre promise symbolisait l'entrée dans les promesses éternelles, dans la Nouvelle Terre, la Nouvelle Jérusalem ; donc, la prise de Jéricho et

l'entrée dans la terre promise représentaient la victoire concernant ces promesses, car personne ne peut effacer cet événement historique, c'est écrit dans le Ciel.

Voyons maintenant les répercussions sur toute la terre de ce qui arrivera au peuple de Dieu actuel, la sainte Église, en termes de sa résurrection et glorification. Pourquoi le Seigneur a-t-il décidé que nous soyons glorifiés pendant que nous respirons ? La réponse est que cet événement puissant est lié à la mort de la nature de péché, la Perverse ; quand nous serons glorifiés, Dieu enlèvera l'aiguillon du péché. Remarquez que ceux qui ont dormi en Christ ont été délivrés de cet aiguillon, lorsqu'ils sont morts ; la vieille nature (la Perverse) a été laissée sans foyer ; mais en nous qui vivons et resterons pour la venue de Jésus, l'aiguillon de la mort, la Perverse, sera englouti par la vie (1 Thessaloniens 4.17 ; 2 Corinthiens 5.4 b), et c'est une victoire puissante, alléluia !

Ceux qui se sont endormis vaincront la mort, parce que le corps était devenu poussière. Mais, nous aurons la victoire sur l'aiguillon de la mort, qui est la Perverse, alléluia ! C'est pourquoi Paul affirme que la mort sera engloutie par la vie, car l'aiguillon du péché est la mort et la puissance du péché est la loi ; cependant, le Christ nous a affranchis de la loi du péché et de la mort (Romains 8. 2 b). Lisons 1 Corinthiens 15.54-57 :

⁵⁴ **Lorsque ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie dans la victoire.**

⁵⁵ O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ?

⁵⁶ L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la puissance du péché, c'est la loi.

⁵⁷ Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus Christ !

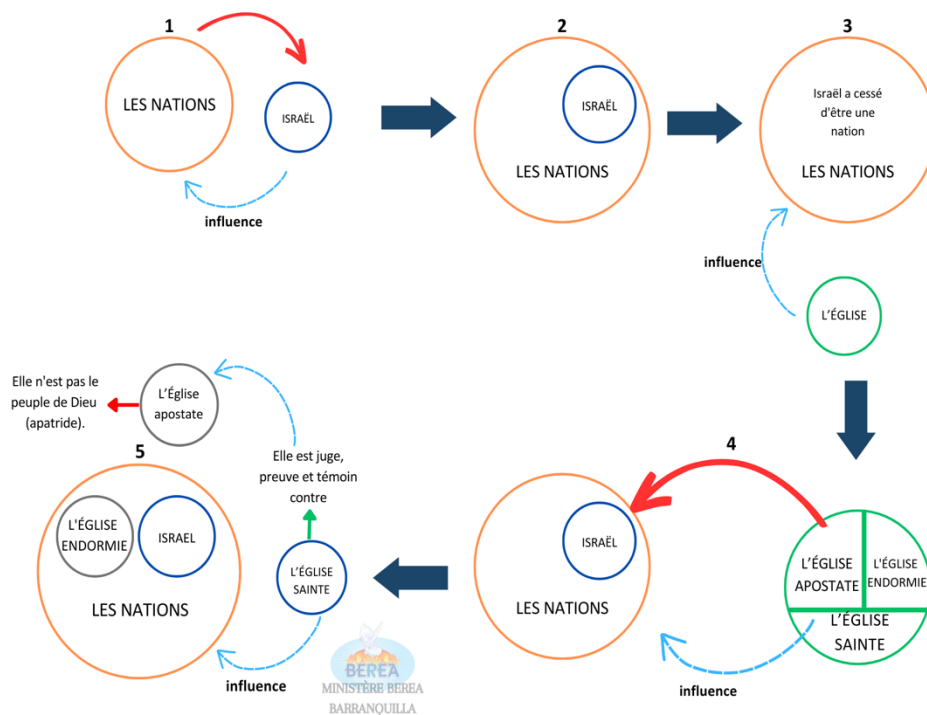
Le Seigneur a ordonné à l'Église de veiller et de prier pour être digne d'échapper à toutes ces choses qui arriveront (Luc 21.36). Maintenant que nous gémissons et veillons pour la rédemption du corps (Romains 8.23), nous entourons les murs de la mort afin qu'ils tombent et que les ressuscités puissent entrer sur cette Terre lorsque Jésus les amènera avec Lui (1 Thessaloniens 4.14) pour accomplir la dernière mission de prêcher pour que la totalité des gentils (païens) entre. L'Église qui restera en vie le jour de l'Enlèvement vaincra

aussi la mort, ses murs tomberont et cela aura un impact sur toute la Terre jusqu'à la fin du Millénum.

La Parole prophétique s'accomplit en nous ; telle a toujours été la méthode du Seigneur ; il a besoin d'accomplir sa Parole en une personne pour l'appliquer à tous ; la Parole doit s'accomplir dans un temps et un espace précis, mais cet accomplissement a un impact sur toute la Terre, car il s'agit de la Parole éternelle de Dieu. Voyons, dans la figure suivante, l'illustration de ce que nous venons d'expliquer sur l'influence du peuple de Dieu sur toute la Terre :

Figure 6

Comment le peuple de Dieu influence sur toute la Terre.



2.2.7. Les lois de l'Alliance Davidique

Dieu a fait cette alliance avec David dans le cadre de l'Alliance de la Loi. Le Seigneur a donné cette Alliance Davidique pour annoncer le moment où les promesses éternelles cesseraient d'être enfermées et gardées par la Loi. C'est-à-dire, le temps de la grâce, de la venue de la

Postérité (la Semence), le fils de David, Christ. Le centre de l'Alliance Davidique est **la descendance multipliée éternellement** que Dieu a donnée à David pour qu'elle hérite le gouvernement aussi éternel (2 Samuel 7.11-12 : « sa maison », heb *bayith* בַּיִת).

En plus des lois des alliances précédentes (Et notamment celles contenues dans l'Alliance Mosaique et dans l'Alliance Davidique), le Seigneur a donné la loi du gouvernement éternel que les descendants saints hériteront ; d'abord, cette loi se réfère prophétiquement au Christ (2 Samuel 7.2 - 16). Il est essentiel de voir ici l'application vicariale (substitutive) de cette loi qui se réfère au trône : Jésus est Dieu, par conséquent, le royaume et le trône lui appartiennent et Il ne les a perdus jamais. En conséquence, Il ne les a pas obtenus après son incarnation, sa mort, sa résurrection et son ascension au Troisième Ciel ; parce que le royaume appartenait éternellement à Jésus comme Dieu. Lorsque les Écritures affirment que le Seigneur aura le trône pour perpétuellement, cela signifie qu'Il a conquis et obtenu cette promesse en tant qu'homme pour notre bénéfice, car nos descendants et nous-mêmes serons rois pour toujours, grâce à Christ (Apocalypse 5.10) ; dans cette bénédiction, il a été également substitué dans le cadre de son l'œuvre vicariale.

Le Seigneur a dit à David qu'Il n'avait pas oublié son alliance avec Abraham ; au contraire, la venue de la Postérité (la Semence, Christ) a été ratifiée en David afin qu'il pût recevoir les promesses éternelles de la descendance, de la Terre et du gouvernement qui contient le trône. Le Saint-Esprit a illuminé les yeux du cœur de David pour qu'il comprît l'éternité des promesses des alliances. Ainsi, qu'il comprît aussi qu'il était le bénéficiaire de ces promesses, la richesse de la gloire de son héritage éternel (cf. Éphésiens 1.18). David a également compris que dans sa descendance s'accomplirait la promesse de la Postérité (la Semence) donnée à Adam en Éden (Genèse 3.15) et à Abraham, ratifiée à Isaac et à Jacob (Genèse 22.18 ; 26.4 ; 28 : 14).

Le Seigneur a dit à David qu'Il n'avait pas oublié son alliance avec Abraham ; au contraire, la venue de la Postérité (la Semence, Christ) a été ratifiée en David afin qu'il pût recevoir les

promesses éternelles de la descendance, de la Terre et du gouvernement qui contient le trône. Le Saint-Esprit a illuminé les yeux du cœur de David pour qu'il comprît l'éternité des promesses des alliances. Ainsi, qu'il comprît aussi qu'il était le bénéficiaire de ces promesses, la richesse de la gloire de son héritage éternel (cf. Éphésiens 1.18). David a également compris que dans sa descendance s'accomplirait la promesse de la Postérité (la Semence) donnée à Adam en Éden (Genèse 3.15) et à Abraham, ratifiée à Isaac et à Jacob (Genèse 22.18 ; 26.4 ; 28.14).

2.2.8. Les lois de la Nouvelle Alliance

Il semblerait contradictoire de parler de lois dans la Nouvelle Alliance, puisqu'il s'agit de la Grâce. Pourtant, le Seigneur utilise ce terme de « loi » pour l'appliquer à des faits puissants de la Nouvelle Alliance ; voyons :

2.2.8.1. La loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ.

La loi de l'esprit de vie en Jésus Christ apparaît dans Romains 8.2-4 ; lisons :

² En effet, **la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ** m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

³ Car-chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, -Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché,

⁴ et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.

Paul fait référence à la manière dont Christ nous a lavés de nos péchés, sanctifiés et justifiés devant Dieu le Père, qui a créé en nous une nouvelle créature, née non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu (Jean 1.13). Lors de la conversion, le Saint-Esprit (l'Esprit de vie), est venu habiter en nous. Nous sommes aussi devenus un temple saint pour le Seigneur (1 Corinthiens 3.16 ; 6.19 ; Éphésiens 2.21 - 22). Si nous demeurons en Christ, nous serons rendus vivant et glorifié ; notre corps sera adopté et racheté au jour de l'Enlèvement, parce que nous sommes la demeure du Saint-Esprit. À

l'opposé, les apostats ont détruit le temple de l'Esprit ; ils ne sont plus sa demeure, car ils l'ont outragé (1 Corinthiens 3.17 ; Hébreux 10.29). La nature du péché, la Perverse, s'empare totalement d'eux ; ils sont déchus de la grâce et sont devenus ses esclaves. *La loi du péché et de la mort* pèse sur l'apostat, et sa destinée est le lac de feu, la seconde mort.

2.2.8.2. La loi de la foi.

La loi de la foi se réfère à la justification par la foi en Christ. On peut donc aussi l'appeler « *la loi de la justice de la foi* », qui s'oppose à *la loi des œuvres* ; lisons Romains 3.27 :

²⁷ Où donc est le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, **mais par la loi de la foi.**

Le peuple d'Israël n'a pas compris qu'il ne pouvait pas être justifié par les œuvres de la Loi (Romains 3.20 ; 9.30 - 32) ; Dieu n'a pas donné la Loi pour justifier le pécheur devant Lui, puisque la Loi ne peut pas effacer les péchés, mais uniquement les couvrait pendant un an (Hébreux 10.1 - 4), ce qui est un signe de la miséricorde de Dieu. Il a donné la Loi pour conduire à Christ, car celle-ci ressemble à un pédagogue (un gardien, Galates 3.24 - 25). La loi de la foi est décrite comme suit :

- Elle se réfère à la justice de Dieu par la foi, manifestée par Christ et attestée par la Loi et les prophètes (Romains 3.21 - 22).
- Elle accorde la justification gratuite par la grâce de Dieu à travers la rédemption en Christ (Romains 3.24).

La foi n'infirmes pas la Loi, mais la confirme (Galates 3.21 - 24 ; Romains 3.31), car celle-ci témoigne de la justice de la foi. La Loi était la gardienne des promesses qui ne s'obtiennent que par la justice de la foi en Christ, parce que la Loi possède l'ombre des biens à venir, les promesses éternelles (Hébreux 10.1), et Christ est l'accomplissement de la Loi.

2.2.8.3. La loi de l'amour.

La loi de l'amour est liée à la loi de la justice de la foi ; lisons Galates 5.5 - 6 (DYB) :

⁵ Car nous, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance de la justice.

⁶ Car, dans le Christ Jésus, ni circoncision, ni incirconcision, n'ont de valeur, **mais la foi opérante par l'amour.**

Paul relie l'accomplissement de la Loi à l'amour, puisque le premier commandement est d'aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit et de toute notre force ; et le second commandement est d'aimer notre prochain. Les deux résument toute la Loi (Matthieu 22.36 - 40) ; ainsi, celui qui aime Dieu et son prochain accomplit la Loi. Lisons Romains 13.8 - 10 :

⁸ Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres a accompli la loi.

⁹ En effet, les commandements : Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

¹⁰ L'amour ne fait point de mal au prochain : **l'amour est donc l'accomplissement de la loi.**

Nous pouvons aimer le Seigneur et notre prochain, seulement si nous sommes enfants de Dieu par Christ et par le Saint-Esprit, qui demeure en nous. La question est de savoir ce qu'est l'amour dont Paul parle en Romains 13.10. L'amour consiste à garder la Parole de Dieu, laquelle est éternelle, à lui obéir, comme le dit 1 Jean 5.1 - 3 (cf. Jean 14.15, 21, 23 - 24) :

¹ Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu, et quiconque aime celui qui l'a engendré aime aussi celui qui est né de lui.

² **Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements.**

³ **Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements.** Et ses commandements ne sont pas pénibles ...

Les apostats disent aimer Dieu et obéir à sa Parole, mais cela n'est pas vrai ; s'il en est ainsi, pourquoi dénaturent-ils la Parole de Dieu, en l'appliquant à des choses terrestres et corruptibles ? Pourquoi sont-ils à l'aise et heureux sur cette terre ? Pourquoi sont-ils satisfaits de la sagesse humaine, des pouvoirs et des biens terrestres ? Pourquoi ne crient-ils pas pour la venue du Christ, pour être dignes d'échapper aux jugements de la Tribulation

? Pourquoi ne prient-ils pas pour que les jugements viennent, que la Terre soit purifiée et que le Royaume Millénaire du Christ vienne ? Pourquoi n'aspirent-ils pas aux promesses éternelles, à l'héritage sans tache et sans flétrissure ? Pourquoi prêchent-ils des promesses corruptibles ? Pourquoi enseignent-ils une foi corruptible ? Pourquoi sont-ils tièdes ? Pourquoi les doctrines de Balaam, de Jézabel et des Nicolaïtes sont-elles présentes dans leurs églises ? Pourquoi ont-ils rejeté l'invitation aux noces de l'Agneau ? Pourquoi n'aspirent-ils pas avec ferveur à la Nouvelle Jérusalem ? Pourquoi ne sont-ils pas dans la rêverie de l'épouse dans laquelle le Seigneur a introduit sa sainte Église, après avoir annoncé sa venue, et l'avoir invitée au Festin des Noces de l'Agneau ? Pourquoi ne se sanctifient-ils pas ? Pourquoi ne souhaitent-ils pas se revêtir les habits de noces et s'imprégner des parfums du Roi, du parfum du Christ ? Pourquoi préfèrent-ils leur mort à la mort de Christ ? Pourquoi ont-ils préféré la mort à la vie éternelle, en choisissant ce qui est corruptible, vain et éphémère ? Pourquoi ont-ils rejeté les promesses éternelles ? Pourquoi ne désirent-ils pas donner au Roi une descendance sainte, des fleuves d'adorateurs multipliés pour l'éternité ? Pourquoi prêchent-ils un évangile de choses terrestres et corruptibles, haïssant leur prochain, parce qu'ils ne lui enseignent pas l'Évangile éternel, l'Évangile de l'espérance de la gloire ? La conclusion est la suivante : Les apostats n'aiment pas Dieu, n'obéissent pas à sa Parole et n'aiment pas leur prochain.

2.2.8.4. La loi de la liberté.

Cette loi se réfère à la manière dont nous avons été libérés de l'esclavage du péché, de la Perverse, de Satan et du monde ; par l'œuvre rédemptrice du Christ que nous avons reçue, à laquelle nous avons cru, et par laquelle nous sommes régénérés d'une semence incorruptible, la Parole éternelle de Dieu (1 Pierre 1.23). Lisons Jacques 1.25 :

²⁵ Mais celui qui aura plongé les regards dans **la loi parfaite, la loi de la liberté**, et qui aura persévéré, n'étant pas un auditeur oublieux, mais se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité.

Dans ce verset, Jacques met l'accent sur la Parole de Dieu, sur la nécessité de la garder, de lui mettre l'œuvre et d'y persévérer. Le Seigneur nous dit de rester fermes dans la liberté, par laquelle Christ nous a rendus libres (Galates 5.1) ; mais de ne pas utiliser la liberté à des fins perverses, comme prétexte pour vivre selon la chair, la Perverse, la nature de péché

(Galates 5.13). Autrement dit, que nous n'interprétons pas erronément la liberté, que nous ne la transformons aucunement en débauche ; et ne changeons pas la grâce de notre Dieu en dissolution, comme l'ont fait les apostats ; car ils promettent la liberté aux personnes qu'ils prêchent, alors qu'ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption et asservissent les autres (2 Pierre 2.18 - 20 ; Jude 1.4).

Jacques dit que la sainte Église sera jugée par *la loi de la liberté* (Jacques 2.12) ; qui est *la loi de la justice de la foi, la loi de l'amour, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ*, qui nous a affranchi de la loi du péché et de la mort (Romains 8.2). Le lieu où l'Église sainte sera jugée est le tribunal du Christ, pour recevoir les promesses éternelles, les récompenses, les couronnes éternelles. En revanche, l'Église apostate sera jugée par *la loi de l'esclavage*, parce qu'elle est devenue esclave de la chair, la nature de péché (la Perverse), de Satan et du monde.

CHAPITRE 3

LES JUGES, LES TÉMOINS ET LES PREUVES

Nous avons auparavant, étudié deux éléments essentiels que le Seigneur utilise pour faire son jugement ; voyons maintenant la troisième partie : les juges, les témoins et les preuves. Nous avons précédemment vu la première vérité : Dieu est le Juge ; nous avons, de même, étudié la seconde, qui concerne les moyens que le Seigneur utilise pour juger : sa Loi, ses commandements.

Dieu donne Sa Parole (les lois) aux hommes et la confie aux serviteurs qu'Il choisit. Cette Parole est l'instrument de jugement (Jean 12.48). Mais, pourquoi le Seigneur fait cela ? Parce que les jugés sont des hommes. Dieu établit **des juges et des témoins humains** qui servent également de preuves contre les coupables. Il est essentiel de noter que Dieu utilise les serviteurs pour être simultanément juges, témoins et preuves. Lisons Deutéronome 17.8 - 9 :

⁸ Si une cause relative à un meurtre, à un différend, à une blessure, te paraît trop difficile à juger et fournit matière à contestation dans tes portes, tu te lèveras et tu monteras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira.

⁹ **Tu iras vers les sacrificateurs, les Lévitites, et vers celui qui remplira alors les fonctions de juge ; tu les consulteras, et ils te feront connaître la sentence.**

Lisons maintenant Exode 28 : 29-30 :

²⁹ Lorsque Aaron entrera dans le sanctuaire, il portera sur son cœur les noms des fils d'Israël, gravés sur le **pectoral du jugement**, pour en conserver à toujours le souvenir devant l'Éternel. -

³⁰ Tu joindras au pectoral du jugement l'urim et le thummim, et ils seront sur le cœur d'Aaron, lorsqu'il se présentera devant l'Éternel. Ainsi, Aaron portera constamment sur son cœur le **jugement des enfants d'Israël**, lorsqu'il se présentera devant l'Éternel.

Ces juges et témoins humains doivent avoir les exigences de la sainteté et l'obéissance au Seigneur ; c'est pourquoi Il a institué un moyen de sanctification. Après le péché d'Adam, ce moyen a été de le couvrir avec des peaux d'animaux (Genèse 3.21), ce qui renvoie au sacrifice d'animaux (Genèse 8.20) inclus plus tard dans la Loi. Il y avait également les autels d'adoration avec des pierres sur lesquels les serviteurs de l'Ancien Testament invoquaient le nom de l'Éternel. (Genèse 12.8 ; 33.19 - 20.).

Lorsque le peuple de Dieu pèche, fait des abominations et se détourne du Seigneur en rejetant sa Parole, il n'y a plus de témoins ; il n'y a plus de preuves contre le monde et ses habitants, qui commettent une multitude d'abominations. Pour juger ces habitants, Dieu doit d'abord juger le péché des personnes qu'Il a choisies comme son peuple. Ainsi, quand l'Israël a péché de toutes les manières (et pire que les abominations des habitants du monde), le Seigneur a, tout d'abord, jugé les peuples d'Israël et de Juda, puis les nations impies. C'est ce qui s'est passé lors du jugement des captivités sous l'Empire Assyrien et l'Empire Babylonien.

Le peuple d'Israël est retourné à ses péchés après le jugement des captivités sous l'Empire Assyrien et l'Empire Babylonien (Esdras 9.1-7). Lorsque le temps de la première venue du Christ a été accompli, il n'y avait pas de peuple saint, car Israël était corrompu ; Jésus a dit que personne ne pouvait prouver qu'Il a commis de péché, car il était **le témoin** contre le peuple d'Israël. Christ est venu accomplir l'œuvre rédemptrice et prendre un peuple saint, l'Église (les gentils, les païens), qui **commencerait d'agir comme témoin contre l'humanité impie**. Lisons Jean 8.46-47 :

⁴⁶ Qui de vous me convaincra [gr. *elegchō*, ἐλέγχω : **admonester**] de péché [gr. *hamartia* : ἁμαρτία] ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?

⁴⁷ Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu ; vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu.

Dans la version Louis Segond, le mot grec *elegchō* (ἐλέγχω) est traduit « convaincre », mais la traduction plus précise est « admonester, condamner, réprimander » ; ainsi, Jésus a énoncé aux religieux : « Qui de vous me peut m'admonester ou condamner de péché ? ».

Car Il est né sans péché et n'a nullement péché. Le Seigneur a témoigné contre le monde en lui disant que ses œuvres étaient mauvaises ; dans Jean 7.7, on lit :

⁷ Le monde ne peut vous haïr ; moi, il me hait, parce que **je rends de lui le témoignage que ses œuvres sont mauvaises.**

Avant de fonder l'Église, il était nécessaire que le Seigneur retranchât Israël, que celui-ci cessât d'être le peuple de Dieu (provisoirement) pour que Satan, l'accusateur, fût couvert de honte ; c'était le jugement d'abandon sur le peuple d'Israël, prononcé par le Seigneur Jésus dans Matthieu 23.38 - 39 ; et exécuté lors de la naissance de l'Église dans Actes 2, avec un compte à rebours de 50 jours ; correspondant à l'accomplissement de la fête des premiers fruits de la moisson du froment, le jour de la Pentecôte (Lévitique 23.15 ; Exode 34.22). Lorsque le Seigneur est parti au Ciel, Il a laissé sur la Terre son peuple saint, l'Église qui a témoigné contre l'humanité et le monde que ses œuvres étaient mauvaises.

Pour rendre ses jugements, condamner et exécuter sa sentence, le Seigneur utilise ses saints qui sont simultanément les **témoins - preuves - témoignages**. Dieu accumule les preuves et les témoignages des saints pour arriver à la sentence sur les impies. **Et, ce témoignage est la foi.** Les témoins sont les hommes dont la foi témoigne contre le monde et le condamne (Hébreux 11.7) ; la justice de la foi condamne le monde, ses habitants et les impies, les maudits, les apostats, les anathèmes. Le juste condamne l'injuste. Nous comprendrons cette justice de la foi vivante et précieuse qui regarde vers l'éternité, dans le chapitre 11 de l'épître aux Hébreux et dans d'autres passages :

3.1. La justice de la foi que regarde vers l'éternité

3.1.1. Après le péché d'Adam : La foi d'Abel jusqu'au Déluge

L'Écriture dit que la foi d'Abel, comme témoignage puissant, parle encore parce qu'elle a manifesté la justification, car Abel a été accepté devant Dieu. Dans Hébreux 11.4, on lit que Dieu a déclaré qu'Abel était juste ; lisons (DBY) :

⁴ Par la foi, Abel offrit à Dieu un plus excellent sacrifice que Caïn, et par ce sacrifice **il a reçu le témoignage [gr. *martureō*, μαρτυρέω] d'être juste**, Dieu rendant témoignage à ses dons ; **et par lui, étant mort, il parle encore.**

Il faut une accumulation de témoignages pour exécuter un jugement. Avant le Déluge, Dieu a accumulé les témoignages et les preuves des personnes qui ont été justes jusqu'à Noé, afin de juger et de condamner le monde. Hébreux 11.5, 7 dit :

⁵ C'est par la foi qu'Hénoch fut enlevé pour qu'il ne vît point la mort, et qu'il ne parut plus parce Dieu l'avait enlevé ; car, avant son enlèvement, **il avait reçu le témoignage [gr. *martureō*, μαρτυρέω] qu'il était agréable à Dieu.**

⁷ C'est **par la foi** que Noé, divinement averti des choses qu'on ne voyait pas encore, et saisi d'une crainte respectueuse, construisit une arche pour sauver sa famille ; c'est **par elle qu'il condamna le monde**, et **devint héritier de la justice qui s'obtient par la foi [justice de la foi des promesses de l'alliance].**

Dans le verset 7, il est dit, « c'est par elle qu'il condamna le monde » ; le mot grec pour « elle » est *hēs* (ἥς) et c'est un pronom relatif féminin, génitif, singulier ; évidemment, ce pronom réfère au mot "foi" qui, en grec, est aussi féminin (*pistei*, πίστει) ; donc, ce qui a condamné le monde a été la foi de Noé ; on peut le confirmer parce qu'à la fin du verset 7, on lit « ... et devint héritier de la justice **qui s'obtient par la foi** ».

Il est étonnant de voir que, à cette époque de Noé, la foi d'un seul homme a condamné le monde entier, toute l'humanité. Le Seigneur a donné une mission à un seul homme, Noé, dans un lieu précis, laquelle il l'a accomplie ; Noé a cru aux promesses et aux alliances éternelles de Dieu et c'est pourquoi le Seigneur a utilisé la foi de ce serviteur, pour témoigner contre toute l'humanité et la condamner, en envoyant le jugement du Déluge et en anéantissant toutes ses œuvres, les œuvres de la nature du péché, la Perverse, sa sagesse, sa connaissance, ses villes, ses artefacts, son art, etc.

Or, la question que nous pouvons poser est la suivante : comment Dieu peut utiliser la foi et les actions d'un seul homme, à partir de cette foi dans un lieu spécifique, pour juger toute l'humanité ? ; cela est possible parce que **Dieu est le Juge sur toute la Terre.** Dans sa

souveraineté, Il détermine que l'application soit globale ; le Seigneur est celui qui décrète la répercussion sur toute la Terre à partir d'un seul homme, à partir de la foi d'un seul serviteur ; lisons quelques versets sur cette puissante vérité :

Tableau 1

Dieu applique ses jugements sur toute la Terre

Nombres 23.19	1 Chroniques 16.14	Psaume 105.7	Psaume 149.7-9
¹⁹ Dieu n'est point un homme pour mentir, Ni fils d'un homme pour se repentir. Ce qu'il a dit, ne le fera-t-il pas ? Ce qu'il a déclaré, ne l'exécutera-t-il pas ?	¹⁴ L'Éternel est notre Dieu ; Ses jugements s'exercent sur toute la terre.	⁷ L'Éternel est notre Dieu ; Ses jugements s'exercent sur toute la terre.	⁷ Pour exercer la vengeance sur les nations, Pour châtier les peuples, ⁸ Pour lier leurs rois avec des chaînes Et leurs grands avec des ceps de fer, ⁹ Pour exécuter contre eux le jugement qui est écrit ! C'est une gloire pour tous ses fidèles. Louez l'Éternel !

Entre les versets cités dans le tableau, nous devons spécialement mentionner 1 Chronique 16.14-17, dont le contenu est le même que Psaume 105, mais qu'il y a un changement de perspective ; voyons :

Tableau 2

Comparaison entre 1 Chronique 16.14-17 et le Psaume 105. 7-10

1 Chronique 16.14-17	Psaume 105
¹⁴ L'Éternel est notre Dieu ; Ses jugements s'exercent sur toute la terre. ¹⁵ Rappelez-vous [heb <i>zīkrū</i> זִכְרוּ] à toujours son alliance, ses promesses pour mille générations, ¹⁶ L'alliance qu'il a traitée avec Abraham, Et le serment qu'il a fait à Isaac ; ¹⁷ Il l'a érigé pour Jacob en loi, Pour Israël en alliance éternelle...	⁷ L'Éternel est notre Dieu ; Ses jugements s'exercent sur toute la terre. ⁸ Il se rappelle [heb <i>zâkar</i> זָכַר] à toujours son alliance, ses promesses pour mille générations, ⁹ L'alliance qu'il a traitée avec Abraham, Et le serment qu'il a fait à Isaac ; ¹⁰ Il l'a érigée pour Jacob en loi, Pour Israël en alliance éternelle...

Tout d'abord, nous pouvons voir la relation entre 1 Chronique 16.14-17 et le Psaume 105.7-10 : dans 1 Chronique 16.14, on lit que Dieu applique ses jugements sur toute la Terre ; mais dans 1 Chronique 16.15, Il dit qu'il faut se rappeler l'alliance et des promesses ; c'est une exhortation pour L'Israël et pour nous ; et c'est pour cela que le verbe « se rappeler » est à la forme impérative, masculin, pluriel (heb *zīkrū* זִכְרוּ), dans 1 Chronique 16.15.

Dans le Psaume 105.8, on lit que Dieu se rappelle toujours à son alliance et à ses promesses ; la forme du verbe « rappeler » est à la troisième personne, masculine, singulier (heb *zākar* זָכַר). Évidemment, il y a ici une relation entre le jugement de Dieu et ses promesses éternelles : Il juge ceux qui rejettent ses promesses. Voyons deux évènements d'exemples : (a) le temps où Israël a rejeté les promesses ; quand la génération sortie d'Égypte a mépris la terre promise, le pays des délices (Psaume 106.24 ; Actes 7.39-40) ; (b) et lorsque la génération d'Israël a rejeté Jésus, la Pierre devenue la principale de l'angle (Matthieu 21.42 ; Marc 12.10 ; Luc 20.17 ; 1 Pierre 2.7).

3.1.2. Après le Déluge : La foi des patriarches, Abraham, Isaac, Jacob et Joseph

Après le Déluge, le Seigneur a appelé Abraham pour déposer en lui la foi précieuse de ses promesses et de ses alliances éternelles. Dieu les a ratifiées dans l'Alliance Abrahamique, dans laquelle il a confirmé la promesse de la Postérité (la Semence) faite à Adam dans l'Alliance Adamique (Genèse 3.15). À partir de là, Dieu a accumulé les preuves et les témoignages d'Abraham, Isaac, Jacob et Joseph (les témoins), qui ont tenu fermes les promesses des alliances dans leurs cœurs, jusqu'à la naissance du peuple d'Israël. Les autres saints, gardés par le Seigneur, ont été aussi des **preuves-témoignages-témoins** pour exécuter les jugements. Ces témoins sont rangés dans la liste des serviteurs du chapitre 11 de l'Épître aux Hébreux, ceux qui ont gardé les alliances et les promesses éternelles sur lesquelles la foi est fondée : la foi qui triomphe sur le monde. Lisons 1 Jean 5.4 - 5 :

⁴ parce que tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde ; **et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi.**

⁵ Qui est celui qui a triomphé du monde, sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu ?

3.1.3. La foi des Moïse, Josué, les juges et les prophètes du peuple d'Israël

Dans la liste du chapitre 11 de l'Épître aux Hébreux 11, on trouve les autres serviteurs que Dieu a élus comme les juges, les témoins, les témoignages et les preuves, pour exécuter ses jugements contre Israël et les nations. Nous avons déjà constaté qu'il y a une histoire de la foi (voir pages 107 - 110) ; et la Loi était une parenthèse concernant le traitement que Dieu a réservé à son peuple et à l'humanité ; mais l'histoire de la foi ne s'est pas arrêtée, parce qu'elle a continué avec les récepteurs qui ont gardé les promesses éternelles dans leur cœur ; ce sont les vases de terre où Dieu a mis la connaissance de sa gloire et de la manifestation de sa puissance, de ses promesses éternelles (2 Corinthiens 4.6 - 7). Le chapitre 11 de l'Épître aux Hébreux montre la continuité de cette histoire glorieuse de la foi, qui brille pour les serviteurs du Seigneur, mais qui est également le témoignage contre ceux qui rejettent cette foi et les promesses éternelles de Dieu.

Moïse a gardé la foi qui regarde vers l'éternité, vers les promesses du Seigneur. C'est pour cela que l'apôtre Paul dit dans Hébreux, 11.24-31 :

²⁴ C'est par la foi que Moïse, devenu grand, refusa d'être appelé fils de la fille de Pharaon,

²⁵ aimant mieux être maltraité avec le peuple de Dieu que d'avoir pour un temps la jouissance du péché,

²⁶ regardant l'opprobre de Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte, car il avait les yeux fixés sur la rémunération.

²⁷ C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans être effrayé de la colère du roi ; car il se montra ferme, comme voyant celui qui est invisible.

²⁸ C'est par la foi qu'il fit la Pâque et l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur ne touchât pas aux premiers-nés des Israélites.

²⁹ C'est par la foi qu'ils traversèrent la mer Rouge comme un lieu sec, tandis que les Égyptiens qui en firent la tentative furent engloutis.

³⁰ C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eut fait le tour pendant sept jours.

³¹ C'est par la foi que Rahab la prostituée ne périt pas avec les rebelles, parce qu'elle avait reçu les espions avec bienveillance.

Moïse savait que Dieu avait établi un test avec une signification puissante et éternelle ; qui était de sortir d'Égypte (le monde) vers la terre promise et y entrer par la foi signifiait atteindre les promesses éternelles du Seigneur ; car la terre promise, en plus d'être visible

à cette époque, symbolisait la Nouvelle Jérusalem, la Nouvelle Terre ; c'est ce qu'Abraham a compris, lorsque Dieu lui a dit qu'Il lui donnerait la terre pour toujours, et à ses descendants après lui. (Hébreux 11.9 -10).

La foi de Moïse a condamné les Égyptiens, mais également a condamné la génération perverse et incrédule qui a péri dans le désert, parce que celle-ci, sauf Joshua et Caleb, rejetaient la terre désirable, le pays des délices (Psaume 106.24).

Joshua a reçu la foi puissance et précieuse des promesses éternelles ; parce qu'il savait qu'Israël devait conquérir et rester dans la terre promise, comme une manifestation de cette foi ; pour obtenir ce que Dieu leur a promis dans la Nouvelle Jérusalem (Parce que la foi sans œuvres est inutile : Jacques 2.20) ; lisons Hébreux 11.30 :

³⁰ C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eut fait le tour pendant sept jours.

Demeurer à la terre promise était la garantie d'obtenir les promesses éternelles, la Nouvelle Jérusalem, la descendance sainte éternelle et le gouvernement ; parce que les enfants devaient être les héritiers de la terre et du gouvernement, en gardant la Parole de Dieu. Mais, Israël a péché, a contaminé ses enfants, il a servi aux démons, a vécu comme les nations, parce que ce peuple a oublié la Parole de Dieu. C'est pour cela que le Seigneur a exécuté ses jugements sur le peuple d'Israël et Juda, en utilisant ses juges-témoins-preuves, qui étaient tous ceux qui ont gardé la foi ; après Josué, ces personnes étaient les juges et les prophètes de Dieu ; lisons Hébreux 11.32 - 34 :

³² Et que dirai-je encore ? Car le temps me manquerait pour parler de Gédéon, de Barak, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel, et des prophètes,

³³ qui, par la foi, vainquirent des royaumes, exercèrent la justice, obtinrent des promesses, fermèrent la gueule des lions,

³⁴ éteignirent la puissance du feu, échappèrent au tranchant de l'épée, guérèrent de leurs maladies, furent vaillants à la guerre, mirent en fuite des armées étrangères.

Dieu a, de même, utilisé la foi de ses serviteurs, ses prophètes, pour juger les nations ; on peut voir cela dans le jugement sur l'Empire Assyrien après la captivité d'Israël ; et dans le jugement de Dieu sur l'Empire Babylonien en utilisant l'Empire Médo-persan ; ensuite, cet empire a été jugé par l'Empire Roman. Dieu a accompli tous ces jugements.

3.1.4. La foi de l'Église pour le jugement de Dieu

Dieu a utilisé la foi de ses disciples pour juger Israël, d'abord dans le jugement d'abandon quand l'Église est née ; et ensuite, le Seigneur a exécuté le jugement de destruction en 70 après J.-C. Ces jugements ont été prophétisés dans Deutéronome 32.17 - 21 ; lisons :

¹⁷ Ils ont sacrifié à des idoles qui ne sont pas Dieu, A des dieux qu'ils ne connaissent point, Nouveaux, venus depuis peu, Et que vos pères n'avaient pas craints.

¹⁸ Tu as abandonné le rocher qui t'a fait naître, Et tu as oublié le Dieu qui t'a engendré.

¹⁹ L'Éternel l'a vu, et il a été irrité, Indigné contre ses fils et ses filles.

²⁰ **Il a dit : Je leur cacherai ma face**, Je verrai quelle sera leur fin ; Car c'est une race perverse, Ce sont des enfants infidèles.

²¹ Ils ont excité ma jalousie par ce qui n'est point Dieu, Ils m'ont irrité par leurs vaines idoles ; **Et moi, j'exciterai leur jalousie par ce qui n'est point un peuple, Je les irriterai par une nation insensée.**

Dans ce texte biblique, il y a des prophéties écrites en passé ; mais la référence est au futur, quand Israël pécherait et cela est passé dès son entrée dans la terre promise jusqu'à la première venue de Jésus ; lorsque Dieu a exécuté le jugement d'abandon qui apparaît dans le verset 20 de Deutéronome 32, lorsqu'il dit : « Je leur cacherai ma face » ; les causes du jugement sont : (a) Israël a sacrifié à des idoles qui ne sont pas Dieu (De 32.17) ; (b) Israël a oublié et quitté le Seigneur, le rocher (De 32.18). Dans Deutéronome 32.21, Dieu affirme qu'il exécuterait le jugement d'abandon quand Il prenait un autre peuple qui n'était point un peuple : une nation insensée qui sont les gentils, les païens (De 32.21 ; cf. Actes 15.4). Paul confirme cela quand il rappelle ce verset dans Romains 10.19 : « Mais je dis : Israël ne l'a-t-il pas su ? Moïse le premier dit : J'exciterai votre jalousie par ce qui n'est point une nation, je provoquerai votre colère par une nation sans intelligence ». Dieu a fondé l'Église pour sauver les gentils et leur donner l'entrée aux alliances et à ses promesses éternelles, qu'Il a données à Israël ; lisons Éphésiens 2.12 - 13 :

¹² souvenez-vous que vous étiez en ce temps-là sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde.

¹³ Mais maintenant, en Jésus Christ, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de Christ.

À présent, nous sommes les gentils et nous sommes l'Église ; Dieu nous a donné ses promesses éternelles. Il nous a appelé une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis ; parce que, auparavant, nous n'étions pas un peuple, cependant par la miséricorde du Seigneur, nous sommes son peuple avec deux caractéristiques : être étrangers et voyageurs sur la Terre ; lisons 1 Pierre 2.9 - 11 :

⁹ Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière,

¹⁰ vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui maintenant êtes le peuple de Dieu, vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde.

¹¹ Bien-aimés, je vous exhorte, comme étrangers et voyageurs sur la terre, à vous abstenir des convoitises charnelles qui font la guerre à l'âme.

Être étrangers et voyageurs sur la Terre est la manifestation de la foi qui regarde vers l'éternité, la foi décrite dans le chapitre 11 de l'Épître aux Hébreux. À la fin des temps, Dieu utilise la foi de l'Église sainte pour juger le monde dans la Tribulation après l'Enlèvement ; parce qu'elle témoigne contre le monde, de la même manière que Jésus, lorsqu'il est venu la première fois à cette Terre ; Il a dit : « Le monde ne peut vous haïr ; moi, il me hait, parce que je rends de lui le témoignage que ses œuvres sont mauvaises » (Jean 7.7).

Cependant, comment l'Église peut-elle être un témoin contre le monde, si elle se corrompt ? Comment l'Église peut-elle être un témoin contre le monde, si elle abandonne l'instrument de jugement qui est la Parole de Dieu ? Comment l'Église peut-elle être témoin contre le monde, si elle se détache du Juge, le Seigneur ? Comment l'Église peut-elle être un témoin contre le monde, si elle participe aux mauvaises œuvres du monde et si elle devient des ténèbres ? L'Église apostate s'est intégrée au monde, s'est séparée du Seigneur, elle est devenue des ténèbres, elle a abandonné la Parole de Dieu, donc elle ne peut plus être preuve-témoignage-témoin ; c'est pourquoi le Seigneur a déversé sa colère sur elle.

Ceci est démontré dans les chapitres 1 et 2 de Romains, et dans le chapitre 3 de 2 Timothée ; lisons Romains 1.18 - 32 :

¹⁸ La colère de Dieu se révèle du ciel **contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive,**

¹⁹ car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

²⁰ **En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité,** se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables,

²¹ **puisque ayant connu Dieu,** ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; **mais ils se sont égarés dans leurs pensées,** et leur cœur sans intelligence a été plongé **dans les ténèbres.**

²² Se vantant d'être sages, **ils sont devenus fous ;**

²³ et ils ont **changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible,** des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles.

²⁴ C'est pourquoi **Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ;** en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ;

²⁵ **eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement.** Amen !

²⁶ C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;

²⁷ et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement.

²⁸ Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, **Dieu les a livrés à leur sens réprouvé,** pour commettre des choses indignes,

²⁹ étant remplis de toute espèce **d'injustice,** de méchanceté, de **cupidité,** de malice ; pleins d'envie, de **meurtre,** de querelle, de **ruse,** de malignité ;

³⁰ rapporteurs, médisants, **impies,** arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, dépourvus d'intelligence,

³¹ de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde.

³² Et, bien qu'ils **connaissent le jugement de Dieu,** déclarant **dignes de mort** ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font.

La majeure partie de l'Église est dans l'apostasie, par conséquent Dieu tiendra sa Parole et exécutera ses jugements, en utilisant la foi qui regarde vers l'éternité. Seulement, l'Église sainte a cette foi ; c'est pour cela que le Seigneur a gardé un remmenant qui est témoin contre l'Église infidèle et contre le monde. Pour exécuter sa Parole, Dieu va utiliser la même stratégie qu'il a appliquée avant de juger les nations impies, quand Israël est tombé dans l'apostasie : cette stratégie consiste à juger d'abord son peuple. Le Seigneur l'a fait avec les suivants évènements : (a) dans le jugement de captivités avant la première venue de Christ ; (b) avec le jugement d'abandon sur le peuple d'Israël, quand Jésus est venu la première

fois à la Terre ; et par ce jugement Dieu a jeté Israël de sa terre et a cessé de l'appeler « mon peuple » (mais provisoirement ; cf. Osée 1.9 - 10).

Dans ces temps, le Seigneur a utilisé la même stratégie contre l'Église infidèle. Les apostats ont cessé d'être l'Église de Dieu et sont devenus coupables, soumis à Son jugement ; parce que, comme Romains 1.18 dit, ils ont retenu injustement la vérité captive ; bien que connaissant Dieu, ils ne l'ont pas glorifié, mais l'ont offensé ; ils ont piétiné le Fils de Dieu, ont tenu pour profane le sang de Jésus-Christ, le sang de l'alliance ; et ils ont outragé l'Esprit de la grâce, le Saint-Esprit (Hébreux 10.29).

Les apostats sont devenus futiles dans leurs pensées de sagesse humaine (la psychologie et d'autres théories), rejetant la Parole de Dieu, Sa Vérité ; ils l'ont changée par le mensonge de leurs fausses doctrines, remplies des désirs de leurs cœurs, de la chair, la nature du péché, la Perverse (Romains 1.25). C'est pourquoi les églises apostates rendent un culte et une adoration aux pasteurs impies, à leurs faux prophètes et enseignants, à leurs chanteurs de l'impureté qui font mousser leur honte. Les églises apostates sont remplies d'iniquité, de fornications avec la terre et le monde, de fornications physiques et spirituelles ; elles sont débordantes de perversités, de cupidité et de toutes sortes de convoitises (2 Pierre 2.3 ; 1 Timothée 6.9-10). Les apostats sont remplis de meurtres parce qu'ils tuent les âmes, sont arrogants et orgueilleux ; et se nomment eux-mêmes « apôtres », parce que le titre de pasteur est devenu insignifiant pour eux. Les apostats sont dignes de mort, et c'est pour cela que le jugement de Dieu est tombé sur eux ; et les autres jugements seront consommés jusqu'à ce qu'ils soient jetés en enfer. Lisons 2 Timothée 3.1-9 :

¹ Sache que, dans les derniers jours, il y aura des temps difficiles.

² Car les hommes seront égoïstes, amis de l'argent, fanfarons, hautains, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, irréguliers,

³ insensibles, déloyaux, calomniateurs, intempérants, cruels, ennemis des gens de bien,

⁴ traîtres, emportés, enflés d'orgueil, aimant le plaisir plus que Dieu,

⁵ **ayant l'apparence de la piété**, mais reniant ce qui en fait la force. Éloigne-toi de ces hommes-là.

⁶ Il en est parmi eux qui s'introduisent dans les maisons, et qui captivent des femmes d'un esprit faible et borné, chargées de péchés, **agitées par des passions de toute espèce**,

⁷ apprenant toujours et ne pouvant jamais arriver à la connaissance de la vérité.

⁸ De même que Jannès et Jambrès s'opposèrent à Moïse, de même ces hommes **s'opposent à la vérité**, étant corrompus d'entendement, **réprouvés en ce qui concerne la foi**.

⁹ Mais ils ne feront pas de plus grands progrès ; **car leur folie sera manifeste pour tous**, comme le fut celle de ces deux hommes.

Dans ce passage biblique, il s'agit d'une autre liste d'accusations que le Seigneur porte contre les apostats, comme celle de Romains 1 ; les deux listes sont liées. Les apostats sont amoureux d'eux-mêmes, ils ont donc corrompu l'Évangile en l'appliquant à l'obtention de biens terrestres et de triomphes à louer ; les apostats sont avides, car ils convoitent tout sur cette Terre.

Avant l'Enlèvement, Dieu devait juger l'Église apostate ; c'est pourquoi il l'a retranchée, vomie, jetée dehors, dans le jugement d'abandon. L'Église devenue apostate ne s'appellera plus « peuple de Dieu, Église, chandelier ». De même, les pasteurs impies sont devenus des étoiles errantes (Jude 1 : 13). Le jugement de l'Église apostate est nécessaire pour que le Seigneur puisse ressusciter sa sainte Église et juger le monde dans la Tribulation. Les abominations des apostats sont pires que celles des non convertis ; comment Dieu pourrait-il exécuter son juste jugement sur toute l'humanité sans d'abord juger les apostats ?

Analysons maintenant le chapitre 3 de l'Épître aux Romains ; lisons les versets 1- 2, 19-26, 31 :

¹ Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision ?

² Il est grand de toute manière, **et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés**.

¹⁹ Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, **et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu**.

²⁰ Car nul ne sera justifié devant lui par les oeuvres de la loi, **puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché**.

²¹ Mais maintenant, sans la loi est manifestée **la justice de Dieu**, à laquelle rendent **témoignage la loi et les prophètes**,

²² **justice de Dieu par la foi en Jésus Christ** pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction.

²³ Car tous ont péché et **sont privés de la gloire de Dieu** ;

²⁴ et ils sont **gratuitement justifiés par sa grâce**, par le moyen de **la rédemption** qui est en Jésus Christ.

²⁵ C'est lui que Dieu a destiné, **par son sang**, à être, pour ceux qui croiraient victime **propitiatoire**, afin de montrer **sa justice**, parce **qu'il avait laissé impunis** les péchés commis auparavant, au temps de sa patience, afin, dis-je,

²⁶ de montrer **sa justice** dans le temps présent, de manière à **être juste** tout en **justifiant** celui qui a la foi en Jésus.

³¹ Anéantissons-nous donc **la loi** par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi.

À partir du passage ci-dessus, on peut faire les suivantes affirmations : (a) Dieu, le Juge, exige la justice et la sainteté ; (b) l'humanité est coupable (Romains 3.23) à cause du péché hérité d'Adam (Romains 5.12) ; (c) il existe une liste de crimes, et celui qui pèche, la Loi le condamne. La signification de « condamné » est une personne qui déclarée coupable à l'issue d'une sentence judiciaire et le frapper d'une peine (CNRTL, s.d.) (Jacques 2.9 : gr. *elegchō*, ἐλέγχω. Condamné ; cf. Jude 1.14 - 15 : gr. *exelegchō*, ἐξελέγχω).

Le Christ a justifié l'Église sainte, revêtue de la justice de Dieu par la foi, et a été déclarée innocente, juste et sainte par Christ (Colossiens 2.13-14). Par conséquent, l'Église sainte est l'instrument que le Seigneur a utilisé pour juger les apostats dans le jugement d'abandon. Il continue d'utiliser l'Église sainte comme instrument pour juger les apostats avec les autres jugements jusqu'ils soient laissés derrière la Tribulation, quand Dieu jugera également les habitants du monde et Israël. Pendant les sept ans de ce jugement, l'Église apostate retranchée subira le jugement d'une puissance d'égarement (2 Thessaloniens 2.11) et le jugement de l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles (Hébreux 10.27). Bien que nous, l'Église sainte, ne soyons pas sur la Terre pendant la Tribulation, la foi que nous avons maintenant sera le moyen que le Seigneur utilisera pour juger les habitants du monde, Israël et les apostats retranchés et laissés derrière, parce que la foi vivante et précieuse condamne le monde. C'est pourquoi, dans le Troisième Ciel, les vingt-quatre vieillards (qui représentent l'Église) se trouvent dans la scène judiciaire d'Apocalypse 5 où nous lisons que le Seigneur Jésus a le livre des jugements des sceaux. Lisons Apocalypse 5.9 – 10 (OST) :

⁹ Et ils chantaient un cantique nouveau, disant : Tu es digne de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux ; car tu as été immolé, **et tu nous as rachetés à Dieu par ton sang, de [gr. *ek*, ἐκ] toute [gr. *pas pñs*] tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation,**

¹⁰ Et tu **nous** as faits rois et **sacrificateurs à notre Dieu** ; et **nous** régnerons sur la terre

La version Louis Segond traduit le verset 9 : « ... car tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation... » (Les autres versions font de même : BDS, NEG1979, SG21). Cependant, cette traduction élimine la préposition grecque *ek* (ἐκ) qui signifie « hors de ... » ; donc, selon cette traduction, les vingt-quatre vieillards ne seraient pas l'Église. Mais la version biblique que nous citons ci-dessus (OST) c'est la plus proche du texte grec. En plus, dans les versets 9 et 10, on trouve le mot « nous » indiquant que les vieillards disent qu'ils sont les rachetés par le sang de Christ, l'Agneau ; ce pronom personnel pluriel est *hēmas* (ἡμᾶς) et il apparaît dans le Texte Reçu (*Textus Receptus*). Après l'Enlèvement, la sainte Église sera la seule nation complète dans le Ciel ; et c'est pourquoi, elle sera l'unique qui pourra faire l'affirmation des vieillards « et tu nous as rachetés à Dieu par ton sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation... ». Lisons Apocalypse 5.8 :

⁸ Quand il eut pris le livre, les quatre êtres vivants et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, **tenant chacun une harpe et des coupes d'or remplies de parfums**, qui sont les prières des saints.

Dans ce verset, les 24 vieillards ont les coupes d'or remplies de parfums (gr. *thumiama*, θυμίαμα : arôme, encens), qui sont les prières des saints ; la question est de savoir, pourquoi ces coupes d'or sont mentionnées **dans cette scène judiciaire** ? Ces prières correspondent à ce que fait actuellement l'Église sainte, celle qui a compris les temps et le calendrier du Seigneur que l'on trouve dans les Écritures ; l'Église qui a obéi à ce qu'Il a ordonné. Ces prières sont des cris, des gémissements, des luttes spirituelles, des prières d'imprécation, qui renvoient au jugement, car prier pour l'Enlèvement, la rédemption du corps et l'avènement du Royaume Millénaire et du Royaume Éternel, c'est aussi prier pour les jugements à venir. De plus, la Parole enseigne que l'Église aurait la mission de dire imprécations avec des prières de malédiction contre les apostats, comme nous allons le démontrer plus tard.

La théologie a enseigné que l'Église doit bénir et non maudire, en se fondant sur plusieurs versets tels que Romains 12.14 et Matthieu 5.44. Il est essentiel de comprendre que l'Église

sainte et fidèle a obéi à ce commandement du Seigneur. En effet, elle a prié et béni ses persécuteurs et ses ennemis de plusieurs manières dont quelques-unes sont : (a) l'Église est restée dans la sainteté ; (b) elle a témoigné de la fidélité au Seigneur ; (c) elle est restée dans la Parole de Dieu, la Vérité ; (d) elle a prêché l'Évangile sans le déformer, et a enseigné la saine doctrine.

La sainte Église a béni les apostats en les appelant à la repentance et en priant au Dieu pour qu'ils reviennent à la voie du Seigneur, à la Parole de Dieu. Mais ils n'ont pas voulu se repentir, ils se sont endurcis, ont blasphémé et battu les serviteurs que le Seigneur avait envoyés pour les avertir et les exhorter. À cause du cœur impénitent de l'Église apostate, Dieu a exécuté le jugement d'aveuglement et de l'abandon, Le Seigneur l'a maudit parce qu'elle est tombée de la grâce et s'est placée sous la Loi ; c'est pourquoi toutes les malédictions de la Loi se sont abattues et s'abattront sur l'Église apostate. C'est le Seigneur qui a déclaré maudite et anathème à l'Église apostate, en accomplissement de la Parole de Dieu ; lisons Hébreux 6.7 - 8 :

⁷ Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu ;

⁸ mais, si elle produit des épines et des chardons, **elle est réprouvée et près d'être maudite**, et on finit par y mettre le feu.

Hébreux 6.8, nous lisons que l'Église qui a produit des épines et des chardons est réprouvée et près d'être maudite ; cela correspond au jugement d'abandon que le Seigneur a déjà exécuté sur les apostats, car il leur a dit : « Je connais tes œuvres » (Apocalypse 2.13, 19 ; 3.1 b, 15). Le Seigneur a pesé leurs œuvres et les a réprouvés parce que leurs fruits étaient mauvais, et Il a dit que tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé, ce qui correspond aussi au jugement d'abandon pour l'Église apostate qui a porté des fruits de corruption, de vanité et de mort. (Matthieu 7.15 - 16 ; 13.7 - 8.)

Dieu a déjà déclaré la malédiction sur les apostats ; alors, qui sommes-nous pour les bénir en allant à l'encontre du Seigneur ? Si le Roi a dit aux apostats : « Vous êtes maudits,

anathème », donc la sainte Église doit dire la même chose. Les prières d'imprécation, demandant au Seigneur d'exécuter tous ses jugements, montent au Troisième Ciel et remplissent les coupes d'or de l'encens (parfums), car ces coupes seront déversées pendant la Tribulation. Lisons Apocalypse 8.1 - 5 :

¹ Quand il ouvrit le septième sceau, il y eut dans le ciel un silence d'environ une demi-heure.

² Et je vis les sept anges qui se tiennent devant Dieu, et sept trompettes leur furent données.

³ Et un autre ange vint, et il se tint sur l'autel, **ayant un encensoir d'or ; on lui donna beaucoup de parfums, afin qu'il les offrît, avec les prières de tous les saints**, sur l'autel d'or qui est devant le trône.

⁴ **La fumée des parfums monta, avec les prières des saints, de la main de l'ange devant Dieu.**

⁵ **Et l'ange prit l'encensoir, le remplit du feu de l'autel, et le jeta sur la terre.** Et il y eut des voix, des tonnerres, des éclairs, et un tremblement de terre.

Quelles sont les prières que l'Église fait aujourd'hui ? L'Église maudite et apostate, anathème, a enseigné aux gens à prier pour les choses corruptibles, les biens matériels et la gloire des hommes (tous les désirs de la nature du péché, de la Perverse). Quand l'Église dirait-elle une prière d'imprécation, de jugement pour remplir la coupe d'or de l'encens (parfums) ? Avant de répondre cette question, nous devons voir ce que la théologie apostate a affirmé : (a) Tout d'abord, la théologie tordue n'a jamais enseigné que l'Église devait prier pour maudire et dire des imprécations ; (b) par la suite, la théologie tordue a dit aussi que le Seigneur viendra pour son Église comme un voleur dans la nuit. Cette théologie non biblique a affirmé que, avant l'Enlèvement, l'Église peut manger, boire et vivre les jours de sa vanité sur cette Terre, totalement inaperçue ; c'est ce que disent les maudits anathèmes apostats. À partir de ce point de vue erroné, l'Église ne pourrait jamais prononcer des prières d'imprécation de jugement.

Dans la Bible, on lit que le temps des gémissements, des cris et des prières viendrait dans les derniers jours de l'Église sur cette Terre, au temps du *Yâsaph*¹⁷, après que Dieu aurait exécuté le jugement d'abandon sur l'Église apostate, celle qui a été vomie, rejetée,

¹⁷ Le *Yâsaph* est le temps de la patience de Dieu ; quand il finit, le Seigneur applique ses jugements. Pour une étude profonde de ce terme, lisez : Ferrer, G. Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin : El calendario* [Les acts de l'Église de la fin de temps : Le calendrier]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

retranchée de l'Olivier cultivé (Romains 11.21-24), celle qui a une lettre de divorce, de renvoi, celle qui ne possède pas de chandelier. Le Seigneur a mis les malédictions de la Loi contre cette Église, mais en ce moment, elle boit, se marie et se donne en mariage ; elle achète et vend, totalement immergée dans l'âge du mal ; elle fait comme Israël ; lisons Ésaïe 22.13 - 14 :

¹³ **Et voici de la gaîté et de la joie ! On égorge des bœufs et l'on tue des brebis, On mange de la viande et l'on boit du vin : Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ! -**

¹⁴ L'Éternel des armées me l'a révélé : Non, ce crime ne vous sera point pardonné que vous ne soyez morts, Dit le Seigneur, l'Éternel des armées.

Maintenant, c'est un temps de prière, et les apostats se réjouissent dans leurs temples qui sont déserts parce que le Saint-Esprit n'y habite plus ; ils sont ravis sur cette Terre parce qu'ils n'attendent pas la venue du Christ et la glorification du corps. Ils n'ont pas l'ardent désir d'aller dans la maison du Père, la Nouvelle Jérusalem, aux Noces de l'Agneau. Les maudits anathèmes apostats ne souhaitent nullement la résurrection, ils ne la désirent pas de tout leur cœur, comme Dieu l'a ordonné. L'évidence est qu'ils n'accomplissent pas le commandement du Seigneur de gémir pour l'adoption du corps, la glorification (cf. Romains 8.23). Au lieu de faire cela, les apostats gémissent pour les choses terrestres, corruptibles, éphémères, pour la vanité ; donc ils crient pour le corps de mort, faisant la volonté de la Perverse, la vieille nature du péché.

La résurrection pour laquelle l'Église devait prier et gémir est celle de la vie éternelle. Néanmoins, l'Église apostate et l'Église endormie ont oublié la résurrection qui les attend. Elles ont également oublié la résurrection du Christ, car elles ont supposé que le Seigneur a ressuscité pour qu'elles puissent triompher sur cette Terre et y vivre dans la prospérité. Comment la résurrection du Christ pour la vie éternelle peut-elle être pour obtenir les choses corruptibles, terrestres ? C'est impossible.

Dans 1 Corinthiens 15.32, Paul cite la Parole d'Ésaïe 22.13 ; lisons :

³² Si c'est dans des vues humaines que j'ai combattu contre les bêtes à Éphèse, quel avantage m'en revient-il ? Si les morts ne ressuscitent pas, Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.

Le temps est révolu où nous avons béni les apostats par nos prières pour qu'ils se repentissent ; nous ne pouvons plus prier pour eux, parce que le Seigneur les a déjà retranchés. Le Seigneur affirme, dans Sa Parole, que les malédictions de la Loi sont sur les têtes des apostats, parce que le jugement d'abandon est tombé sur eux ; ils sont maintenant sous la Loi. L'Enlèvement et la Tribulation sont proches ; et Dieu a ordonné à Sa sainte Église de prier des imprécations contre les apostats, car ceux-ci se sont adonnés à la malédiction et ont dit du mal du Seigneur comme les amis de Job (Job 42.7) ; de plus, les apostats haïssent leurs frères et leur prochain, car ils les tuent en faisant d'eux des doubles fils de l'Enfer, parce que les apostats ne prêchent pas l'Évangile éternel, mais des paroles corruptibles, les paroles des œuvres de la chair. Dans Romains, Paul dit que « l'affection de la chair, c'est la mort » et que « si vous vivez selon la chair, vous mourrez » (Romains 8.6 a, 13 a). Ce que les apostats font est la vraie malédiction qu'ils mettent dans la vie des gens en leur prêchant un évangile corruptible qui mène à la perdition. Quelle plus grande malédiction que d'envoyer les gens en Enfer ?

La sainte Église de la fin des temps, investie comme juge, a la mission de maudire les apostats anathèmes. Dieu lui a donné la prière d'imprécation de la même manière qu'il l'a donnée aux serviteurs de l'Ancien Testament comme David. Les preuves de cette dernière mission sont les suivantes : (a) la sainte Église reconnaît la fin des temps, les derniers jours ; (b) elle voit clairement l'apostasie qui est le signe principal de l'approche de l'Enlèvement (2 Thessaloniens 2.3) ; (c) la sainte Église comprend que celui qui prêche un autre Évangile est anathème ; (d) et elle fait donc ce que l'apôtre Paul a fait dans l'Épître aux Galates, c'est-à-dire, maudire celui qui prêche un autre Évangile en l'appelant anathème (Galates 1.6 - 9). Dans cette Épître aux Galates, le Seigneur a donc annoncé que ses serviteurs auraient cette mission. La Parole de Dieu affirme également que « quelqu'un n'aime pas le Seigneur, qu'il soit anathème ! », c'est-à-dire, maudit (1 Corinthiens 16.22).

Il est à noter qu'en Galates 1.6 - 9, Paul ne dit pas : « Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, il est anathème ! ». L'apôtre utilise la forme impérative « soit » (« soit anathème »), ce qui indique que l'apôtre appelle les apostats anathèmes, maudits, comme s'il les réprimandait et les appelait ainsi. Il s'agit également d'une application de la malédiction, faite par Paul, comme sentence pour quiconque n'aime pas le Seigneur Jésus-Christ, dans n'importe quel temps. Il s'agit d'une imprécation de malédiction dans la bouche de l'apôtre Paul contre ceux qui prêchent un autre évangile.

Une autre preuve de la mission de la sainte Église de maudire les apostats est la manière dont le Seigneur a utilisé ses serviteurs pour les dénommer. Pierre les appelle avec la description « Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier » (2 Pierre 2.22) ; l'apôtre Pierre et Jude les appellent « les brutes » (2 Pierre 2.12 ; Jude 1.10).

Enfin, la Sainte Église est juge de l'Église apostate, parce que la Parole enseigne que la Sainte Église jugera le monde (1 Corinthiens 6.2). Les apostats ont décidé de faire partie du monde, par conséquent, ils tombent sous le jugement que le Seigneur a exécuté (et Il continue en l'exécutant.) en utilisant la sainte Église comme instrument. La Bible nous dit aussi que celui qui est spirituel juge de tout, et il n'est lui-même jugé par personne (1 Corinthiens 2.15). Les apostats étaient prisonniers de la vieille nature de péché, de la Perverse, de la chair ; ils ont cessé d'être spirituels. En revanche, la sainte Église est restée spirituelle en vivant et en marchant selon l'Esprit, en pensant et en s'occupant des choses de l'Esprit (Romains 8.1, 4 - 6) ; c'est pourquoi Dieu utilise la sainte Église comme juge pour juger les apostats.

3.1. Le jugement - le châtement sur l'Église qui n'a pas été retranchée et sa mission avant l'Enlèvement

Nous avons déjà dit que l'Église apostate a été retranchée et vomie, sur laquelle est tombé le jugement d'abandon. Cependant, il y a une partie de l'Église qui n'a pas été retranchée et qui va participer à l'Enlèvement, mais qui n'est pas prête, parce qu'elle est endormie ; donc elle doit être réveillée et préparée par le feu de l'épreuve (1 Pierre 1.7 ; 4.12 : la

fournaise), par un châtement sévère, afin qu'elle puisse accomplir la mission d'être un témoignage, un témoin et une preuve de jugement contre le monde et les apostats, accomplissant ce que le Seigneur a dit dans les Écritures. Le châtement pour l'Église endormie est décrit dans Hébreux 12.5 - 11 comme faisant partie du calendrier de la fin des temps, avant l'Enlèvement ; nous verrons ceci plus tard.

Les objectifs de ce châtement sur les croyants de l'Église endormie, qui seront pris lors de l'Enlèvement, sont les suivants : (a) Provoquer en eux la repentance ; (b) qu'ils participent à la sainteté du Seigneur (Hébreux 12.10) ; (c) qu'ils peuvent porter le fruit de la justice ; (d) qu'ils soient saints et se sanctifient encore ; qu'ils soient juste et pratiquent encore la justice (Apocalypse 22.11) ; (e) qu'ils se revêtent de justice pour les noces de l'Agneau (Apocalypse 19.8) ; (f) et qu'ils accomplissent la mission de crier, de gémir, de prier des imprécations, comme le fait la sainte Église déjà préparée.

3.2.1. La mission de la prière d'imprécation de l'Église dans sa fonction de juge

Pour mieux comprendre comment Dieu a donné à l'Église la mission de la prière d'imprécation dans sa fonction de juge, regardons la parabole de la veuve et du juge injuste dans Luc 18.1 - 8 :

¹ Jésus leur adressa une parabole, pour montrer qu'il faut toujours prier, et ne point se relâcher.

² Il dit : Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait point Dieu et qui n'avait d'égard pour personne.

³ Il y avait aussi dans cette ville une veuve qui venait lui dire : Fais-moi justice de ma partie adverse.

⁴ Pendant longtemps il refusa. Mais ensuite il dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu et que je n'aie d'égard pour personne,

⁵ néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, afin qu'elle ne vienne pas sans cesse me rompre la tête.

⁶ Le Seigneur ajouta : Entendez ce que dit le juge inique.

⁷ Et Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et tardera-t-il à leur égard ?

⁸ Je vous le dis, il leur fera promptement justice. Mais, quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ?

La question qui se pose ici est la suivante : pourquoi le Seigneur utilise-t-il un juge pour enseigner la prière ? Cette parabole est prophétique puisqu'elle se réfère à la fin de temps,

ce qui est confirmé lorsque le verset 8 dit : « ... quand le Fils de l'homme viendra ». Il est à noter que Luc 18.7 parle de la justice pour les élus de Dieu.

Nous pouvons confirmer la relation entre la prière, le juge, la justice, la foi et la fin des temps dans le passage précédent de Luc 17 ; regardons ces passages précédents dans les évangiles parallèles, qui parlent des occasions de chute à cause de ceux qui font des offenses ou ceux par qui les scandales arrivent, et du jugement sur ces personnes :

Tableau 3

Les occasions de chute : La comparaison entre les évangiles parallèles

Luc 17	Matthieu 18	Marc 9
<p>¹ Jésus dit à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive pas de scandales ; mais malheur à celui par qui ils arrivent !</p> <p>² Il vaudrait mieux pour lui qu'on mît à son cou une pierre de moulin et qu'on le jetât dans la mer, que s'il scandalisait un de ces petits.</p> <p>³ Prenez garde à vous-mêmes. Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui.</p> <p>⁴ Ensuite, s'il a péché contre toi sept fois dans un jour et que sept fois il revienne à toi, disant : Je me repens, -tu lui pardonneras.</p>	<p>⁶ Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer.</p> <p>⁷ Malheur au monde à cause des scandales ! Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive !</p> <p>⁸ Si ta main ou ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-les et jette-les loin de toi ; mieux vaut pour toi entrer dans la vie boiteux ou manchot, que d'avoir deux pieds ou deux mains et d'être jeté dans le feu éternel.</p> <p>⁹ Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; mieux vaut pour toi entrer dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans le feu de la géhenne.</p>	<p>⁴² Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît au cou une grosse meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer.</p> <p>⁴³ Si ta main est pour toi une occasion de chute, coupe-la ; mieux vaut pour toi entrer manchot dans la vie,</p> <p>⁴⁴ que d'avoir les deux mains et d'aller dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point.</p> <p>⁴⁵ Si ton pied est pour toi une occasion de chute, coupe-le ; mieux vaut pour toi entrer boiteux dans la vie,</p> <p>⁴⁶ que d'avoir les deux pieds et d'être jeté dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point.</p> <p>⁴⁷ Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le ; mieux vaut pour toi entrer dans le royaume de Dieu n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans la géhenne,</p> <p>⁴⁸ où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point.</p> <p>⁴⁹ Car tout homme sera salé de feu. (⁴⁹ En effet, tout homme sera salé de feu [et tout sacrifice sera salé de sel]. SG21).</p> <p>⁵⁰ Le sel est une bonne chose ; mais si le sel devient sans saveur, avec quoi l'assaisonerez-vous ? (9.51) Ayez du sel</p>

		en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres.
--	--	----------------------------------------------------------

3.2.1.1. Expressions « pierre d'achoppement, scandales, scandalisait, occasion de chute ».

Dans ces trois passages, il y a deux groupes d'expressions liées au jugement des apostats et à la fin des temps : (a) « La pierre d'achoppement, les scandales, il scandalisait, l'occasion de chute » ; et (b) « sel, salé de feu ». Examinons le premier groupe d'expressions :

Dans Luc 17.1 - 2, Mathieu 18.6 - 7 et Marc 9.42, on trouve les mots « scandale » et « scandalisait » qui, en grec, est *skandalon* (σκάνδαλον) dont la signification est « un bâton, piège (au sens figuré, une cause de déplaisir ou de péché), occasion de chute (de trébuchement), offense, chose qui offense, pierre d'achoppement » (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000). Nous pouvons poser les suivantes questions : (i) À quoi des pierres d'achoppement, est-ce que les Écritures font référence ? (ii) Quel est le rapport entre la **pierre d'achoppement ou la piège** avec l'apostasie ? Pour répondre à ces questions, examinons les contextes dans lesquels ces expressions sont utilisées dans le tableau :

Tableau 4

Les expressions : « Piège, pierre d'achoppement, faire tomber, scandales, scandalisait »

Référence	Passage	Signification et relation avec des évènements, personnes et choses
Exode 23.31-33	³¹ J'établirai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve ; car je livrerai entre vos mains les habitants du pays, et tu les chasseras devant toi. ³² Tu ne feras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux. ³³ Ils n'habiteront point dans ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi ; car tu servirais leurs dieux, et ce serait un <u>piège</u> [heb <i>môqêsh</i> <i>ψῆμα</i>] pour toi.	Un piège : se réfère aux dieux, aux idoles, aux démons.
Deutéronome 7.16	¹⁶ Tu dévoreras tous les peuples que l'Éternel, ton Dieu, va te livrer, tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié, et tu	Un piège : se réfère aux dieux, aux idoles, aux démons.

	ne serviras point leurs dieux , car ce serait un piège [heb <i>môqêsh</i> : מִקְשָׁה] pour toi.	
Josué 23.11-13	<p>¹¹ Veillez donc attentivement sur vos âmes, afin d'aimer l'Éternel, votre Dieu.</p> <p>¹² Si vous vous détournez et que vous vous attachez au reste de ces nations qui sont demeurées parmi vous, si vous vous unissez avec elles par des mariages, et si vous formez ensemble des relations,</p> <p>¹³ soyez certains que l'Éternel, votre Dieu, ne continuera pas à chasser ces nations devant vous ; mais elles seront pour vous un filet [heb <i>pach</i> חַפ] et un piège [heb. <i>môqêsh</i> מִקְשָׁה], un fouet dans vos côtés et des épines dans vos yeux, jusqu'à ce que vous ayez péri de dessus ce bon pays que l'Éternel, votre Dieu, vous a donné.</p>	<i>Un piège</i> : se réfère à se détourner du Seigneur et de Sa Parole ; apostasier en abandonnant Dieu pour rejoindre les nations.
Psaumes 119.165	¹⁶⁵ Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta loi, Et il ne leur arrive aucun malheur [heb <i>mikshôl</i> מִקְשׁוֹל].	Dans la version Louis Segond, le mot « malheur » est la traduction du mot hébreu <i>mikshôl</i> (מִקְשׁוֹל) dont la signification est « une pierre d'achoppement, obstacle, tentation (notamment une idole), faire tomber, offense, ruine » (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000). Le Psaume 119.165 dit qu'aucun malheur n'existe pour celui qui aime la loi de Dieu, sa Parole ; et cela signifie qu'il ne trébuché pas.
Isaiah 57.13-15	<p>¹³ Quand tu crieras, la foule de tes idoles te délivrera-t-elle ? Le vent les emportera toutes, un souffle les enlèvera. Mais celui qui se confie en moi héritera le pays, / Et possédera ma montagne sainte.</p> <p>¹⁴ On dira : Frayez, frayez, préparez le chemin, Enlevez tout obstacle [heb <i>mikshôl</i> מִקְשׁוֹל] du chemin de mon peuple !</p> <p>¹⁵ Car ainsi parle le Très Haut, Dont la demeure est éternelle et dont le nom est saint : J'habite dans les lieux élevés et dans la sainteté ; Mais je suis avec l'homme contrit et humilié, Afin de ranimer les esprits humiliés, Afin de ranimer les cœurs contrits.</p>	<i>Obstacle</i> : le même mot hébreu <i>mikshôl</i> (מִקְשׁוֹל) est traduit ici comme « obstacle » ; et dans le passage, il se réfère aux idoles (Es 57.13).
Ézéchiël 14.2-11	<p>² Et la parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots :</p> <p>³ Fils de l'homme, ces gens-là portent leurs idoles dans leur cœur, et ils attachent les regards sur ce qui les a fait tomber [héb. <i>mikshôl</i> מִקְשׁוֹל] dans l'iniquité. Me laisserai-je consulter par eux ?</p> <p>⁴ C'est pourquoi parle-leur, et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Tout homme de la maison d'Israël qui porte ses idoles dans son cœur, et qui attache les regards</p>	<i>Faire tomber</i> : le même mot hébreu <i>mikshôl</i> (מִקְשׁוֹל) est traduit ici comme « faire tomber » ; et dans le passage se réfère aux idoles dans le cœur (Éz 14.3 - 7), les faux dieux, les démons ; c'est l'apostasie, s'égarer de Dieu (Éz 14.11).

	<p>sur ce qui <u>l'a fait tomber</u> dans son iniquité, -s'il vient s'adresser au prophète, -moi, l'Éternel, je lui répondrai, malgré la multitude de ses idoles,</p> <p>⁵ afin de saisir dans leur propre cœur ceux de la maison d'Israël qui se sont éloignés de moi avec toutes leurs idoles.</p> <p>⁶ C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Revenez, et détournez-vous de vos idoles, détournez les regards de toutes vos abominations !</p> <p>⁷ Car tout homme de la maison d'Israël, ou des étrangers séjournant en Israël, qui s'est éloigné de moi, qui porte ses idoles dans son cœur, et qui attache les regards sur ce qui l'a fait tomber dans son iniquité, -s'il vient s'adresser au prophète pour me consulter par lui, -moi, l'Éternel, je lui répondrai par moi.</p> <p>⁸ Je tournerai ma face contre cet homme, je ferai de lui un signe et un sujet de sarcasme, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple. Et vous saurez que je suis l'Éternel.</p> <p>⁹ Si le prophète se laisse séduire, s'il prononce une parole, c'est moi, l'Éternel, qui aurai séduit ce prophète ; j'étendrai ma main contre lui, et je le détruirai du milieu de mon peuple d'Israël.</p> <p>¹⁰ Ils porteront ainsi la peine de leur iniquité ; la peine du prophète sera comme la peine de celui qui consulte,</p> <p>¹¹ afin que la maison d'Israël ne s'égaré plus loin de moi, et qu'elle ne se souille plus par toutes ses transgressions. Alors ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, dit le Seigneur, l'Éternel [CONTEXTE DE L'ÉTERNITÉ : Apocalypse 21.3].</p>	
<p>Matthieu 11.6 Luc 7 : 23</p>	<p>Matthieu 11.6 : Heureux celui pour qui je ne serai pas une occasion de chute ! [ou tomber : gr. <i>skandalizō</i>, <i>σκανδαλίζω</i>]</p> <p>Luc 7 : 23 : Heureux celui pour qui je ne serai pas une occasion de chute ! [ou tomber : gr. <i>skandalizō</i>, <i>σκανδαλίζω</i>].</p>	<p><i>Occasion de chute</i> : le Seigneur et sa Parole sont occasion de chute pour l'apostat qui trébuche, parce qu'il veut faire les désirs de son cœur en s'enracinant sur cette Terre (cf. Romaine 9.32-33. 1 Pierre 2.8).</p>
<p>Matthieu 13.40-43</p>	<p>⁴⁰ Or, comme on arrache l'ivraie et qu'on la jette au feu, il en sera de même à la fin du monde.</p> <p>⁴¹ Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui arracheront de son royaume tous <u>les scandales</u> [ou pierre d'achoppement : gr. <i>Skandalon</i>, <i>σκάνδαλον</i>], et ceux qui commettent l'iniquité :</p> <p>⁴² et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.</p> <p>⁴³ Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Que celui qui a des oreilles pour entendre entende.</p>	<p>Jugement de ceux qui servent de pierres d'achoppement : les apostats.</p>

<p>Matthieu 16.22-23</p>	<p>²² Pierre, l'ayant pris à part, se mit à le reprendre, et dit : À Dieu plaise, Seigneur ! Cela ne t'arrivera pas. ²³ Mais Jésus, se retournant, dit à Pierre : Arrière de moi, Satan ! tu m'es en <u>scandale</u> ; car tes pensées ne sont pas les pensées de Dieu, mais celles des hommes. [Scandale : ou pierre d'achoppement ; gr. <i>Skandalon</i>, σκάνδαλον].</p>	<p><i>Scandale (pierre d'achoppement)</i> : se réfère à ceux qui s'attachent aux choses des hommes, à cette Terre, à ce qui est corruptible, et non aux choses de Dieu, aux choses éternelles.</p>
<p>Romains 16.17</p>	<p>¹⁷ Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales [ou pierre d'achoppement : gr. <i>Skandalon</i>, σκάνδαλον], au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux.</p>	<p><i>Scandale (pierre d'achoppement)</i> : se réfère à ceux qui causent des divisions en s'attaquant à la saine doctrine ou à l'enseignement appris, la doctrine éternelle. Les apostats sont ceux qui causent la division.</p>
<p>1 Corinthiens 10.32-33</p>	<p>³² Ne soyez en <u>scandale</u> [ou ne pas tomber dans le péché, gr. <i>aproskopos</i>, ἀπρόσκοπος] ni aux Grecs, ni aux Juifs, ni à l'Église de Dieu, ³³ de la même manière que moi aussi je m'efforce en toutes choses de complaire à tous, cherchant, non mon avantage, mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés.</p>	<p><i>Scandale (pierre d'achoppement)</i> : avertissement de ne pas être une pierre d'achoppement à cause de mauvais témoignages. L'apôtre Paul met en garde contre le fait de conduire les gens au péché. Il avertit de ne pas être des apostats comme Israël qui a abandonné le Seigneur pour aller vers les idoles, quand ce peuple allait à travers du désert à la terre promise (1 Corinthiens 10.1 - 22).</p>
<p>2 Corinthiens 6.3-13</p>	<p>³ Nous ne donnons aucun sujet de <u>scandale</u> [gr. <i>proskope</i>, προσκοπή] en quoi que ce soit, afin que le ministère ne soit pas un objet de blâme. ⁴ Mais nous nous rendons à tous égards recommandables, comme serviteurs de Dieu, par beaucoup de patience dans les tribulations, dans les calamités, dans les détresses, ⁵ sous les coups, dans les prisons, dans les troubles, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes ; ⁶ par la pureté, par la connaissance, par la longanimité, par la bonté, par un esprit saint, par une charité sincère, ⁷ par la parole de vérité, par la puissance de Dieu, par les armes offensives et défensives de la justice ; ⁸ au milieu de la gloire et de l'ignominie, au milieu de la mauvaise et de la bonne réputation ; étant regardés comme imposteurs, quoique véridiques ; ⁹ comme inconnus, quoique bien connus ; comme mourants, et voici nous vivons ; comme châtiés, quoique non mis à mort ; ¹⁰ comme attristés, et nous sommes toujours joyeux ; comme pauvres, et nous en enrichissons plusieurs ; comme n'ayant rien, et nous possédons toutes choses.</p>	<p><i>Sujet de scandale</i> : Paul avertit de ne pas être une pierre d'achoppement en prêchant le mensonge, étant apostat. En revanche, il décrit les événements qui démontrent que les serviteurs de Dieu ont des tribulations, des calamités, des détresses et différentes souffrances.</p> <p>Après le passage de 2 Corinthiens 6.3 - 13, dans 2 Corinthiens 6.14 - 18, Paul parle de la communion avec les idoles qui s'oppose à la communion avec le Seigneur. Il y a donc une relation avec 1 Corinthiens 10.1-32, lorsque l'apôtre parle de la pierre d'achoppement (« scandale » : gr. <i>aproskopos</i>, ἀπρόσκοπος) (1 Corinthiens 10.32), liée à</p>

	<p>¹¹ Notre bouche s'est ouverte pour vous, Corinthiens, notre cœur s'est élargi.</p> <p>¹² Vous n'êtes point à l'étroit au dedans de nous ; mais vos entrailles se sont rétrécies.</p> <p>¹³ Rendez-nous la pareille, -je vous parle comme à mes enfants, -élargissez-vous aussi !</p>	<p>l'apostasie, à la parole de mensonge que les apostats prêchent, car ils sont infidèles, ténèbres, fils de Bélial et pratiquent l'injustice ; leurs cœurs et leurs temples sont remplis des idoles du matérialisme, des choses de cette Terre.</p>
1 Jean 2	<p>⁹ Celui qui dit qu'il est dans la lumière, et qui hait son frère, est encore dans les ténèbres.</p> <p>¹⁰ Celui qui aime son frère demeure dans la lumière, et aucune <u>occasion de chute</u> ! [Ou pierre d'achoppement : gr. <i>skandalon</i>, σκάνδαλον] n'est en lui.</p> <p>¹¹ Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres, il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres ont aveuglé ses yeux.</p>	<p><i>Pierre d'achoppement</i> : celui qui hait le frère n'a pas la Parole, car aimer le frère, c'est demeurer dans la Parole, car c'est ainsi que l'on aime le Seigneur. Ces versets font encore allusion aux fausses doctrines, aux apostats qui haïssent leurs frères et sont dans les ténèbres.</p>
Apocalypse 2	<p>¹⁴ Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre <u>une pierre d'achoppement</u> [gr. <i>skandalon</i>, σκάνδαλον] devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangessent des viandes sacrifiées aux idoles et qu'ils se livrassent à l'impudicité.</p>	<p><i>Pierre d'achoppement</i> : Jean parle des apostats qui mettent une pierre d'achoppement, en prêchant la doctrine de Balaam, des impudicités, des idoles, de la fornication.</p>

Regardons le deuxième mot utilisé dans Marc 9.49-50, « sel », lié à « pierres d'achoppement » dans le contexte ; rappelons les versets de la version Louis Segond 21 qui correspond à la version grecque¹⁸:

⁴⁹ Car tout homme sera salé de feu.

⁵⁰ Le sel est une bonne chose ; mais si le sel devient sans saveur, avec quoi l'assaisonneriez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres.

3.2.1.2. Le mot « sel » (Expression : « salé de sel »).

Dans la version Louis Segond, le verset 49 de Mark 9 dit : « Car tout homme sera **salé de feu** », il n'apparaît l'autre part du verset qu'on trouve dans la version en anglais et en

¹⁸ Dans Mark 9.49, de la version Louis Segond (LSG), on lit seulement « Car tout homme sera salé de feu » ; il n'apparaît pas la deuxième partie qui dit « [et tout sacrifice sera salé de sel] », laquelle on trouve dans la version grecque ; la version Segond 21 inclut cette partie, c'est pourquoi nous la choisissons pour expliquer la deuxième expression «salé de **sel** ».

espagnol et dans la version Segond 21 ; lisons : « En effet, tout homme sera salé de feu [et tout sacrifice sera salé de **sel**] (Mark 9.49).

Dans la version grecque le verset 49 de Mark 9 dit : « πας [*pas* : tout] γαρ [*gar* : En effet] πυρι [*puri* : de feu] αλισθησεται [*alithesetai* : salé] και [*kai* : et] πασα [*pasa* : tout] θυσια [*thusia* : sacrifice] αλι [*ali* : sel] αλισθησεται [*alithesetai* : salé] ».

Qu'est-ce que cela signifie que tout sacrifice sera salé de sel ? Regardons les contextes de la relation entre le sacrifice et le sel dans d'autres passages de l'Écriture. Lisons Lévitique 2.13 :

¹³ Tu mettras du sel sur toutes tes offrandes ; **tu ne laisseras point ton offrande manquer de sel**, signe de l'alliance de ton Dieu ; **sur toutes tes offrandes tu mettras du sel**.

Dans ce verset, le sel est utilisé dans l'offrande devant Dieu dans le cadre de l'Alliance de la Loi. Lisons maintenant Nombres 18.8, 19 :

⁸ L'Éternel dit à Aaron : Voici, **de toutes les choses que consacrent** les enfants d'Israël, je te donne celles qui me sont offertes par élévation ; je te les donne, à toi et à tes fils, comme droit **d'onction, par une loi perpétuelle**. [L'ONCTION SACERDOTALE]

¹⁹ Je te donne, à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle, **toutes les offrandes** saintes que les enfants d'Israël présenteront à l'Éternel par élévation. **C'est une alliance inviolable [du sel, heb *melach* מֶלַח] et à perpétuité heb *'ôlâm* אֲלֵימָּוֶת]** devant l'Éternel, pour toi et pour ta postérité avec toi. [C.F. LE SEL, L'OFFRANDE, LE SACERDOCE ÉTERNEL].

Dans le verset 19, la version Louis Segond citée, on lit, « C'est une alliance inviolable », où le mot traduit comme « inviolable », dans la version hébreu, est *melach* (מֶלַח) dont la signification exacte est « sel » ; donc la traduction précise est, « c'est une alliance du sel ». Dans la Bible du Semeur, dans ce verset, il y a une note de bas de page qui dit : « En hébreu : une alliance de sel, c'est-à-dire, comme le précise le mot suivant : immuable, perpétuelle (voir Lv 2.13). Chaque sacrifice devait être salé de sel (Comparer Mt 5.13 ; Mc 9.49 - 50 ; Col 4.6) ».

Notons qu'aux versets 8 et 10 de Nombres 18, une relation est établie entre les offrandes et l'alliance du sel qui est éternelle ; cela est confirmé dans Lévitique 2 : 13, car il est dit que toute offrande devait être assaisonnée de sel ; cela rappelle le verset 49 de Marc 9 qui est prophétique, où Jésus dit que tout sacrifice sera salé avec du sel ; regardons la comparaison des deux versets :

Tableau 5

Comparaison entre Lévitique 2.13 et Marc 9.49

Lévitique 2.13	Marc 9.49
¹³ Tu mettras du sel sur toutes tes offrandes ; tu ne laisseras point ton offrande manquer de sel, signe de l'alliance de ton Dieu ; sur toutes tes offrandes tu mettras du sel.	⁴⁹ En effet, tout homme sera salé de feu [et tout sacrifice sera salé de sel] (SG21).

L'Église endormie, qui n'a pas été retranchée bien qu'elle ait perdu son sel, est celle qui doit être salée par la discipline du Seigneur (Hé 12.5-11), afin qu'elle soit une offrande pure, un sacrifice vivant et saint pour le Seigneur, et qu'elle puisse être ressuscitée au jour de l'enlèvement (Romains 12.1). L'Église apostate, outre qu'elle a perdu son sel et qu'elle est devenue insipide et sans valeur, a foulé aux pieds le Fils de Dieu, a considéré son sang comme impur et a outragé le Saint-Esprit ; c'est pourquoi le Seigneur l'a retranchée, l'a chassée (Matthieu 5.13).

Le Seigneur salera l'Église endormie de deux manières : (a) par la discipline qui est une souffrance pour elle, afin que s'accomplisse la Parole selon laquelle tout sacrifice sera salé avec du sel, et le commandement du Roi selon lequel les croyants doivent avoir du sel en eux-mêmes (Marc 9.50 b) ; (b) la seconde manière que le Seigneur utilisera pour saler son Église est la Parole éternelle, qu'il a donnée à l'Église réveillée et qu'elle a gardée (Col 4.6 ; Apocalypse 3.10). Le Seigneur utilisera ses prêtres pour porter aux nations l'enseignement du calendrier prophétique, des promesses éternelles, de la venue du Christ lors de l'enlèvement et des jugements. Ainsi, l'Église endormie se réveillera et sera revêtue du

vêtement de la justice, tissé avec la promesse principale qui est la semence sainte éternellement multipliée. L'Église qui se réveille sera également ointe et revêtue de l'habit de noces, lequel sera aussi parfumé des arômes de la louange pure et sainte qu'est la Parole chantée.

Le sel est donc lié à l'offrande, à l'éternité et aux promesses éternelles. C'est pourquoi, dans les versets 8 et 19 de Nombres 18, Moïse parle de l'onction sacerdotale par un statut éternel. Le sel était utilisé dans les offrandes élevées ; il s'agit d'une « alliance perpétuelle de sel ». Lisons 2 Chroniques 13.5 :

⁵ Ne devez-vous pas savoir que l'Éternel, le Dieu d'Israël, **a donné pour toujours à David la royauté sur Israël, à lui et à ses fils, par une alliance inviolable [alliance du sel, héb. *melach* מֶלַח] ? [Sel ; c.f. royaume, sacerdoce, prêtrise royale].**

Dans ce verset, le sel est lié à la royauté, à la prêtrise royale, car Dieu dit qu'il a donné à David et à ses fils le royaume en vertu d'une alliance de sel (heb *berîyth* [בְּרִית] *melach* [מֶלַח]). Nous pouvons apprécier ici la loi de l'héritage du gouvernement pour l'éternité.

Le sel apparaît aussi dans les sacrifices qui s'offriront dans le Royaume Millénaire. Examinons maintenant Ézéchiel 43.22-27 ; le contexte est le Royaume Millénaire, le temple Millénaire et la fête des Tabernacles, on peut voir que l'auteur détaille l'utilisation du sel sur les prêtres dans le verset 24 ; lisons :

²² Le second jour, tu offriras en expiation un bouc sans défaut ; on purifiera ainsi l'autel, comme on l'aura purifié avec le taureau.

²³ Quand tu auras achevé la purification, tu proposeras un jeune taureau sans défaut, et un bélier du troupeau sans défaut.

²⁴ Tu les offriras devant l'Éternel ; les sacrificateurs jetteront du sel sur eux, et les offriront en holocauste à l'Éternel.

²⁵ Pendant sept jours, tu sacrifieras chaque jour un bouc comme victime expiatoire ; on sacrifiera aussi un jeune taureau et un bélier du troupeau, l'un et l'autre sans défaut.

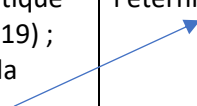
²⁶ Pendant sept jours, on fera l'expiation et la purification de l'autel, on le consacrera.

²⁷ Lorsque ses jours seront accomplis, dès le huitième jour et à l'avenir les sacrificateurs offriront sur l'autel vos holocaustes et vos sacrifices d'actions de grâces. Et, je vous serai favorable, dit le Seigneur, l'Éternel.

Examinons une comparaison entre Matthieu 5, Marc 9 et Colossiens 4 à partir du mot sel :

Tableau 6

Le sel : La comparaison entre les passages de Matthieu 5, Marc 9 et Colossiens 4

Matthieu 5	Marc 9	Colossiens 4
<p>¹¹ Heureux serez-vous, lorsqu'on vous outragera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement de vous toute sorte de mal, à cause de moi. ¹² Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense sera grande dans les cieux ; car c'est ainsi qu'on a persécuté les prophètes qui ont été avant vous. ¹³ Vous êtes <u>le sel</u> de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on ? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes.</p>	<p>⁴⁷ Et si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le ; mieux vaut pour toi entrer dans le royaume de Dieu n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans la géhenne, ⁴⁸ où leur ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. ⁴⁹ Car tout homme sera salé de feu. ⁵⁰ <u>Le sel</u> est une bonne chose ; mais si le sel devient sans saveur, avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres.</p>	<p>² Persévérez dans la prière, veillez-y avec actions de grâces. ³ Priez en même temps pour nous, afin que Dieu nous ouvre une porte pour la parole, en sorte que je puisse annoncer le mystère de Christ, pour lequel je suis dans les chaînes, ⁴ et le faire connaître comme je dois en parler. ⁵ Conduisez-vous avec sagesse envers ceux du dehors [gr. <i>pros</i>, πρὸς : vers, à l'égard de, contre, devant] [à l'égard des personnes extérieures], et rachetez [gr. <i>exagorazo</i>, ἐξαγοράζω] le temps [gr. <i>kairos</i> καιρός]. ⁶ Que votre parole soit toujours accompagnée de grâce, assaisonnée <u>de sel</u>, afin que vous sachiez comment il faut répondre à chacun.</p>
<p>Le sel est la Sainte Église. Le sel sans saveur est rejeté, foulé aux pieds ; cela fait référence à l'Église apostate qui a subi le jugement d'abandon ; le Seigneur lui a donné une lettre de divorce, l'a expulsée. C'est le jugement d'abandon.</p>	<p>Avoir du sel est d'être une offrande vivante et sainte (Romains 12, 1 ; cf. Lévitique 2, 13) (Psaume 51, 16 - 19) ; c'est avoir la Parole de la grâce qui est éternelle.</p>	<p>Parole assaisonnée de sel : c'est la Parole de grâce, la Parole de l'éternité.</p> 

À continuation, voyons les conclusions que nous pouvons tirer de l'analyse que l'on vient de faire à partir de versets étudiés :

(a) Marc 9.49-50 dit : « ⁴⁹ **Car tout homme sera salé de feu.** ⁵⁰ Le sel est une bonne chose ; mais si le sel devient sans saveur, avec quoi l'assaisonnerez-vous ? Ayez du sel en vous-mêmes, et soyez en paix les uns avec les autres ». Ces versets affirment que les instruments du jugement (qui sont les juge-prêtres de la sainte Église) doivent être salés par le feu de l'épreuve parce qu'ils sont un holocauste, une offrande ; en conséquence, ils doivent

présenter leur corps comme un sacrifice vivant, saint, car tout sacrifice ou offrande doit être salé avec du sel (Romains 12.1; Philippiens 2.17 ; Mark 9.49).

(b) Les instruments de Dieu pour le jugement sont ses enfants, qui sont également des juges-épreuves-témoins-témoignes connus du Seigneur dès avant la fondation du monde ; c'est pourquoi le Seigneur coupe l'obstacle (héb. *mikshowl* : לִישׁוֹן), le piège (héb. *mowqesh* : שׁוֹיִן), la pierre d'apponement (gr. *skandalon*, σκάνδαλον), si ses juges s'égarerent de lui, à cause des écueils de leurs cœurs qui sont ses idoles, l'amour pour les biens de cette Terre, qui éloignent les enfants de Dieu et font qu'ils abandonnent son premier amour, le Seigneur et sa Parole éternelle. Dieu coupe la pierre d'achoppement si ses enfants refusent de la couper ; c'est la signification de ce que Jésus a dit sur arracher l'œil, couper la main et le pied s'ils sont occasion de chute (gr. *skandalizō*, σκανδαλίζω).

Le Seigneur utilise la métaphore de l'œil qui doit être coupé, si l'enfant de Dieu ne veut pas le faire, la signification biblique est : regarder charnellement, fixer les yeux sur cette Terre. À propos du pied, les sens sont : (i) marcher boiteux : après avoir décrit le châtement sur ses enfants, dans Hébreux 12.5 - 11, Dieu dit que cette correction, avec l'épreuve de feu (saler de sel), cause que les pieds se raffermissent, suivent des vois droites, pour que les enfants de Dieu boiteux ne deviennent plus ; lisons Hébreux 12 : 12 - 13 : « ¹² Fortifiez donc vos mains languissantes Et vos genoux affaiblis ; ¹³ et suivez avec vos pieds des voies droites, afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse. (ii) La métaphore du pied, à l'égard de supprimer la pierre d'achoppement, signifie aussi être enraciné sur cette Terre, quitter le chemin éternel, ne pas mettre pour chaussure aux pieds le zèle que donne l'Évangile de paix (Éphésiens 6.15). (iii) Enfin, la métaphore de la main signifie être charnel, faire des choses et des actions corruptibles, loin de l'éternité, loin de la présence de Dieu dans la Nouvelle Jérusalem.

En conclusion, le Seigneur exécute son œuvre de couper les pierres d'achoppement (œil, pieds, mains) chez ceux dont Il sait qu'ils se repentiront par sa méthode du châtement, du

feu de l'épreuve, de saler du sel, afin que toute Église qui va être enlevée para Christ soit un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu (Romains 12.1) ; car l'Église apostate a déjà été coupée et vomie. Le Seigneur va supprimer la pierre d'achoppement dans ceux qu'il connaît, qui sont ses enfants, ses serviteurs, ses juges, mais qui se sont éloignés de la Parole de Dieu ; voyons les deux méthodes :

(a) Par l'exhortation (avertissements) (Hébreux 12.5 ; 13.22 ; 2 Pierre 3.1).

(b) Par l'application du châtiment, qui est un jugement, car le Seigneur juge l'enfant de Dieu, pèse son cœur, ses œuvres et ses pensées, et les examine ; cette discipline est à travers la **punition et en battant de coups, en frappant** (Jérémie 30.14 ; Luc 12.47).

L'objectif des méthodes précédentes est la sanctification, afin que l'enfant de Dieu puisse participer à la sainteté du Roi (Hébreux 12.10) pour accomplir la mission et être un témoin, un témoignage, une preuve et un juge fidèle. Lisons Hébreux 12.1 - 6 :

¹ Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, **rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement**, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte,

² ayant les regards sur Jésus, le chef et le consommateur de la foi, qui, en vue de la joie qui lui était réservée, a souffert la croix, méprisé l'ignominie, **et s'est assis à la droite du trône de Dieu.**

³ Considérez, en effet, celui qui a supporté contre sa personne une telle opposition de la part des pécheurs, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée.

⁴ Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en luttant contre le péché.

⁵ Et vous avez oublié l'exhortation qui vous est adressée comme à des fils : Mon fils, ne méprise pas **le châtiment** du Seigneur, Et ne perds pas courage lorsqu'il te reprend ;

⁶ Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, Et il **frappe de la verge** tous ceux qu'il reconnaît pour ses fils.

Aux versets 5 et 6 d'Hébreux 12, Paul cite le passage de Job 5.17 - 18, lisons qui dit que le châtiment produit joie, et c'est pourquoi l'enfant de Dieu ne peut pas le sous-estimer ; lisons :

¹⁷ **Heureux [heb 'eshet אִשְׁתֵּי] l'homme que Dieu châtie [heb yâkash יַכְּ] ! Ne méprise [heb mâ'as מֵאָס] pas la correction [heb mûsâr מוֹסָר] du Tout Puissant.**

¹⁸ Il fait la plaie, et il la bande ; Il blesse, et sa main guérit.

Examinons les mots hébreux et leur signification du verset 17 de Job 5 (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000) :

- « **Heureux** » (*'esher* [אֲשֵׁר]) : bienheureux, joyeux.
- « **Châtie** » (*yâkach* [יָכַח]) : être juste (c'est-à-dire correct) ; justifier ou condamner ; châtier, en tout état de cause.
- « **Méprise** » (*mâ'as* [מָאַס]) : rejeter, rejeter, mépriser, dédaigner, détester, refuser, rejeter, réprouver.
- « **Correction** » (*mûsâr* [מוֹסָר]) : au sens propre, châtiment ; au sens figuré, reproche, avertissement ou instruction ; châtiment, correction, discipline, doctrine, instruction, réprimande.

Hébreux 12.1 – 6, Paul cite également le livre des Proverbes 3.11-12 :

¹¹ Mon fils, ne **méprise** [heb *mâ'as* מָאַס] pas la **correction** [heb *mûsâr* מוֹסָר] de l'Éternel, Et ne **t'effraie point** [heb *qûts* קִיץ] de ses **châtiments** [heb *tôkêchâh* תּוֹכְחָה]

¹² Car l'Éternel **châtie** [heb *yâkach* יָכַח] celui qu'il aime, Comme un père l'enfant qu'il chérit.

Examinons aussi les mots hébreux et leur signification dans ces versets de Proverbes (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000) :

- « **Méprise** » (*mâ'as* [מָאַס]) : rejeter, rejeter, mépriser, dédaigner, détester, refuser, rejeter, réprouver.
- « **Correction** » (*mûsâr* [מוֹסָר]) : châtiment ; au sens figuré, reproche, avertissement ou instruction, discipline, doctrine, instruction, réprimande.
- « **T'effraie** » (*qûts* [קִיץ]) : par l'idée de « se couper de », être (causative : rendre) dégoûté ou inquiet, être affligé, être chagriné, détester, vexer, être fatigué.
- « **Châtiments** » (*tôkêchâh* [תּוֹכְחָה]) : réfutation, preuve (même à décharge), argument, châtiment, correction, raisonnement, réprimande, reproche.
- « **Chatie** » (*yâkach* [יָכַח]) : être juste (c'est-à-dire correct), justifier ou condamne, châtier, convaincre, corriger, juger, réprimander, réprouver.

Après ces versets, dans Proverbes 3.13 -18, on lit :

¹³ Heureux l'homme qui a **trouvé la sagesse**, Et l'homme qui **possède l'intelligence** !

¹⁴ Car le gain qu'elle procure est préférable à celui de l'argent, Et le profit qu'on en tire vaut mieux que l'or ;

¹⁵ Elle est plus précieuse que les perles, Elle a plus de valeur que tous les objets de prix.

¹⁶ Dans sa droite est une longue vie [RÉFÉRENCE À L'ÉTERNITÉ] ; Dans sa gauche, la richesse et la gloire. [RÉFÉRENCE À LA RICHESSE DE LA GLOIRE : Éphésiens 1.18]

¹⁷ Ses voies sont **des voies agréables**, Et tous ses sentiers sont paisibles.

¹⁸ Elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent, Et ceux qui la possèdent sont heureux.

La sagesse mentionnée dans Proverbes 3.13 - 18 est liée à celle que l'on trouve dans Colossiens 1.9 - 14 :

⁹ C'est pour cela que nous aussi, depuis le jour où nous en avons été informés, nous ne cessons de prier Dieu pour vous, et de demander que vous soyez **remplis de la connaissance de sa volonté**, en toute **sagesse et intelligence spirituelle**,

¹⁰ pour marcher d'une manière digne du Seigneur et lui être entièrement agréables, portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres **et croissant par la connaissance de Dieu**,

¹¹ fortifiés à tous égards par sa puissance glorieuse, en sorte que vous soyez toujours et avec joie persévérants et patients.

¹² Rendez grâce au Père, qui vous a rendus capables d'avoir **part à l'héritage des saints dans la lumière**,

¹³ qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume du Fils de son amour,

¹⁴ en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés.

Dans ce passage, Paul parle de la connaissance de la volonté de Dieu grâce à cette sagesse et à cette intelligence spirituelle ; il fait également référence à la connaissance de l'héritage éternel avec ses promesses, données dans le cadre d'alliances éternelles faites par le Seigneur. Les apostats ont rejeté cette sagesse et ont choisi une sagesse humaine et diabolique. C'est pourquoi le Seigneur a déversé et déversera son jugement sur eux.

Dans le passage d'Hébreux 12.1 - 6, que nous étudions, Paul cite aussi le Psaume 94 aux versets 5 et 6, dont le thème central est le JUGEMENT. Lisons le Psaume 94.12 - 17 :

¹² **Heureux [heb 'esher אֵשֶׁר] l'homme que tu châties [heb yâsar יָסַר], ô Éternel ! Et que tu instruis [heb yâsar יָסַר], par ta loi,**

¹³ Pour le calmer aux jours du malheur [RÉFÉRENCE À LA TRIBULATION], Jusqu'à ce que la fosse soit creusée pour le méchant ! [RÉFÉRENCE À LA TRIBULATION]

¹⁴ Car l'Éternel ne délaisse pas son peuple, Il n'abandonne pas son héritage ;

¹⁵ **Car le jugement [heb *mishpât* מִשְׁפָּט] sera conforme [SG21 : « on rendra de nouveau » ; heb *shûb* שׁוּב] à la justice [heb *tsedeq* צְדָקָה].** Et tous ceux dont le cœur est droit l'approuveront.

¹⁶ Qui se lèvera pour moi contre les méchants ? Qui me soutiendra contre ceux qui font le mal ?

¹⁷ Si l'Éternel n'était pas mon secours, Mon âme serait bien vite dans la demeure du silence.

Examinons les mots hébreux qui confirment que le jugement est au cœur du Psaume 94 (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000) :

- « **Heureux** » (heb *esher* [אֲשֵׁר]) : bienheureux, joyeux.
- « **Tu châties** » (heb *yâsar* [יָסַר]) : châtier, au sens propre (avec des coups) ou au sens figuré (avec des mots) ; donc instruire, corriger, instruire, punir, réformer, réprimander, endolorir, enseigner.
- « **Instruis** » (heb *lâmad* [לָמַד]) : enseigner.
- « **Jugement** » (heb *mishpât* [מִשְׁפָּט]) : proprement un verdict (favorable ou défavorable) prononcé judiciairement, en particulier une sentence ou un décret formel, loi humaine ou (particulièrement) divine, individuelle ou collective, y compris l'acte, le lieu, le procès, le crime et la peine ; abstraitement, *mishpât* signifie également « justice », y compris un droit ou un privilège particulier (statutaire ou coutumier).
- « **Sera conforme** » (SG21 : « On rendra de nouveau. ») (heb *shûb* [שׁוּב]) : restaurer, récupérer, retourner, inverser, convertir, remettre en place.
- « **La justice** » (heb *tsedeq* [צְדָקָה]) : le droit, l'équité. C'est la justice éternelle qui commencera dès le Royaume Millénaire du Christ. Daniel 9 parle de cette justice dans le Royaume Éternel ; lisons le verset 24 :

²⁴ Soixante-dix semaines ont été fixées sur ton peuple et sur ta ville sainte, pour faire cesser les transgressions et mettre fin aux péchés, pour expier l'iniquité et amener **la justice éternelle**, pour sceller la vision et le prophète, et pour oindre le Saint des saints.

Dans le passage d'Hébreux 12.1 - 6, les versets 73 - 77 du Psaume 119 sont également cités ; lisons :

⁷³ Tes mains m'ont créé, elles m'ont formé ; Donne-moi l'intelligence, pour que j'apprenne tes commandements !

⁷⁴ Ceux qui te craignent me voient et se réjouissent, Car j'espère en tes promesses.

⁷⁵ **Je sais, ô Éternel ! que tes jugements [heb *tsedeq* צְדָקָה] sont justes [heb *mishpât* מִשְׁפָּט] ; C'est par fidélité que tu m'as humilié [heb *ânâh* אָנָּה].**

⁷⁶ Que ta bonté soit ma consolation, Comme tu l'as promis à ton serviteur !

⁷⁷ Que tes compassions viennent sur moi, **pour que je vive !** / Car ta loi fait mes délices.

Le terme hébreu pour le mot « humilié » est *ânâh* (אָנָּה) qui signifie « affliger, châtier, blesser, affaiblir ». Après avoir donné l'exhortation sur la discipline, Paul dit dans Hébreux 12.7 - 11 :

⁷ **Supportez le châtiment** : c'est comme des fils que Dieu vous traite ; car quel est le fils qu'un père ne châtie pas ?

⁸ Mais si vous êtes exempts du châtiment **auquel tous ont part**, vous êtes donc des enfants illégitimes, et non des fils.

⁹ D'ailleurs, puisque nos pères selon la chair nous ont châtiés, et que nous les avons respectés, ne devons nous pas à bien plus forte raison nous soumettre au Père des esprits, **pour avoir la vie ?**

¹⁰ Nos pères nous châtiaient pour peu de jours, comme ils le trouvaient bon ; mais Dieu nous châtie pour notre bien, **afin que nous participions à sa sainteté.**

¹¹ Il est vrai que tout châtiment semble d'abord un sujet de tristesse, et non de joie ; mais il produit plus tard pour ceux qui ont été ainsi exercés **un fruit paisible de justice.**

Le contexte est projeté vers la fin des temps parce qu'il dit « pour avoir la vie » (Hébreux 12.9 b) et « fruit paisible de la justice » (Hébreux 12.11 b) ; Paul dit aussi que l'objectif du châtiment est de participer à la sainteté du Seigneur sans laquelle personne ne le verra ; c'est pourquoi dans Hébreux 12.14 nous lisons : « Recherchez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle personne ne verra le Seigneur » ; ce verset est projeté vers l'Enlèvement. Lisons maintenant Hébreux 12.12 - 13 :

¹² Fortifiez donc **vos mains languissantes Et vos genoux affaiblis ;**

¹³ et suivez avec vos **pieds des voies droites, afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse.**

Paul décrit ici l'enfant de Dieu qui a péché (qui veut s'éloigner du chemin de l'Évangile) et qui a donc besoin de la discipline du Seigneur. Mais on ne peut pas oublier que le contexte est la fin des temps, lorsque la sainte Église sera ressuscitée à la venue du Seigneur Jésus dans l'Enlèvement ; puisque tout le passage d'Hébreux 12 parle de ce temps, comme nous le confirmerons plus tard. Le Roi purifiera ceux qui font partie de la sainte Église, qui n'ont pas été retranchés dans le jugement d'abandon, et qui ont besoin d'être traité avec le

châtiment ; le Seigneur les sanctifiera par le feu, en les disciplinant, en les châtiant, en les réprimandant et en les purifiant. Il les salera avec du feu et du sel, comme le disent les Écritures (Marc 9. 49).

L'objectif du feu de l'épreuve est que celui qui a les mains tombées (cf. Psaume 137.5), les genoux paralysés et qui boite sous le poids du péché (Hébreux 12.1) soit guéri afin qu'il se redresse, qu'il marche droit, qu'il ne s'écarte pas du chemin de l'Évangile, mais qu'il atteigne le but. Or, il s'agit de ceux que le Seigneur connaît et dont il sait qu'ils sont ses enfants. Ici, nous ne parlons pas des apostats vomis et coupés qui ont abhorré la correction et rejeté derrière leur dos la Parole du Seigneur (Psaume 50.17 - 21) ; Il les a appelés, même avec des épreuves, mais ils n'ont pas voulu écouter, comme le peuple d'Israël et du Juda ont fait. Le Seigneur nous met de nouveau en garde dans Hébreux 12.15 - 17 :

¹⁵ Veillez à ce **que nul ne se prive de la grâce de Dieu** ; à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, ne produise du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés ;

¹⁶ à ce qu'il n'y ait ni impudique, ni profane comme Ésaü, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse.

¹⁷ Vous savez que, plus tard, **voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté**, quoiqu'il la sollicitât avec larmes ; car son repentir ne put avoir aucun effet.

Dans ce passage, Paul avertit l'Église de ne pas faire comme Ésaü qui a mépris les promesses éternelles que Dieu a donné à Abraham ; Ésaü voulait les choses de ce monde et c'est pourquoi a vendu son droit d'aînesse ; donc, le Seigneur lui a rejeté. L'avertissement à l'Église est de ne pas être apostat.

Dans Hébreux 12.18 - 24, nous trouvons le contexte du moment où le Seigneur salera par le feu le sacrifice, qui est l'Église qu'il prendra lors de l'Enlèvement. Il va la saler par le sel juste avant que cette Église entre dans la Nouvelle Jérusalem ; lisons ce passage d'Hébreux 12.18 - 24 :

¹⁸ **Vous** ne vous êtes pas **approchés** d'une montagne qu'on pouvait toucher et qui était embrasée par le feu, ni de la nuée, ni des ténèbres, ni de la tempête,

¹⁹ ni du retentissement de la trompette, ni du bruit des paroles, tel que ceux qui l'entendirent demandèrent qu'il ne leur en fût adressé aucune de plus,

²⁰ car ils ne supportaient pas cette déclaration : Si même une bête touche la montagne, elle sera lapidée.

²¹ Et ce spectacle était si terrible que Moïse dit : Je suis épouvanté et tout tremblant !

²² **Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion**, de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, des myriades qui forment le chœur des anges,

²³ **de l'assemblée [et à l'*ekklesia*]¹⁹** des premiers-nés inscrits dans les cieux, du **juge** qui est le Dieu de tous, **des esprits des justes parvenus à la perfection**,

²⁴ de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, et du sang de l'aspersion qui parle mieux que celui d'Abel.

Ce chapitre 12 se termine par une forte exhortation dans le contexte du jugement ; Hébreux 12.25 - 29 dit :

²⁵ **Gardez-vous de refuser d'entendre celui qui parle** ; car si ceux-là n'ont pas échappé qui refusèrent d'entendre celui qui publiait les oracles sur la terre, combien moins échapperons-nous, **si nous nous détournons de celui qui parle du haut des cieux**,

²⁶ lui, dont la voix alors ébranla la terre, et qui maintenant a fait cette promesse : Une fois encore j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel.

²⁷ Ces mots : Une fois encore, indiquent le changement des choses ébranlées, comme étant faites pour un temps, afin que les choses inébranlables subsistent.

²⁸ C'est pourquoi, recevant **un royaume inébranlable**, montrons notre reconnaissance en rendant à Dieu un culte qui lui soit agréable,

²⁹ avec piété et avec crainte, car **notre Dieu est aussi un feu dévorant**.

Rappelons que nous analysons actuellement le thème des saints, les juges-témoins-témoignages (les prêtres) qui sont les instruments du jugement de Dieu ; ils correspondent à la sainte Église que le Seigneur a utilisée pour couper les apostats (l'Église apostate), dans le jugement d'abandon. Maintenant, ce jugement, il est resté seulement la sainte Église réveillée et l'Église endormie à laquelle appartiennent ceux qui ont besoin de discipline ; donc ils seront salés au feu, salés au sel, purifiés, sanctifiés, punis. L'un des moyens utilisés par le Seigneur pour juger est la prière des prêtres de la sainte Église (les saints, les juges), qui doivent crier par le jugement dans le cadre de leur mission de prier (Apocalypse chapitre 5 ; Luc 18.1 - 8.). Nous avons déjà démontré que la coupe d'or de l'encens (parfums) est remplie de prières de l'Église sainte, lesquelles elle a fait dans cette Terra avant l'Évènement. Ces prières sont des demandes adressées au Seigneur pour qu'il exécute les

¹⁹ La Bible Louis Segond supprime ce terme *ekklesia* (église, congrégation), car le considère redondant, mais rien n'est redondant dans la Parole de Dieu ; lorsque le Seigneur répète ou réitère un mot, c'est avec un but puissant.

autres jugements sur les apostats retranchés (quatre d'entre ces jugements auront lieu avant l'Enlèvement, et trois pendant la Tribulation), et sur le peuple d'Israël et les habitants du monde.

Nous avons déjà examiné les passages qui précèdent Luc 18.1 - 8 sur la parabole du juge inique. Nous avons démontré que le Seigneur va répondre les prières de ses saints, de ses prêtres qui prient selon la volonté de Dieu pour qu'il, qui est le Juge de toute la Terre, exécute ses jugements lesquels ont commencé à se déchaîner juste avant la fin de la dispensation de l'Église, avec le jugement de l'aveuglement, de l'abandon et les autres jugements tels que de la honte, de la maladie et la mort, d'être laissé derrière dans la Tribulation, la détresse « telle qu'il n'y en a point eu de semblable depuis le commencement du monde que Dieu a créé jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais » (Marc 13.19).

Nous avons aussi analysé le chapitre 17 de Luc (qui est le contexte du chapitre 18 où nous trouvons la parabole du juge inique). Regardons maintenant Luc 17.5 - 6, qui parle de la demande des apôtres au Seigneur de leur augmenter la foi, et se rapporte au thème que Jésus enseigne dans Luc 18.1 - 8 ; car au verset 8, le Seigneur pose la question s'il trouve la foi à sa venue. Le thème de ce passage est une prière que nous ne pouvons faire qu'avec une foi éternelle, vivante et précieuse. Il y a une référence à la prière que la sainte Église ferait à la fin des temps, celle que le ministère Berea-Barranquilla fait maintenant. Lisons Luc 17.7-10, qui parle du devoir des serviteurs inutiles :

⁷ Qui de vous, ayant un serviteur qui laboure ou paît les troupeaux, lui dira, quand il revient des **champs** : Approche vite, et mets-toi à table ?

⁸ Ne lui dira-t-il pas au contraire : Prépare-moi à souper, ceins-toi, et sers-moi, jusqu'à ce que j'aie mangé et bu ; après cela, toi, tu mangeras et boiras ?

⁹ **Doit-il de la reconnaissance à ce serviteur parce qu'il a fait ce qui lui était ordonné ?**

¹⁰ Vous de même, **quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire.**

Ce passage s'agit d'un enseignement sur l'humilité du serviteur et la responsabilité d'accomplir la mission confiée ; le contexte est projeté vers la fin des temps lorsque la sainte Église achèvera la mission, avec le pouvoir du Saint-Esprit, et dira au Seigneur : « Merci de

m'avoir permis de servir, car je n'ai rien fait, tu as tout fait Seigneur et tu t'es servi de moi comme du vase de terre que je suis ».

Étudions le contexte plus en détail. Luc 17.11-19 traite de l'étranger lépreux guéri qui revient rendre grâce :

¹¹ Jésus, se rendant à Jérusalem, passait entre la Samarie et la Galilée.

¹² Comme il entra dans un village, dix lépreux vinrent à sa rencontre. Se tenant à distance, ils élevèrent la voix, et dirent :

¹³ Jésus, maître, aie pitié de nous !

¹⁴ Dès qu'il les eut vus, il leur dit : Allez vous montrer aux sacrificateurs. Et, pendant qu'ils y allaient, il arriva qu'ils furent guéris.

¹⁵ L'un d'eux, se voyant guéri, revint sur ses pas, glorifiant Dieu à haute voix.

¹⁶ **Il tomba sur sa face aux pieds de Jésus, et lui rendit grâce. C'était un Samaritain.**

¹⁷ Jésus, prenant la parole, dit : Les dix n'ont-ils pas été guéris ? Et les neuf autres, où sont-ils ?

¹⁸ **Ne s'est-il trouvé que cet étranger pour revenir et donner gloire à Dieu ?**

¹⁹ Puis il lui dit : Lève-toi, va ; **ta foi t'a sauvé.**

Dans ce passage, le Seigneur revient au thème de l'action de grâce d'un Samaritain qui lui a remercié de l'avoir purifié de la lèpre (le péché) ; Jésus parle également de l'humilité, de l'humiliation et de la foi. Dans les versets suivants, Il enseigne la venue du royaume ; lisons Luc 17.20 - 37 :

²⁰ Les pharisiens demandèrent à Jésus **quand viendrait le royaume de Dieu**. Il leur répondit : Le royaume de Dieu ne vient pas de manière à frapper les regards.

²¹ On ne dira point : Il est ici, où : Il est là. Car voici, le royaume de Dieu est au milieu de vous.

²² Et il dit aux disciples : Des jours viendront où vous désirerez voir l'un **des jours du Fils de l'homme**, et vous ne le verrez point.

²³ On vous dira : Il est ici, il est là. N'y allez pas, ne courez pas après.

²⁴ Car, comme **l'éclair resplendit et brille d'une extrémité du ciel** à l'autre, ainsi sera **le Fils de l'homme en son jour**.

²⁵ Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, et qu'il soit rejeté par cette génération.

²⁶ **Ce qui arriva du temps de Noé** arrivera de même **aux jours du Fils de l'homme**. [Cf. Matthieu 24.38 car cela a ainsi été dans les jours qui précèdent le Déluge]

²⁷ Les hommes mangeaient, buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, **jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; le déluge vint, et les fit tous périr**.

²⁸ Ce qui arriva **du temps de Lot** arrivera pareillement. Les hommes mangeaient, buvaient, achetaient, vendaient, plantaient, bâtissaient ;

²⁹ **mais le jour où Lot sortit de Sodome**, une pluie de feu et de souffre tomba du ciel, **et les fit tous périr**.

³⁰ **Il en sera de même le jour où le Fils de l'homme paraîtra.**

³¹ **En ce jour-là**, que celui qui sera sur le toit, **et qui aura ses effets dans la maison**, ne descende pas pour les prendre ; et que celui qui sera dans les champs **ne retourne pas non plus en arrière**.

³² Souvenez-vous de la femme de Lot.

³³ **Celui qui cherchera à sauver sa vie la perdra, et celui qui la perdra la retrouvera.**

³⁴ Je vous le dis, **en cette nuit-là, de deux personnes** qui seront dans un même lit, **l'une sera prise** et l'autre laissée ;

³⁵ **de deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise et l'autre laissée.**

³⁶ De deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé.

³⁷ Les disciples lui dirent : Où sera-ce, Seigneur ? Et il répondit : Où sera **le corps [gr. *soma σωμα*]**, là s'assembleront les aigles.

Dans ce passage, le Seigneur Jésus utilise l'expression « le Fils de l'homme » en faisant référence à la fin des temps (Daniel 7.13) ; nous pouvons le confirmer dans Apocalypse 1.12 - 13 :

¹² Je me retournai pour connaître quelle était la voix qui me parlait. Et, après m'être retourné, je vis sept chandeliers d'or,

¹³ et, au milieu des sept chandeliers, quelqu'un qui ressemblait à un **fil d'homme**, vêtu d'une longue robe, et ayant une ceinture d'or sur la poitrine.

Dans Luc 17.20 - 37, le Seigneur enseigne son calendrier avec le temps de Noé, les temps de Lot, les jours du Fils de l'Homme et les événements qui se produiront ; ce temps commencera avant l'Enlèvement.

Figure 1

Les jours de Fils de l'Homme, de Noé et de Lot.



Il y a une différence entre « les jours du Fils de l'homme » (Luc 17.22) et « le jour où le Fils de l'homme se manifesterà » (Luc 17.30) ; les premiers se réfèrent au temps qui précède l'Enlèvement, car en Luc 17.26-27, la comparaison est faite avec les jours de Noé et les jours de Lot, qui correspondent au temps juste avant que le Christ ne ressuscite l'Église. Il y a donc un chevauchement entre les trois expressions temporelles « les jours du Fils de l'homme », « le temps de Noé » et « le temps de Lot », comme le montre le tableau suivant :

Tableau 7

Comparaison entre les jours du Fils de l'homme et le jour où le Fils de l'homme paraîtra

Les jours du Fils de l'homme (ces jours commencent avant l'Enlèvement de l'Église.)	Le jour où le Fils de l'homme paraîtra. Le début de la Tribulation.
Les temps de Noé (avant le Déluge). Avant l'Enlèvement. L'Église apostate, l'Église endormie et les habitants du monde sont	On compare le début du jugement de la Tribulation avec le jour où Noé est entré dans l'arche et le Déluge est commencé (Luc 17.27).

immergés dans les choses et dans les pratiques terrestres (Luc 17.26 - 27).	
Les temps de Lot. Le temps de la prière de Lot est accompli par la sainte Église qui s'est réveillée et a compris. Les jours de Lot se réfèrent au temps avant l'Enlèvement. L'Église apostate, l'Église endormie et les habitants du monde sont immergés dans les choses et dans les pratiques terrestres ; Ils ne crient pas et ne s'affligent pas devant le Seigneur. (Luc 18.8 ; cf. 2 Pierre 2.6 - 8.)	On compare également le commencement de la Tribulation avec le jour où Lot a quitté Sodome et le Seigneur a fait pleuvoir du ciel sur cette ville et sur Gomorrhe du soufre et du feu. (Luc 17.28 - 29 ; cf. Genèse 19.24).
Cette nuit-là (Luc 17.34 - 36)	Ce jour-là (Luc 17.31)

Ce passage, de Luc 17.20 - 37, précède immédiatement la partie dans laquelle se trouve la parabole de la veuve et du juge inique (Luc 18) que nous avons déjà analysée, et il dessine avec plus de précision le contexte de la fin des temps. Le JUGEMENT est précisé quand on fait la comparaison des jours de Noé (le Déluge) avec les jours de Lot (la destruction de Sodome et Gomorrhe). Dans ce passage de Luc 18, le Seigneur enseigne l'Enlèvement de la sainte Église. Il donne ensuite aux disciples la parabole sur la prière, laquelle est adressée à l'Église de la fin des temps pour qu'elle accomplisse la mission du juge ; et l'une de ses fonctions est de prier avec des imprécations contre l'Église apostate coupée dans le jugement d'abandon.

CHAPITRE 4

LES TÉMOINS AU PROCÈS

Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les éléments du jugement de Dieu qui sont : *le juge*, qui est Lui-même, *son instrument*, qui est sa Parole, la Loi, *les serviteurs juges*, *les témoins* et *les preuves*. Nous avons étudié les deux premiers dans le chapitre 2. Dans le chapitre 3, nous avons examiné les serviteurs comme juges, témoins et preuves ou évidence. Dans ce chapitre 4, nous allons approfondir sur les témoins.

4.1 Dieu est le juge et le témoin

Dans tout jugement, il y a des témoins en faveur ou en contre des accusés. Le Seigneur Jésus-Christ, en plus d'être le juge, est un témoin ; lisons l'Apocalypse 1.5 :

⁵ et de la part de Jésus-Christ, **le témoin fidèle**, le premier-né des morts, et le prince des rois de la terre ! À celui qui nous aime, qui nous a délivrés de nos péchés par son sang...

Dans l'Ancien Testament, nous voyons que Dieu est témoin, qu'il témoigne, qu'il porte témoignage ; examinons ces termes et leur relation avec les jugements dans la table suivante :

Tableau 1

Les mots « témoin, témoigner, témoignage », associés à Dieu et aux jugements

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
<p>Néhémie 9.29 - 30 : ²⁹ Tu les conjuras [heb 'ûd טוּ] de revenir à ta loi ; et ils persévérèrent dans l'orgueil, ils n'écouterent point tes commandements [heb <i>mitsvâh</i> מִצְוָה], ils péchèrent contre tes ordonnances [heb <i>mishpâṭ</i> מִשְׁפָּט], qui font vivre celui qui les met en pratique, ils eurent une épaule rebelle, ils raidirent leur cou, et ils n'obéirent point. ³⁰ Tu les supportas de nombreuses années, tu leur donnas des avertissements [heb 'ûd טוּ] par ton esprit, par tes prophètes ; et ils ne prêtèrent point l'oreille. Alors tu les livras entre les mains des peuples étrangers.</p>	<p>Dieu témoigne : - Avec la Parole, la Loi, les commandements, ses jugements. - Avec son Saint-Esprit. - Avec ses prophètes.</p>	<p>Dans sa prière, les lévites ont résumé l'histoire d'Israël en deux périodes : (a) depuis que ce peuple est sorti d'Égypte, lorsque le Seigneur a donné ses commandements (jugements) aux Israélites et les a exhortés, mais que, par orgueil, ils se sont rebellés contre Dieu et se sont endurcis ; (b) toutes les années qui ont suivi, y compris l'époque des rois jusqu'au jugement de la captivité. Les lévites disent que le Saint-Esprit a rendu témoignage au peuple d'Israël, par l'intermédiaire des prophètes, mais qu'il n'a pas écouté. Le Seigneur témoigne en faveur de la repentance, en avertissant, en exhortant.</p>
<p>Psaumes 50.7 : Écoute, mon peuple ! et je parlerai ; Israël ! et je t'avertirai [héb. 'ûd טוּ]. Je suis Dieu, ton Dieu.</p>	<p>Dieu témoigne par Lui-même</p>	<p>Dans Néhémie 9.29 - 30, nous avons vu que le Seigneur témoigne pour que le peuple d'Israël se repente ; ici, dans le Psaume 50. 7, Dieu témoigne pour que le peuple d'Israël soit jugé. Nous voyons donc deux fonctions du témoignage.</p>
<p>Jérémie 29.23 : Et cela arrivera parce qu'ils ont commis une infamie en Israël, se livrant à l'adultère avec les femmes de leur prochain, et parce qu'ils ont dit des mensonges en mon nom, quand je ne leur avais point donné d'ordre. Je le sais, et j'en suis témoin [héb. 'êd טוּ], dit l'Éternel.</p>	<p>Dieu témoigne par Lui-même</p>	<p>Ici, le Seigneur ajoute un autre sens à celui de témoin et se réfère au fait qu'il a été témoin des péchés commis par Israël et Juda ; le peuple a péché devant Dieu. Comment l'homme peut-il se soustraire au fait que Dieu sait tout et qu'il est témoin oculaire de tout ce qu'il fait ? Le Psaume 11.4 dit : « L'Éternel est dans son saint temple, L'Éternel a son trône dans les cieux ; Ses yeux regardent, Ses paupières sondent les fils de l'homme ». Apocalypse 2. 13 dit : « Je sais où tu demeures, je sais que là est le trône de Satan... »</p>
<p>Jean 3.11 - 12 : ¹¹ En vérité, en vérité, je te le dis, nous disons ce que nous savons, et nous rendons témoignage [gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] de ce que nous avons vu ; et vous ne recevez pas notre témoignage [gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω]. ¹² Si vous ne croyez pas quand je vous ai parlé des choses terrestres, comment croirez-vous</p>	<p>Dieu témoigne par Lui-même</p>	<p>Témoigner signifie ici rendre témoignage par la prédication et l'enseignement de la Parole, comme on le trouve dans Néhémie 9. 29 - 30. Comme l'a fait la génération d'Israël qui a péri dans le désert et les peuples d'Israël et de Juda qui ont subi le jugement de la captivité, de même a fait la génération à laquelle Jésus a rendu témoignage. Elle n'a pas reçu le témoignage, s'est rebellée de manière hautaine et arrogante, jusqu'à tuer le Seigneur. L'Église apostate a fait de même ; elle n'a pas voulu recevoir le témoignage du Seigneur, son</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
quand je vous parlerai des choses célestes ?		enseignement éternel, sa Parole, ses avertissements constants par l'intermédiaire de ses prophètes. À cause de ces péchés. L'Église apostate a été retranchée.
<p>Jean 5.31 - 38 : ³¹ Si c'est moi qui rends témoignage [je témoigne : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] de moi-même, mon témoignage [gr. <i>marturia</i>, μαρτυρία] n'est pas vrai. ³² Il y en a un autre qui rend témoignage [témoigne : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] de moi, et je sais que le témoignage [gr. <i>marturia</i>, μαρτυρία] qu'il rend de moi est vrai. ³³ Vous avez envoyé vers Jean, et il a rendu témoignage [je témoigne : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] à la vérité.</p> <p>³⁴ Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage ; mais je dis ceci, afin que vous soyez sauvés.</p> <p>³⁵ Jean était la lampe qui brûle et qui luit, et vous avez voulu vous réjouir une heure à sa lumière. ³⁶ Moi, j'ai un témoignage plus grand [je témoigne : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] que celui de Jean ; car les œuvres que le Père m'a donné d'accomplir, ces œuvres mêmes que je fais, témoignent [témoigner : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] de moi que c'est le Père qui m'a envoyé. ³⁷ Et le Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage [je témoigne : gr. <i>martureo</i>, μαρτυρέω] de moi. Vous n'avez jamais entendu sa voix, vous n'avez point vu sa face, ³⁸ et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez pas à celui qu'il a envoyé.</p>	<p>Dieu le Père témoigne</p>	<p>Jésus rappelle aux religieux la loi selon laquelle deux ou trois témoins doivent être utilisés pour certifier un événement (Nombres 35. 29 - 34 ; Deutéronome 17. 2 - 13 ; 19, 15 - 21) ; dans ce cas, le Seigneur mentionne : (a) Jean-Baptiste qui a témoigné que Jésus était l'Agneau de Dieu (Jean 1. 19 - 28, 36) ; (b) les œuvres que le Père a données au Christ pour qu'Il les accomplît (Jean 5. 36) ; et (c) le Père Lui-même (Jean 5. 37).</p> <p>Or, la Loi parle de deux ou trois témoins pour attester un crime, notamment pour appliquer la peine de mort contre le transgresseur (Deutéronome 17.6 ; 19.15) ; il est intéressant de noter que le Seigneur mentionne cette loi en sa faveur pour attester que sa Parole est vraie et qu'Il est Dieu, le Messie (Jean 5.31 - 32). Plus tard, les religieux ont aussi utilisé des témoins, mais des faux, pour accuser le Seigneur et le condamner ; pourtant, dès le début de son ministère, il y a eu de nombreux témoins en faveur du Seigneur, comme ceux qu'il cite dans ce passage de Jean 5.31 - 38 ; au verset 30, il avait déjà dit que son jugement était juste, parce qu'il recherchait la volonté du Père ; et en Jean 5. 27, il affirme que le Père Lui a donné l'autorité d'exécuter le jugement, parce qu'Il est le Fils de l'homme, expression qui renvoie à la fin des temps (cf. Daniel 7.13) ; Jésus a aussi dit plus haut, au verset 22, que le Père a remis tout le jugement au Fils.</p> <p>Jésus savait que les religieux finiraient par le condamner. Cependant, sa mort était un jugement pour eux et pour tout Israël ; c'est pourquoi le Seigneur leur a parlé pour qu'ils soient sauvés, pour qu'ils aient la vie (Jean 5.21, 24 - 26, 34) ; mais les religieux ont rejeté le Seigneur, sa Parole et son témoignage certifié comme vrai par tous les témoins que Jésus leur a mentionnés.</p> <p>Il est frappant de voir qu'au fur et à mesure que le ministère du Seigneur progressait, le jugement contre Israël progressait également ; les preuves s'accumulaient, les accusations et les témoins veillaient ; le Père et le Saint-Esprit étaient les principaux, deux témoins. Mais, pendant le jugement divin contre Israël progressait, le jugement des religieux contre le Seigneur Jésus-Christ</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
		<p>progressait également. Finalement, aux yeux de tous, le Seigneur Jésus a été déclaré coupable, condamné à mort, accusé de faux prophète, de faux maître, d'avoir une secte, celle des Nazaréens ; enfin, tous ont vu le châtiment sur Jésus à cause de toutes ces accusations faussement portées contre Lui.</p> <p>La peine et le châtiment contre Jésus semblaient justes, car les preuves étaient nombreuses ; mais devant Dieu celles-ci étaient toutes fausses et les vrais coupables étaient tous les religieux, le peuple d'Israël sur lequel tomberaient tous les jugements écrits dans la Parole : le jugement de l'aveuglement, le jugement d'abandon, le jugement de la honte, le jugement de la maladie et de la mort, le jugement d'être jeté en Enfer ; car tous ceux qui ont rejeté le Seigneur et sont morts sont allés au Lieu de tourment et seront ressuscités après le Royaume Millénaire pour être jetés dans le Lac de Feu. Ces châtiments sont aussi pour les apostats qui ont déjà été retranchés et n'appartiennent pas à l'Église de Jésus.</p>
<p>Romains 1.9 : Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin [gr. <i>martus</i>, <i>μάρτυς</i>] que je fais sans cesse mention de vous...</p>	<p>Dieu le Père témoigne</p>	<p>Paul énonce trois affirmations puissantes : (a) que Dieu était son témoin ; (b) qu'il servait sincèrement l'Évangile ; et qu'il remplissait la mission que le Seigneur lui avait confiée.</p> <p>Les apostats ont de nombreux témoins qui sont tous ceux qui fréquentent leurs temples démoniaques ; ceux-ci les louent. Cependant, que peuvent faire ces apostats si Dieu, le Témoin fidèle, les nomme « anathèmes maudits » ?, si le Seigneur est témoin que leurs œuvres sont mauvaises ?, si Dieu témoigne que les apostats se servent eux-mêmes, non le Seigneur ?, si Dieu voit qu'ils servent Satan ?</p>
<p>Philippiens 1.8 - 11 : ⁸ Car Dieu m'est témoin [gr. <i>martus</i>, <i>μάρτυς</i>] que je vous chéris tous avec la tendresse de Jésus-Christ.⁹ Et ce que je demande dans mes prières, c'est que votre amour augmente de plus en plus en connaissance et en pleine intelligence ¹⁰ pour le discernement des choses les meilleures, afin que vous soyez purs et irréprochables pour le jour de Christ,¹¹ remplis du</p>	<p>Dieu témoigne par Lui-même</p>	<p>Paul dit que Dieu est le témoin de son amour envers les membres des églises . Cet amour consistait en ce que l'apôtre avait gardé la Parole de Dieu dont il était aussi un témoin, ce qui est le véritable amour (1 Jean 5.1 - 3).</p> <p>L'amour de l'apôtre s'est aussi manifesté en ce qu'il a enseigné aux églises, la Parole pure et éternelle, ce qui est confirmé lorsqu'il a dit qu'il a prié pour que l'amour abondât dans les frères en connaissance et en pleine intelligence. L'église, remplie de la Parole, de la connaissance de Dieu, remplie de l'amour de Dieu et aime</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
fruit de justice qui est par Jésus Christ, à la gloire et à la louange de Dieu.		ses frères en abondance. En revanche, les églises, les pasteurs et les ministres qui sont remplis de sagesse humaine, de psychologie et de doctrines terrestres, sont ceux qui sont débordants de haine, de racines d'amertume, de meurtre, de mort, de pourriture, d'enfer ; ce sont les églises apostates qui prêchent et montrent un faux amour, des émotions et des sentiments de la nature de péché, la chair, la Perverse.
<p>1 Thessaloniens 2.4 - 6, 10 - 12 : ⁴ mais, selon que Dieu nous a jugés dignes de nous confier l'Évangile, ainsi nous parlons, non comme pour plaire à des hommes, mais pour plaire à Dieu, qui sonde nos cœurs. ⁵ Jamais, en effet, nous n'avons usé de paroles flatteuses, comme vous le savez ; jamais nous n'avons eu la cupidité pour mobile, Dieu en est témoin [gr. <i>martus, μάρτυς</i>]. ⁶ Nous n'avons point cherché la gloire qui vient des hommes, ni de vous ni des autres ; nous aurions pu nous produire avec autorité comme apôtres de Christ...</p> <p>¹⁰ Vous êtes témoins [gr. <i>martus, μάρτυς</i>], et Dieu l'est aussi, que nous avons eu envers vous qui croyez une conduite sainte, juste et irréprochable. ¹¹ Vous savez aussi que nous avons été pour chacun de vous ce qu'un père est pour ses enfants, ¹² vous exhortant, vous consolant, vous conjurant de marcher d'une manière digne de Dieu, qui vous appelle à son royaume et à sa gloire.</p>	Dieu témoigne par Lui-même	<p>Paul dit que Dieu est témoin contre les apostats qui prêchent pour plaire aux hommes, qui emploient des paroles flatteuses, qui couvrent leur avidité pour les choses de la Terre en utilisant l'Évangile, qui recherchent la gloire des hommes. Que pourront faire ces maudits anathèmes, si Dieu témoigne contre eux ? Est-ce que le Seigneur n'a pas écrit aux Cieux toutes les paroles et tous les actes méchants des apostats ? Bien sûr que c'est ainsi. Est-ce que le Seigneur n'a pas pesé leurs cœurs ? Le Seigneur a enregistré tous leurs péchés, il a pesé leurs cœurs. C'est pourquoi Dieu les a vomis, les a retranchés de l'Olivier franc (Romains 11.22) ; les apostats sont sarments du cep que Dieu a retranchés, et Il a enlevé leur chandelier, afin qu'ils ne souillent plus l'Église (Jean 15.1-2 ; Apocalypse 2.5).</p> <p>L'apôtre dit que Dieu est le témoin de vrais serviteurs qui ne parlent pas pour plaire aux hommes, qui n'emploient pas de paroles flatteuses, qui ne recherchent pas la gloire des hommes ; ce sont les serviteurs de Dieu qui marchent dans la sainteté, la justice et l'irréprochabilité, qui exhortent par la Parole afin que l'Église soit sanctifiée et réconfortée par les promesses éternelles, par le royaume éternel et par l'espérance de la gloire de Dieu.</p> <p>Le réconfort donné par les apostats est : « Tu vas réussir sur cette terre, tout ce que tu entreprendras sur cette terre prospérera, tu recevras beaucoup d'argent, etc. ». C'est un faux confort qui a odeur à mort, c'est une espérance corruptible qui n'est plus espérance, car « l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore ? » (Romains 8. 24). Est-ce que l'espérance corruptible des apostats est un réconfort ? Dans la Tribulation, lorsque toutes les œuvres seront brûlées, qu'advendra-t-il de ce faux confort ? Les pasteurs et prédicateurs impurs, apostats, ne peuvent pas</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
		<p>réconforter, car ils sont vidés de la pure et éternelle Parole de Dieu, ils sont vidés de la vie éternelle, ils sont vidés du Saint-Esprit, ils sont vidés des promesses éternelles, car leurs cœurs sont remplis de cupidité, de vol, de mort, de mauvais fruits, ils offrent l'aveuglement, la misère, la nudité, la pauvreté éternelle, la perte des promesses éternelles ; ils sont une génération de vipères ; comment peuvent-ils parler de bonnes choses, s'ils sont méchants ? (Matthieu 12. 34). Ces apostats osent prêcher et enseigner « oui, oui, l'éternité, le Ciel, les promesses... Et, aussi, ici, ici sur Terre, prospérez, prospérez, et alors, vous recevrez l'héritage dans le Ciel ». Le ver qui ne meurt pas, le feu qui ne s'éteint jamais, l'Enfer seront les récompenses que ces pasteurs, maudits prédicateurs, anathèmes, et ceux qui les écoutent, recevront (Marc 9.48).</p>
<p>Hébreux 2.3 - 4 : ³ comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut, qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, ⁴ Dieu appuyant leur témoignage [gr. <i>sunepimartureō, συνεπιμαρτυρέω</i>] par des signes, des prodiges, et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit distribués selon sa volonté.</p>	<p>Dieu témoigne par Lui-même</p>	<p>Paul dit que le grand salut a été annoncé par le Seigneur et par ses serviteurs. L'apôtre rappelle les débuts de l'Église, lorsqu'elle a reçu l'Esprit Saint et que Dieu lui a rendu témoignage par des signes et des prodiges.</p> <p>Aujourd'hui, le Seigneur témoigne de sa Parole avec l'accomplissement des prophéties de la fin des temps (Matthieu chapitre 24 ; Marc chapitre 13 ; Luc chapitre 21). Tous les signes sont accomplis et le Seigneur a dit qu'il accomplirait tout pour enseigner à son Église le moment de son départ vers la Nouvelle Jérusalem, le jour de l'Enlèvement. Mais, la nature du péché, la Perverse, et Satan ont commencé à faire des signes et des prodiges mensongers à travers les églises apostates, pour tromper les personnes ; mais c'est l'accomplissement de la prophétie sur l'apostasie, le dernier signe avant l'Enlèvement (2 Thessaloniens 2.3).</p>
<p>1 Jean 5.9 : Si nous recevons le témoignage [gr. <i>marturia, μαρτυρία</i>] des hommes, le témoignage de Dieu est plus grand ; car le témoignage [gr. <i>marturia, μαρτυρία</i>] de Dieu consiste en ce qu'il a rendu témoignage [gr. <i>martureo, μαρτυρέω</i>] à son Fils.</p>	<p>Dieu le Père témoigne</p>	<p>Jean dit que nous devons recevoir le témoignage de Dieu qui est plus grand que le témoignage des hommes. Les religieux de cette époque n'ont pas reçu le témoignage du Père au sujet de son Fils Jésus, bien qu'il leur ait enseigné son royaume qui n'est pas de ce monde (Jean 18.36). Les religieux n'ont pas cru, parce qu'ils étaient remplis de désir pour les choses de cette Terre. Dans les églises apostates, les personnes sont entassées pour recevoir le témoignage d'hommes corrompus d'entendement qui enseignent la fornication avec cette Terre, avec le monde, et de plus, ils sont eux-mêmes des fornicateurs spirituels</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
		et leurs enfants pratiquent aussi des fornications physiques.
Apocalypse 22.16 : Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester [gr. <i>martureo</i> , μαρτυρέω] ces choses dans les Églises. Je suis le rejeton et la postérité de David, l'étoile brillante du matin.	Dieu, Jésus témoigne	Le Seigneur a témoigné contre les églises apostates de la fin des temps dans Apocalypse 2 et 3, a présenté les accusations contre eux et a décrit en détail le jugement de la Tribulation qui s'abattra sur les apostats qui seront laissés derrière (sans possibilité de se repentir), sur le peuple d'Israël et sur toutes les nations païennes de la Terre (les gentils).
Apocalypse 22.18 - 19 : ¹⁸ Je le déclare [gr. <i>summartureō</i> , συμμαρτυρέω] à quiconque entend [gr. <i>akouō</i> , ἀκούω] les paroles de la prophétie de ce livre : Si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des fléaux décrits dans ce livre ; ¹⁹ et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu retranchera sa part de l'arbre de la vie et de la ville sainte, décrits dans ce livre.	Dieu, Jésus témoigne	<p>Dans ce passage, le Seigneur dit qu'il témoigne contre ceux qui ajoutent ou retranchent quelque chose de la prophétie d'Apocalypse. Remarquez comment le Seigneur dit « à quiconque entend [gr. <i>akouō</i>, ἀκούω] », Il ne dit pas « à quiconque lit ». L'expression « les paroles de la prophétie » indique la prédication de tout le contenu d'Apocalypse dans cette fin des temps.</p> <p>Les apostats ont ajouté à la prophétie d'Apocalypse, en disant que les cinq églises que le Seigneur exhorte ne perdront pas le salut ; ils ont ajouté que les doctrines de Nicolaïte, Balaam, Jézabel ne sont pas terribles et diaboliques. Les apostats ont effacé toutes les promesses éternelles d'Apocalypse et les jugements, car ils ne les enseignent ni ne les prêchent. Dans la mesure où ils se sont consacrés à prêcher la prospérité matérielle dans cette Terre, ils convoitent les villes du monde, en plus d'être reconnu dans le monde entier. Ils mettent dans leurs églises le nom « ministère international » et convoitent d'avoir des sièges dans d'autres pays pour remplir leur « MOI », pour enfler davantage leur vanité et leur vaine gloire ; c'est pourquoi ils ne désirent pas aller à la Nouvelle Jérusalem et ne prêchent pas de cette cité. Même s'il y a des personnes qui enseignent l'un ou l'autre message sur la cité céleste, ils le font hypocritement, parce que dans leurs cœurs (que le Juge sonde), ils sont remplis de terrestréité ; comment les maudits anathèmes, apostats peuvent-ils prêcher sur la Nouvelle Jérusalem, si la foi qu'ils enseignent est corruptible ? Seulement, la foi vivante et précieuse conduit à la cité céleste, et les apostats ne la connaissent pas.</p> <p>Les apostats maudits sont les enfants d'Agar la servante, de la Jérusalem d'en bas, parce qu'ils sont des esclaves, ils sont des bâtards et non des enfants, donc ils n'hériteront</p>

Le Seigneur témoigne	Comment le Seigneur témoigne	Dans quel but le Seigneur a-t-il témoigné
		d'aucune des promesses éternelles ; ce qu'ils hériteront, ce sont les plus profondes demeures de l'enfer. Les apostats ont dit : « Nous ne serons pas dans le jugement de la Tribulation, alors profitons de ce monde, prospérons sur cette terre, et ensuite, nous irons au Ciel ». C'est pour ces abominations que les apostats ont été jugés et ont été retranchés, le jugement d'abandon est tombé sur eux.
Apocalypse 22.20 : Celui qui atteste [témoigne : gr. <i>martureo</i> , μαρτυρέω] ces choses dit : Oui, je viens bientôt. Amen ! Viens, Seigneur Jésus ! ²¹ Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec tous !	Dieu, Jésus témoigne	Le Témoin fidèle et véritable, Jésus-Christ, a attesté qu'il viendrait bientôt et a dit, en outre, « certainement ». Alléluia ! La sainte Église a reçu ce témoignage, se réjouit et est dans la rêverie de l'épouse qui aime et désire ardemment l'Époux, le Christ, le Bien-Aimé du Ciel et le Bien-aimé de notre cœur ; nous l'apercevons, nous le cherchons, nous le regardons, nous l'appelons, nous disons : « Amen, oui, viens, Seigneur Jésus ».

Examinons les principaux mots hébreux et grecs utilisés dans le tableau ci-dessus et dans d'autres contextes, avec leurs significations liées à l'acte de témoigner et de juger, afin de confirmer l'analyse²⁰ :

(a) Le mot hébreu « 'ûd טוּב » (témoigner) :

- Néhémie 9.30 : « ... et tu **rendis témoignage** contre eux par ton Esprit, par le moyen de tes prophètes... » (DBY). L'expression « rendis témoignage ('ûd טוּב : témoigner) signifie « dupliquer ou répéter ; par implication, protester, témoigner (comme par réitération) ; embrasser intensément, restaurer, admonester, accuser (sérieusement), relever, protester, se lever, témoigner, avertir, appeler, témoigner ». Dieu donnait à Israël ses avertissements ou témoignages à cause du péché de ce peuple qui avait violé les ordonnances ; nous pouvons voir ceci, lorsqu'en Néhémie 9.29 b, nous lisons : « ... **ils péchèrent contre tes ordonnances** [heb *mishpât מִשְׁפָּטִים*]... ». Le mot « ordonnance » signifie (heb *mishpât מִשְׁפָּטִים* : jugements) : « Proprement un verdict (favorable ou défavorable) prononcé judiciairement,

²⁰ Les significations sont prises de Strong (1990), cité dans Meyers (2020).

en particulier une sentence formelle ou un décret (de droit humain ou (en particulier) divin, individuel ou collectif), y compris l'acte, le lieu, le procès, l'infraction et la peine ».

(b) Le mot grec « *diamarturomai* : διαμαρτύρομαι » :

- *1 Thessaloniens 4.6* : « ... parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous vous l'avons déjà dit et attesté ». Le mot grec pour « Attesté » est *diamarturomai* (διαμαρτύρομαι qui signifie « témoigner ou protester avec insistance ; exhortation ; accuser ». (Ce mot est également utilisé dans : Actes 2.40 ; 8.25 ; 10.42 ; 18.5 ; 20.21 ; 23.11 ; 28.23).

- *Actes 2.40* : « Et par beaucoup d'autres paroles, il **rendait témoignage** et les encourageait en disant : « Sauvez-vous de cette génération perverse ! » (SG21). L'expression « rendait témoignage » en grec est *diamarturomai* (διαμαρτύρομαι) et signifie : attester ou protester sérieusement, ou (implicitement) de manière exhortative, accuser, attester, témoigner.

(c) Le mot grec *martureō* : μαρτυρέω » (témoin) :

- *Romains 3.21* : « Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent **témoignage** la loi et les prophètes... ». Le mot grec *martureō* (μαρτυρέω) est traduit dans ce verset avec l'expression « rendait témoignage », car la signification est : « Être témoin, c'est-à-dire témoigner, accuser, donner des preuves ».

- *Apocalypse 22. 16, 20* : « ¹⁶ Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous **rendre témoignage** de ces choses dans les assemblées. Moi, je suis la racine et la postérité de David, l'étoile brillante du matin... ²⁰ Celui qui **rend témoignage** de ces choses dit : Oui, je viens bientôt. - Amen ; viens, Seigneur Jésus ! » (DBY). Dans ces versets, l'expression « rendre témoignage » est utilisée, ce qui correspond également au mot grec *martureo* (μαρτυρέω).

(d) Le mot grec « *sunepimartureō* : συνεπιμαρτυρέω » (témoignage) :

- *Hébreux 2.4* : « ... Dieu appuyant leur **témoignage** par des signes, des prodiges, et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit distribués selon sa volonté. ». Le mot « témoignage » en grec est *sunepimartureō* (συνεπιμαρτυρέω) qui signifie « témoigner avec une preuve, conjointement, c'est-à-dire s'associer pour ajouter une preuve ».

(e) Le mot grec « *epimartureō* : ἐπιμαρτυρέω » (attester) :

- *1 Pierre 5.12* : « C'est par Silvain, qui est à mes yeux un frère fidèle, que je vous écris ce peu de mots, pour vous exhorter et pour vous **attester** que la grâce de Dieu à laquelle vous êtes attachés est la véritable ». Le mot « attester » correspond au mot grec *epimartureō* (ἐπιμαρτυρέω) et la signification est également « corroborer ».

(f) Le mot grec « *summartureō* : συμμαρτυρέω » (témoignage) :

- *Apocalypse 22.18* : « Moi, je **rends témoignage** à quiconque entend les paroles de la prophétie de ce livre, que si quelqu'un ajoute à ces choses, Dieu lui ajoutera les plaies écrites dans ce livre... ». L'expression « rendre témoignage » en grec est *summartureō* (συμμαρτυρέω) et les significations sont : témoigner conjointement, c'est-à-dire corroborer par des preuves (concomitantes) ; témoigner (de), porter témoignage (avec).

4.2 Les instruments que le Seigneur utilise comme témoins

Nous avons déjà étudié comment le Seigneur est un témoin dans son jugement contre le peuple d'Israël et l'Église apostate de la fin des temps. Nous avons aussi fait l'analyse des puissantes significations et des implications de ce jugement. Dieu témoigne de Sa Parole et à travers Sa Parole. Regardons maintenant les autres témoins que le Seigneur utilise.

4.2.1 Témoins : Le Cieux et la Terre

Le Seigneur appelle les Cieux et la Terre à témoigner pour deux raisons : (a) pour montrer que ses jugements ont une application universelle, sur toute la création, même si Dieu utilise une seule personne, dans un lieu spécifique sur la Terre, pour déclarer, annoncer et exécuter ses jugements. (b) Dieu applique Ses jugements sur toute la Terre, en utilisant un seul serviteur, car Il a placé l'homme au-dessus de la création pour qu'il la dominât et la soumît (Genèse 1.28) ; et lorsque Adam a péché, il a pollué tout l'univers, la création a été soumise à la vanité et l'esclavage de la corruption et la mort est entrée dans la création, laquelle a donc subi les conséquences du péché de l'homme (Romains 5.12; 8.20 – 21 ; 1 Corinthiens 15.21 - 22). La Bible enseigne que les abominations de l'homme ont pollué la Terre (Ésaïe 24.4 - 5 ; Lévitique 18.25 - 28 ; Jérémie 16.18). Lisons les passages dans lesquels il est confirmé que les Cieux et la Terre sont témoins contre l'homme, le peuple de Dieu (Israël) et l'humanité, dans le juste jugement du Seigneur.

- *Deutéronome 4. 25-26 :*

²⁵ Lorsque tu auras des enfants, et des enfants de tes enfants, et que vous serez depuis longtemps dans le pays, si vous vous corrompez, si vous faites des images taillées, des représentations de quoi que ce soit, si vous faites ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, votre Dieu, pour l'irriter ...

²⁶ J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre, -vous disparaîtrez par une mort rapide du pays dont vous allez prendre possession au delà du Jourdain, vous n'y prolongerez pas vos jours, car vous serez entièrement détruits.

- *Deutéronome 30.19 - 20 :*

¹⁹ J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité,

²⁰ pour aimer l'Éternel, ton Dieu, pour obéir à sa voix, et pour t'attacher à lui : car de cela dépendent ta vie et la prolongation de tes jours, et c'est ainsi que tu pourras demeurer dans le pays que l'Éternel a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob.

- *Deutéronome 31.28 :*

²⁸ Assemblez devant moi tous les anciens de vos tribus et vos officiers ; je dirai ces paroles en leur présence, **et je prendrai à témoin contre eux le ciel et la terre.**

Dans les versets cités, les Cieux et la Terre sont témoins contre le peuple d'Israël ; et au présent, ils sont aussi témoins contre l'Église apostate ; la principale raison est que la vie (la véritable vie) est sur le point d'entrer à la Terre avec la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ. L'Église apostate est morte, prêche la mort, a la seconde mort en elle ; et a rejeté la vie éternelle et la prédication de la résurrection (1 Thessaloniens 4.13 - 16) ; comme la création attend la liberté de la gloire des enfants de Dieu (Romains 8.21). Les apostats se sont dressés contre ce puissant événement, car ils n'ont pas gémi pour la rédemption du corps, ils n'ont pas prié pour les jugements. Au contraire, ils prient et poussent des cris pour des choses corruptibles qui sont des prières opposées à la Parole de Dieu et à sa volonté. Satan et la nature de péché, La Perverse, ne veulent pas que l'Église soit glorifiée et que les premiers êtres humains sans péché et sans mort (les ressuscités) arrivent à cette Terre ; les apostats se sont joints à ce désir pervers du diable et de la nature du péché.

Le Psaume 50 confirme la convocation du Ciel et de la Terre, pas seulement contre Israël, mais aussi contre l'Église apostate, qui apparaît sous la désignation « les méchants » ; lisons le Psaume 50.1, 4, 16-22 :

¹ Psaume d'Asaph. Dieu, Dieu, l'Éternel, parle, et **convoque la terre**, Depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant...

⁴ **Il crie vers les cieux en haut, Et vers la terre, pour juger son peuple...**

¹⁶ Et Dieu dit au méchant : Quoi donc ! tu énumères mes lois, Et tu as mon alliance à la bouche,

¹⁷ Toi qui hais les avis, Et qui jettes mes paroles derrière toi !

¹⁸ Si tu vois un voleur, tu te plais avec lui, Et ta part est avec les adultères.

¹⁹ Tu livres ta bouche au mal, Et ta langue est un tissu de tromperies.

²⁰ Tu t'assieds, et tu parles contre ton frère, Tu diffames le fils de ta mère.

²¹ Voilà ce que tu as fait, et je me suis tu. Tu t'es imaginé que je te ressemblais ; Mais je vais te reprendre, et tout mettre sous tes yeux.

²² Prenez-y donc garde, vous qui oubliez Dieu, De peur que je ne déchire, sans que personne délivre.

La personne nommée avec le mot « méchant » du verset 16 est l'apostat. Le méchant ne se réfère pas à la personne non convertie, car celle-ci ne parle pas de lois du Seigneur (de Sa Parole) et ne prend pas l'alliance du Seigneur dans sa bouche ; les apostats sont ceux qui pèchent en utilisant la Parole de Dieu à leur profit personnel et usent de la Nouvelle Alliance pour l'appliquer à cette Terre, aux désirs de la nature de péché, la Perverse. Les apostats sont ceux qui détestent la correction, donc ils ont été retranchés, parce qu'ils n'ont pas voulu se repentir ; ils sont les voleurs, parce qu'ils utilisent la Parole à des fins lucratives, en parlant de « semailles », « d'alliances et de vœux avec de l'argent » ; ils sont ceux que l'apôtre Paul décrit, lorsqu'il déclare dans 2 Corinthiens 2.2 que certains falsifient la Parole de Dieu pour s'enrichir, c'est-à-dire, qu'ils la tordent pour leur propre compte. Les apostats sont adultères, ils composent des tromperies, parlent contre les serviteurs de Dieu qui prêchent le Royaume Éternel ; les apostats ont l'esprit de Caïn, parce qu'ils jettent l'infamie sur les frères et les haïssent en leur prêchant un évangile corrompible qui conduit à l'enfer. Enfin, au verset 22 du Psaume 50, on peut confirmer qu'il s'agit des apostats lorsque David dit « méchant », car il dit « vous qui oubliez Dieu ».

4.2.2 Les témoins : Les chants (les Louanges à Dieu)

Dans son jugement, le Seigneur utilise également les chants comme témoins contre le peuple. Le passage de Deutéronome 31. 18 - 19 est un exemple ; lisons :

¹⁸ Et moi, je cacherai ma face en ce jour-là, à cause de tout le mal qu'il aura fait, en se tournant vers d'autres dieux.

¹⁹ Maintenant, écrivez ce cantique. Enseigne-le aux enfants d'Israël, mets-le dans leur bouche, **et que ce cantique me serve de témoin contre les enfants d'Israël.**

Dieu a ordonné à Moïse d'écrire ce cantique comme témoignage contre Israël, car le peuple se prostituerait avec les idoles, abandonnerait le Seigneur après avoir entré dans la terre promise. Lisons Deutéronome 31.16 - 19 :

¹⁶ S'adressant à Moïse, il dit : Voici, tu vas bientôt rejoindre tes ancêtres décédés. Après ta mort, **ce peuple ira se prostituer avec les dieux étrangers du pays dans lequel il se rend, il m'abandonnera et violera l'alliance que j'ai conclue avec lui.**

¹⁷ À cause de cela, ma colère s'enflammera contre lui en ce jour-là ; **je l'abandonnerai, et je me détournerai de lui.** Alors le peuple deviendra la proie d'autres peuples, beaucoup de malheurs et de grandes détresses s'abattront sur lui...

¹⁸ Oui, à ce moment-là, **je me détournerai totalement d'eux,** à cause de tout le mal qu'ils auront commis en se tournant vers d'autres dieux.

¹⁹ Maintenant, écrivez ce cantique. Enseigne-le aux enfants d'Israël, mets-le dans leur bouche, **et que ce cantique me serve de témoin contre les enfants d'Israël.**

Dans ce cantique, nous pouvons voir une partie du processus judiciaire que le Seigneur appliquerait au peuple d'Israël ; voyons ; (a) Dieu établirait les témoins et les preuves contre le peuple à cause de son apostasie (« **Il m'abandonnera et violera l'alliance que j'ai conclue avec lui.** ». De 31.17) et ses péchés d'idolâtrie ; un de ces témoins est le cantique lui-même (« ... **et que ce cantique me serve de témoin contre les enfants d'Israël** ». De 31.19 b) ; les autres témoins sont le Ciel et la Terre : « O ciel, prête l'oreille, je parlerai. Et toi, ô terre, écoute ce que je vais dire ». De 32.1). (b) À cause de l'apostasie, le Seigneur exécuterait le jugement d'abandon : « ¹⁷Je l'abandonnerai, et je me détournerai de lui... ¹⁸Je me détournerai totalement d'eux ». De 31.17 - 18). (c) Après le jugement d'abandon, Dieu appliquerait le jugement de mort et de destruction : « Le peuple deviendra la proie d'autres peuples, beaucoup de malheurs et de grandes détresses s'abattront sur lui ». De 31.17 b).

En ce moment, où nous sommes à la fin des temps, une grande quantité d'églises sont tombées dans l'apostasie, dans les doctrines de démons comme le faux évangile de la prospérité, de la confession positive et « le royaume maintenant ». Ces églises ont fait comme Israël, car elles ont abandonné Dieu et sa Parole et se sont pervertis derrière les idoles du matérialisme, de la gloire et la sagesse humaine ; ce pourquoi Dieu a utilisé le même processus judiciaire qu'il a appliqué au peuple d'Israël, lequel comprend les trois étapes suivantes : (a) L'établissement des témoins comme les cantiques, car le Seigneur a érigé Son tabernacle de louange, de la Parole chantée qui enseigne son œuvre de rédemption, ses promesses éternelles, sa venue pour l'Église et ses jugements ; c'est des chants qui ont la voix de l'Esprit et que le Seigneur a utilisé (et utilise à présent) pour conduire à la repentance. Cependant, ces chants sont également des témoins contre l'Église apostate. (b) L'exécution du jugement d'abandon, où l'Église apostate a été coupée, jetée

dehors et vomie, par le Seigneur, utilisant des témoins et des juges qui sont ses prêtres appartenant à la sainte Église, laquelle connaît le calendrier prophétique. (c) Le jugement de la maladie et la mort qui est sur le point de s'exécuter, parce que le Seigneur a dit dans Apocalypse 2.22-23 :

²²Voici : **je la jette, elle et ses compagnons de débauche, sur un lit de grande détresse**, à moins qu'ils changent en renonçant à agir selon son enseignement.

²³**Je livrerai ses disciples à la mort.** Ainsi, **toutes les Églises reconnaîtront que je suis celui qui sonde les pensées et les désirs secrets.** Je rétribuerai chacun de vous selon ses actes.

Les mots grecs utilisés dans ce verset 22 sont : « Et [gr. *kai* : καί] je tuerai [gr. *apokteinō*, ἀποκτείνω] ses fils [gr. *teknon*, τέκνον] avec [gr. *en* : ἐν] mort [gr. *thanatos* : θάνατος] ». Ici, aucune redondance n'existe, car le Seigneur utilise deux mots grecs *apokteinō* (ἀποκτείνω) et *thanatos* (θάνατος) (dont les significations sont similaires), pour exprimer la sévérité et l'intensité de son jugement sur les églises apostates, adeptes de la doctrine de Jézabel, qui est celle de la prospérité matérielle, des fornications avec la terre et avec le monde. Voyons les significations de ces deux mots grecs cités :

- Le mot *apokteinō* (ἀποκτείνω) : tuer, détruire, égorger (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2000).
- Le mot *thanatos* (θάνατος) : mort, peste (NASEC, 1998, cité dans Meyers, 2000).

Le jugement de mort contre les apostats aura lieu avant l'Enlèvement, et sera partout sur la Terre, parce que dans Apocalypse 2.23 le Seigneur dit qu'ainsi, toutes les églises reconnaîtront qu'il est celui qui sonde les reins, les cœurs, les pensées et les désirs secrets ; et qu'il rendra à chacun selon ses actes. Pendant la Tribulation, l'Église ne sera plus sur Terre, car avant le début de ce jugement, le Seigneur l'emmènera dans la Nouvelle Jérusalem. Par conséquent, lorsque dans l'Apocalypse 2.23, Jean dit « toutes les églises », Jean parle de la période précédant l'enlèvement et le jugement de la Tribulation. Il est important de nous rappeler qu'au présent, les églises apostates n'appartiennent plus à l'Église du Seigneur Jésus, car elles ont été retranchées lors du jugement d'abandon. L'exécution du jugement de la maladie et de la mort sera un enseignement pour toutes les

Églises qui n'ont pas été retranchées, mais qui sont maintenant endormies ; et elles se réveilleront avec douleur.

Les jugements cités ci-dessus ont été annoncés par Dieu, utilisant des chants (et Il les utilise encore), comme il l'a fait avec Israël. Les saintes louanges descendues du trône de Dieu témoignent contre les apostats. Dieu a restauré le tabernacle de David (Amos 9.11, DBY), les hymnes, les louanges et les chants sacrés, sa Parole chantée avec la voix de l'Esprit ; que le Seigneur utilise pour amener à la repentance tous ceux qui n'ont jamais reçu Jésus dans leur cœur et qui appartiennent à la plénitude des gentils ; c'est-à-dire le groupe qui est sur le point d'entrer dans le reste de la **sainte** Église pour la compléter, afin qu'elle soit amenée par le Seigneur dans la nouvelle Jérusalem (Romains 11.25).

4.2.3 Les témoins : La Parole de Dieu

La Parole de Dieu, l'épée de l'Esprit, est un autre témoin du jugement du Seigneur, ainsi qu'un instrument pour juger. Lisons Deutéronome 31.26 - 27 :

²⁶ Prenez ce **livre de la loi**, et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance de l'Éternel, votre Dieu, et il sera là comme **témoin [heb 'êd תי] contre toi**.

²⁷ Car je connais ton esprit de rébellion et la roideur de ton cou. Si vous êtes rebelles contre l'Éternel pendant que je suis encore vivant au milieu de vous, combien plus le serez-vous après ma mort !

Le Seigneur a averti et exhorté les églises apostates pour la repentance, par l'intermédiaire de ses serviteurs ; et toutes les prédications, les enseignements, les livres et d'autres documents publiés par les serviteurs du Seigneur, sont des témoins contre les apostats ; la preuve en est que ces publications de la Parole de Dieu sont remplies d'éternité ; c'est le sceau de la voix de Dieu. Lisons Hébreux 4.12 - 13 :

¹² Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle juge les sentiments et les pensées du cœur.

¹³ Nulle créature n'est cachée devant lui, **mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte**.

Ce passage est judiciaire, car il parle de la Parole de Dieu comme l'instrument-témoin et de son effet sur le cœur. Au verset 13, l'auteur dit que tout est à nu et à découvert aux yeux de Dieu, que rien ne Lui est caché, et que nous rendrons compte de tout. L'utilisation de la Parole de Dieu comme instrument de jugement est confirmée dans Jean 12.48 :

⁴⁸ Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge ; **la parole que j'ai annoncée, c'est elle qui le jugera au dernier jour.**

La théologie a appliqué ce verset seulement au jugement de la Tribulation ; mais avant de cette période, Dieu a dit qu'il commencerait son jugement par sa maison (1 Pierre 4.17) en référence aux églises qui tomberaient dans l'apostasie. Le Seigneur a également dit qu'il ferait sa vengeance contre ceux de l'Église qui pèchent volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité (Hébreux 10.26, 30) ; les charges contre les apostates des églises sont : (a) ils ont foulé aux pieds le Fils de Dieu ; (b) ils ont tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel ils ont été sanctifiés ; (c) ils ont outragé l'Esprit de la grâce (Hébreux 10.29). Finalement, dans Apocalypse chapitres 2 et 3, on trouve aussi les charges contre les églises apostates ; et la manière comme le Seigneur fait les accusations montre que c'est un jugement, avant la Tribulation.

4.2.4 Les témoins : Le peuple pécheur. Les coupables sont témoins contre eux-mêmes

Ce point est impressionnant, parce que le Seigneur utilise les coupables mêmes, qui sont jugés, comme témoins contre eux-mêmes. Lisons Josué 24. 19 - 24 :

¹⁹ Josué dit au peuple : Vous n'aurez pas la force de servir l'Éternel, car c'est un Dieu saint, c'est un Dieu jaloux ; il ne pardonnera point vos transgressions et vos péchés.

²⁰ **Lorsque vous abandonnerez l'Éternel et que vous servirez des dieux étrangers**, il reviendra vous faire du mal, et il vous consumera après vous avoir fait du bien.

²¹ Le peuple dit à Josué : Non ! car nous servirons l'Éternel.

²² Josué dit au peuple : **Vous êtes témoins contre vous-mêmes** que c'est vous qui avez choisi l'Éternel pour le servir. Ils répondirent : **Nous en sommes témoins.**

²³ Otez donc les dieux étrangers qui sont au milieu de vous, et tournez votre cœur vers l'Éternel, le Dieu d'Israël.

²⁴ Et le peuple dit à Josué : **Nous servirons l'Éternel, notre Dieu, et nous obéirons à sa voix.**

Dans son jugement, le Seigneur utilise les apostats anathèmes maudits, avec leurs œuvres, comme témoins contre eux-mêmes. Ils prétendent de leur bouche servir Dieu, mais ils ne le font pas ; ils prétendent croire à la Parole de Dieu, mais ne la croient pas. Lisons d'autres versets où nous pouvons voir que les coupables sont témoins contre eux-mêmes :

- Ésaïe 3.8 - 9, 11, 13 :

⁸ Jérusalem chancelle, Et Juda s'écroule, **Parce que leurs paroles et leurs œuvres sont contre l'Éternel, Bravant les regards de sa majesté.**

⁹ **L'aspect de leur visage témoigne [heb 'ânâh עָנָה] contre eux**, Et, comme Sodome, **ils publient leur crime, sans dissimuler.** Malheur à leur âme ! Car ils se préparent des maux.

¹¹ Malheur au méchant ! Il sera dans l'infortune, / **Car il recueillera le produit de ses mains.**

¹³ L'Éternel se présente pour **plaider, / Il est debout pour juger les peuples.**

Dans ce passage, Ésaïe dit que les paroles et les œuvres des habitants de Jérusalem et de Juda ont été contre Dieu et ont défié sa majesté. Le prophète affirme que l'aspect physique et les crimes de ces habitants témoignaient contre eux ; c'est pourquoi le Seigneur jugerait sévèrement toutes leurs actions, car il aurait un malheur pour eux, et Dieu leur rendrait selon ces œuvres, comme le prophète Ésaïe dit.

- *Jérémie 14.7 :*

⁷ **Si nos iniquités témoignent [heb 'ânâh עָנָה] contre nous**, Agis à cause de ton nom, ô Éternel ! Car nos infidélités sont nombreuses, Nous avons péché contre toi.

Dans ce verset, le prophète Jérémie fait une clameur dans laquelle il reconnaît les péchés d'Israël et de Juda ; il s'inclut dans ces peuples, dans une position d'humiliation. Jérémie dit que leurs iniquités et leurs infidélités témoignent contre eux.

- *Osée 7.8 - 10 :*

⁸ Éphraïm se mêle avec les peuples, Éphraïm est un gâteau qui n'a pas été retourné.

⁹ Des étrangers consomment sa force, Et il ne s'en doute pas ; La vieillesse s'empare de lui, Et il ne s'en doute pas.

¹⁰ **L'orgueil d'Israël témoigne [heb 'ânâh עֲנָה] contre lui** ; Ils ne reviennent pas à l'Éternel, leur Dieu, / Et ils ne le cherchent pas, malgré tout cela.

Le prophète Osée affirme que le péché d'orgueil d'Israël (Éphraïm) témoigne contre ce même peuple, parce qu'il s'est mêlé avec les nations environnantes ; c'est pourquoi le châtiment de Dieu est tombé sur le peuple d'Israël, par l'oppression des étrangers.

4.2.5 Les témoins : Les serviteurs de Dieu (les prophètes, les disciples)

Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins dans des buts précis ; voyons :

4.2.5.1 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin que son peuple et les personnes le connaissent et croient en Dieu.

Le Seigneur dit qu'Il utilise ses serviteurs comme témoins qu'Il est Dieu, afin que son peuple et les personnes le connaissent et croient en Lui, pour qu'ils comprennent qui Il est le Seigneur. Lisons Ésaïe 43.8 - 10 (cf. Ésaïe 43.12 ; 44.8 ; 55.4) :

⁸ Fais sortir le peuple aveugle qui a des yeux, et les sourds qui ont des oreilles.

⁹ Que toutes les nations soient réunies ensemble, et que les peuples se rassemblent ! **Qui d'entre eux a déclaré cela, et nous a fait entendre les choses précédentes ?** Qu'ils produisent **leurs témoins** et qu'ils se justifient, ou qu'ils entendent, et disent ;

¹⁰ C'est la vérité ! **Vous êtes mes témoins [heb 'êd עֵד],** dit l'Éternel, **vous et mon serviteur que j'ai choisi,** afin que vous connaissiez, et que vous me croyiez, et que vous compreniez que moi **je suis le Même** : avant moi aucun Dieu n'a été formé, et après moi il n'y en aura pas.

Il semble évident que le peuple connaît l'identité de Dieu, ses attributs et ses œuvres, lorsqu'il utilise ses serviteurs comme témoins ; mais ce n'est pas le cas, car dans Ésaïe 43.9, le Seigneur demande s'il y a quelqu'un pour annoncer les choses précédentes concernant les attributs, les œuvres et les puissants enseignements de Dieu écrits dans sa Parole, que le peuple a oubliés. On peut confirmer cela au verset 8 : « Faites sortir les aveugles qui ont des yeux et les sourds qui ont des oreilles ». En ces temps de la fin que nous vivons, le Seigneur a des serviteurs-témoins qui publient ce qu'Ésaïe appelle « les choses précédentes » (Ésaïe 43.9 b), car la plupart des églises ont oublié la saine doctrine, ont abandonné la

Parole de Dieu et l'ont remplacée par des doctrines d'hommes ; les apostats ont prêché (et continuent en le fait) un évangile pour les choses corruptibles et ont enseigné pour que les personnes mettent son cœur dans les biens matériels, les choses et les œuvres de cette Terre qui vont être brûlées (2 Pierre 3.10) ; mais Dieu est éternel, ses promesses sont aussi éternelles, car sa Parole est perpétuelle, elle subsiste à toujours. C'est pour cela que Dieu avertit actuellement les églises de se souvenir de la Parole qu'elles ont reçue ; lisons Apocalypse 3.3 :

³ **Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, et garde et repens-toi.** Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi.

4.2.5.2 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de l'Évangile éternel dans toute la Terre.

Le Seigneur a nommé ses disciples comme « témoins » en référence à la prédication de l'Évangile ; cela continue jusqu'à la fin de la dispensation de l'Église, car la Parole de Dieu dit que la sainte Église témoignera jusqu'aux confins de la Terre, et cela aura un accomplissement littéral, qui n'a pas encore eu lieu ; cet événement sera un miracle, parce qu'il tiendra lieu pendant le puissant temps, que nous avons nommé « L'ENSUITE » (1 Th 4.17), après la résurrection des enfants de Dieu qui sont morts, avant l'Enlèvement de la sainte Église pour aller à la Nouvelle Jérusalem ; lisons Actes 1. 8 :

⁸ Mais vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes **témoins** [*gr. martus, μάρτυς*] à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.

Alors que ceux qui prêchent l'Évangile éternel, la saine doctrine, sont les témoins du Seigneur, les apostats sont les témoins de Satan, car ils font ses œuvres et enseignent contrairement aux Écritures.

Dans la prédication de l'Évangile éternel, on trouve le témoignage de la résurrection, car c'est le moyen par lequel nous obtiendrons les promesses éternelles ; parce que le Christ est ressuscité, nous serons aussi ressuscités, nous aurons le corps glorifié, nous ne mourrons

plus jamais. Ainsi, nous pourrions recevoir les promesses des alliances éternelles, et adorer Dieu pour l'éternité, de génération en génération, avec notre sainte descendance multipliée aux siècles des siècles ; lisons Actes 1.22 (Cf. Actes 2.32 ; 3.15 ; 5.32 ; 10.39 ; 10.41 ; 13.31 ; 22.15 ; 22.20 ; 26.16) :

²² depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, il y en ait un qui nous soit associé comme **témoin** [gr. *martus, μάρτυς*] de sa **résurrection**.

Ce verset parle du choix de Matthias pour remplacer Judas ; la condition nécessaire à la succession de celui-ci était que la personne était témoin de la résurrection du Christ, car celle-ci est l'événement central de la prédication de la Parole de Dieu (le témoignage). L'Église apostate a oublié de témoigner de la résurrection ; son entendement est devenu si dur au point qu'elle ne la comprend pas. Il ne suffit pas de prêcher un ou plusieurs messages sur le sujet de la résurrection, mais il faut y croire de tout le cœur, ce qui conduit à l'humilité, à l'humiliation, à chercher les choses d'en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu (Colossiens 3.1). Si les apostats croyaient à la résurrection, ils attendraient de tout leur cœur la venue de Christ dans l'Enlèvement et la résurrection de ceux qui sont morts en Lui ; ils souhaiteraient de toutes leurs forces le corps glorifié et gémeraient pour lui.

4.2.5.3 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de la bonne profession du Christ.

Les serviteurs de Dieu sont les témoins de la belle (bonne) profession du Christ qu'Il a manifestée devant Pilate ; lisons 1 Timothée 6.11 - 16 (BDS) :

¹¹ Mais toi, homme de Dieu, fuis toutes ces choses. Recherche ardemment la droiture, la piété, la fidélité, l'amour, la persévérance, l'amabilité.

¹² Combats le bon combat de la foi, **saisis la vie éternelle** que Dieu t'a appelé à connaître et au sujet de laquelle tu as fait cette belle profession de foi en présence de nombreux **témoins** [gr. *martus, μάρτυς*].

¹³ Je t'adjure solennellement devant Dieu, source de toute vie, et devant Jésus-Christ qui a rendu **témoignage** [gr. *martureō, μαρτυρέω*] devant Ponce Pilate par **une belle** [gr. *kalos, καλός* : **bonne**] **profession** [gr. *homologia, ὁμολογία* : **confession**] de foi :

¹⁴ observe ce commandement de façon pure et irréprochable **jusqu'à l'apparition de notre Seigneur Jésus-Christ,**

¹⁵ que suscitera au moment fixé celui qui est :

le Bienheureux,

l'unique Souverain,

le Roi des rois,

le Seigneur des seigneurs.

¹⁶ Lui seul est immortel.

Sa demeure est bâtie

au sein de la lumière

inaccessible à tous.

Nul parmi les humains

ne l'a vu de ses yeux,

aucun ne peut le voir.

À lui soient à jamais

l'honneur et la puissance !

Amen.

Que signifie la belle profession du Christ ? La belle (bonne) profession ou confession du Christ consiste à témoigner qu'il est roi et que son royaume n'est pas de ce monde ; dans Jean 18.36, on lit (SG21) :

³⁶ Jésus répondit : « **Mon royaume n'est pas de ce monde.** Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne sois pas livré aux Juifs ; mais en réalité, **mon royaume n'est pas d'ici-bas.** »

Nous sommes serviteurs du Seigneur et nous avons témoigné de cette puissante vérité selon laquelle le royaume de Dieu n'est pas de ce monde ; et pour cela, nous sommes persécutés par les charnels (Galates 4.29), par ceux qui ont pour dieu leur ventre et ont leur cœur et leur espoir sur cette Terre (Philippiens 3.19).

4.2.5.4 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner des souffrances de Christ.

Le Seigneur choisit et utilise des serviteurs pour qu'ils soient les témoins de ses souffrances et de la gloire des promesses éternelles ; lisons 2 Timothée 2.1 - 7 :

¹ Toi donc, mon enfant, fortifie-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ.

² Et ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de **témoins [gr. *martus, μάρτυς*]**, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.

³ **Souffre avec moi, comme un bon soldat de Jésus-Christ.**

⁴ Il n'est pas de soldat qui s'embarrasse des affaires de la vie, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé ;

⁵ et l'athlète n'est pas couronné, s'il n'a combattu suivant les règles.

⁶ Il faut que le laboureur travaille avant de recueillir les fruits.

⁷ Comprends ce que je dis, car le Seigneur te donnera de l'intelligence en toutes choses.

Paul dit à Timothée que se fortifiait dans la grâce en Jésus-Christ et qu'il devait souffrir comme un bon soldat du Seigneur ; et cela signifie : (a) ne pas s'embarrasser des affaires de la vie, c'est-à-dire, qu'on ne doit pas mettre les yeux et le cœur en cette Terre (Colossiens 3.2) ; (b) combattre en suivant la Parole de Dieu et Ses instructions, avec l'obédience à Lui ; (c) travailler avec foi dans l'œuvre de Dieu qui consiste d'abord à croire en Jésus, à Sa Parole et à Ses promesses éternelles (2 Pierre 1.4).

L'apôtre Pierre confirme que le serviteur de Dieu doit être témoin des souffrances de Christ, parce qu'ainsi il pourra participer de la gloire du Seigneur, qui est sa présence pour l'éternité et l'obtention des plus grandes et des plus précieuses promesses qu'Il nous a offertes (2 Pierre 1.4) ; lisons 1 Pierre 5.1 :

¹ Voici les exhortations que j'adresse aux anciens qui sont parmi vous, moi ancien comme eux, **témoin des souffrances de Christ, et participant de la gloire qui doit être manifestée...**

Pierre dit que nous sommes participants de la gloire que va se manifester ; cela correspond à ceux que l'apôtre Paul énonce lorsqu'il dit que sur les souffrances que nous avons maintenant ne se comparent pas à la gloire à venir, qui sera révélée pour nous (Romains 8.18) ; et ces gloires sont les promesses éternelles dont la descendance est la principale, la postérité sans péché et sans mort qui va se multiplier pour l'éternité. C'est pour cela que nous témoignons de la raison par laquelle Christ est mort et le but de sa mort et résurrection, comme le dit Ésaïe 53.10 :

¹⁰ Il a plu à l'Éternel de le briser par la souffrance... **Après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché, Il verra une postérité** et prolongera ses jours ; Et l'œuvre de l'Éternel prospérera entre ses mains.

Le Seigneur a souffert, a été affligé et est mort pour voir une descendance bénie, multipliée éternellement, qui adorera Dieu pour les siècles des siècles ; ce sont les gloires dont parle l'apôtre Pierre, qui suivraient les souffrances du Christ ; lisons 1 Pierre 1.10 - 12 :

¹⁰ Les prophètes, qui ont prophétisé touchant la grâce qui vous était réservée, ont fait de ce salut l'objet de leurs recherches et de leurs investigations,

¹¹ voulant sonder l'époque et les circonstances marquées par l'Esprit de Christ qui était en eux, et qui attestait d'avance **les souffrances de Christ et la gloire dont elles seraient suivies.**

¹² Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient les dispensateurs de ces choses, que vous ont annoncées maintenant ceux qui vous ont prêché l'Évangile par le Saint-Esprit envoyé du ciel, et dans lesquelles les anges désirent plonger leurs regards.

La gloire des promesses éternelles que nous allons recevoir, comme sainte Église, est l'héritage dont Dieu nous a fait héritiers de Lui et cohéritiers de Christ ; et nous l'aurons si nous souffrons avec Lui ; cela signifie également être témoin des souffrances de Christ ; c'est prêcher sur eux et simultanément, vivre ses souffrances, car par eux, le Saint-Esprit témoigne que nous sommes enfants de Dieu ; lisons Romains 8.16 - 17 :

¹⁶ **L'Esprit lui-même rend témoignage** à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

¹⁷ Or, **si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.**

Si nous avons le témoignage des souffrances du Christ, en les supportant, et étant outragés à cause de Lui et de l'Évangile, nous aurons la joie et l'allégresse quand sa gloire apparaîtra, comme le dit l'apôtre dans 1 Pierre 4.13 - 14 ; lisons :

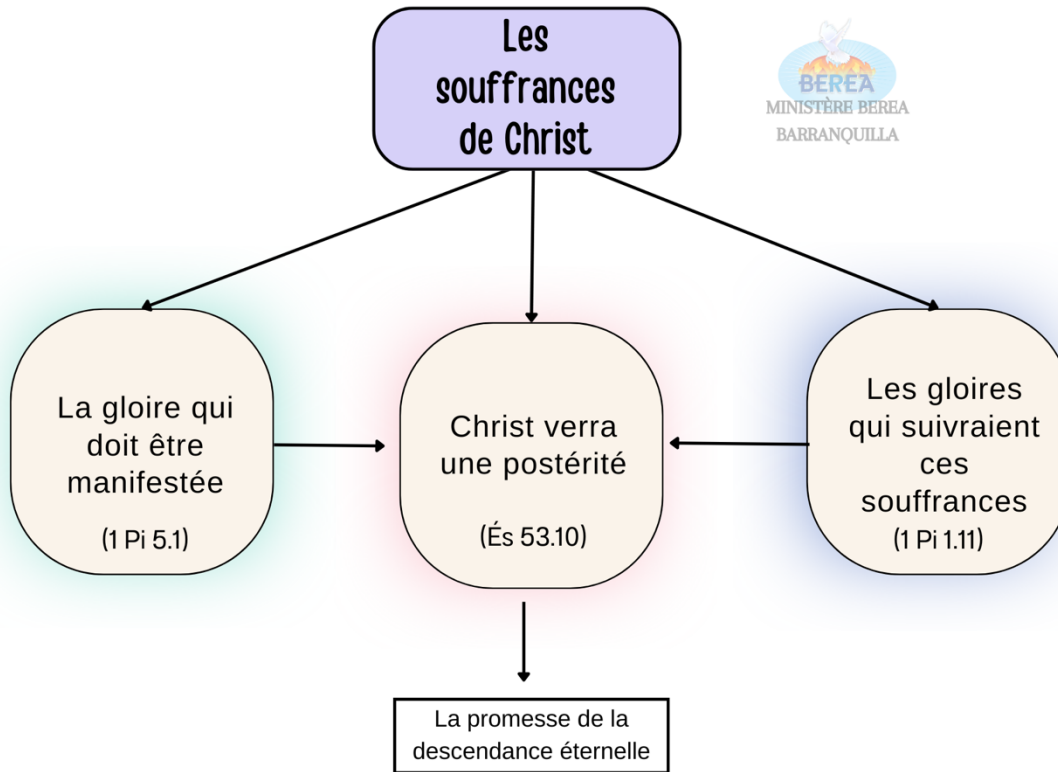
¹³ Réjouissez-vous, au contraire, **de la part que vous avez aux souffrances de Christ, afin que vous soyez aussi dans la joie et dans l'allégresse lorsque sa gloire apparaîtra.**

¹⁴ Si vous êtes outragés pour le nom de Christ, vous êtes heureux, parce que l'Esprit de gloire, l'Esprit de Dieu, repose sur vous.

Si nous participons des souffrances de Christ, nous serons dans la présence de Dieu, nous aurons l'héritage éternel et la joie éternelle. Alléluia ! Ce que nous attend est très grand, puissant et extraordinaire. Voyons le fruit des souffrances de Christ dans la figure suivante :

Figure 1

Les souffrances de Christ et la promesse de la descendance sainte et éternelle.



4.2.5.5 Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins afin de témoigner de la fidélité au Christ.

Le Seigneur utilise ses serviteurs comme témoins pour donner un témoignage de la fidélité à Lui. Le but que nous avons mentionné précédemment est associé à celui-ci. Les exemples sont les apôtres et disciples de Jésus. Pendant la première période de l'Église, quand Il l'a fondée, ils ont été persécutés jusqu'à la mort ; et ils ont montré sa fidélité au Christ. La persécution était à cause de la prédication de l'évangile et des promesses éternelles, auxquelles Dieu a concédé l'entrée aux gentils. Cette persécution était aussi spirituelle avec les fausses doctrines, par exemple, la doctrine de Balaam et de Jézabel pour lesquelles le Seigneur a réprimandé les églises de Pergame et de Thyatire (Apocalypse 2.13 - 15 ; 18-23). Ces fausses doctrines conduisent les enfants de Dieu à l'apostasie, à la mort spirituelle et à la seconde morte ; la mort physique peut également en être une conséquence, car ceux qui

ont ces doctrines de démons sont capables de tuer les serviteurs du Seigneur. Un exemple frappant qui n'est pas expliqué par les théologies, c'est celui de l'Église de Pergame où un disciple a témoigné, jusqu'à la mort, de sa fidélité au Christ et à sa Parole ; lisons Apocalypse 2.13 - 14 :

¹³ Je sais où tu demeures, je sais que là est le trône de Satan. Tu retiens mon nom, et tu n'as pas renié ma foi, même aux jours d'Antipas, **mon témoin fidèle, qui a été mis à mort chez vous, là où Satan a sa demeure.**

¹⁴ Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des viandes sacrifiées aux idoles et qu'ils se livrassent à l'impudicité.

Antipas, dont le nom signifie « contre tous » (gr. *Antipas*, Ἀντίπας) était un témoin fidèle de Dieu et a été mort dans l'église de Pergame qui avait les suivantes caractéristiques :

- L'Église de Pergame était le trône de Satan (Apocalypse 2.13). C'est une accusation sévère et indique l'apostasie de cette église qui ne demeurait pas où était Dieu et son Saint-Esprit.

- L'Église de Pergame avait des fausses doctrines : les doctrines de Balaam et des nicolaïtes qui se caractérisent par l'impudicité, la fornication, l'idolâtrie et la mondanité. Ces caractéristiques sont très importantes, parce qu'elles démontrent le terrible péché de l'église de Pergame. Quand le Seigneur lui dit, « Mais j'ai quelque chose contre toi » (Apocalypse 2.14), Il ne diminue pas la gravité du péché, ni ne le minimise, car Il ne peut pas se contredire. Lorsqu'Il mentionne Balaam, cela renvoie aux événements de l'Ancien Testament sur le châtement vécu par le peuple d'Israël, résultant du complot ourdi par ce devin. Le Seigneur a également évoqué le jugement qu'Il a infligé à ce peuple. En raison du péché des fornications orchestrées par Balaam, Dieu a exécuté un jugement qui a coûté la vie à 24 000 Israélites avant qu'ils n'atteignent la terre promise, car ils s'étaient livrés à la débauche avec les Madianites, avaient adoré leurs dieux et s'étaient attachés à Baal Peor (Nombres 25.1 - 9 ; 31.16).

Le Seigneur a dit que la violation de la Loi impliquait la mort, mais Il jugera de pires châtiments celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce (Hébreux 10.29). En plus, dans Hébreux 4.1, Dieu nous avertit de craindre et de ne pas tomber dans le même exemple de désobéissance de la génération d'Israël qui a péri au désert. En conséquence, l'expression « quelque chose » d'Apocalypses 2.14 se réfère à l'instar dont l'Église apostate considère les péchés de la fornication, l'idolâtrie et la mondanité, comme « peu de choses », à la manière d'Achab qui a considéré peu de choses se livrer aux péchés de Jéroboam, prendre pour femme Jézabel, servir et adorer Baal (1 Roi 16.31).

- Il y a une autre caractéristique de l'église de Pergame, et c'est que, bien que demeurant où se trouvait le trône de Satan et ayant les doctrines diaboliques de Balaam et des Nicolaïtes, elle continuait d'utiliser le nom de Jésus et la foi, en ajoutant plus de péchés. Justement, c'est la tromperie des apostats : montrer une apparence de la piété (2 Timothée 3.5), mais ils sont des faux prophètes qui viennent aux croyants en vêtements de brebis, mais au-dedans, ils sont des loups ravisseurs, des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau (Mathieu 7.15 ; Acts 20.29).

En tenant compte des caractéristiques ci-dessus, il est possible d'envisager que l'église de Pergame a participé du meurtre d'Antipas, le témoin fidèle de Christ ; et c'est pourquoi le Seigneur dit « mon témoin fidèle, qui a été mis à mort **chez vous, là où Satan a sa demeure** » (Apocalypse 2.13) ; notez que le verset dit « chez » et répète que Satan demeure dans cette église.

4.2.6 Les deux témoins pendant le jugement de la Tribulation

Finalement, la Parole enseigne que pendant la Tribulation le Seigneur utilisera deux témoins, dont les caractéristiques ressemblent à celles de Moïse et d'Élie qui étaient aussi des témoins fidèles. Ces deux témoins accompliront des signes tels que fermer le ciel pour qu'il ne pleuve pas, comme l'a fait Élie lorsqu'il a crié pour que cela arrivât et que le Seigneur

l'a exaucé. Les deux témoins pourront aussi changer les eaux en sang et auront le pouvoir de frapper la Terre de toute espèce de plaie comme l'a fait Moïse. Les deux témoins seront tués par l'Antéchrist, et les habitants de la Terre se réjouiront, car ceux qui les tourmentaient avec leur prédication auront meurt. Lisons Apocalypse 11.3 - 13 :

³ Je donnerai à mes deux **témoins** [gr. *martus, μάρτυς*] le pouvoir de prophétiser, revêtus de sacs, pendant mille deux cent soixante jours.

⁴ Ce sont les deux oliviers et les deux chandeliers qui se tiennent devant le Seigneur de la terre.

⁵ Si quelqu'un veut leur faire du mal, du feu sort de leur bouche et dévore leurs ennemis ; et si quelqu'un veut leur faire du mal, il faut qu'il soit tué de cette manière.

⁶ **Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant les jours de leur prophétie ; et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la terre de toute espèce de plaie, chaque fois qu'ils le voudront.**

⁷ Quand ils auront achevé leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra, et les tuera.

⁸ Et leurs cadavres seront sur la place de la grande ville, qui est appelée, dans un sens spirituel, Sodome et Égypte, là même où leur Seigneur a été crucifié.

⁹ Des hommes d'entre les peuples, les tribus, les langues, et les nations, verront leurs cadavres pendant trois jours et demi, et ils ne permettront pas que leurs cadavres soient mis dans un sépulcre.

¹⁰ Et à cause d'eux les habitants de la terre se réjouiront et seront dans l'allégresse, et ils s'enverront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes ont tourmenté les habitants de la terre.

¹¹ Après les trois jours et demi, un esprit de vie, venant de Dieu, entra en eux, et ils se tinrent sur leurs pieds ; et une grande crainte s'empara de ceux qui les voyaient.

¹² Et ils entendirent du ciel une voix qui leur disait : Montez ici ! Et ils montèrent au ciel dans la nuée ; et leurs ennemis les virent.

¹³ A cette heure-là, il y eut un grand tremblement de terre, et la dixième partie de la ville, tomba ; sept mille hommes furent tués dans ce tremblement de terre, et les autres furent effrayés et donnèrent gloire au Dieu du ciel.

Dans cette époque de la fin des temps que nous vivons, les apostats assassinent aussi les serviteurs, témoins de Dieu. Ces apostats tuent par la langue, en injuriant les serviteurs du Seigneur, en inventant et en répandant des mensonges contre eux, comme Juda l'a fait avec Jérémie (Jérémie 18.18). Les apostats, maudits et anathèmes, complotent contre les serviteurs de Dieu, et disent comme Juda a dit contre les prophètes : « la Loi ne manquera pas au prêtre, ni le conseil au sage, ni la parole au prophète » (Jérémie 18. 18). Les pasteurs et les femmes autoproclamées comme « pasteurs » disent : « Pourquoi est-ce que vous venez nous parler, s'il y a ici des prophètes et des pasteurs ? » Mais c'est sur ces fiers apostats retranchés que s'accomplira « le jugement contre la maison d'Eli » (1 Samuel 3.12

- 14), que le Seigneur a prononcé par la bouche de ses serviteurs, lorsqu'il les a envoyés aux apostats pour leur dire de purifier l'autel ; parce que, dans leurs temples impurs, il y avait des esprits de prostitution (Cf. Osée 4.12) ; et leurs parents, leurs fils, leurs neveux sont pleins d'immoralités sexuelles et de larcins.

Les apostats, maudits anathèmes, tiennent des réunions des associations pour planifier des attaques contre les serviteurs du Seigneur afin de les faire taire, parce que ces apostats sont tourmentés par la prédication de ces serviteurs qui témoigne contre les enseignements et les œuvres mauvaises des apostats. Mais la Bible enseigne que Dieu répandra le jugement de la honte sur eux, car leur folie sera manifeste pour tous (2 Timothée 3. 9), ils iront de mal en pis en étant trompés ; le Seigneur découvrira la honte de leur nudité (Apocalypse 3.18). Il répandra aussi sur les apostats le jugement contre Jézabel, les jettera sur un lit, et fera mourir de mort leurs enfants (Apocalypse 2.23) ; ces deux jugements auront lieu juste avant l'Enlèvement de la sainte Église.

CHAPITRE 5

LE JUGEMENT D'ABANDON SUR L'ÉGLISE APOSTATE : LE DOSSIER

5.1. Israël et l'Église apostate

Dans le Nouveau Testament, le Seigneur a continuellement exhorté l'Église à ne pas faire ce que le peuple d'Israël a fait ; cependant, elle n'a pas écouté la voix de Dieu, parce qu'elle a créé sa propre justice. Voyons ce que le Seigneur a dit à l'Église dans les Écritures :

- Le Seigneur a dit à l'Église : « Ne soyez pas comme les anges qui ont abandonné leur propre demeure » (Jude 1.6). Mais, l'Église apostate a abandonné l'Évangile et le Seigneur, n'a pas voulu des Noces de l'Agneau, n'a pas souhaité la Nouvelle Jérusalem et a cessé d'être la demeure du Saint-Esprit.

- Le Seigneur a commandé à l'Église : « Ne soyez pas comme la génération du temps de Noé » (Matthieu 24.37 - 38 ; Luc 17.26 ; 2 Pierre 2.5). Néanmoins, l'Église apostate s'est livrée au manger, au boire, à l'achat, à la vente, à la construction, à se marier et à se donner en mariage.

- Le Seigneur a ordonné à l'Église : « Ne faites pas comme Sodome, Gomorrhe et les villes de la plaine » (2 Pierre 2.6 ; Jude 1.7 - 10 ; 12 - 22). Mais, l'église apostate s'est engagée dans le manger, le boire, l'achat, la vente, l'implantation d'églises ; celles-ci sont des entreprises pour se remplir d'offrandes, de dîmes, de pactes, de semences et de vœux avec de l'argent.

- Le Seigneur a averti à l'Église : « Ne faites pas comme Ésaü » (Hébreux 12.15 - 17). Cependant, l'église apostate a vendu son droit d'aînesse pour un seul repas, le repas de

Satan et de la Perverse (la vieille nature du péché). L'Église apostate a embrassé le ventre comme son dieu (Philippiens 3.19) ; ses récompenses sont des voitures, des maisons, des temples immenses, des vêtements, des positions ministérielles et politiques, de l'argent sur des comptes personnels et des comptes des églises qu'ils appellent « fondations » ; sa récompense est également la sagesse humaine, la psychologie. Tout cela, qui est la nourriture des apostats, sera brûlé dans la Tribulation ; les récompenses des apostats sont donc la misère, la nudité, l'Enfer. Où se cacheront-ils au milieu du jugement de la honte et du jugement contre Jézabel et ses enfants que le Seigneur exécutera ? Où se cacheront-ils lorsqu'ils vivront le jugement d'être laissés derrière lors de l'Enlèvement ? Où se cacheront-ils lorsqu'ils seront au milieu des 21 jugements de la Tribulation ? Comment échapperont-ils à la condamnation de l'Enfer ? (Matthieu 23.33).

- Le Seigneur a dit à l'Église : « Ne faites pas comme la génération incrédule et perverse qui a péri dans le désert » (Hébreux 3.7 - 19 ; 4.1 - 13 ; 1 Corinthiens 10.1 - 22). Cependant, les apostats ont fait de même que ce peuple : ils ont porté le tabernacle de Moloch parce qu'ils ont donné leur progéniture à Satan, laquelle est aussi retranchée. Les apostats ont décidé de s'opposer absolument à la Parole de Dieu et de s'élever contre ses serviteurs. Les apostats se sont consacrés à l'impudicité, et c'est pourquoi ils périront dans la contradiction de Coré (Jude 1.11).

- Le Seigneur a commandé à l'Église : « Ne soyez pas comme la génération d'Israël qui m'a rejeté pendant ma première venue » (Romains 11.1 - 22.). Mais, les apostats ont fait de même qu'Israël ; ils ont leurs structures religieuses, des hiérarchies humaines qui remplissent leur « MOI » ; ils ont rejeté l'avertissement des serviteurs de Dieu, comme les religieux qui ont rejeté la prédication de Jean-Baptiste ; et ils ont haï le Seigneur Jésus-Christ, se sont réunis dans son conseil, ont comploté et planifié sa mort. Pour tout cela, le Seigneur a déversé sur le peuple d'Israël le jugement d'abandon, et il a exécuté de la même manière ce jugement sur les apostats.

Malgré tous ces avertissements ci-dessus, l'Église apostate a refusé d'écouter, s'est endurcie comme Pharaon et a maintenant été retranchée, jetée, chassée. Cependant, elle

est encore hautaine, orgueilleux, arrogant ; c'est pourquoi le jugement contre Jézabel et ses enfants est sur le point d'avoir lieu, car Dieu a affirmé : « ²² Voici, je vais la jeter sur un lit... ²³ Je ferai mourir de mort ses enfants » (Apocalypse 2. 22 - 23). Ce jugement se produira sur toute la terre, puisque l'Écriture dit que **toutes** les Églises sauront que le Seigneur est celui qui sonde les reins et les cœurs ; il ne peut pas s'agir de la Tribulation, car lorsqu'elle commencera, la sainte Église ne sera plus sur Terre. Au contraire, l'Église apostate sera sur Terre. Pourtant, elle a déjà perdu son identité d'Église. En effet, le Seigneur lui a donné une lettre de divorce ; dès à présent et dorénavant, les apostats ne sont plus rien. Regardons les chefs d'accusation du jugement contre l'Église apostate pour lesquels elle a déjà été jugée et continuera d'être jugée :

Tableau 1

Les accusations – les preuves contre Israël lors de la première venue du Christ et la comparaison avec l'Église apostate pour le jugement d'abandon

Matthieu 23	Charges-accusations appliquées aux religieux	Comparaison avec l'église apostate, les anathèmes, apostats. Ce sont les mêmes charges
<p>⁵ Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. Ainsi, ils portent de larges phylactères, et ils ont de longues franges à leurs vêtements ; ⁶ ils aiment la première place dans les festins, et les premiers sièges dans les synagogues ; ⁷ ils aiment à être salués dans les places publiques, et à être appelés par les hommes Rabbi, Rabbi.</p> <p>¹¹ Le plus grand parmi vous sera votre serviteur.</p> <p>¹² Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.</p>	<p>Apparence, mensonge, religiosité. Gloire des hommes. L'orgueil, la fierté. Israël a interprété Nombres 15.38 - 41 de manière extérieure et religieuse :</p> <p>³⁸ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, de génération en génération, une frange au bord de leurs vêtements, et qu'ils mettent un cordon bleu sur cette frange du bord de leurs vêtements. ³⁹ Quand vous aurez cette frange, vous la regarderez, et vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Éternel pour les mettre en pratique, et vous ne suivrez pas les désirs de vos cœurs et de vos yeux pour vous laisser entraîner à l'infidélité. ⁴⁰ Vous vous souviendrez ainsi de mes commandements, vous les mettrez en pratique, et vous serez saints pour votre Dieu. ⁴¹ Je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai</p>	<p>Les apostats se disent apôtres, prophètes, ils se prélassent dans la gloire des hommes. Ils ont de l'orgueil, de la fierté, de l'orgueil ministériel, de la vanité, de la vaine gloire. Ils aiment se faire appeler « apôtre, prophète ».</p>

	fait sortir du pays d'Égypte, pour être votre Dieu. Je suis l'Éternel, votre Dieu.	
¹³ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ; vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer.	Les religieux d'Israël empêchaient l'entrée dans le Royaume des Cieux, le Royaume éternel.	Les apostats prêchent de fausses doctrines et empêchent l'entrée dans le Royaume éternel.
¹⁴ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous dévorez les maisons des veuves, et que vous faites pour l'apparence de longues prières ; à cause de cela, vous serez jugés plus sévèrement.	La cupidité, l'avarice, les prières pour les biens matériels, la tromperie, le mensonge.	Les apostats font des marathons de prière, semailles pour récolter de l'argent. L'avidité, la convoitise. Ils utilisent la radio, la télévision. Campagnes pro-temple pour agrandir les bâtiments, être leurs chefs et s'enorgueillir.
¹⁵ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous courez la mer et la terre pour faire un prosélyte ; et, quand il l'est devenu, vous en faites un fils de la géhenne deux fois plus que vous.	Fausse prédications, faux enseignements pour tuer les âmes, en les emmenant en Enfer.	Les apostats font des tournées nationales et internationales, des campagnes ; ils aiment être invités dans les églises de toutes les nations ; ils se vantent d'être des prédicateurs internationaux ; ils répandent leurs doctrines de démons, le faux évangile de la prospérité matérielle, les enseignements de la psychologie. Ils font les assistants de leurs temples, fils de l'enfer deux fois plus qu'eux.
¹⁶ Malheur à vous, conducteurs aveugles ! qui dites : Si quelqu'un jure par le temple, ce n'est rien ; mais, si quelqu'un jure par l'or du temple, il est engagé. ¹⁷ Insensés et	Aveuglement spirituel, convoitise, cupidité ; jurer avec les choses saintes du Seigneur à cause de la convoitise matérielle.	Les apostats sont atteints de cécité spirituelle, de cupidité, d'avarice. Les serments sont des pactes avec l'argent. Le Seigneur a dit « ne jurez pas » (Matthieu 5.34). Pour

<p>aveugles ! lequel est le plus grand, l'or, ou le temple qui sanctifie l'or ? ¹⁸ Si quelqu'un, dites-vous encore, jure par l'autel, ce n'est rien ; mais, si quelqu'un jure par l'offrande qui est sur l'autel, il est engagé.</p> <p>¹⁹ Aveugles ! lequel est le plus grand, l'offrande, ou l'autel qui sanctifie l'offrande ? ²⁰ Celui qui jure par l'autel jure par l'autel et par tout ce qui est dessus ; ²¹ celui qui jure par le temple jure par le temple et par celui qui l'habite ; ²² et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.</p>		<p>toutes les alliances et tous les serments qu'ils ont faits avec l'argent, ils seront condamnés (Jacques 5.12).</p>
<p>²³ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses.</p>	<p>La cupidité, l'avidité pour l'argent, les choses matérielles. Ils n'ont pas enseigné la justice de la foi, les promesses éternelles, les alliances. Ils n'ont pas fait preuve de miséricorde. Ils n'ont pas enseigné le royaume éternel.</p>	<p>L'église apostate n'enseigne pas le royaume éternel, les promesses éternelles (la justice de la foi). Les apostats n'ont pas fait preuve de miséricorde. Ils ont prêché, enseigné et chanté les choses de la terre, corruptibles, du monde, de la vanité et de la vaine gloire. Ils font de même aujourd'hui.</p>
<p>²⁴ Conducteurs aveugles ! qui coulez le moucheron, et qui avalez le chameau.</p>	<p>Ils filtraient l'eau pour ne pas avaler un moucheron et pour ne pas enfreindre la Loi en mangeant quelque chose d'impur, mais ils « mangeaient » les terribles péchés (le chameau).</p>	<p>Les apostats suivent une fausse morale et commettent de terribles péchés de fornication, d'adultère spirituel.</p>

<p>²⁵ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et qu'au dedans ils sont pleins de rapine et d'intempérance.</p> <p>²⁶ Pharisien aveugle ! nettoie premièrement l'intérieur de la coupe et du plat, afin que l'extérieur aussi devienne net.</p>	<p>Extérieurement, ils paraissaient saints, mais ils étaient des voleurs et ne possédaient ni ne pratiquaient la justice de la foi.</p>	<p>Les apostats sont voleurs ; ils volent quand ils disent aux personnes de faire des pactes, des vœux avec de l'argent et de donner des semailles. Ils n'ont pas la justice de la foi qui regarde l'éternel ; ils ne la prêchent pas et ne la pratiquent pas. À l'extérieur, ils paraissent bien habillés et prêchent un comportement moral pour tromper, mais à l'intérieur, ils sont pleins de mort.</p>
<p>²⁷ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au dehors, et qui, au dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impuretés. ²⁸ Vous de même, au dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais, au dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.</p>	<p>Apparence, hypocrisie, mensonge. Ils étaient morts ; néanmoins, ils prétendaient être vivants, parce qu'ils prétendaient être saints et observer toute la Loi.</p>	<p>Les apostats ont l'apparence de la miséricorde. Ils se disent vivants, cependant, ils sont morts spirituellement, doublement morts.</p>
<p>²⁹ Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes et ornez les sépulcres des justes, ³⁰ et que vous dites : Si nous avons vécu du temps de nos pères, nous ne nous serions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes. ³¹ Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. ³² Comblez donc la mesure de vos pères.</p>	<p>Meurtriers des prophètes, ils n'ont pas reçu leur témoignage ; ils ont fait comme leurs pères.</p>	<p>Les apostats rejettent le témoignage des prophètes ; ils rejettent la prophétie biblique, ils la nient, en la déformant. Ils se rassemblent pour attaquer les justes, les serviteurs de Dieu, pour préparer des attaques contre ceux qui les avertissent de la part de Dieu. Les apostats sont meurtriers par leur langue, par le mensonge, car ce qu'ils font, ils l'imputent aux serviteurs de Dieu, en mentant.</p>

JUGEMENT POUR LE PEUPLE D'ISRAËL LORS DE LA PREMIÈRE VENUE DU CHRIST : **JUGEMENT D'ABANDON** : ³⁸ **Voici, votre maison vous sera laissée déserte** ; ³⁹ car, je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! (Matthieu 23).

LA SENTENCE POUR L'ÉGLISE APOSTATE EST LE JUGEMENT D'ABANDON : « j'ôterai ton chandelier de sa place » (Apocalypse 2.5 b) ; « je te vomirai de ma bouche » (Apocalypse 3.16 b).

Pendant la première venue de Jésus, Israël était si aveugle qu'il ne s'est pas rendu compte de la visite du Seigneur, l'accomplissement de la promesse de la venue de la Postérité d'Abraham, de David, la Semence, le Messie, le Prince ; lisez Luc 19. 35 - 38, 41 - 44 :

³⁵ Et ils amenèrent à Jésus l'ânon, sur lequel ils jetèrent leurs vêtements, et firent monter Jésus.

³⁶ Quand il fut en marche, les gens étendirent leurs vêtements sur le chemin.

³⁷ Et lorsque déjà il approchait de Jérusalem, vers la descente de la montagne des Oliviers, toute la multitude des disciples, saisie de joie, se mit à louer Dieu à haute voix pour tous les miracles qu'ils avaient vus.

³⁸ Ils disaient : Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur ! Paix dans le ciel, et gloire dans les lieux très hauts !

⁴¹ Comme il approchait de la ville, Jésus, en la voyant, pleura sur elle, et dit :

⁴² Si toi aussi, au moins en ce jour qui t'est donné, tu connaissais les choses qui appartiennent à ta paix ! Mais maintenant elles sont cachées à tes yeux.

⁴³ Il viendra sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront, et te serreront de toutes parts ;

⁴⁴ ils te détruiront, toi et tes enfants au milieu de toi, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée.

Lorsqu'il dit « ce jour-ci » (v. 42), le Seigneur fait référence à l'accomplissement de la prophétie de Daniel 9.25 ; lisons :

²⁵ Sache-le donc, et comprends ! Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera **rebâtie jusqu'à l'Oint, au Conducteur**, il y a sept semaines et soixante-deux semaines, les places et les fossés seront rétablis, mais en des temps fâcheux.

De la même manière qu'Israël, l'Église apostate a fait, car elle n'a pas connu le temps où elle a été visitée, la fin des temps où le Seigneur marcherait au milieu des chandeliers, les églises, pour les juger (Apocalypse 1.13 - 20) ; en accomplissement de la prophétie énoncée dans le chapitre 1 du livre d'Apocalypse. Les théologies ne disent pas que dans ce chapitre, il y a des prophéties sur l'Église qui s'accompliraient à la fin des temps, avant l'Enlèvement, et qui sont déjà en train de s'accomplir. La Bible contredit ce que ces théologies ont avancé

pendant des années, formant une tradition créée par Satan et la vieille nature, la Perverse. Les Écritures confirment qu'il y a des événements prophétiques auxquels l'Église devait être attentive afin de connaître le moment de l'accomplissement de ces prophéties, par le Saint-Esprit ; voyons d'abord les prophéties, puis les arguments :

(1) Le temps viendrait où le Seigneur Jésus-Christ commencerait à marcher au milieu des églises, les chandeliers (Apocalypse 1.12 - 13, 20).

(2) Le Seigneur commencerait le processus judiciaire contre les églises, dont les chefs d'accusation sont exposés dans les chapitres 2 et 3 d'Apocalypse.

(3) Le Seigneur rendrait un jugement spécifique contre les pasteurs des églises, appelés « étoiles » et « anges » (Apocalypse 1.16, 20).

Examinons immédiatement les arguments qui soutiennent que le Seigneur a laissé des prophéties spécifiques sur l'Église, dans le chapitre 1 d'Apocalypse :

(1) Tout le livre d'Apocalypse, depuis le début du premier chapitre, est une prophétie, car le Seigneur dit dans l'Apocalypse 1.1 - 3 :

¹ **Révélation** de Jésus-Christ, que Dieu lui a donnée pour **montrer** à ses serviteurs **les choses qui doivent arriver bientôt**, et qu'il a fait connaître, par l'envoi de son ange, à son serviteur Jean,

² lequel a attesté la parole de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ, tout ce qu'il a vu.

³ Heureux **celui qui lit et ceux qui entendent les paroles de la prophétie**, et qui gardent les choses qui y sont écrites ! Car le temps est proche.

Le Seigneur utilise les termes et expressions suivants en rapport avec la prophétie : « révélation » (gr. *apocalypsis*, ἀποκάλυψις), « montrer » (gr. *deixai*, δείξαι), « les choses qui [gr. *ha*, ἃ] doivent [gr. *dei*, δεῖ] arriver [gr. *genesthai*, γενέσθαι] bientôt [en, ἐν ; *tachei*, τάχει] ».

(2) Jean a eu une vision prophétique, c'est-à-dire qu'il voyait des événements futurs situés dans le temps de la fin, plus précisément, du jour du Seigneur (jour : gr. *hēmera*, ἡμέρα ; du Seigneur : gr. *kyriakē*, κυριακῆ) (Apocalypse 1.10 - 12). Le Seigneur dit à Jean : « Ce que tu vois [gr. *blepeis*, βλέπεις], écris-le dans un livre » (Apocalypse 1.11) ; puis en Apocalypse 1.12, le verbe « voir » est utilisé (gr. *eidō*, εἶδω) ; le verbe grec *blepō* (βλέπω) est traduit « connaître », dans la version Louis Segond ; mais dans la langue grecque, la signification est également « voir » : « Je me retournai pour connaître [*blepein*, βλέπειν : voir] quelle était la voix qui me parlait. Et, après m'être retourné, je vis [gr. *eidon*, εἶδον] sept chandeliers d'or... » (Apocalypse 1.12).

Le Saint-Esprit a amené Jean à l'époque où nous vivons et lui a montré ce qui allait se passer ; l'apôtre voyait l'accomplissement des prophéties pour l'Église, avant l'enlèvement ; il les a écrites pour que les croyants puissent les connaître par la Parole, les reconnaître et en voir l'accomplissement.

(3) Les prophéties des chapitres 1, 2 et 3 d'Apocalypse concernent le jugement contre l'Église, pour les raisons suivantes :

(a) Les prophéties sont placées avant le début de la Tribulation qui commencera par l'ouverture des sceaux, et qui a lieu au chapitre 5, où la sainte Église a déjà été enlevée, car elle apparaît là, représentée par les vingt-quatre vieillards.

(b) La scène décrite aux chapitres 1, 2 et 3 d'Apocalypse est judiciaire, car le Seigneur y est décrit comme un juge présentant les caractéristiques suivantes : il est appelé « Fils de l'homme », il a les cheveux blancs, les yeux comme une flamme de feu, les pieds comme de l'airain poli, brillant comme dans une fournaise, et de sa bouche sort une épée aiguë à deux tranchants. (Apocalypse 1.14 - 15 ; cf. Apocalypse 1.15).

(c) Le Seigneur a dit qu'Il jugerait son peuple, que le jugement commencerait par Sa maison (Deutéronome 32.36 ; 1 Pierre 4.17), se référant à l'Église qui pécherait par l'apostasie (Hébreux 10.30). Dieu a également déclaré qu'Il jugerait l'Église qui aurait apostasié de la foi, sur les accusations suivantes : avoir piétiné le Fils de Dieu, tenir pour profane son sang (le sang de la Nouvelle Alliance), et avoir outragé le Saint-Esprit (Hébreux 10.29) ; le jugement pour l'Église apostate qui a fait ces péchés est d'être retranchée ; et cela est exactement passé. (Romains 11.20 - 22) ; ce qui correspond aux phrases des accusations d'Apocalypse 2.5, « J'ôterai ton chandelier de sa place », et d'Apocalypse 3.16, « Je te vomirai de ma bouche ».

(4) Dans Apocalypse 1.19, le Seigneur parle de trois moments prophétiques lorsqu'il dit à Jean : « Écris les choses que tu as vues, celles qui sont, et celles qui seront dans la suite » (Apocalypse 1.19) ; ces trois moments sont :

(a) Le début du jugement sur l'Église apostate, qui correspond à la mise en place de la scène judiciaire, que nous avons expliquée dans le point précédent (point 3). « Les choses que tu as vues » renvoient à ce qui est dit dans Apocalypse 1.12, lorsque Jean se retourne pour voir ce qui suit : la voix qui lui parlait, le Seigneur revêtu de la robe judiciaire, les sept étoiles dans sa main, les sept chandeliers d'or. Il est essentiel de noter le temps du verbe traduit dans la version King James par « tu as vu » (« thou hast seen »), qui est un aoriste de l'indicatif actif utilisé pour indiquer une action ponctuelle passée, c'est-à-dire déjà accomplie ; avec ce temps du verbe, le Seigneur exprimait ce que Jean a vu en premier et qui est l'installation de Jésus, le juge, pour commencer le jugement contre l'Église apostate.

(b) Le second moment prophétique est le déroulement du jugement sur l'Église apostate, qui correspond à l'expression « celles qui sont », c'est-à-dire les choses qui sont. Ce jugement comprend les éléments suivants : (i) les accusations judiciaires portées contre les cinq Églises, Éphèse, Pergame, Thyatire, Sardes et Laodicée ; (ii) les sentences et les châtements : « J'ôterai ton chandelier de sa place » (Apocalypse 2.5) ; « Je viendrai à toi

rapidement, et je les combattrai avec l'épée de ma bouche » (Apocalypse 2.16) ; « ²² Voici, je la jetterai sur un lit, et ceux qui commettent l'adultère avec elle, dans une grande tribulation, à moins qu'ils ne se repentent de leurs œuvres. ²³ Et je frapperai de mort ses enfants... » (Apocalypse 2.22 - 23) ; « Car si tu ne veilles pas, je viendrai sur toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi » (Apocalypse 3.3) ; « Je te vomirai de ma bouche » (Apocalypse 3.16).

(c) Le jugement de la Tribulation, son début et sa fin, et les événements qui auront lieu après la fin de ce jugement : le règne millénaire du Christ, les jugements qui auront lieu à la fin de cette période, et le Royaume éternel.

L'Église devait comprendre les événements prophétiques précédents ; elle devait voir, comme Jean, l'accomplissement des « choses que tu as vues, et celles qui sont » (Apocalypse 1.19). L'Église devait comprendre le moment où le Seigneur Jésus-Christ commencerait à marcher au milieu des chandeliers, les Églises, et le commencement du jugement sur l'Église apostate. Cependant, la plus vaste partie de l'Église n'a pas voulu voir l'accomplissement de ces événements, parce qu'elle a cru au mensonge selon lequel le jour et l'heure où le Seigneur Jésus-Christ viendra dans l'Enlèvement ne seront jamais connus ; presque toutes les Églises sont tombées dans l'apostasie ou dans le sommeil des vierges folles, ont plongé dans ce présent siècle mauvais, ont rejeté la Parole de Dieu et Royaume Éternel de Dieu et ont préféré les royaumes de ce monde.

Les apostats continuent dans leur aveuglement, leur surdité et leur dureté de cœur ; ils ne sont pas rendu compte qu'ils ont été retranchés, que le jugement d'abandon s'est abattu sur eux ; comme Israël, car ce peuple ne s'est pas rendu compte qu'à la Pentecôte, la Parole s'est accomplie, que leur maison a été laissée déserte (Matthieu 23.38).

5.2. Les charges du jugement de Dieu contre l'Église apostate pour le jugement d'abandon

Les charges d'accusation pour les jugements sur l'Église apostate et les condamnations se trouvent dans de nombreuses parties de l'Écriture, mais nous citerons seulement ceux qui sont énumérés dans Apocalypse chapitres 2 et 3 ; voyons :

Tableau 2

Les accusations et les condamnations de l'Église apostate dans les chapitres 2 et 3 d'Apocalypse

Charges pour l'Église apostate	Condamnations et jugements
Apocalypse 2.4 : Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour.	Apocalypse 2.5 : « Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes ». - « Ôter le chandelier » se réfère au jugement d'abandon, parce que les apostats ont quitté, ont abandonné le Seigneur Jésus-Christ. C'est pourquoi il les a chassés, il les a retranchés de l'Olivier franc.
Apocalypse 2.13 - 14 : ¹³ Je sais où tu demeures, je sais que là est le trône de Satan. ¹⁴ Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des viandes sacrifiées aux idoles et qu'ils se livrassent à l'impudicité. ¹⁵ De même, toi aussi, tu as des gens attachés pareillement à la doctrine des Nicolaïtes.	Apocalypse 2.16 : « Repens-toi donc ; sinon, je viendrai à toi bientôt, et je les combattrai avec l'épée de ma bouche ». - L'épée est la Parole de Dieu qui s'applique dans ses jugements sur les apostats ; toutes les malédictions de la Loi s'abattent sur eux.
Apocalypse 2.20 : Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles.	Apocalypse 2.22 - 23 : « ²² Voici, je vais la jeter sur un lit, et envoyer une grande tribulation à ceux qui commettent adultère avec elle, à moins qu'ils ne se repentent de leurs œuvres. ²³ Je ferai mourir de mort ses enfants ; et toutes les Églises connaîtront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je vous rendrai à chacun selon vos œuvres ».
Apocalypse 2. 24 b : cette doctrine, et qui n'ont pas connu les profondeurs de Satan...	

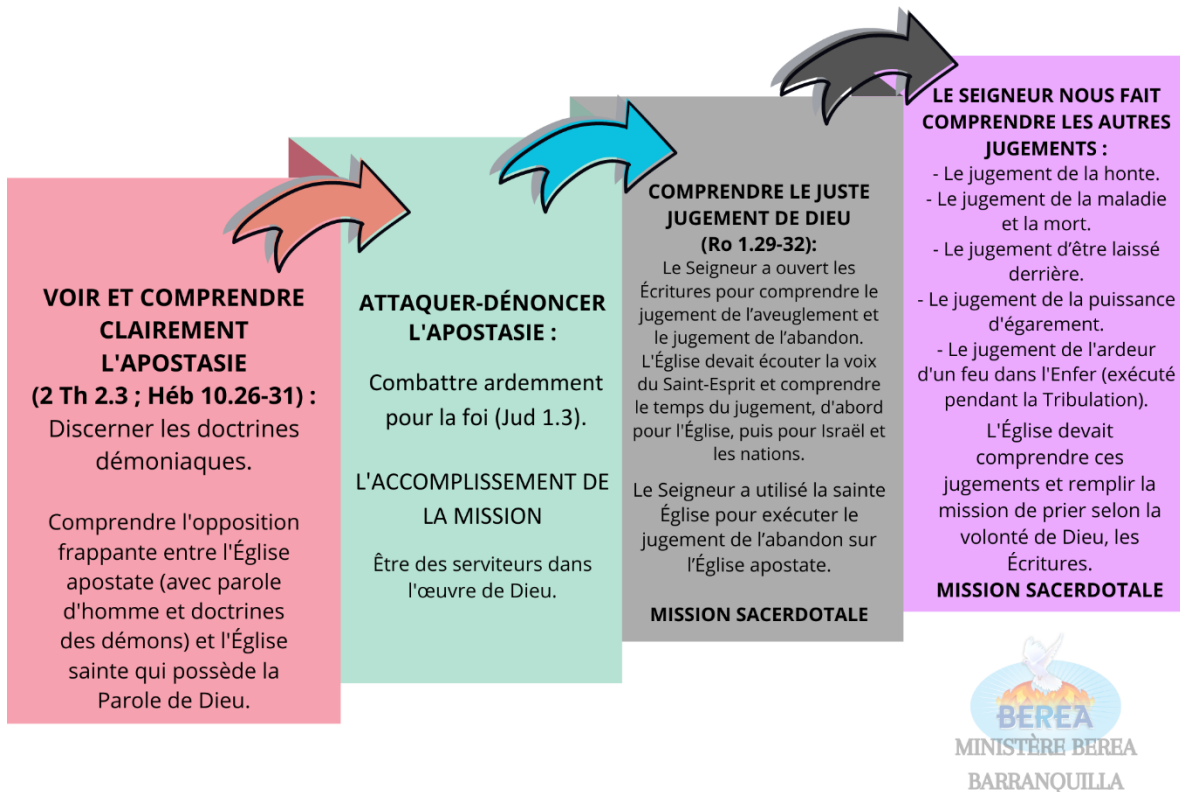
Dieu est le Juge de toute la Terre : Le jugement sur l'Église apostate

	<p>- C'est le jugement de maladie et de la mort sur les apostats ; le Seigneur enverra la mort sur eux, afin que cette Parole prophétique s'accomplisse, avant l'Enlèvement de l'Église.</p>
<p>Apocalypse 3.1 - 2 : ¹ Je sais que tu passes pour être vivant, et tu es mort. ² Sois vigilant, et affermis le reste qui est près de mourir ; car je n'ai pas trouvé tes œuvres parfaites devant mon Dieu.</p>	<p>Apocalypse 3.3 : « Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, et garde et repens-toi. Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi ».</p> <p>- C'est le jugement d'être laissé derrière que Dieu exécutera sur les apostats ; ils ont été retranchés dans le jugement d'abandon et n'auront pas l'opportunité de se repentir.</p>
<p>Apocalypse 3.15 : Je connais tes œuvres. Je sais que tu n'es ni froid ni bouillant. Puisses-tu être froid ou bouillant ! ¹⁶ Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant...</p>	<p>Apocalypse 3.16 b : « je te vomirai de ma bouche ».</p> <p>– Cette prophétie réfère également au jugement d'abandon.</p>
<p>Apocalypse 3.17 - 18 : ¹⁷ Parce que tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu ...¹⁸ je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche, et des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas, et un collyre pour oindre tes yeux, afin que tu voies.</p>	<p>Apocalypse 3.17 : « ... aveugle et nu ».</p> <p>- Cette partie du verset réfère au jugement de l'aveuglement.</p> <p>- La nudité renvoie au jugement de la honte.</p> <p>Apocalypse 3.18 b : « et des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas, et un collyre pour oindre tes yeux, afin que tu voies ».</p> <p>- Ce verset fait référence au jugement de la honte, car les apostats n'ont pas voulu obéir à ce commandement de l'or affiné au feu et des vêtements blancs ; au lieu de cela, ils ont choisi de s'ancrer dans le mauvais âge.</p>

Voyons dans la figure suivante ce que l'Église devait faire, dans le calendrier du Seigneur, pour ne pas subir les jugements de Dieu décrits dans le tableau ci-dessus :

Figure 1

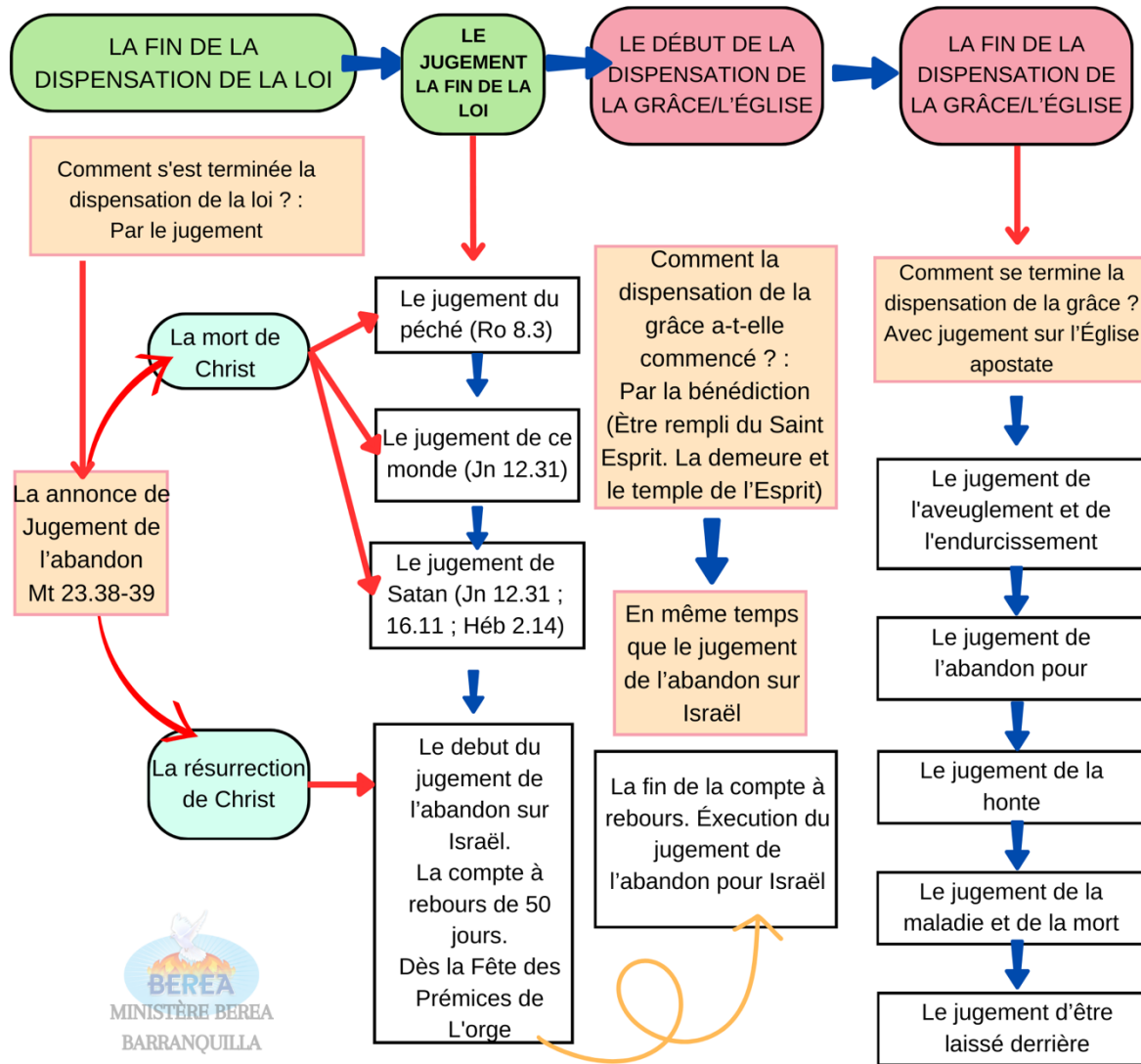
Ce que l'Église devait faire pour éviter de tomber dans l'apostasie.



Voyons maintenant comment, selon la Parole de Dieu, finissent les dispensations de la Loi et la dispensation de la grâce. La Bible enseigne que c'est par le jugement ; cela montre qu'avant l'Enlèvement, les sept jugements s'abattront sur l'Église apostate : (1) le jugement d'aveuglement ; (2) le jugement d'abandon ; (3) le jugement de la honte ; (4) le jugement contre Jézabel (la maladie et la mort) ; (5) le jugement d'être laissé derrière ; (6) le jugement de la puissance d'égarement ; (7) le jugement de l'ardeur d'un feu dans l'Enfer. Tous ces jugements sont certifiés par la Parole.

Figure 2

Les jugements dans la fin de la dispensation de la Loi et de la dispensation de la grâce.



5.3. Comment Dieu exécute les jugements sur l'Église apostate : La relation entre la loi et la grâce

Nous avons déjà vu que les apostats sont automatiquement tombés sous la Loi, parce qu'ils étaient déçus de la grâce (Galates 5.4). Il faut maintenant expliquer le processus.

Lorsque nous étions esclaves du péché, la Loi nous a enfermés, confinés, condamnés. Lorsque nous avons reçu le Christ, nous sommes sortis de prison et la sentence a été annulée, car Il est la propitiation (romains 3.25 : gr. *hilastērion*, ἱλαστήριον) ; Jésus est Celui qui nous a racheté, nous a libéré, et qui, comme le juge, le témoin et l'avocat, nous a déclaré innocents, parce qu'Il a porté les crimes et accompli la sentence qui est la mort physique ; cependant, Jésus n'a pas péché, Il nous a remplacés.

Lorsque Adam a péché, la mort est entrée dans son corps (Genèse, chapitres 3 et 5) ; et s'est transmise à toute l'humanité (Romains 5.12). En Christ, nous avons acquitté des accusations et de la sentence judiciaire : la mort éternelle et la prison éternelle qui est l'enfer. Quand nous serons glorifiés, nous serons libérés de la nature du péché, de la Perverse, et de la mort physique pour toujours. C'est pourquoi l'apôtre Paul dit que personne **n'accusera** les enfants de Dieu, parce que c'est le Christ qui justifie. Lisons Romains 8. 33-34 :

³³ Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie !

³⁴ Qui les condamnera ? Christ est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous !

Christ est le Juge, l'Avocat, le Défenseur, le Propitiateur Mais celui qui se sépare totalement de Lui, en apostasiant absolument de la foi, tombe automatiquement sous le jugement de Dieu, sous la condamnation éternelle ; cette personne apostate ne reste plus sous la grâce, mais sous la Loi.

Il nous faut voir comment se sont déroulés les jugements sur le péché, la mort, le diable et le monde, avec l'œuvre de rédemption de Christ, afin de comprendre ce qui se passe dans le jugement sur l'apostasie.

5.3.1. Les jugements que le Seigneur Jésus a subis

Le Seigneur Jésus-Christ a subi deux sortes de jugement : (a) l'un ici sur la terre, Le Seigneur Jésus-Christ a subi deux types de jugement : (a) l'un ici sur la Terre, de la part d'hommes qui l'ont pris pour un simple être humain ; (b) et un autre jugement au Ciel, présidé par Dieu le Père, mais ce jugement était vicarial, c'est-à-dire en substitution pour nous ; en conséquence, le jugement au Ciel était aussi sur nous. Examinons les deux jugements :

5.3.1.1. Le jugement de Christ exécuté para les hommes.

Jésus a subi un procès religieux (Matthieu 26.47 - 68 ; 27.1 - 2 ; 11 - 31 ; Marc 14.53 - 65 ; 15.1 - 20 ; Luc 22.66 - 71 ; 23.1 - 25.) et un procès politique ; il a été déclaré coupable et condamné à mort. Dans le premier procès, les religieux Lui ont appliqué les suivantes lois : (a) *la loi de la punition du blasphème* (Lévitique 24.15 - 16) ; (b) *la loi des témoins* (Deutéronome 17.6 ; 19.15 ; Matthieu 26.60) ; et (c) *la loi de la malédiction* (Deutéronome 21.22 - 23 ; Galates 3.13).

Quant au second procès, le politique devant les autorités, la Bible rapporte qu'aucun crime n'a été trouvé dans le Seigneur Jésus-Christ, pour être condamné par les lois romaines. Cependant, la pression de la caste religieuse a conduit le gouverneur Pilate à laisser la décision au peuple, en appliquant la loi romaine du pardon (le droit de grâce) que l'Empire romain utilisait à l'occasion de la Pâque juive, pour s'attirer les faveurs et contribuer à la « paix » des communautés sous sa domination. À ce sujet, Herrero (2012) affirme :

Pendant la période où ils étaient sous la domination romaine, **le droit de grâce** n'était plus accordé au nom du peuple juif, mais au nom de l'empereur romain. Il y

avait une double délégation : celle de César au gouverneur et celle du gouverneur au peuple juif (p. 688)²¹.

Le droit romain prévoyait deux types de grâce : (a) l'*abolitio* ou pardon pour une personne jugée qui n'avait pas encore été déclarée coupable ; et n'avait pas encore été condamnée ; (b) et l'*indulgentia* ou pardon pour un condamné, accordé uniquement par les hautes autorités comme l'empereur. Manzini (1961, cité dans Herrero, 2012, p. 690) dit : « Au temps d'Auguste, cela se manifesta par des *indulgentia principis* qui pourrait être *specialis* (grâce) o *generalis communis* (pardon), ou par *abolitio generalis* publique (amnistie) »²².

5.3.1.2. Le jugement vicarial (substitutif) au Ciel : Dieu le Père, le juge.

Lorsque le Seigneur a souffert et est mort, un jugement s'est déroulé dans le Ciel qui en comprenait plusieurs ; voyons : (a) le jugement sur le péché ; (b) le jugement sur la mort ; (c) le jugement sur le diable ; (d) le jugement sur le monde (voir la figure 12) Mais il est important que nous comprenions que le jugement sur le péché et la mort a eu lieu sur le Seigneur Jésus-Christ de manière vicariale : Il nous a remplacés, car Il est né sans péché et Il n'a jamais péché ; voyons en quoi consiste cette substitution :

- Christ a porté le péché de manière vicariale.
- Christ a été déclaré coupable d'avoir porté le péché de l'humanité, de façon vicariale.
- Christ avait la sentence de mort, parce que la loi devait pleinement être appliquée, car le Seigneur est né sous la loi. L'application de la Loi était également vicariale : comme Jésus a porté nos péchés, et le salaire du péché est la mort, donc Il devait mourir (Genèse chapitre 3 ; Romains 6.23). Le titre de « dernier Adam » (1 Corinthiens 15.45) qui a

²¹ La traduction est des auteurs. Le texte original dit : « Durante el tiempo que estuvieron sometidos a la dominación romana, **el derecho de gracia** ya no se acordaba en nombre del pueblo judío, sino en el del emperador romano. Se daba una doble delegación: la del César en el gobernador y la de éste en el pueblo judío ».

²² La traduction est des auteurs ; le texte original dit : « En la época de Augusto, esta se manifestó mediante *indulgentia principis*, la cual podía ser *specialis* (gracia) o *generalis communis* (indulto), o bien mediante la *abolitio generalis* pública (amnistía) ».

obtenu Christ, indique également qu'Il a été condamné de manière vicariale ; car Il a remplacé tous les pécheurs de la race adamique, parce qu'Il est venu **dans une chair semblable à celle du péché** (Romains 8.3). Dans 2 Corinthiens 5.21, on lit : « Celui qui n'a point connu le péché, **il l'a fait devenir péché pour nous**, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. »

- Dans la mort du Seigneur, le péché a été condamné dans son corps (LE JUGEMENT SUR LE PÉCHÉ ; voir la figure 12). Paul dit dans Romains 8.3 : « car ce qui était impossible à la loi parce que la nature humaine la rendait impuissante, Dieu l'a fait : il a condamné le péché dans la nature humaine **en envoyant à cause du péché son propre Fils dans une nature semblable à celle de l'homme pécheur**. ... » (SG21).
- Le Seigneur s'est libéré de la prison de la mort, de la condamnation qu'Il a subie de manière vicariale pour toute l'humanité, parce qu'Il a Lui-même donné sa vie et l'a prise (Jean 10. 15, 17 - 18). Le Seigneur Jésus est ressuscité, Il a vaincu la sentence et condamné la mort (LE JUGEMENT SUR LA MORT). Le péché et la mort devaient être jugés et condamnés.

Mais le jugement au Ciel impliquait également deux autres acteurs : le diable et le monde ; voyons :

- Par sa mort et sa résurrection, le Seigneur a détruit Satan (JUGEMENT SUR LE DIABLE) (Jean 12.31). Paul dit dans Hébreux 2.14 : « Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, **il anéantît celui qui a la puissance de la mort, c'est à dire le diable...** »
- La personne qui n'est pas en Christ, est automatiquement sous la condamnation du péché et de la mort (JUGEMENT SUR LES PÉCHEURS, SUR LE MONDE). Jésus a dit dans Jean 3.18, 36 : « ¹⁸ **Celui qui croit en lui n'est point condamné, mais celui qui ne croit point est déjà condamné**, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu. » (OST) « ... ³⁶ Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. ». Dans Jean 12.31, le Seigneur ajoute :

« **Maintenant a lieu le jugement de ce monde** ; maintenant le prince de ce monde sera jeté dehors. »

Dans le jugement au ciel, le Seigneur Jésus-Christ a vaincu, parce qu'Il a lui-même, en tant qu'homme, rempli les conditions qui Lui ont permis de reprendre sa vie : la justice et la sainteté devant le Père. Notons que la Loi a été pleinement appliquée jusqu'au moment où Jésus a reçu la sentence du jugement ; mais Celui qui est mort était saint et juste ; c'est pourquoi le Père Lui a été permis de reprendre sa vie ; dans Jean 10.17 - 18, le Seigneur dit :

¹⁷ Le Père m'aime, parce que je donne ma vie, afin de la reprendre.

¹⁸ Personne ne me l'ôte, mais je la donne de moi-même ; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre : tel est l'ordre que j'ai reçu de mon Père.

La Parole de Dieu dit que lorsque le Seigneur est ressuscité, **les liens de la mort ont été brisés** ; Actes 2.24 dit : « Mais Dieu l'a ressuscité, **ayant rompu** les liens de la mort, parce qu'il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle (OST) (Cf. Psaume 16.10). Le verbe « rompre » en grec est *luo* (λύω), qui signifie aussi « détruire, dissoudre, détacher, fondre, mettre hors d'état de nuire ». Jésus, en tant qu'homme, avait le pouvoir de reprendre sa vie dans sa résurrection ; et ce pouvoir est la sainteté et le pouvoir de l'amour ; Dieu le Père et Dieu l'Esprit ont également participé à cet événement glorieux de la résurrection du Christ (Actes 13. 30 ; Romains 8. 11 ; 1 Corinthiens 6. 14 ; Hébreux 9. 14).

5.3.2. Le jugement sur la mort et les bénéfices pour la sainte Église

Le jugement sur la mort que Jésus a été exécuté avec sa mort et sa résurrection, appliquera ses résultats dans les premiers ressuscités et glorifiés ; qui sont la sainte Église qui se trouve dans le Troisième Ciel (Hébreux 12.23). Parce que le Christ a vaincu, il a eu la victoire sur la mort, nous aurons de plus la victoire sur la mort, alléluia !

Les personnes sauvées en Christ reçoivent la peine de la mort physique à cause de l'héritage adamique, mais elles meurent revêtues de la justice et de la sainteté du Christ ; c'est pourquoi le Père leur accordera de ressusciter d'entre les morts pour vivre éternellement ; c'est la résurrection de ceux qui sont morts (endormis) en Christ (1 Thessaloniens 4. 14 - 18)²³. Or, leurs corps ont souffert de la mort, selon l'expression appliquée au Seigneur Jésus-Christ. Ils ont été **soumis aux liens de la mort physique** et doivent être délivrés de ces liens, comme cela est arrivé au Seigneur. Cet évènement arrivera lors de sa venue sur les nuées quand Il les ramènera (1 Thessaloniens 4.14).

Nous sommes libres, car nous avons reçu Christ dans nos cœurs ; mais nous sommes encore dans le corps de cette mort, ce qui signifie deux choses : (a) Le corps physique dans les cellules duquel la mort est nichée ; (b) la mort à cause de la vieille nature de péché, la Perverse, qui habite dans nos corps (Romains 7.17 - 18) ; de même cette vieille nature (vieil homme ou chair) est l'aiguillon de la mort (1 Corinthiens 15.56) ; car elle est remplie de péché, corrompu par les convoitises trompeuses (Éphésiens 4. 22).

Le corps de la mort est donc une prison dont nous devons être libérés. Dans les Écritures, les mots « délivrer » (libérer) et « racheter » sont utilisés pour parler des suivants évènements : (a) de la résurrection pour la vie, la glorification du corps qui est la délivrance du corps de cette mort ; (b) et de la délivrance de la création de l'esclavage de la corruption qui est la mort ; voyons les contextes des mots « délivrer » et « racheter » dans le tableau suivant²⁴ :

²³Dans ces versets et d'autres contextes, la Bible utilise le mot grec *koimaō* (κοιμάω) qui signifie « endormies » pour désigner les personnes sauvées qui meurent en Christ. Dans les versions *Louis Segond*, *Ségond 21* et *la Bible du Semeur*, ce mot est traduit, « morts », mais la traduction précise est « endormi(e) », comme il apparaît dans d'autres versions, par exemple, la version anglaise *New King James* et la version espagnole *Reina Valera 1960*.

²⁴ Les termes hébreux et grecs et leur signification sont tirés de Strong (1990, cité dans Meyers, 2020).

Tableau 3

Contextes dans lesquels les mots « libérer » et « racheter » sont utilisés dans les Écritures

Verset	Mot
Psaumes 33.19 : Afin d'arracher leur âme à la mort Et de les faire vivre au milieu de la famine.	Hébreu <i>nâtsal</i> (נָצַל) : arracher, délivrer, échapper, séparer, arracher, sauver, débarrasser, sauver, enlever.
Psaumes 56.12 - 13 : ^{12b} Je t'offrirai des actions de grâces. / ¹³ Car tu as délivré mon âme de la mort, / Tu as garanti mes pieds de la chute, / Afin que je marche devant Dieu, / à la lumière des vivants.	Hébreu <i>nâtsal</i> (נָצַל) : arracher, délivrer, échapper, séparer, arracher, sauver, débarrasser, sauver, enlever.
Psaumes 68.20 : Dieu est pour nous le Dieu des délivrances, / Et l'Éternel, le Seigneur, peut nous garantir de la mort.	Hébreu <i>tôtsâ'âh</i> (תּוֹצֵאֵהוּ) : garantir, délivrance.
Psaumes 116.8 : Oui, tu as délivré mon âme de la mort, / Mes yeux des larmes, Mes pieds de la chute.	Hébreu <i>châts</i> (יָצַח) : délivrer, arracher, délivrer, délier, enlever, retirer soi.
Proverbes 10.2 : Les trésors de la méchanceté ne profitent pas, Mais la justice délivre de la mort.	Hébreu <i>nâtsal</i> (נָצַל) : arracher, délivrer, échapper, séparer, arracher, sauver, débarrasser, sauver, enlever.
Proverbes 11.4 : Au jour de la colère, la richesse ne sert à rien ; Mais la justice délivre de la mort.	Hébreu <i>nâtsal</i> (נָצַל) : arracher, délivrer, échapper, séparer, arracher, sauver, débarrasser, sauver, enlever.
Osée 13.14 : Je les rachèterai [heb הַפְּדֵה <i>pâdâh</i>] de la puissance du séjour des morts, Je les délivrerai [heb גָּאֵל <i>gâ'al</i>] de la mort. O mort, où est ta peste ? Séjour des morts, où est ta destruction ? Mais le repentir se dérobe à mes regards !	Hébreu <i>pâdâh</i> (הַפְּדֵה) : sauver, libérer, racheter. Hébreu <i>gâ'al</i> (גָּאֵל) : racheter, libérer, acheter.
Romains 8.2 : En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort .	Hébreu <i>eleutheroō</i> (ἐλευθερώ) : libération, exonération.
Romains 8.21 : avec l'espérance qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.	Hébreu <i>eleutheroō</i> (ἐλευθερώ) : libération, exonération.
Hébreux 5.7 : C'est lui qui, dans les jours de sa chair, ayant présenté avec de grands cris et avec larmes des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé à cause de sa piété,	Hébreu <i>sōzō</i> (Σώζω) : sauver, libérer, préserver.

Grâce au Christ, les sauvés qui vont ressusciter ne mourront plus, la mort ne régnera plus sur eux. Romains 6.9 - 10 dit :

⁹ sachant que Christ ressuscité des morts ne meurt plus ; la mort n'a plus de pouvoir sur lui.

¹⁰ Car il est mort, et c'est pour le péché qu'il est mort une fois pour toutes ; il est revenu à la vie, et c'est pour Dieu qu'il vit.

Qu'arrivera-t-il à l'Église qui ne va pas s'endormir (ne mourra pas) ? Elle sera délivrée de la mort physique. En nous qui appartenons à la sainte Église, se trouve la promesse que nous ne dormirons pas, que nous ne mourrons pas, et c'est une arme très puissante contre la nature du péché, la Perverse, car elle est l'aiguillon de la mort (1 Corinthiens 15.56) et nous ne serons pas piqués par elle. C'est une puissante victoire qui nous a été accordée par le Christ à la fin de la dispensation de l'Église. Cette arme nous a été donnée par le Père, parce que l'Église doit mener la dernière guerre qui est contre la Perverse, la chair, le péché et la mort le dernier ennemi. Dans cette guerre, nous avons déjà la victoire sur cet ennemi, PARCE QUE NOUS N'ALLONS PAS MOURIR, DORMIR. Évidemment, l'Église de la fin des temps devait connaître le moment de son départ vers la Nouvelle Jérusalem dans l'Enlèvement sans mourir, car si elle ne le savait pas, comment pourrait-elle mener la dernière guerre contre la mort et la chair (la Perverse) le péché qui est son aiguillon ? Nous ne pouvons pas mener cette guerre sans savoir que nous sommes déjà sur le champ de bataille, sans voir clairement l'ennemi et sans savoir avec certitude que nous n'allons PAS voir la mort. La fausse doctrine selon laquelle l'heure, le jour et le moment de l'Enlèvement ne seront jamais connus engendre l'incertitude et enlève à l'Église l'arme qui lui permet de savoir avec certitude et conviction qu'elle ne dormira pas.

Notre arme contre la vieille nature du péché, la chair, c'est de savoir que nous sommes en temps de guerre, de le voir clairement, de savoir que la chair (la Perverse) est vaincue, principalement parce que le Seigneur l'a condamnée (Romains 8.3) mais aussi parce que son mauvaise œuvre, qui est la mort, ne nous touchera pas. Alléluia ! En plus de cette victoire et de l'arme puissante que notre roi nous a accordée, nous en avons une autre, à savoir que le pouvoir du péché qui est la Loi n'opère pas sur nous parce que nous sommes sous la grâce. Nous pouvons dire en toute sécurité à la nature du péché, la Perverse : « O maudit ! Tu n'as aucun pouvoir sur moi, tu es le péché et tu es condamné. Je ne dormirai pas, je ne mourrai pas, tu ne mettras pas ton aiguillon en moi, Perverse. De plus, la loi qui condamne n'agit pas envers moi, car je suis sous la grâce et aucune condamnation

n'existe pour ceux qui sont dans le Christ-Jésus, puisque je ne marche pas selon la chair (je ne suis pas ton esclave, maudite Perverse), mais je marche selon le Saint-Esprit qui habite en moi. »

La partie de l'Église qui est dans la Nouvelle Jérusalem a dormi, est morte, a reçu la conséquence de la chair (le péché, la Perverse) qui est le mort. Mais nos frères se sont endormis, attendent la venue du Christ dans l'Enlèvement, Alléluia ! Ils sont les prémices des premiers êtres humains qui vaincront la mort comme le Christ, alléluia, non par la Loi, mais par la justice de la foi dans le Christ, par la Loi de l'esprit de vie en Christ Jésus qui délivre de la loi du péché et de la mort (Romains 8.2). Cette loi de l'Esprit de Vie a été prononcée par Dieu en Éden lorsqu'il a donné le commandement de la fécondité et de la multiplication : l'explosion de la vie (Genèse 1.28). Personne ne peut arrêter la loi de la vie, *la loi de l'esprit de vie*. Alléluia ! Les néo-sadducéens apostats de la fin des temps nient la sainte descendance multipliée éternellement et attaquent *la Loi de l'esprit de Vie*.

Dans le Psaume 89, sur l'Alliance Davidique, Ethan Ezraïte a fait un cri pour l'accomplissement de la promesse de la venue du descendant de David, qui est Christ ; mais ce cri est pour ceux qui ne verront pas la mort, c'est-à-dire la sainte Église de la fin des temps, grâce à la résurrection du Christ ; lisons le Psaume 89. 47 - 49 :

⁴⁷ Rappelle-toi ce qu'est la durée de ma vie, Et pour quel néant tu as créé tous les fils de l'homme.

⁴⁸ Y a-t-il un homme qui puisse vivre et ne pas voir la mort, Qui puisse sauver son âme du séjour des morts ? Pause.

⁴⁹ Où sont, Seigneur ! tes bontés premières, Que tu juras à David dans ta fidélité ?

Au verset 47, l'auteur rappelle la soumission de la création à la vanité, la servitude de la corruption et de la mort, dans lesquelles sont tenus les êtres humains (Romains 8.20 - 22). Au verset 48, le psalmiste pose la question : « Quel homme vivra et ne verra pas la mort ? ». Et, la réponse est : l'Église de la fin des temps qui sera glorifiée ! Elle ne verra pas la mort ! Nous serons délivrés de la mort, alléluia ! (1 Corinthiens chapitre 51 ; 1 Thessaloniens 4.17). Le psalmiste ne dit donc pas qu'il est impossible à un homme de délivrer sa vie de la

mort ; au contraire, l'objectif de la question que le Saint-Esprit a mise sur les lèvres du psalmiste est d'obtenir une réponse puissante.

Au verset 49 du Psaume 89, l'auteur parle d'anciennes miséricordes (« tes bontés premières »), que Dieu a jurées à David. Le mot hébreu traduit « bontés » est *chêsêd* (חֶסֶד) qui signifie aussi « pitié, miséricorde ». L'auteur fait référence à la résurrection du Christ, qui garantirait la résurrection de ceux qui sont endormis en lui, pour recevoir les promesses des huit alliances²⁵ ; cela est confirmé dans Actes 13.32 - 34 :

³² Et nous, nous vous annonçons cette bonne nouvelle que la promesse faite à nos pères,

³³ Dieu l'a accomplie pour nous leurs enfants, en ressuscitant Jésus, selon ce qui est écrit dans le Psaume deuxième : Tu es mon Fils, Je t'ai engendré aujourd'hui.

³⁴ Qu'il l'ait ressuscité des morts, de telle sorte qu'il ne retournera pas à la corruption, c'est ce qu'il a déclaré, en disant : Je vous donnerai les grâces [gr. *hosios, ὁσιος* : **miséricordes**] saintes promises à David, ces grâces qui sont assurées.

Dans le verset 34 d'Actes 13, on lit « les grâces saintes promises à David ». Le mot grec pour « grâces » est *hosios* (ὁσιος) qui signifie « miséricorde, pureté, sainteté » ; donc, l'auteur dit « les miséricordes saintes promises à David » ; ce qui correspond à ce que nous lisons dans le Psaume 89.49, « Où sont, Seigneur ! **tes bontés premières**, / Que tu juras à David dans ta fidélité ? Ces bontés ou miséricordes sont prophétisées dans Ésaïe 55.3: « Prêtez l'oreille, et venez à moi / Écoutez, et votre âme vivra : Je traiterai avec vous une alliance éternelle / **Pour rendre durables mes faveurs** [heb *chêsêd* חֶסֶד : miséricorde] envers David ». Le mot hébreu utilisé pour la traduction de « faveurs » est *chêsêd* (חֶסֶד) et signifie « bonté, pitié, faveur, gentillesse, miséricorde. » (Strong, 1990, cité dans Meyers, 2020).

Voyons un résumé du processus par lequel les morts en Christ ressusciteront :

²⁵ Pour en savoir plus sur les alliances éternelles du Seigneur, voir le chapitre 4 « Les alliances bibliques et leurs caractéristiques » et le chapitre 5 « Les alliances bibliques apparentées », dans Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno : Descendencia, Tierra y Gobierno* [Le Royaume Éternel. Descendants, Terre et Gouvernement]. Ediciones Berea.

- (1) Les corps des sauvés en Christ sont morts, car ils étaient soumis à la servitude de la corruption, de l'éphémère, de la vanité, ils étaient sous les liens de la mort, à cause de la nature adamique (Romains 8.20 - 22.). Mais ils sont nés de nouveau et avant de mourir, dans le corps physique, ils ont eu la nouvelle créature, l'homme nouveau, la nouvelle création (2 Corinthiens 5.17 ; Éphésiens 4.24 ; Galates 6.15) ; cette nouvelle créature (l'âme et l'esprit nouveaux, sauvés) est allée au Troisième Ciel dans un corps provisoire que le Seigneur lui a donné.
- (2) Ils se sont endormis revêtus de la justice du Christ, la justice de la foi (Romains 4.11) ; c'est pourquoi leur corps se lèvera de la poussière (Ésaïe 26.19), car ils sont endormis avec l'espérance de la vie éternelle, de la résurrection des morts ; lorsqu'ils sont morts, leurs corps sont allés dans la tombe et leur âme, et leur esprit sont entrés au repos dans le Troisième Ciel.
- (3) L'*ekklesia* du Ciel (Celle qui est endormie. Hébreux 12.23)²⁶ est en unité avec la sainte Église de la Terre, l'unité de la foi en Christ, de l'espérance de la vie éternelle, de la résurrection et de la glorification, de l'espérance des promesses éternelles, du Royaume éternel.
- (4) L'*ekklesia* dans le Ciel (Hébreux 12.23) crie pour le jour de la résurrection. Dans Apocalypse 6.9 - 11, il est confirmé que les âmes du Troisième Ciel crient d'une voix forte ; cela est décrit dans la Tribulation pour ceux qui vont mourir à cause du témoignage de Christ, pas pour l'Église, car elle sera à la Nouvelle Jérusalem ; mais le cri des âmes d'Apocalypse 6.9 - 11 est un exemple qui nous permet d'affirmer que ceux qui sont endormis en Christ peuvent gémir. Nos frères de l'Église partis à la Nouvelle Jérusalem crient maintenant ; et ils viendront avant le début de la Tribulation, lorsque

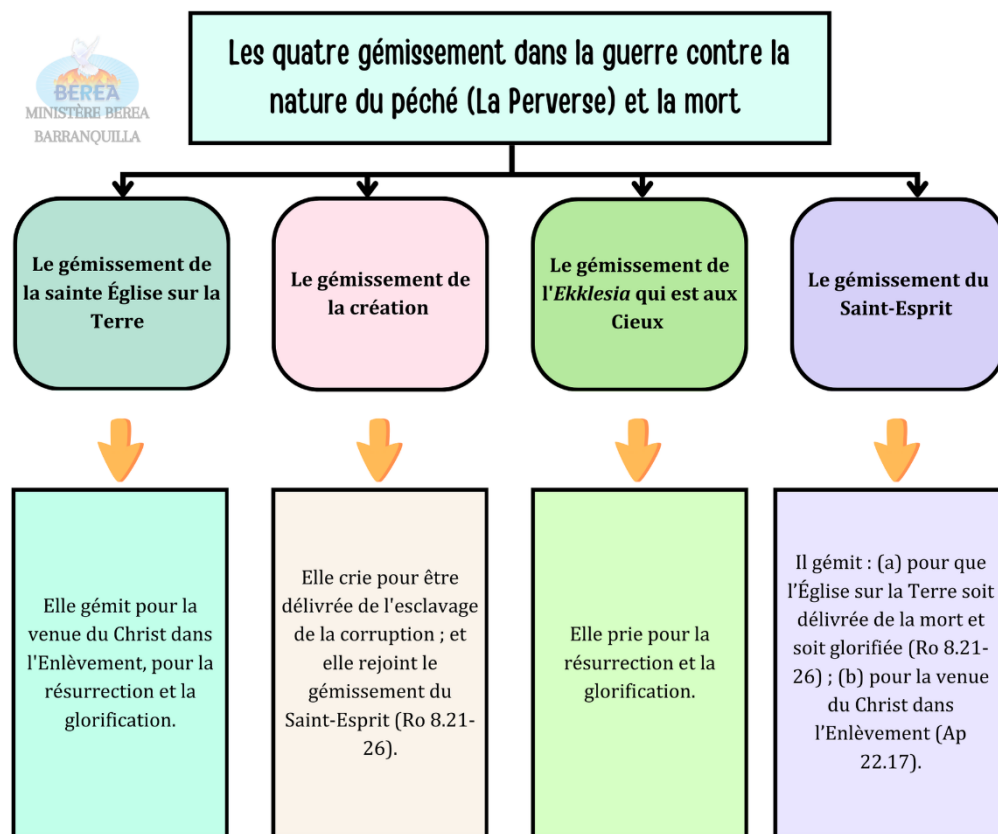
²⁶ Dans Hébreux 12.23, on lit : « ... De l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux, du juge qui est le Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection... ». Dans cette version de Louis Segond, il apparaît seulement le mot *panēguris* (πανήγυρις) qui signifie « assemblé » ; mais dans la version grecque, il apparaît aussi les mots « et l'église » (*ekklēsia*, ἐκκλησία). Ces deux mots ne sont pas une répétition, parce que Dieu voulait exprimer qu'au Troisième Ciel, il y a une Église, une assemblée formée par ceux qui sont morts en Christ. Dans la version d'Ostervald-1811 (OST), il apparaît les deux mots « assemblé » et « église » : « De l'assemblée et de l'Église des premiers-nés, inscrits dans les cieux, d'un juge qui est Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection... ».

la trompette sonnera pour l'événement de la résurrection de la vie (1 Corinthiens 15. 52).

(5) La sainte Église sur Terre (qui ne mourra pas) gémit pour la venue du Christ dans l'Enlèvement, pour la résurrection et la glorification (Romains 8.23 - 25 ; Apocalypse 22.17) ; ce gémissement rejoint le gémissement de la création qui crie pour être délivrée de l'esclavage de la corruption ; il y a aussi le gémissement du Saint-Esprit pour que l'Église sur la Terre soit délivrée de la mort et soit glorifiée (Romains 8.21 - 26), donc c'est aussi la prière pour la venue du Christ dans l'Enlèvement (Apocalypse 22.17) ; à ces cris rejoint aussi le gémissement de l'*ekklesia* qui est aux Cieux. Les gémissements et les cris font partie de la guerre contre la vieille nature, la Perverse (le péché) qui est l'aiguillon de la mort. Voyons les quatre gémissements dans la figure suivante :

Figure 3

Les quatre gémissements pour la libération de la servitude de la corruption.



(6) Le Seigneur viendra avec ceux qui se sont endormis en Lui, au jour et à l'heure fixée ; ils ressusciteront (1 Thessaloniens 4.14). Cet événement est une guerre (qui a commencé par les cris et les gémissements), car l'ennemi, qui est la mort, sera vaincu ; le Christ a auparavant vaincu la mort dans sa résurrection, mais il est nécessaire que les hommes (la sainte Église d'abord) mènent cette guerre et chantent la victoire ; et ils le feront par la victoire du Christ, parce qu'Il est ressuscité. En ce jour et à cette heure, Jésus, le Saint-Esprit (qui habite chaque croyant de la sainte Église, comme son temple), et l'amour du Père accompliront l'œuvre glorieuse de la résurrection des prémices. Toute la description des Écritures renvoie à cette guerre ; examinons cette description de la guerre dans le tableau suivant :

Tableau 4

Le combat spirituel dans les Écritures pour la résurrection des morts en Christ

Verset	Termes de guerre	Versets associés (prophéties dans l'Ancien Testament)
1 Corinthiens 15. 25 - 26 : ²⁵ Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds. ²⁶ Le dernier ennemi qui sera détruit, c'est la mort .	Ennemis	Genèse 22.17 ... je te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis. [L'ennemi : certes, les personnes, mais également, la mort]. Matthieu 16.18 : Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts [cf. L'ennemi : la mort] ne prévaudront point contre elle. La Bible établit un lien entre la mort et le séjour des morts (Apocalypse 1. 18 ; 6. 8 ; 20. 13).
1 Thessaloniens 4.16 : Car le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement, avec une voix d'archange et avec la trompette de Dieu , descendra du ciel ; et les morts en Christ ressusciteront premièrement (DBY).	- Un cri de commandement : c'est la voix de la guerre, du commandement militaire. - Une voix d'archange : les archanges sont des guerriers, comme Michel (Daniel 10.13, 21 ; 12.1 ; Jude 1.9 ; Apocalypse 12. 7).	Nombres 10. 9 : Lorsque, dans votre pays, vous irez à la guerre contre l'ennemi qui vous combattra, vous sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez présents au souvenir de l'Éternel, votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis. [Dans ce verset, les trompettes apparaissent comme des instruments de guerre, car leur son agit comme un appel au Seigneur pour la victoire].

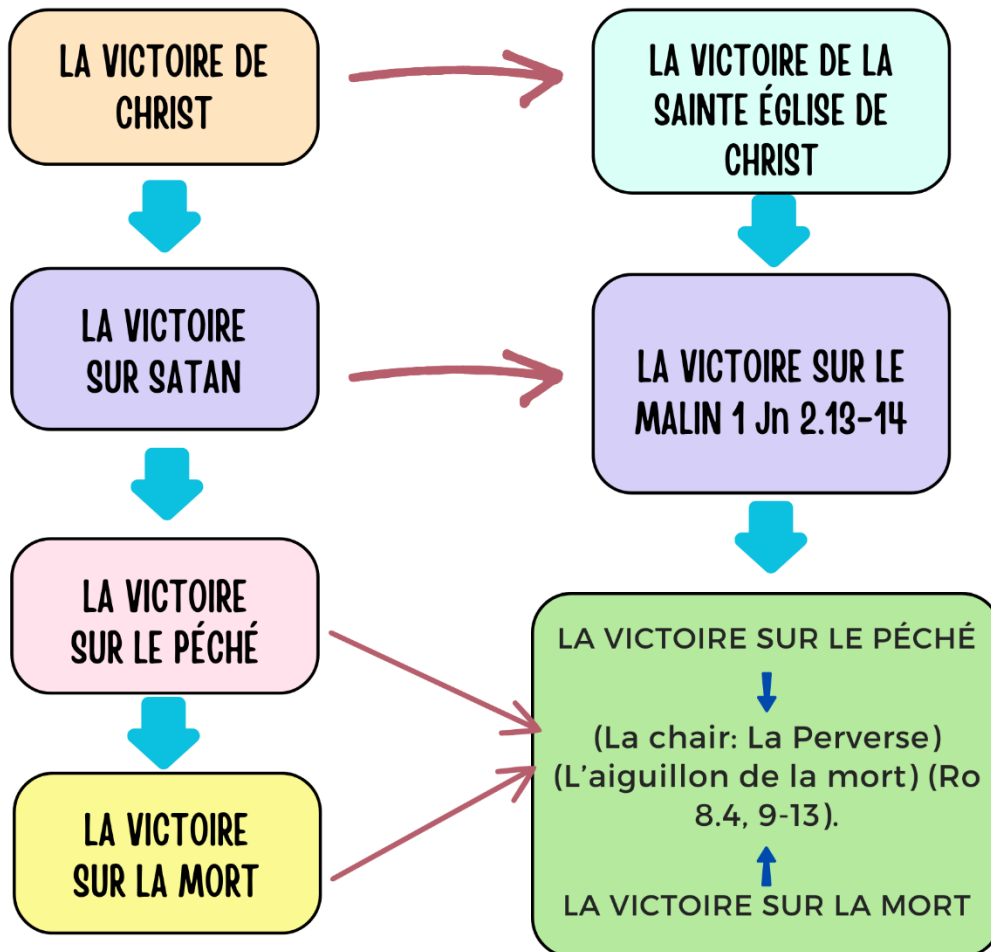
	- La trompette de Dieu.	
<p>1 Corinthiens 15.54-55 : ⁵⁴ Lorsque ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie dans la victoire. ⁵⁵ O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ?</p>	<p>- Dans la victoire</p> <p>Cette expression fait également référence à la guerre.</p>	<p>Osée 13.14 : Je les rachèterai [heb <i>pâdâh</i> פָּדַח] de la puissance du séjour des morts, Je les délivrerai [heb <i>gâ'al</i> גָּאַל] de la mort. O mort, où est ta peste ? Séjour des morts, où est ta destruction ? Mais le repentir se dérobe à mes regards !</p> <p>Ésaïe 25.8 : Il détruira la mort pour jamais ; le Seigneur, l'Éternel, essuiera les larmes de tous les visages, et fera disparaître de toute la terre l'opprobre de son peuple ; car l'Éternel a parlé (OST).</p> <p>Ésaïe 26.19 : Tes morts revivront ; mes corps morts se relèveront ! Réveillez-vous et chantez de joie, habitants de la poussière ! Car ta rosée est comme la rosée de l'aurore, et la terre fera renaître les trépassés (OST).</p>

- (7) Les morts en Christ ressusciteront incorruptibles, avec des corps de gloire, de puissance, des corps physiques, tangibles, spirituels (pas naturels, adamiques) ; c'est un corps indestructible (1 Corinthiens 15.42 - 43).
- (8) Dès leur résurrection, ceux qui se sont endormis en Christ chanteront le chant de la victoire : « ⁵⁴ ...La mort a été engloutie dans la victoire. ⁵⁵ O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » (1 Corinthiens 15.54 - 55).

Le Seigneur pourrait ressusciter ceux qui se sont endormis en Lui sans qu'ils prononçassent un mot, mais ce chant de victoire sur la mort est nécessaire, car il souligne les suivants évènements : (a) que les ressuscités sont délivrés des liens de la mort ; (b) qu'ils ont vaincu la mort, grâce à l'œuvre de rédemption du Christ, à la puissance du Saint-Esprit et à l'amour du Père ; (c) ceux qui ressusciteront, et seront glorieux, vont chanter la victoire sur la mort. Et ce chant entraînera une répercussion sur la sainte Église qui ne dormira pas, parce que la *Loi de l'esprit de vie* sera appliquée sur chacun des corps physiques de ceux qui la composent, dans la mesure où cette loi a d'abord été appliquée sur les ressuscités. Alléluia ! Lorsque la Loi de l'esprit de vie sera appliquée, nous serons délivrés de la mort.

Figure 4

La victoire du Christ et la victoire de l'Église.



La victoire des glorieux bénira l'Église qui ne dormira pas, également tous les hommes et toutes les femmes d'Israël et des nations qui seront sauvés pendant la Tribulation et durant le Royaume Millénaire ; c'est pourquoi l'apôtre Paul parle d'un ordre dans 1 Corinthiens 15. 23-24 ; lisons le passage (nous mettrons quelques versets d'autres livres de la Bible pour achever l'ordre.) :

²³ mais chacun en son rang. Christ comme prémices, puis [gr. *epeita, ἔπειτα*] ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement. [1 Thessaloniens 4.16-17 : « ...Ensuite [gr. *epeita, ἔπειτα*] », nous les vivants, qui seront restés], [1 Corinthiens 15.51 : mais tous nous serons changés...] nous serons tous ensemble enlevés avec eux sur des nuées, à la rencontre du Seigneur dans les airs...]

²⁴ Ensuite [gr. *eita, εἶτα*] viendra la fin, quand il remettra le royaume à celui qui est Dieu et Père, après avoir détruit toute domination, toute autorité et toute puissance.

Dans ce passage, nous voyons des temps liés à la résurrection de la vie ; voyons :

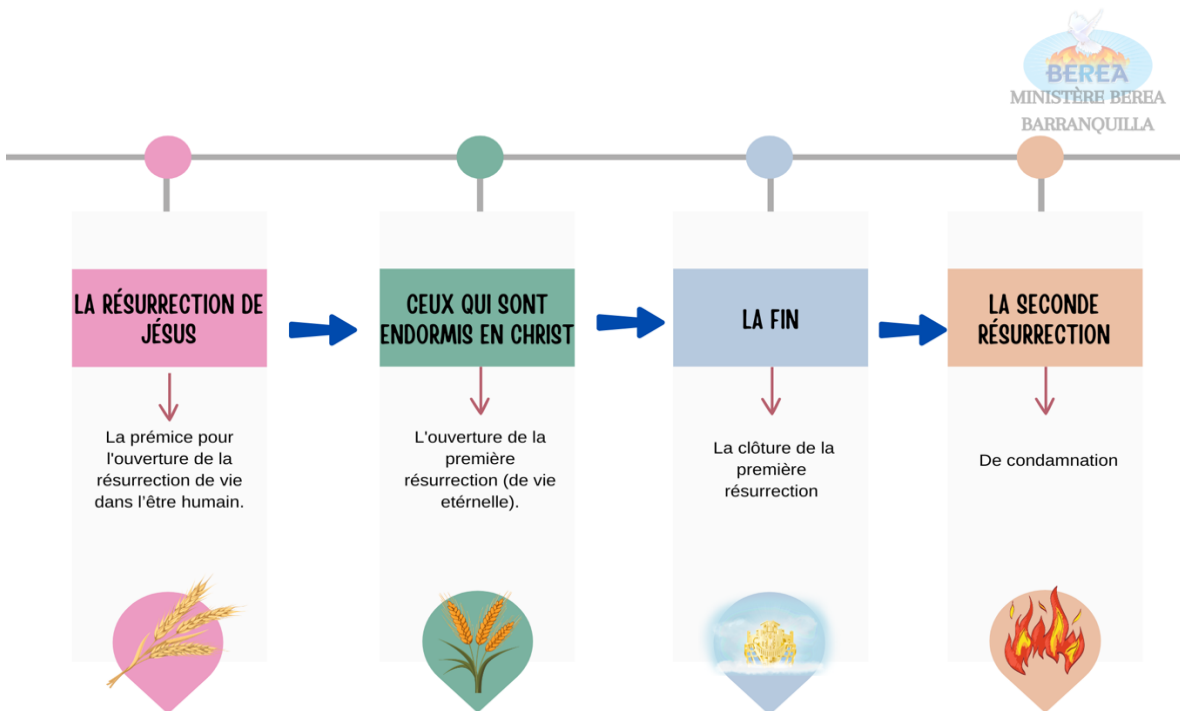
(1) La résurrection du Christ (Les prémices : Fête des Prémices de l'orge).

(2) La résurrection de ceux qui sont endormis en Christ, et de ceux qui ne verront pas la mort ; puisque ceux-ci seront aussi ressuscités dans le sens où la mort et la chair du péché quitteront les corps, parce que ce qui est mortel sera englouti par la vie (2 Corinthiens 5.4 b). (Fête des prémices du froment) (v. Jacques 1.18).

(3) La résurrection de tous les sauvés (les sauvés de l'Ancienne Alliance et les sauvés de la Tribulation, à la fin des sept ans de ce jugement ; et les sauvés du Royaume Millénaire, à la conclusion de cette période). C'est la fin de la première résurrection ; voyons tout cela dans la figure suivante :

Figure 5

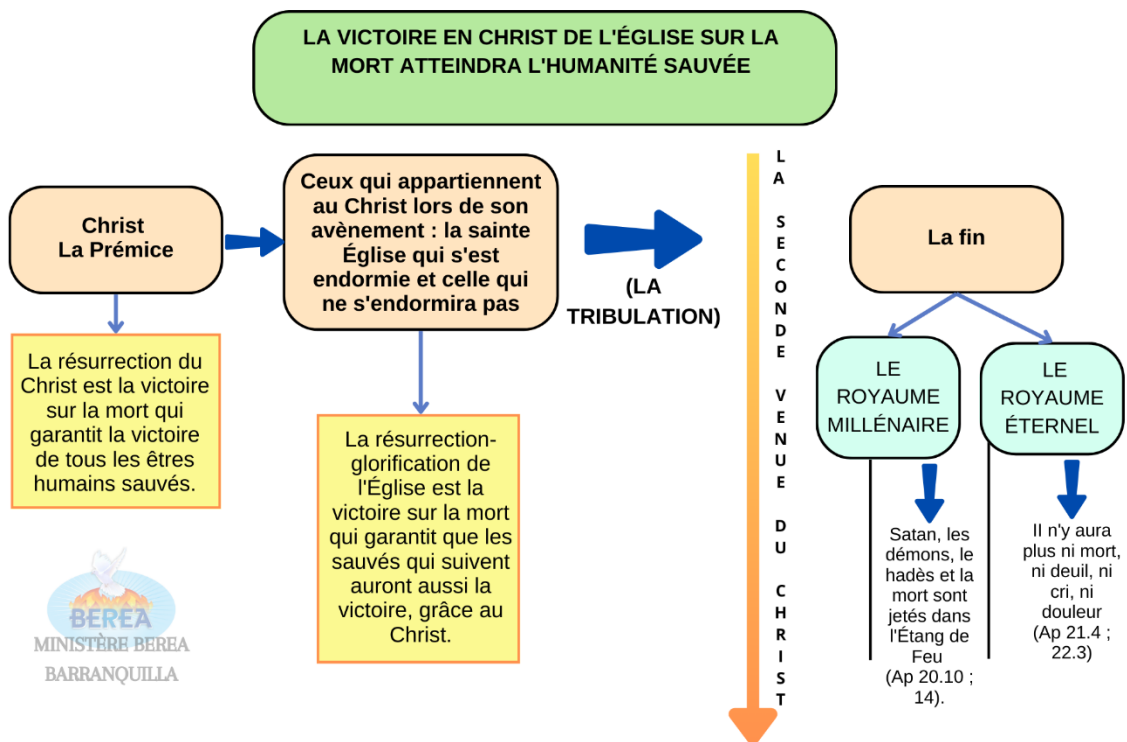
*La résurrection du Christ et la première résurrection (résurrection de vie),
dans 1 Corinthiens 15.23-24.*



Dans le passage de 1 Corinthiens 15.3 - 24, avec la relation de 1 Thessaloniens 4.16 - 17 dans la chronologie, notez les trois temps que nous appelons « **L'ENSUITE** » (« **Puis** » : **gr. *epeita, ἔπειτα***) qui apparaissent ici : (1) « **L'ENSUITE** » entre la résurrection du Christ et la résurrection de l'Église : qui a une durée de 2000 ans, deux jours interprétant chaque jour comme mille ans (Osée 6.2 ; 2 Pierre 3.8). (2) « **L'ENSUITE** » entre la résurrection-glorification de ceux qui sont endormis en Christ et celle du reste de la sainte Église qui ne mourra pas : un « ensuite » qui durera trois jours. (3) Et « **L'ENSUITE** » entre le début de la première résurrection avec l'Église et la clôture de cette première résurrection : après les 1000 ans du Royaume Millénaire de Christ. Regardons la figure suivante :

Figure 6

La résurrection de la sainte Église et son impact sur l'humanité sauvée.



La promesse de la victoire sur la mort se trouve dans l'Alliance Abrahamique, lorsque le Seigneur a révélé la résurrection à Abraham²⁷ et lui a donné les promesses : la sainte

²⁷ Dieu lui a donné cette puissante révélation quand Il lui a dit : « Car tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours. » Lorsque Dieu a manifesté à Abraham « à toi » lui a révélé la résurrection. En effet, après que Dieu lui a donné cette promesse, Il a dit à Abraham qu'il allait mourir (Genèse 15.15) ;

descendance éternelle qui est la vie multipliée, la promesse de la terre pour toujours, la promesse du gouvernement éternel. Lisons Genèse 22.17 :

¹⁷ je te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis.

L'Église apostate a perdu les bénéfices de la mort et de la résurrection du Christ, car elle n'est plus sous la grâce, mais sous la Loi (Elle est tombée de la grâce.), parce qu'elle a abandonné la Parole de Dieu éternel ; donc, dans l'Église apostate se trouve la loi du péché et de la mort. Beaucoup de gens qui ont apostasié et maintenant sont morts, qui étaient auparavant pasteurs, ministres et brebis, sont allés en enfer ; ils seront donc ressuscités après le Royaume Millénaire, dans la seconde résurrection, de la condamnation, la seconde mort.

Tous les apostats morts sans avoir eu de repentance de leurs pactes, semailles et vœux avec de l'argent sont allés en Enfer ; tous les apostats qui ont prêché et enseigné un évangile et une foi corruptibles, pour prospérer sur cette terre, et qui sont morts, sont allés en Enfer ; tous les chantres qui étaient des adorateurs, mais qui ont apostasié de la foi et sont devenus des chantres de l'impiété, et qui sont morts, sont allés en enfer. Ensuite, tous les apostats qui mourront lors du jugement de Dieu contre Jézabel et ses enfants (Apocalypse 2.22 - 23) iront en enfer, parce qu'ils ont déjà été retranchés, vomis, rejetés, abandonnés ; leur maison est laissée à l'abandon. C'est la vengeance de Dieu contre eux (Hébreux 10.30) que nous étudierons dans le prochain chapitre.

donc, il a compris qu'il devait ressusciter pour recevoir les promesses. C'est pourquoi dans Hébreux 11.10, on lit : « Car il attendait la cité qui a de solides fondements, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur. »

CHAPITRE 6

LE JUGEMENT ET LA VENGEANCE DU SEIGNEUR CONTRE L'ÉGLISE APOSTATE

6.1. Les causes du jugement

L'Église apostate est remplie de la mort, donc elle n'aura pas la victoire sur celle-ci, ne mangera pas de l'arbre de vie, n'aura pas la couronne de vie, ne sera pas délivrée de la seconde mort, ne mangera pas de la manne cachée, ne recevra pas le caillou blanc. L'Église apostate n'aura pas le nouveau nom, ne recevra pas l'autorité sur les nations, n'aura pas l'étoile brillante et l'étoile du matin, n'aura pas de robes blanches, son nom ne sera pas confessé par Jésus devant le Père (ce nom sera plutôt effacé du livre de vie.). L'Église apostate ne sera pas une colonne dans le temple de Dieu, sur elle ne seront pas écrits le nom de Dieu et le nom de la cité de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem, ni le nouveau nom de Christ ; l'Église apostate ne s'assiéra pas non plus sur le trône du Christ. Elle est remplie de mort par les suivantes raisons :

- (1) Il a convoité toutes les choses de cette Terre et s'en est rempli ; l'église apostate est remplie d'avidité pour les biens matériels.
- (2) Elle était remplie d'idoles par cupidité et avarice.
- (3) Elle était remplie de mondanités : des philosophies creuses et vaines, de sagesse d'homme.
- (4) Les apostats recherchaient leur propre justice et leur propre gloire, la gloire de l'homme.

(5) L'Église apostate s'est vidée de la Parole vivante de Dieu et éternelle. Par conséquent, cette église est retombée dans la mort spirituelle et verra la mort physique, parce qu'elle ne participera pas à l'Enlèvement de la sainte Église qui ne verra pas la mort. L'Église apostate subira la mort éternelle, la seconde mort, puisqu'elle ira au Trône blanc (Jean 8. 50 - 51 ; 11.25 - 26).

(6) L'Église apostate a prêché, enseigné et chanté la parole de mort, un évangile terrestre, corrompu, corruptible, sentimental, émotionnel, éphémère ; elle a répandu ce faux Évangile sur toute la terre.

(7) L'Église apostate prêchait, enseignait un faux Christ et adorait Satan, le prince de ce monde.

(8) L'Église apostate a prêté sa bouche et son cœur aux esprits séducteurs, à des doctrines de démons.

(9) Elle a embrassé et répandu une foi corruptible, éphémère et vaine.

(10) Elle a décidé de marcher dans la chair, de penser aux choses de la chair, de vivre dans la chair, de s'occuper de la chair.

(11) L'Église apostate a commis les terribles péchés suivants : (a) Elle a piétiné le Fils de Dieu, elle a considéré pour profane le sang du Christ²⁸, a insulté le Saint-Esprit et a rejeté l'amour du Père qui est sa Parole éternelle. (b) L'Église apostate a rejeté le Christ, celui qui a la victoire sur la mort, celui qui est le Grand Prêtre des biens à venir (Hébreux 9.11 ; le souverain sacrificateur), celui qui est le Testateur. (c) L'Église apostate a rejeté celui par qui l'esprit vit à cause de la justice (Romains 8. 10). (d) L'Église apostate a outragé et éteint le Saint-Esprit qui est la garantie de la vivification du corps physique et le gage de l'héritage éternel (Hébreux 10.29 ; Romains 8. 11 ; Éphésiens 1.13-14). L'Église apostate a cessé d'être la lumière et est devenue des ténèbres, elle a aimé davantage les ténèbres et a ainsi accru les ténèbres de ce monde, ce pourquoi elle sera condamnée (Jean 3.19). Elle a cessé d'être la lumière, parce qu'elle a fixé son cœur, ses désirs et ses recherches sur les trésors de cette terre ; c'est pourquoi son œil est devenu mauvais et a rempli tout son corps de ténèbres

²⁸ Le mot « impur » en grec est *koinos* (κοινός) et signifie également « quelque chose de commun, de profane et de pollué ».

(Matthieu 6.19 - 23). (f) L'Église apostate était le sel de la terre et est devenue insipide (Matthieu 5.13 ; Luc 14.34).

Pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, et bien plus encore, l'Église apostate a été jugée et condamnée par la Loi, car elle est tombée de la grâce et a commencé à vivre selon la chair, la Perverse. La Bible enseigne que seulement ceux qui marchent selon l'Esprit n'auront pas condamnation. Ainsi, ceux qui vivent selon la chair mourront avec la seconde mort (Romains 8.1, 6 - 9, 13). L'Église apostate ne sera pas délivrée de *la loi du péché et de la mort*, parce qu'elle a rejeté *la loi de l'esprit de vie* en Jésus-Christ (Romains 8.2). Pour l'Église apostate, il n'y aura pas de délivrance de la mort ni de ses douleurs, il n'y aura pas de résurrection de la vie, mais la damnation en enfer. Tandis que la sainte Église aura le salaire²⁹ de la vie-vie et les promesses éternelles des alliances (Genèse 15.1 ; héb. *śâkâr* שָׂכָר : prix, rémunération, salaire), l'Église apostate aura pour son salaire la seconde mort, car le salaire du péché est la mort (Romains 6.23). Ensuite, voyons les causes de la vengeance du Seigneur contre les apostats, restés sous la Loi, et auxquels s'appliquent donc les jugements de l'Ancien Testament :

6.2. Le jugement et la vengeance du Seigneur contre les apostats : Prophéties dans l'Ancien Testament

Le Seigneur dit, dans les Écritures, qu'il exécutera sa vengeance contre les apostats ; on peut lire cela dans Hébreux 10.28 - 31 :

²⁸ Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ;

²⁹ de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

²⁹ Dans Genèse 15.1, le Seigneur dit à Abraham que la récompense sera extrêmement grande. Le mot « récompense » en hébreu est *śâkâr* (שָׂכָר) (*śākārākā* שָׂכָרָא), qui signifie aussi « salaire, solde ». Le Seigneur précise au serviteur que la récompense ou le salaire est la descendance éternelle.

³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance, à moi la rétribution ! et encore: Le Seigneur jugera son peuple.

³¹ C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

Dans ce passage, on peut voir un événement de jugement. Il y a d'abord la comparaison avec la Loi dont la violation par une personne causait que celle-ci recevait la sentence de mort, sans miséricorde. Dans le verset 29 d'Hébreux 10, Paul décrit les charges terribles contre les apostats ; l'apôtre énonce que ces charges seront plus sévèrement punies et la raison est que ces personnes tomberont entre les mains du Dieu qui fera la vengeance contre eux, car ils ont été dans la grâce et en sont tombés. Par conséquent, les péchés sont plus graves ; c'est pourquoi, dans Hébreux 10.29, Paul dit « pire châtiment », et dans le verset 31, il ajoute que c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

Le tableau suivant montre les causes de la vengeance du Seigneur contre les apostats, tombés sous la Loi, et auxquels s'appliquent donc les sentences de l'Ancien Testament.

Tableau 1

Les causes de la vengeance du Seigneur contre les apostats et les nations, prophétisées dans l'Ancien Testament

<p align="center">Les causes de la vengeance du Seigneur Dans l'Ancien Testament</p>	<p align="center">La vengeance et le jugement du Seigneur Dans l'Ancien Testament</p>
<p>Lévitique 26.14 - 15, 21 - 24 : « ¹⁴ Mais si vous ne m'écoutez point et ne mettez point en pratique tous ces commandements, ¹⁵ si vous méprisez mes lois, et si votre âme a en horreur mes ordonnances, en sorte que vous ne pratiquiez point tous mes commandements et que vous rompiez mon Alliance... ²¹ Si vous me résistez et ne voulez point m'écouter, je vous frapperai sept fois plus selon vos péchés. ²² J'enverrai contre vous les animaux des champs, qui vous priveront de vos enfants, qui détruiront votre bétail, et qui vous réduiront à un petit nombre ; et vos chemins seront déserts. ²³ Si ces châtiments ne vous corrigent point et si vous me résistez, ²⁴ je vous résisterai aussi et je vous frapperai sept fois plus pour vos péchés ».</p>	<p>Lévitique 26.25 : « Je ferai venir contre vous l'épée, qui vengera [J'apporterai l'épée qui vengera : héb. <i>nâqam</i> נקַמ], [le litige, la vengeance : héb. <i>nâqam</i> נקַמ] mon alliance ; quand vous vous rassemblerez dans vos villes, j'enverrai la peste au milieu de vous, et vous serez livrés aux mains de l'ennemi ».</p> <p>La vengeance : l'épée, la peste, le peuple livré aux mains de l'ennemi.</p>

<p>La cause de la vengeance : Ne pas écouter et ne pas mettre en pratique les commandements de Dieu.</p>	
<p>Deutéronome 32.32 - 33 : « ³² Mais leur vigne est du plant de Sodome Et du terroir de Gomorrhe ; Leurs raisins sont des raisins empoisonnés, Leurs grappes sont amères ; ³³ Leur vin, c'est le venin des serpents, C'est le poison cruel des aspics ».</p> <p>La cause de la vengeance : les fornications, les prostitutions, les impudicités.</p>	<p>Deutéronome 32.34 - 35, 40 - 43 : « ³⁴ Cela n'est-il pas caché près de moi, Scellé dans mes trésors ? ³⁵ A moi la vengeance et la rétribution, [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] Quand leur pied chancellera ! Car le jour de leur malheur est proche, Et ce qui les attend ne tardera pas. ³⁶ L'Éternel jugera son peuple ; Mais il aura pitié de ses serviteurs, En voyant que leur force est épuisée, Et qu'il n'y a plus ni esclave ni homme libre. ⁴⁰ Car je lève ma main vers le ciel, Et je dis : Je vis éternellement ! ⁴¹ Si j'aiguise l'éclair de mon épée Et si ma main saisit la justice, Je me vengerai [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] de mes adversaires Et je punirai ceux qui me haïssent ; ⁴² Mon épée dévorera leur chair, Et j'enivrerai mes flèches de sang, Du sang des blessés et des captifs, De la tête des chefs de l'ennemi. ⁴³ Nations, chantez les louanges de son peuple ! Car l'Éternel venge [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] le sang de ses serviteurs, Il se venge [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] de ses adversaires, Et il fait l'expiation pour son pays, pour son peuple ».</p> <p>La vengeance : l'épée, la peste, le peuple livré aux mains de l'ennemi.</p>
<p>Psaumes 18.48 : « Qui me délivre de mes ennemis ! Tu m'élèves au-dessus de mes adversaires, Tu me sauves de l'homme violent ».</p> <p>La cause de la vengeance : L'attaque contre les serviteurs de Dieu.</p>	<p>Psaumes 18.47 : « Le Dieu qui est mon vengeur [héb. <i>nâthan</i> נָתַן], Qui m'assujettit les peuples... »</p> <p>La vengeance : l'humiliation des ennemies, ils seront anéantis, tomberont sous les pieds des serviteurs de Dieu (Psaume 18.27, 37, 38, 39).</p>
<p>Psaumes 58.1 - 5 : « ¹ Au chef des chantres. « Ne détruis pas. » Hymne de David. Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? ² Loin de là ! Dans le cœur, vous consommez des iniquités ; / Dans</p>	<p>Psaumes 58.10 - 11 : « ¹⁰ Le juste sera dans la joie, à la vue de la vengeance [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] ; Il baignera ses pieds dans le sang des méchants. ¹¹ Et</p>

<p>le pays, c'est la violence de vos mains que vous placez sur la balance. ³ Les méchants sont pervertis dès le sein maternel, / Les menteurs s'égarer au sortir du ventre de leur mère. ⁴ Ils ont un venin pareil au venin d'un serpent, / D'un aspic sourd qui ferme son oreille, / ⁵ Qui n'entend pas la voix des enchanteurs, / Du magicien le plus habile ».</p> <p>La cause de la vengeance : l'impunité, le mensonge.</p>	<p>les hommes diront : Oui, il est une récompense pour le juste ; Oui, il est un Dieu qui juge sur la terre ».</p> <p>La vengeance : la mort.</p>
<p>Psaumes 79.1 - 7 : « ¹ Psaume d'Asaph. O Dieu ! les nations ont envahi ton héritage, / Elles ont profané ton saint temple, / Elles ont fait de Jérusalem un monceau de pierres. ² Elles ont livré les cadavres de tes serviteurs / En pâture aux oiseaux du ciel, / La chair de tes fidèles aux bêtes de la terre ; ³ / Elles ont versé leur sang comme de l'eau / Tout autour de Jérusalem, / Et il n'y a eu personne pour les enterrer. ⁴ Nous sommes devenus un objet d'opprobre pour nos voisins, / De moquerie et de risée pour ceux qui nous entourent. ⁵ Jusques à quand, Éternel ! t'irriteras-tu sans cesse, / Et ta colère s'embrasera-t-elle comme le feu ? ⁶ Répands ta fureur sur les nations qui ne te connaissent pas, Et sur les royaumes qui n'invoquent pas ton nom ! ⁷ Car on a dévoré Jacob, Et ravagé sa demeure ».</p> <p>La cause de la vengeance : les nations ont envahi la terre promise, ont profané le temple du Seigneur, ont détruit Jérusalem ; elles se sont moquées des serviteurs de Dieu et les ont tués.</p>	<p>Psaumes 79.10 : Pourquoi les nations diraient-elles : Où est leur Dieu ? Qu'on sache, en notre présence, parmi les nations, / Que tu venges [héb. n°qâmâh נִקְמָה] le sang de tes serviteurs, le sang répandu ! (Cf. Apocalypse 6.9, cinquième sceau).</p> <p>La vengeance : la mort.</p>
<p>Psaumes 94.4, 16 : « ⁴ Ils discourent, ils parlent avec arrogance ; Tous ceux qui font le mal se glorifient. ⁵ Éternel ! ils écrasent ton peuple, Ils oppriment ton héritage ; ⁶ Ils égorgent la veuve et l'étranger, Ils assassinent les orphelins. ⁷ Et ils disent : L'Éternel ne regarde pas, Le Dieu de Jacob ne fait pas attention ! ¹⁶ Qui se lèvera pour moi contre les méchants ? Qui me soutiendra contre ceux qui font le mal ? »</p> <p>La cause de la vengeance : l'arrogance de tous ceux qui font du mal ; ils assassinent le peuple de Dieu.</p>	<p>Psaumes 94. 1 - 3 : « ¹ Dieu des vengeances, Éternel ! Dieu des vengeances [héb. n°qâmâh נִקְמָה], parais ! ² Lève-toi, juge de la terre ! Rends aux superbes selon leurs œuvres ! ³ Jusques à quand les méchants, ô Éternel ! Jusques à quand les méchants triompheront-ils ? »</p> <p>La vengeance : Rendre aux superbes selon leurs œuvres, la mort.</p>
<p>Les causes du jugement se retrouvent dans d'autres contextes, dans d'autres psaumes, par exemple dans le Psaume 2.1 - 3 :</p> <p>« ¹ Pourquoi ce tumulte parmi les nations, Ces vaines pensées parmi les peuples ? ² Pourquoi les rois de la terre se soulèvent-ils Et les princes se liguent-ils avec eux Contre l'Éternel et contre son oint ? -</p>	<p>Psaumes 14.7 - 9 : « ⁷ Pour exercer la vengeance [héb. n°qâmâh נִקְמָה] sur les nations, Pour châtier les peuples, ⁸ Pour lier leurs rois avec des chaînes Et leurs grands avec des cepts de fer, ⁹ Pour exécuter contre eux le jugement qui est</p>

<p>³ Brisons leurs liens, Délivrons-nous de leurs chaînes ! – ».</p> <p>La cause de la vengeance : la vanité, les nations et ses rois se soulèvent contre Dieu.</p>	<p>écrit ! C'est une gloire pour tous ses fidèles. Louez l'Éternel ! »</p> <p>La vengeance : le jugement de la Tribulation.</p>
<p>Ésaïe 1.21 - 23 : « ²¹ Quoi donc ! la cité fidèle est devenue une prostituée ! Elle était remplie d'équité, la justice y habitait, Et maintenant il y a des assassins ! ²² Ton argent s'est changé en scories, Ton vin a été coupé d'eau. ²³ Tes chefs sont rebelles et complices des voleurs, Tous aiment les présents et courent après les récompenses ; Ils ne font pas droit à l'orphelin, Et la cause de la veuve ne vient pas jusqu'à eux ».</p> <p>La cause de la vengeance : la prostitution, les fornications, les meurtres, la rébellion, l'injustice.</p>	<p>Ésaïe 1.24 - 25, 28 : « ²⁴ C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur, l'Éternel des armées, Le Fort d'Israël : Ah ! je tirerai satisfaction de mes adversaires, Et je me vengerai [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] de mes ennemis. ²⁵ Je porterai ma main sur toi, Je fondrai tes scories, comme avec de la potasse, Et j'enlèverai toutes tes parcelles de plomb... ²⁸ Mais la ruine atteindra tous les rebelles et les pécheurs, Et ceux qui abandonnent l'Éternel périront ».</p> <p>La vengeance : la destruction, la ruine.</p>
<p>Ésaïe 34.1 : « Malheur à toi qui ravages, et qui n'as pas été ravagé ! / Qui pilles, et qu'on n'a pas encore pillé ! Quand tu auras fini de ravager, tu seras ravagé ; Quand tu auras achevé de piller, on te pillera.</p> <p>Ésaïe 34.1 - 2 : « ¹ Approchez, nations, pour entendre ! Peuples, soyez attentifs ! Que la terre écoute, elle et ce qui la remplit, / Le monde et tout ce qu'il produit ! ² Car la colère de l'Éternel va fondre sur toutes les nations, / Et sa fureur sur toute leur armée : Il les voue à l'extermination, Il les livre au carnage ». (Contexte : Tribulation).</p> <p>La cause de la vengeance : l'iniquité (Cf. Ésaïe 33.1).</p>	<p>Ésaïe 34.8 - 10 : « ⁸ Car c'est un jour de vengeance [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] pour l'Éternel, / Une année de représailles [héb. <i>shillûm</i> שְׁלִיּוּם] pour la cause de Sion. ⁹ Les torrents d'Édom seront changés en poix, / Et sa poussière en soufre ; / Et sa terre sera comme de la poix qui brûle. ¹⁰ Elle ne s'éteindra ni jour ni nuit, / La fumée s'en élèvera éternellement ; / D'âge en âge elle sera désolée, / A tout jamais personne n'y passera ».</p> <p>La vengeance : la destruction, la mort.</p>
<p>Ésaïe 59.14 - 16 : « ¹⁴ Et la délivrance s'est retirée, Et le salut se tient éloigné ; Car la vérité trébuche sur la place publique, Et la droiture ne peut approcher. ¹⁵ La vérité a disparu, Et celui qui s'éloigne du mal est dépouillé. -L'Éternel voit, d'un regard indigné, Qu'il n'y a plus de droiture. ¹⁶ Il voit qu'il n'y a pas un homme, Il s'étonne de ce que personne n'intercède ; Alors son bras lui vient en aide, Et sa justice lui sert d'appui ».</p> <p>La cause de la vengeance : le mensonge, l'injustice, l'iniquité.</p>	<p>Ésaïe 59.17 - 18 : « ¹⁷ Il se revêt de la justice comme d'une cuirasse, Et il met sur sa tête le casque du salut ; Il prend la vengeance [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] pour vêtement, Et il se couvre de la jalousie comme d'un manteau. ¹⁸ Il rendra à chacun selon ses œuvres, La fureur à ses adversaires, La pareille à ses ennemis ; Il rendra la pareille aux îles ».</p>

	<p>La vengeance : Le Seigneur rendra à chacun selon ses œuvres, la destruction.</p>
<p>Ésaïe 61.8 : « En effet, moi, l'Éternel, j'aime le droit, je déteste voir le vol associé aux holocaustes ['ôlâh עוֹלָה] ... » (SG21)³⁰.</p> <p>La cause de la vengeance : le vol associé aux holocaustes, l'injustice, l'iniquité.</p>	<p>Ésaïe 61.2 : « Pour publier une année de grâce de l'Éternel, Et un jour de vengeance [héb. nâqam נָקָם] de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés...</p> <p>Ésaïe 63.4 : « Car un jour de vengeance [héb. nâqam נָקָם] était dans mon cœur, Et l'année de mes rachetés est venue ».</p> <p>La vengeance : la destruction.</p>
<p>Jérémie 5.9, 28, 30 - 31 : « ⁹ Ne châtierais-je pas ces choses-là, dit l'Éternel, Ne me vengerais-je pas d'une pareille nation ? ²⁸ Ils s'engraissent, ils sont brillants d'embonpoint ; Ils dépassent toute mesure dans le mal, Ils ne défendent pas la cause, la cause de l'orphelin, et ils prospèrent ; Ils ne font pas droit aux indigents. ³⁰ Des choses horribles, abominables, Se font dans le pays. ³¹ Les prophètes prophétisent avec fausseté, Les sacrificateurs dominent sous leur conduite, Et mon peuple prend plaisir à cela. Que ferez-vous à la fin ? »</p> <p>La cause de la vengeance : dépasser toute mesure dans le mal, les prophètes prophétisent avec fausseté, l'injustice ; l'infidélité.</p>	<p>Jérémie 5.11 - 13, 29 : « ¹¹ Car la maison d'Israël et la maison de Juda m'ont été infidèles, Dit l'Éternel. ¹² Ils renient l'Éternel, ils disent : Il n'existe pas ! Et le malheur ne viendra pas sur nous, Nous ne verrons ni l'épée ni la famine. ¹³ Les prophètes ne sont que du vent, Et personne ne parle en eux. Qu'il leur soit fait ainsi ! ... ²⁹ Ne châtierais-je pas ces choses-là, dit l'Éternel, Ne me vengerais-je [héb. nâqam נָקָם] pas d'une pareille nation ? »</p> <p>La vengeance : le malheur, la mort, la destruction, le châtement.</p>
<p>Jérémie 9.7-8 : « ⁷C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel des armées : Voici je les sonderai, je les éprouverai. Car comment agir à l'égard de la fille de mon peuple ? ⁸ Leur langue est un trait meurtrier, Ils ne disent que des mensonges ; De la bouche ils parlent de paix à leur prochain, Et au fond du cœur ils lui dressent des pièges ».</p> <p>La cause de la vengeance : leur langue est un trait meurtrier, Ils ne disent que des mensonges.</p>	<p>Jérémie 9.9 : « Ne les châtierais-je pas pour ces choses-là, dit l'Éternel, Ne me vengerais-je [héb. nâqam נָקָם] pas d'une pareille nation ? »</p> <p>La vengeance : la mort, la destruction, le châtement.</p>
<p>Jérémie 11.19 : « J'étais comme un agneau familier qu'on mène à la boucherie, Et j'ignorais les mauvais desseins qu'ils méditaient contre moi : Détruisons l'arbre avec son fruit ! Retrançons-le de la terre des vivants, Et qu'on ne se souvienne plus de son nom ! – ».</p>	<p>Jérémie 11.20 : « Mais l'Éternel des armées est un juste juge, Qui sonde les reins et les cœurs. Je verrai ta vengeance [héb. nêqâmâh נִקְמָה]</p>

³⁰ La version SG21 est utilisé ici, parce qu'elle prend le terme hébreu 'ôlâh (עוֹלָה) ce qui est conforme à la version hébraïque.

<p>La cause de la vengeance : les ennemies, les méchants attaquaient le prophète de Dieu.</p>	<p>s'exercer contre eux, Car c'est à toi que je confie ma cause ».</p> <p>La vengeance : la mort, la destruction.</p>
<p>Jérémie 20.10 - 11 : « ¹⁰ Car j'apprends les mauvais propos de plusieurs, L'épouvante qui règne à l'entour : Accusez-le, et nous l'accuserons ! Tous ceux qui étaient en paix avec moi Observent si je chancelle : Peut-être se laissera-t-il surprendre, Et nous serons maîtres de lui, Nous tirerons vengeance de lui ! ¹¹ Mais l'Éternel est avec moi comme un héros puissant ; C'est pourquoi mes persécuteurs chancellent et n'auront pas le dessus ; Ils seront remplis de confusion pour n'avoir pas réussi : Ce sera une honte éternelle qui ne s'oubliera pas ».</p> <p>La cause de la vengeance : les ennemies, les méchants le prophète de Dieu.</p>	<p>Jérémie 20.12 : « L'Éternel des armées éprouve le juste, Il pénètre les reins et les coeurs. Je verrai ta vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] s'exercer contre eux, Car c'est à toi que je confie ma cause ».</p> <p>La vengeance : la mort, la destruction.</p>
<p>Jérémie 46.28 : « Toi, mon serviteur Jacob, ne crains pas ! dit l'Éternel ; Car je suis avec toi. J'anéantirai toutes les nations lesquelles je t'ai dispersé, Mais toi, je ne t'anéantirai pas ; Je te châtierai avec équité, Je ne puis pas te laisser impuni ».</p> <p>La cause de la vengeance : les nations ennemies d'Israël l'ont attaqué.</p>	<p>Jérémie 46.10 : « Ce jour est au Seigneur, à l'Éternel des armées ; C'est un jour de vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] où il se venge [héb. <i>nâqam נִקַּם</i>] de ses ennemis. L'épée dévore, elle se rassasie, Elle s'enivre de leur sang. Car il y a des victimes du Seigneur, de l'Éternel des armées, Au pays du septentrion, sur les rives de l'Euphrate ».</p> <p>La vengeance : l'épée la mort, la destruction, le châtement.</p>
<p>Jérémie 50.11 - 12 : « ¹¹ Oui, soyez dans la joie, dans l'allégresse, Vous qui avez pillé mon héritage ! Oui, bondissez comme une génisse dans l'herbe, Hennissez comme des chevaux fougueux ! ¹² Votre mère est couverte de confusion, Celle qui vous a enfantés rougit de honte ; Voici, elle est la dernière des nations, C'est un désert, une terre sèche et aride ».</p> <p>La cause de la vengeance : ils ont pillé l'héritage de Dieu.</p>	<p>Jérémie 50.15 - 16 : « ¹⁵ Poussez de tous côtés contre elle un cri de guerre ! Elle tend les mains ; Ses fondements s'écroulent ; Ses murs sont renversés. Car c'est la vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] de l'Éternel. Vengez-vous [héb. <i>nâqam נִקַּם</i>] sur elle ! Faites-lui comme elle a fait ! ¹⁶ Exterminez de Babylone celui qui sème, Et celui qui manie la faucille au temps de la moisson ! Devant le glaive destructeur, Que chacun se tourne vers son peuple, Que chacun fuie vers son pays ».</p> <p>La vengeance : l'extermination, la destruction.</p>

<p>Jérémie 51.7 : « Babylone était dans la main de l'Éternel une coupe d'or, Qui enivrait toute la terre ; Les nations ont bu de son vin : C'est pourquoi les nations ont été comme en délire ».</p> <p>La cause de la vengeance : Babylone a rempli de péché toute la Terre (Cf. Apocalypse 17.1,4 ; 18.3).</p>	<p>Jérémie 51.6, 11, 36 : « ⁶ Fuyez de Babylone, et que chacun sauve sa vie, De peur que vous ne périissiez dans sa ruine ! Car c'est un temps de vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] pour l'Éternel ; Il va lui rendre selon ses œuvres.</p> <p>¹¹ Aiguisez les flèches, saisissez les boucliers ! L'Éternel a excité l'esprit des rois de Médie, Parce qu'il veut détruire Babylone ; Car c'est la vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] de l'Éternel, La vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] de son temple.</p> <p>³⁶ C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel : Voici, je défendrai ta cause, Je te vengerai [héb. <i>nâqam נָקַם</i>] ! Je mettrai à sec la mer de Babylone, Et je ferai tarir sa source ».</p> <p>La vengeance : Dieu va rendre selon les œuvres, la destruction, la mort.</p>
<p>Ézéchiel 24.1 - 3 : « ¹ La neuvième année, le dixième jour du dixième mois, la parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : ² Fils de l'homme, mets par écrit la date de ce jour, de ce jour-ci ! Le roi de Babylone s'approche de Jérusalem en ce jour même. ³ Propose une parabole à la famille de rebelles, et dis-leur : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Place, place la chaudière, et verses-y de l'eau ».</p> <p>La cause de la vengeance : le mensonge, l'injustice, l'iniquité.</p>	<p>Ézéchiel 24.8 - 10 : « ⁸ Afin de montrer ma fureur, afin de me venger [héb. <i>nâqam נָקַם</i>], j'ai répandu son sang sur le roc nu, pour qu'il ne fût pas couvert. ⁹ C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Malheur à la ville sanguinaire ! Moi aussi je veux faire un grand bûcher. ¹⁰ Entasse le bois, allume le feu, cuis bien la chair, assaisonne-la, et que les os soient brûlés ».</p> <p>La vengeance : la destruction et la mort.</p>
<p>Ézéchiel 25.15 : « Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Parce que les Philistins se sont livrés à la vengeance, Parce qu'ils se sont vengés dédaigneusement et du fond de l'âme, Voulant tout détruire, dans leur haine éternelle... »</p> <p>La cause de la vengeance : la haine et la vengeance des Philistins contre Israël.</p>	<p>Ézéchiel 25.17 : « J'exercerai sur eux de grandes vengeances [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>], En les châtiant avec fureur. Et ils sauront que je suis l'Éternel, Quand j'exercerai sur eux ma vengeance [héb. <i>n^eqâmâh נִקְמָה</i>] ».</p> <p>La vengeance : le châtiement avec fureur.</p>

<p>Michée 5.12-13 : « ¹² J'exterminerai de ta main les enchantements, Et tu n'auras plus de magiciens ; ¹³ J'exterminerai du milieu de toi tes idoles et tes statues, Et tu ne te prosternerás plus devant l'ouvrage de tes mains ... »</p> <p>La cause de la vengeance : les enchantements, les magiciens ; l'idolâtrie.</p>	<p>Michée 5.15 : « J'exercerai ma vengeance [héb. <i>nâqam</i> נקַם] avec colère, avec fureur, sur les nations Qui n'ont pas écouté ».</p> <p>La vengeance : le châtimeut avec fureur et colère.</p>
<p>Nahum 1.8 : « Mais avec des flots qui débordent Il détruira la ville, Et il poursuivra ses ennemis jusque dans les ténèbres ».</p> <p>La cause de la vengeance : l'inimitié contre Dieu.</p>	<p>Nahum 1.2-3, 6 - 7, 9 : « ² L'Éternel est un Dieu jaloux [héb. <i>qannô</i> קַנּוּ], il se venge [héb. <i>nâqam</i> נקַם] L'Éternel se venge [héb. <i>nâqam</i> נקַם], il est plein de fureur ; L'Éternel se venge [héb. <i>nâqam</i> נקַם] de ses adversaires, Il garde rancune à ses ennemis. ³ L'Éternel est lent à la colère, il est grand par sa force ; Il ne laisse pas impuni. L'Éternel marche dans la tempête, dans le tourbillon ; Les nuées sont la poussière de ses pieds.</p> <p>⁶ Qui résistera devant sa fureur ? Qui tiendra contre son ardente colère ? Sa fureur se répand comme le feu, Et les rochers se brisent devant lui. ⁷ L'Éternel est bon, Il est un refuge au jour de la détresse ; Il connaît ceux qui se confient en lui.</p> <p>⁹ Que méditez-vous contre l'Éternel ? C'est lui qui détruit. La détresse [malheur] ne paraîtra pas deux fois ».</p> <p>La vengeance : la destruction, la détresse, le châtimeut de Dieu avec fureur et colère.</p>

6.3. Le jugement et la vengeance du Seigneur contre les apostats : Prophéties dans le Nouveau Testament

Dans cette section, nous étudierons les lois spécifiques que le Seigneur a utilisées pour exécuter les deux premiers jugements sur l'Église apostate (le jugement de l'aveuglement

et le jugement d'abandon). Cependant, examinons d'abord dans le Nouveau Testament la relation entre le jugement et la vengeance du Seigneur, car dans les Écritures, celle-ci est liée au jugement d'abandon et au jugement de la Tribulation.

De nombreux membres de l'Église déclarent souvent que le Dieu de l'Ancien Testament est vengeur et manifeste Sa colère (par exemple, en Israël et en Juda), mais que le Seigneur n'a pas ces caractéristiques dans le Nouveau Testament. Cette affirmation n'est pas vraie, car dans celui-ci nous trouvons la réitération de la vengeance comme une action que le Seigneur accomplit en relation avec Son jugement. Examinons les versets dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2

La vengeance de Dieu, ses causes et les jugements dans le Nouveau Testament

Les causes de la vengeance du Seigneur	La vengeance et le jugement du Seigneur dans le Nouveau Testament
<p>La cause n'est pas spécifiée dans le passage de l'épître aux Romains 12.19. Mais, Paul cite Deutéronome 32.35, qui est le chant de Moïse où les causes apparaissent comme s'appliquant en Israël, mais elles s'appliquent pleinement à l'Église apostate de la fin des temps ; et c'est pourquoi le Saint-Esprit a dit à l'apôtre de citer ce chant ; lisons Deutéronome 32.5-6 ; 15 - 19 (SG21) :</p> <p>⁵ » S'ils se sont corrompus, ce n'est pas sa faute ; la honte en repose sur ses enfants, cette génération fausse et tordue.</p> <p>⁶ Est-ce l'Éternel que vous en rendrez responsable, peuple fou et dépourvu de sagesse ? N'est-il pas ton père, ton maître ? N'est-ce pas lui qui t'a formé et qui t'a établi ?</p> <p>¹⁵ » Jeshurun est devenu gras et il s'est cabré. Tu es devenu gras, épais, dodu ! Il a abandonné Dieu, son créateur, il a méprisé le rocher de son salut.</p> <p>¹⁶ Ils ont excité sa jalousie par des dieux étrangers, ils l'ont irrité par des pratiques abominables ;</p> <p>¹⁷ ils ont offert des sacrifices à des démons qui ne sont pas Dieu, à des dieux qu'ils ne connaissaient pas, des dieux nouveaux, apparus depuis peu, et que vos ancêtres n'avaient pas craints.</p> <p>¹⁸ Tu as abandonné le rocher qui t'a donné naissance, tu as oublié le Dieu qui t'a mis au monde.</p> <p>¹⁹ » L'Éternel l'a vu et il s'est irrité, indigné contre ses fils et ses filles ».</p>	<p>Romains 12.9 : « Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : À moi la vengeance [gr. <i>ekdikeō, ἐκδικέω</i>], à moi la rétribution, dit le Seigneur ». (Cf. Deutéronome 32.35).</p> <p>La vengeance : la colère de Dieu.</p>

<p>La cause de la vengeance : l'idolâtrie, l'impiété, l'apostasie.</p>	
<p>Hébreux 10.26 - 29 : « ²⁶ Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, ²⁷ mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. ²⁸ Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; ²⁹ de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? ».</p> <p>La cause de la vengeance : l'apostasie, fouler aux pieds le Fils de Dieu, tenir pour profane le sang de la Nouvelle Alliance, outrager l'Esprit de la grâce.</p>	<p>Hébreux 10.30 - 31 : « ³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance [gr. <i>ekdikēsis, ἐκδίκησις</i>], à moi la rétribution! et encore: Le Seigneur jugera [gr. <i>krinō, κρίνω</i>] son peuple. ³¹ C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant ». (Cf. Deutéronome 32.35).</p> <p>La vengeance : le pire châtiment, une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles, la seconde mort, l'Enfer.</p>
<p>Apocalypse 6.9 : « Quand il ouvrit le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été immolés à cause de la parole de Dieu et à cause du témoignage qu'ils avaient rendu ».</p> <p>La cause de la vengeance : les ennemis de Dieu vont tuer ses serviteurs, ceux qui prêcheront la Parole de Dieu et auront le témoignage de Christ.</p>	<p>Apocalypse 6.10 : « Ils crièrent d'une voix forte, en disant : Jusques à quand, Maître saint et véritable, tarde-tu à juger [gr. <i>krinō, κρίνω</i>], et à tirer vengeance [gr. <i>ekdikeō, ἐκδικέω</i>] de notre sang sur les habitants de la terre? »</p> <p>La vengeance : Dieu répondra au cri et à la prière de ceux qui seront immolés pendant la Tribulation, à cause de la Parole de Dieu et du témoignage de Christ, avec le sixième sceau qui est un grand tremblement de terre. Dieu fera aussi la vengeance avec les autres jugements de la Tribulation, des trompettes et les coups de la colère de Dieu.</p>

6.4. Les lois appliquées par Dieu à l'Église apostate pour la juger

Nous avons montré, à partir des Écritures, que les apostats sont tombés de la grâce et sont automatiquement restés sous la Loi ; c'est pourquoi le Seigneur les a jugés avec cette Loi

dans le jugement de l'aveuglement (la dureté de cœur) et le jugement d'abandon qui ont été les premiers. Pour exécuter les autres jugements sur les apostats, de même, le Seigneur appliquera la Loi.

Le Seigneur a donné à l'Église la même exhortation qu'il a faite à Israël, qui constamment a reçu l'admonestation de garder la Parole et l'alliance et de ne pas aller vers les idoles. Nous avons déjà fait de nombreuses comparaisons entre Israël et l'Église, pas seulement à ce sujet, mais aussi en ce qui concerne l'idolâtrie (Cf. 1 Corinthiens chapitre 10 ; 1 Jean 5.21. Apocalypse chapitre 2.). L'une des comparaisons est la façon dont Dieu a appliqué la Loi au peuple d'Israël pour le juger ; et de la même manière, il l'applique à l'Église apostate tombée de la grâce, ce que nous démontrerons dans le point suivant :

6.4.1. Les lois de l'Ancien Testament données à Israël et appliquées aux apostats

L'une des preuves que le Seigneur utilise la Loi pour juger l'Église apostate réside dans les citations qu'il fait de la Loi dans les Écritures, lorsqu'il décrit la punition de l'apostasie. Dans ces citations, Dieu compare les actions de l'Église apostate à ce qu'a fait Israël lorsque ce peuple a également apostasié, abandonnant la Parole de Dieu et le Seigneur Lui-même. Nous l'avons démontré dans le point précédent sur le jugement et la vengeance dans l'Ancien Testament. Comparons ensuite les versets du tableau 27 :

Tableau 3

Les lois générales contre les apostats

Lois – commandements de l'Ancien Testament donnés à Israël	L'application de la Loi sur l'Église apostate
Deutéronome 32.35 - 36, 40 - 41 : « ³⁵ A moi la vengeance [héb. <i>nâqam</i> נָקַם] et la rétribution , Quand leur pied chancellera ! Car le jour de leur malheur est proche, Et ce qui les attend ne tardera pas. ³⁶ L'Éternel jugera son peuple... » « ⁴⁰ Car je lève ma main vers le ciel, Et je dis : Je vis éternellement ! ⁴¹ Si j'aiguise l'éclair de mon épée Et si ma	Hébreux 10.30 - 31 : « ³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance [gr. <i>ekdikēsis</i>, ἐκδίκησις] , à moi la rétribution ! et encore : Le Seigneur jugera [gr. <i>krinō</i>, κρίνω] son peuple. ³¹ C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant ».

Lois – commandements de l'Ancien Testament donnés à Israël	L'application de la Loi sur l'Église apostate
<p>main saisit la justice, Je me vengerai [héb. <i>nâqam נקַמ</i>] de mes adversaires Et je punirai ceux qui me haïssent ... »</p>	<p>L'auteur applique le même verset de Deutéronome 32.35 à ceux qui tombent dans l'apostasie ; donc, Dieu exécutera sa vengeance d'abord sur l'Église infidèle ; et après en Israël pendant la Tribulation.</p>
<p>Psaumes 79.10 : « Pourquoi les nations diraient-elles : Où est leur Dieu ? Qu'on sache, en notre présence, parmi les nations, / Que tu venges [héb. <i>n°qâmâh נקַמ</i>] le sang de tes serviteurs, le sang répandu ! »</p>	<p>Apocalypse 6.10 : « Ils crièrent d'une voix forte, en disant : Jusques à quand, Maître saint et véritable, tarde-tu à juger [gr. <i>krinō, κρίνω</i>], et à tirer vengeance [gr. <i>ekdikeō, ἐκδικέω</i>] de notre sang sur les habitants de la terre ? »</p> <p>On voit la relation entre le Psaume 79.10 et ce verset d'Apocalypse 6.10 ; Asaph a prophétisé que Dieu vengerait le sang de ses serviteurs pendant la Tribulation.</p>
<p>La relation entre le jugement et la vengeance est confirmée dans les versets suivants : Jérémie 11.20 ; 20.12 ; 51.36 et les Psaumes 58.10 ; 94.1.</p> <p>Les événements de l'Ancien Testament, où le Seigneur a donné à Israël l'ordre de la vengeance, sont cités dans le Nouveau Testament, de sorte que la vengeance s'applique aussi pendant la dispensation de l'Église. L'un de ces événements concerne Balaam ; voyons :</p> <p>Josué 13.22 : « Parmi ceux que tuèrent les enfants d'Israël, ils avaient aussi fait périr avec l'épée le devin Balaam, fils de Beor. »</p> <p>Le Seigneur a exécuté son jugement sur Balaam, parce qu'il a conseillé aux Moabites et aux Madianites d'utiliser leurs femmes pour entraîner les hommes d'Israël dans les fornications physiques et spirituelles avec leurs idoles. Cet événement est le résultat de ce que le Seigneur a ordonné dans Nombres 31.1 - 8 ; lisons :</p> <p>¹ L'Éternel parla à Moïse, et dit : « ² Venge [héb. <i>nâthan נתַן</i>] [héb. <i>n°qâmâh נקַמ</i>] les enfants d'Israël sur les Madianites ; tu seras ensuite recueilli auprès de ton peuple. ³ Moïse parla au peuple, et dit : Équipez d'entre vous des hommes pour l'armée, et qu'ils marchent contre Madian, afin d'exécuter la vengeance [héb. <i>nâthan נתַן</i>] [héb. <i>n°qâmâh</i></p>	<p>L'événement de Balaam est repris dans le message à l'église de Pergame ; lisons :</p> <p>Apocalypse 2.12 – 14 (OST) : « ¹² Écris aussi à l'ange de l'Église de PERGAME : Voici ce que dit celui qui a l'épée aigüe à deux tranchants : ¹³ Je connais tes œuvres, et le lieu que tu habites, où Satan a son trône ; et [gr. <i>kai, και</i> : y] tu retiens mon nom, et [gr. <i>kai, και</i> : y] tu n'as point renié ma foi, même aux jours où Antipas, mon fidèle martyr, a été mis à mort au milieu de vous, où Satan habite. ¹⁴ Mais j'ai quelque peu de chose [gr. <i>oligos, ὀλίγος</i>] contre toi, c'est que tu as là des gens qui tiennent la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre un scandale devant les enfants d'Israël, pour qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils tombassent dans la fornication ».</p> <p>Antipas a réprimandé l'église de Pergame, à cause de ses impudicités dues à la doctrine de Balaam ; examinons la</p>

Lois – commandements de l'Ancien Testament donnés à Israël	L'application de la Loi sur l'Église apostate
<p>נִקְמָה de l'Éternel sur Madian. ⁴ Vous enverrez à l'armée mille hommes par tribu, de toutes les tribus d'Israël. ⁵ On leva d'entre les milliers d'Israël mille hommes par tribu, soit douze mille hommes équipés pour l'armée. ⁶ Moïse envoya à l'armée ces mille hommes par tribu, et avec eux le fils du sacrificateur Éléazar, Phinéas, qui portait les instruments sacrés et les trompettes retentissantes. ⁷ Ils s'avancèrent contre Madian, selon l'ordre que l'Éternel avait donné à Moïse ; et ils tuèrent tous les mâles. ⁸ Ils tuèrent les rois de Madian avec tous les autres, Évi, Rékem, Tsur, Hur et Réba, cinq rois de Madian ; ils tuèrent aussi par l'épée Balaam, fils de Beor ».</p> <p>Moïse a exhorté le peuple parce qu'il n'a pas obéi à l'Éternel pour se venger de Balaam ; lisons :</p> <p>Nombres 31.15 - 16 : « ¹⁵ Il leur dit : Avez-vous laissé la vie à toutes les femmes ? ¹⁶ Voici, ce sont elles qui, sur la parole de Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël à l'infidélité envers l'Éternel, dans l'affaire de Peor ; et alors éclata la plaie dans l'assemblée de l'Éternel ».</p> <p>Nombres 25.1 - 13 : « ¹ Israël demeurait à Sittim ; et le peuple commença à se livrer à la débauche avec les filles de Moab. ² Elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux ; et le peuple mangea, et se prosterna devant leurs dieux. ³ Israël s'attacha à Baal Peor, et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël. ⁴ L'Éternel dit à Moïse : Assemble tous les chefs du peuple, et fais pendre les coupables devant l'Éternel en face du soleil, afin que la colère ardente de l'Éternel se détourne d'Israël. ⁵ Moïse dit aux juges d'Israël : Que chacun de vous tue ceux de ses gens qui se sont attachés à Baal Peor. ⁶ Et voici, un homme des enfants d'Israël vint et amena vers ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse et sous les yeux de toute l'assemblée des enfants d'Israël, tandis qu'ils pleuraient à l'entrée de la tente d'assignation. ⁷ A cette vue, Phinéas, fils d'Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, se leva du milieu de l'assemblée, et prit une lance, dans sa main. ⁸ Il</p>	<p>signification du mot « Antipas » (gr. Ἀντίπας) :</p> <p>Mot grec <i>Anti</i> (ἀντί) : opposé, contraste Mot grec <i>Pas</i> (πάς)³¹ : tous, chacun. Sur la base de cette étymologie, la signification du nom « Antipas » est : « Contre tous ».</p> <p>Dans Apocalypse 2.14, nous lisons « ... quelque peu de chose... » ; voyons maintenant le sens de cette expression :</p> <p>Mot grec <i>Alla</i> (ἄλλὰ) : d'autres choses, certainement, donc, oui, encore, mais.</p> <p>Mot grec <i>Oligos</i> (ὀλίγος) : peu, petit. L'utilisation de ce mot grec est dans le contexte d'une ironie. En effet, le Seigneur disait à l'église de Pergame qu'il s'agissait d'une chose terrible, ce qu'elle faisait, compte tenu de l'événement de l'Ancien Testament, sur la doctrine de Balaam. Le Seigneur réprimande également cette église pour la doctrine mondaine nicolaïte ; lisons :</p> <p>Apocalypse 2.15 - 17 : « ¹⁵ De même, toi aussi, tu as des gens attachés pareillement à la doctrine des Nicolaïtes. ¹⁶ Repens-toi donc ; sinon, je viendrai à toi bientôt, et je les combattrai avec l'épée de ma bouche. ¹⁷ Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : A celui qui vaincra je donnerai de la manne cachée, [LE CORPS RESSUSCITÉ]³² et je lui donnerai un caillou blanc ; et sur ce caillou est écrit un nom</p>

³¹ Le dictionnaire Strong (cité dans Meyers, 2020) indique que la seconde partie du nom « Antipas » « pas » vient du mot « pater » ; le sens serait donc « contre le père ». Cependant, nous considérons que le sens le plus exact est « contre tout ou contre tous » (gr. *Antipas*, Ἀντί-πάς).

³² Pour une explication de cette promesse liée à la descendance sainte multipliée pour l'éternité, voir Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023b). La promesse de la descendance sainte et éternelle dans les alliances bibliques. En *El Reino Eterno. Descendencia, Tierra y Gobierno* (pp. 381-457). [Le Royaume éternel. Descendance, terre et gouvernement] Editions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/libros>

Lois – commandements de l'Ancien Testament donnés à Israël	L'application de la Loi sur l'Église apostate
<p>suivit l'homme d'Israël dans sa tente, et il les perça tous les deux, l'homme d'Israël, puis la femme, par le bas-ventre. Et la plaie s'arrêta parmi les enfants d'Israël. ⁹ Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de la plaie. ¹⁰ L'Éternel parla à Moïse, et dit : ¹¹ Phinées, fils d'Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, a détourné ma fureur de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux ; et je n'ai point, dans ma colère, consumé les enfants d'Israël. ¹² C'est pourquoi tu diras que je traite avec lui une alliance de paix. ¹³ Ce sera pour lui et pour sa postérité après lui l'alliance d'un sacerdoce perpétuel, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a fait l'expiation pour les enfants d'Israël ».</p>	<p>nouveau, [Cf. LE NOM PROLONGÉ DANS UNE DESCENDANCE SAINTE, MULTIPLIÉE ETERNELLEMENT], que personne ne connaît, si ce n'est celui qui le reçoit ».</p>
<p>Dans Apocalypse 2.14 et 20, le Seigneur utilise l'expression « petite chose », qui réfère à une ironie, parce que réellement Il indiquait que l'Église devait voir ce qui est arrivé à Israël lorsque ce peuple a péché par idolâtrie ; l'expression « petite chose » ou « peu » est utilisée dans Ézéchiel 16.1 - 2, 20 ; lisons (DBY) :</p> <p>« ¹ Et la parole de l'Éternel vint à moi, disant : ² Fils d'homme, fais connaître [héb. <i>yâda' vı̄]</i> à Jérusalem ses abominations, et dis :</p> <p>²⁰ Et tu pris tes fils et tes filles que tu m'avais enfantés, et tu les leur offris en sacrifice pour qu'ils les dévorassent. Était-ce trop peu [héb. <i>m^e'at vı̄n</i> : petite chose, peu] que ta prostitution ? »</p> <p>Dans la version Louis Segond (et d'autres versions), on ne trouve pas la traduction précise de la signification du mot hébreu <i>me'at</i> (vı̄n) qui est « petite chose, peu » ; mais cette version Darby (1885) citée ci-dessus, dit « Était-ce trop peu ». Les abominations d'Israël n'étaient pas minces ; quant à Jézabel, les péchés du peuple étaient terribles ; c'est pourquoi, dans l'Apocalypse, le Seigneur rappelle à l'Église ce personnage et son histoire ; lisons 1 Rois 16.30-33 :</p> <p>« ³⁰ Achab, fils d'Omri, fit ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, plus que tous ceux qui avaient été avant lui. ³¹ Et comme si c'eût été pour lui peu de choses [héb. <i>qâlal lı̄l</i>] de se livrer aux péchés de Jéroboam, fils de Nebath, il prit pour femme Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal et se prosterner devant lui. ³² Il éleva un autel à Baal dans la maison de Baal qu'il bâtit à Samarie, ³³ et il fit une idole</p>	<p>Apocalypse 2.20 (OST) : « Mais [gr. <i>allá, állá</i> : pero, autres choses] j'ai quelque peu de chose [gr. <i>olligos, ólı́γος</i> : peu, petit] contre toi, c'est que tu souffres [eaō, éáω : laisser faire, permettre s'engager] que la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigne et séduise mes serviteurs, pour les engager dans la fornication, et leur faire manger des choses sacrifiées aux idoles ».</p> <p>Le Seigneur réprimande l'église de Thyatire à cause de la doctrine de Jézabel ; et comme pour l'église de Pergame, le Seigneur utilise l'ironie « peu de choses ». Ce que le Seigneur faisait, c'était de dire à ces églises : « Vos abominations, sont-elles peu de choses ? Allez lire ce qui est arrivé à Israël dans l'affaire de Balaam et ce qui est arrivé à Jézabel ».</p>

Lois – commandements de l'Ancien Testament donnés à Israël	L'application de la Loi sur l'Église apostate
d'Astarté. Achab fit plus encore que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui, pour irriter l'Éternel, le Dieu d'Israël ».	

L'Église apostate a rejeté les avertissements du Seigneur concernant les doctrines Nicolaïte, de Balaam et de Jézabel ; les apostats ont fait comme le peuple d'Israël, qui a tué les prophètes qui lui étaient envoyés ; elle a fait comme l'église de Pergame, qui a tué Antipas, parce qu'il exhortait de la part de Dieu. C'est pourquoi l'Église apostate a été jugée avec les jugements de l'aveuglement et de l'abandon. La sentence du Seigneur pour ceux qui tuent les prophètes est toujours en vigueur et s'applique aux maudits apostats anathèmes. Lisons cette sentence à Matthieu 23.34 - 36 :

³⁴ C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville,

³⁵ **afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre**, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel.

³⁶ Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur cette génération.

Dans ce passage, le Seigneur dit que tout le sang versé, depuis le prophète Abel jusqu'à Zacharie, s'est accumulé sur les apostats d'Israël. C'est pourquoi ils ont été punis par Dieu et subiront Son châtement pendant la Tribulation. La même chose arrivera à l'Église apostate. Examinons les lois que le Seigneur utilise pour juger les apostats :

6.4.2. La loi de l'esprit de vie comme témoignage contre les apostats.

La loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ nous délivre de la loi du péché et de la mort, de la condamnation. Le Seigneur a dit aux apostats qu'ils ne restaient pas dans la Loi de l'esprit de vie. Ainsi, ils n'y sont pas, ne l'ont plus ni ne la respectent pas, car ils ont abandonné Christ et Sa Parole et ont également créé un faux christ et un autre évangile (Matthieu 24.24 ; Galates 1.6). Lisons Romains 8.1 - 2 :

¹ Il n'y a donc maintenant aucune **condamnation** pour ceux qui **sont en Jésus Christ**.

² **En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.**

Apocalypse 3.1 déclare que l'Église apostate est morte ; lisons :

¹ Écris à l'ange de l'Église de Sardes : Voici ce que dit celui qui a les **sept esprits de Dieu** et les sept étoiles : Je connais tes œuvres. Je sais que tu passes pour être vivant, **et tu es mort.**

Jude 1.11 - 12 dit que les apostats sont deux fois morts :

¹¹ Malheur à eux ! car ils ont suivi la voie de Caïn, ils se sont jetés pour un salaire dans **l'égarement de Balaam**, ils se sont perdus par la révolte de Coré.

¹² Ce sont des écueils dans vos agapes, faisant impudemment bonne chère, se repaissant eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, poussées par les vents ; des arbres d'automne sans fruits, **deux fois morts, déracinés...**

Remarquons le lien entre ce passage de Jude 1.11 - 12 et l'église de Pergame, à laquelle le Seigneur dit dans Apocalypse 2.14 : « qui tient la doctrine de Balaam ».

6.4.3. Les dix commandements : Les lois par lesquelles le Seigneur juge aussi les apostats

L'Église apostate est tombée de la grâce et elle s'est placée sous la Loi, parce qu'elle est en inimitié contre Dieu en vivant selon la chair, dont l'affection est la mort. Les apostats ne sont plus déclarés juste en Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont pas la foi biblique, mais une foi corrompible ; c'est pourquoi ils n'ont pas la paix avec Dieu par l'intermédiaire qui est le Christ, car les apostats l'ont foulé aux pieds ; donc, assurément, l'Église apostate a complètement violé tous les commandements de la Loi, parce que celui qui en viole un est coupable de tous. Jacques 2.10 - 11 dit :

¹⁰ Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous.

¹¹ En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, a dit aussi : Tu ne tueras point. Or, si tu ne commets point d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi.

À continuation, nous verrons d'abord comment les apostats ont violé les 10 commandements, puis nous étudierons les lois plus spécifiques :

Tableau 4

La violation des dix commandements par les apostats

Le résumé de la loi	Le commandement violée	La raison du jugement et la citation dans le Nouveau Testament
<p>LES COMMANDEMENTS DE L'AMOUR DU SEIGNEUR : LE PREMIER GRAND COMMANDEMENT</p> <p>Matthieu 22.36 - 38 : ³⁶ Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ? ³⁷ Jésus lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. ³⁸ C'est le premier et le plus grand commandement.</p>	<p>LE PREMIER COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.3 : Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.</p>	<p>Aimer le Seigneur, c'est aimer sa Parole ; l'Église apostate a rejeté la Parole, elle ne l'a pas aimée. (Deutéronome 11.1 ; Néhémie 1.5 ; Daniel 9.4 ; 1 Jean 5.3 ; Jean 14.15, 21, 23 - 24 ; 15.10). En violant le premier commandement, l'Église apostate les a tous violés ; lisons Apocalypse 2.4 - 5 : « ⁴ Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour. ⁵ Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes [le jugement d'abandon] ».</p> <p>L'église d'Éphèse a abandonné le premier amour et cela signifie qu'elle avait quitté le Christ et la Parole de Dieu.</p>
	<p>DEUXIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.4 - 6 : « ⁴ Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. ⁵ Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les</p>	<p>Apocalypse 2.14, 20 : « ¹⁴ Mais j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balak à mettre une pierre d'achoppement devant les fils d'Israël, pour qu'ils mangeassent des viandes sacrifiées aux idoles et qu'ils se livrassent à l'impudicité...</p> <p>²⁰ Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles ».</p> <p>L'Église apostate s'est remplie des idoles de l'argent, du matérialisme, de la vanité, de la vaine gloire, l'orgueil de la vie, des biens matériels, de la gloire des hommes ; son « MOI » est son idole ; elle s'est remplie de toutes les convoitises pour les choses de cette Terre. Elle s'est rempli des désirs de la vieille nature, La Perverse.</p>

	<p>enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, ⁶ et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements ».</p>	
	<p>TROISIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.7 : « Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain ».</p>	<p>Les apostats ont pris le nom du Seigneur pour des choses vaines, corruptibles, pour parler de vanité et promettre les imaginations de leur cœur. Ils prêchent, enseignent et chantent des choses vaines et prêchent une foi vaine (2 Pierre 2.18). Ils enseignent un mode de vie vain, avec de grands discours débordant de vide (1 Pierre 1.18). Les apostats font des prières au nom de Jésus pour la convoitise de la chair (1 Jean 2.16). Pour tout cela, les apostats violent le troisième commandement.</p>
	<p>QUATRIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.8 - 11 : « ⁸ Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. ⁹ Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. ¹⁰ Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. ¹¹ Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les apostats violent le sabbat, en foulant aux pieds le Fils de Dieu, le Seigneur du sabbat (Matthieu 12.8 ; Marc 2.28 ; Luc 6.5). - Les apostats nient la résurrection, parce qu'ils s'accrochent à cette Terre, et le jour de la résurrection est le sabbat pour l'Église. - Les apostats ne veulent pas entrer au repos, c'est pourquoi ils violent ce commandement (Hébreux 4.1 - 11). - Les apostats ont prêché et prêchent toutes les choses de cette Terre, de ce monde, et ils n'ont pas enseigné le repos du Seigneur ; ils ne se sont pas préparés et n'ont pas préparé les brebis pour qu'ils entrent dans le repos, la Nouvelle Jérusalem ; ils violent donc le quatrième commandement.

	<p>pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié ».</p>	<p>- Les apostats ont corrompu la louange du Roi, ont violé <i>la loi de la louange</i> qui est celle du sabbat spirituel (Genèse 2.3). Ils n'ont pas sanctifié le Roi, en revanche, l'ont piétiné, ils ont considéré son sang comme impur, ils ont insulté le Saint-Esprit et ont blasphémé de lui.</p>
<p>COMMANDEMENT D'AIMER SON PROCHAIN : DEUXIÈME GRAND COMMANDEMENT :</p> <p>Matthieu 22.39 - 40 : « ³⁹ Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. ⁴⁰ De ces deux commandements dépend toute la loi et les prophètes ».</p>	<p>CINQUIÈME COMMANDEMENT :</p> <p>Exode 20.12 : « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne ». [ÉTERNITÉ. Cf. LA TERRE ÉTERNELLE. LA NOUVELLE TERRE].</p> <p>Éphésiens 6.1 - 3 :</p> <p>« ¹ Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. ² Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), ³ afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre ».</p>	<p>Qu'est-ce que c'est honorer le père et la mère ? Il ne s'agit pas de sentiments ou d'émotions. Il faut se rappeler que si l'on n'aime pas le Seigneur par-dessus tout (le premier commandement, le premier amour), on n'honore non plus son père et sa mère. Certains passages de la Bible réfutent l'interprétation émotionnelle de l'honneur du père et de la mère de l'apostasie : Matthieu 12. 46 - 49 ; 10. 36 - 37 ; 19. 27 - 29 ; Luc 9. 57-61 ; 11. 27 - 28 ; 12. 49 - 53 ; 14. 26. Le père et la mère sont honorés, avant tout, devant DIEU. Voyons, ce qui signifie honorer le père et la mère, selon les Écritures :</p> <p>- Honorer le père et la mère, c'est ne pas leur faire honte ; et celui qui ne leur fait pas honte est celui qui aime la Parole (Proverbes 28.7). Les apostats n'aiment pas la Parole, ils violent donc ce cinquième commandement.</p> <p>- Honorer le père et la mère, c'est avoir la sagesse de Dieu, ne pas être insensé : Proverbes 10.1 ; 15.20 ; 17.21, 24 - 25 ; 19.13 ; 23.24 ; 29.3. Les apostats ont rejeté la sagesse de Dieu et sont devenus insensés, ils violent donc le cinquième commandement.</p> <p>- Honorer le père et la mère, c'est ne pas être rebelle et obstiné : Deutéronome 21.18 - 19. Les apostats sont une génération indocile, désobéissante et rebelle, ils ont un cœur mauvais et incrédule et pervers (Psaumes 78. 8 ; Hébreux 1 3.12, 19 ; 4.11) ; ils violent donc le cinquième commandement.</p> <p>- Celui qui est maudit déshonore son père et sa mère ; et celui qui n'aime pas le Seigneur est aussi maudit : Deutéronome 27.15-16. Le Seigneur a déclaré les</p>

		<p>apostats comme maudits, anathèmes (1 Corinthiens 16.22 ; Galates 1.8 - 10.).</p> <p>- On n'honore pas le père et la mère lorsque, étant saints, on ne suit pas leur témoignage et leur exemple : 1 Samuel 8.3 ; Proverbes 1.8 - 9 ; 4.1 - 9 ; 6.20-23. Il y a d'apostats qu'ont eu des pères saints, mais ils n'ont pas suivi leur exemple et se sont égarés.</p> <p>- On n'honore pas le père et la mère quand on est un moqueur : Proverbes 13.1. Les apostats sont des moqueurs, notamment de la venue du Seigneur dans l'Enlèvement. (2 Pierre 3.3 ; Jude 1.18).</p> <p>- On honore son père et sa mère en ne maudissant pas ; « maudire », c'est ne pas donner la bénédiction de la Parole éternelle (Psaumes 109.16 - 18) : Proverbes 20.20 ; 30.11 - 14 ; Matthieu 15.3 - 11 (Cf. Marc 7.6 - 13 ; Lévitique 20.9.). Quand quelqu'un prêche l'impureté, la cupidité, la convoitise, alors il déshonore le Père et la mère et c'est exactement ce que les apostats font (1 Timothée 1.3 - 10.).</p> <p>Dans Matthieu 15.3 - 11, le Seigneur rapproche le commandement de Deutéronome 5.16 et Exode 20.12 (honorer le père et la mère) avec Lévitique 20.9 et Deutéronome 27.16 (maudire le père et la mère). L'accent de l'avertissement du Seigneur aux Pharisiens est mis sur ce qu'ils prétendaient, car Jésus leur dit « vous dites... » ; l'accent de cet enseignement n'était pas sur l'honneur du père et de la mère, mais sur l'enseignement des Pharisiens qui était la parole vaine, appliquée à cette Terre (Proverbes 30.11 - 14).</p> <p>Dans Deutéronome 27.15 - 16, nous trouvons une relation entre le premier commandement, lié à l'amour de Dieu (ne pas avoir d'idoles), et le commandement d'aimer son prochain (honorer son père et sa mère).</p> <p>Dans Marc 7.7, l'ordre de l'avertissement est le suivant : (1) « Vous ne m'aimez pas » ; (2) « vous prêchez de vaines paroles, des commandements</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>d'hommes ». Les pharisiens enseignaient une vaine prédication et la transmettaient au peuple ; ceux qui la recevaient la transmettaient à leurs parents (Matthieu 23.16 - 28) ; cet enseignement consistait en ce qu'il était plus important d'apporter de l'argent, des offrandes matérielles au temple, que d'honorer Dieu, de l'avoir en premier lieu. C'est le même enseignement des églises apostates tout comme l'apostasie enseigne, à faire des pactes et à donner la dîme de grandes sommes d'argent. La conclusion est donc : (1) vous ne m'aimez pas ; (2) vous n'honorez pas votre père et votre mère, parce que vous n'aimez pas ma Parole ; (3) vous prêchez de vaines paroles.</p>
	<p style="text-align: center;">SIXIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.13 : « Tu ne tueras point ».</p>	<p>L'Église apostate viole ce commandement, car elle est meurtrière d'âmes ; voyons les suivantes raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle a prêché et prêche la parole de la mort, de la Terre, des choses corruptibles, en rendant ses auditeurs esclaves de la corruption, de la vanité, de l'existence éphémère. - L'Église apostate a répandu et répand encore les ténèbres de la mort. - Elle en conduit beaucoup de personnes à l'Enfer, à la seconde mort, ils les font des fils de la géhenne deux fois plus qu'eux. - Le sang des âmes de ceux qui ont fréquenté leurs temples est sur les apostats, parce qu'ils n'ont pas été sentinelles (Ézéchiel 33.1 - 9.). - Les apostats ont « tué » le message de la Parole de Dieu, l'ont annulé, parce que les apostats n'ont pas écouté les prophètes comme l'a fait le peuple d'Israël. - Les apostats ont tué spirituellement beaucoup des personnes, parce qu'ils ont prêché et continue à prêcher la mort. <p>L'accusation de meurtre est imputée aux apostats par le Seigneur, dans les messages aux églises de Pergame et de Thyatire ; à la première, parce qu'elle avait la doctrine de Balaam qui conseillait à Balak de conduire les Israélites à l'impudicité, ce qui a provoqué le massacre comme jugement du Seigneur (Nombres 25.1</p>

		<p>- 13 ; 31.1 - 17.). Quant à la seconde église, celle de Thyatire, elle avait Jézabel comme prophétesse et enseignant ; elle nous rappelle la femme à l'époque d'Elie qui a tué presque tous les prophètes de Dieu et a poursuivi le prophète pour le faire mourir (1 Rois 16.31 ; 18.4, 13 ; Romains 11.3).</p> <p>L'apôtre Paul inclut le meurtre dans sa description des apostats qui ont été retranchés, coupés, abandonnés, livrés à leurs abominations, comme on lit dans Romains 1.28 - 29. « ²⁸ Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, ²⁹ étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité... ».</p> <p>Remarquez que dans ce passage de Romains 1.28 - 29, il y a deux causes du jugement d'abandon contre les apostats abominables et maudits ; voyons : (a) ils n'ont pas accepté de considérer Dieu, c'est-à-dire qu'ils ne lui ont pas obéi ; (b) ils sont pleins de la malignité décrite par l'apôtre.</p> <p>Les apostats haïssent leur frère, leur prochain, en prêchant une fausse parole qui est l'évangile corrompu, où ils tordent le sens des Écritures (1 Jean 3.15) ; ils tuent par cupidité (Jacques 4.2 - 3.).</p>
	<p style="text-align: center;">SEPTIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.14 : « Tu ne commettras point d'adultère ».</p>	<p>Dans l'Ancien Testament, les fornications physiques et l'adultère sont liés aux fornications spirituelles ; Israël est également comparé à une épouse infidèle (Cf. Livre d'Osée ; Osée 2.2 - 7) ; le Seigneur se qualifie lui-même comme l'époux d'Israël (Ésaïe 54.5 ; Jérémie 31.32 ; Ézéchiel chapitre 16.).</p> <p>Les apostats ont commis l'adultère, car ils sont partis avec un autre seigneur, avec Baal, avec Satan. Quand le Seigneur parle de fornication dans Apocalypse 2.14, 20-21, il fait référence à l'adultère et à la fornication spirituelle, parce que le Seigneur Jésus Christ a épousé son Église (2 Corinthiens 11.2) et le Nouveau</p>

		<p>Testament établie la relation entre l'époux, Jésus, et l'épouse, l'Église (Éphésiens 5.21 - 32).</p> <p>La mention de Balaam dans le Nouveau Testament, à propos des faux prophètes, suggère que l'Église apostate a fait la même chose qu'Israël, c'est-à-dire qu'elle a forniqué et commis l'adultère.</p> <p>Les fornications et l'adultère d'Israël avec Baal sont anciens, remontant à avant leur entrée dans la Terre promise. Ces fornications sont liées à Balaam (Nombres 25.1 - 13) et elles se trouvent à l'époque des juges (Juges 2.11, 13 ; 3.7 ; 6. 25 - 32 ; 8.33 ; 10.6 - 10 ; 1 Samuel 7.4 ; 12.10). L'extension du culte à Baal a été introduite par Jézabel, l'épouse d'Achab (1 Rois 16. 31-32 ; chapitre. 18 ; 19.18) et Israël a continué ce péché jusqu'au jugement de la captivité (1 Rois 22.51 - 53 ; 2 Rois 1. 3 - 6, 16 ; 2 Rois chapitre. 2 ; 3. 2 ; 17.16 ; 21. 3 ; 23.5 ; 2 Chroniques 23. 17 ; 34. 4 ; Psaumes 106. 28 ; Jérémie 2.8, 23 ; 7.9 ; 9. 14 ; 11. 13 ; 11. 17 ; 19.5 ; 23. 13, 27 ; 32.29, 35 ; Osée 2.7 - 8, 13, 16, 17 ; 9. 10 ; 11. 2 ; 13.1 ; Sophonie 1.4).</p> <p>Dans le Nouveau Testament, les noms de Jézabel et Balaam se mentionnent une autre fois ; voyons :</p> <p>(a) L'apôtre Pierre affirme que les faux prophètes ont les yeux pleins d'adultère (2 Pierre 2.14) ; et il soutient aussi que les apostats ont quitté le droit chemin et se sont égarés en suivant la voie de Balaam (2 Pierre 2. 15 - 16).</p> <p>(b) Les deux noms « Balaam et Jézabel » apparaissent dans les accusations du Seigneur contre les églises de Pergame et de Thyatire, qui sont des représentants de l'église apostate de la fin des temps.</p> <p>L'Église apostate est adultère et fornicatrice, par les suivantes raisons : (a) elle s'est unie à des incroyants, a eu des compagnons avec l'injustice ; (b) elle s'est assise pour manger avec les idoles (2 Corinthiens 6.14 - 16) ;</p>
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>(c) elle a cherché des signes, recherchant des miracles liés aux choses matérielles (Matthieu 12.39 ; 16.4) ; (d) elle est adultère à cause de ses fornications avec la Terre et avec le monde : Jacques 4.4 dit : « Adultères que vous êtes! ne savez-vous pas que l'amour du monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se rend ennemi de Dieu ».</p>
	<p style="text-align: center;">HUITIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.15: « Tu ne déroberas point ».</p>	<p>Avant du jugement de la captivité, le Seigneur a accusé Israël de voler, de tuer, de commettre l'adultère, de jurer faussement, d'adorer Baal et d'aller vers des dieux étrangers (Jérémie 7.9). Ces accusations renvoient aux commandements 1, 2, 6, 7, 8 et 9 ; et elles sont les mêmes que le Seigneur a imputées à l'Église apostate, par l'intermédiaire du pasteur Gabriel Ferrer lors de la conférence des séminaires dans les villes et les villages des Caraïbes colombiennes, pendant les années 2019-2020. Le Seigneur a également énoncé les charges mentionnées, à travers le pasteur Gabriel dans la parole prophétique contre les pasteurs de Barranquilla et du monde entier ; on peut voir cette information dans la suivante vidéo³³ :</p> <p>https://youtu.be/WUzmGB0ZArU?si=x2hFr5Pafodgddpq</p> <p>Les reproches que le Seigneur a adressés à Israël, lors de sa première venue, s'appliquent également à l'Église apostate de la fin des temps ; et l'un d'entre ces charges est qu'elle est pleine de vol (Matthieu 23. 25). Les apostats sont des voleurs et des brigands (Jean 10.1), ils font de longues prières (des marathons, des campagnes) pour voler au nom de l'offrande, faisant des pactes et des semences de l'argent en échange de prétendus miracles. La prophétie d'Ézéchiel 34 s'applique aux pasteurs apostats</p>

³³ L'information se trouve également dans le sermon : *Preparándonos para la venida del Rey (Parte 65)* [Nous nous préparons à la venue du Roi : Partie 64]. <https://www.youtube.com/watch?v=UazHeC2MVU4>
Preparándonos para la venida del Rey (Parte 65) [Nous nous préparons à la venue du Roi : Partie 65].
<https://www.youtube.com/watch?v=c0Vs6wDqEtk>

		(Ézéchiel 34.8) ; ils font de la marchandise des âmes (2 Pierre 2. 3).
	<p>NEUVIÈME COMMANDEMENT</p> <p>Exode 20.16 : « Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain ».</p>	<p>Les apostats prophétisent des mensonges, sont des faux enseignants, des faux prophètes, des ouvriers trompeurs, des faux apôtres, déguisés en apôtres de Christ ; ils sont des ouvriers trompeurs ; sa prédication, son enseignement et ses chants sont remplis de mensonges (Jérémie 5.31 ; 2 Corinthiens 11.13 ; 2 Pierre 2.1 ; 1 Jean 4. 1). Dans sa Parole, Dieu dit que celui qui se détourne (l'apostat), transgresse, ment, dit des calomnies, se rebelle et profère des paroles mensongères de son cœur (Ésaïe 59.13).</p> <p>Jean dit qu'aucun mensonge ne vient de la vérité (1 Jean 2.21), par conséquent, les apostats ne peuvent dire aucune vérité à côté du mensonge qu'ils prêchent (1 Jean 4.20 ; 1 Jean 5.2 - 3 ; 2 Timothée 3.5). Aux apostats, s'applique l'accusation que Jésus a faite aux pharisiens dans Mathieu 12.34 : « Races de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses, méchants comme vous l'êtes ? Car c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle. »</p>
	<p>DIXIÈME COMMANDEMENT Exode 20.17 : Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain</p>	<p>Les apostats sont remplis d'avidité et de convoitise pour l'argent, les choses matérielles et terrestres, la sagesse humaine et la gloire des hommes ; ils utilisent la Parole de Dieu, en la pervertissant pour des fins lucratives (2 Pierre 2.14 ; 1 Corinthiens 10.6 ; 1 Timothée 6.9 - 10 ; Jacques 4.2 - 3).</p> <p>Exode 23.8 dit : « Tu ne recevras point de présent ; car les présents aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et corrompent les paroles des justes ».</p> <p>Les apostats ont perverti la Parole par avidité de cadeaux, de biens matériels.</p>

La loi s'applique à tous ceux qui ne sont pas sous la grâce ; c'est pourquoi elle est l'instrument de Dieu pour juger les apostats. Le Seigneur Jésus-Christ dit dans Matthieu 5.17

- 18 :

¹⁷ Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir.

¹⁸ Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.

La Parole d'Ésaïe 28.10-13 s'accomplit dans les apostats de la fin des temps ; lisons :

¹⁰ Car c'est **précepte sur précepte, précepte sur précepte, / Règle sur règle, règle sur règle, / Un peu ici, un peu là.** -

¹¹ Hé bien ! c'est par des hommes aux lèvres balbutiantes / Et au langage barbare / Que l'Éternel parlera à ce peuple.

¹² Il lui disait : Voici le repos, / Laissez reposer celui qui est fatigué ; / Voici le lieu du repos ! Mais ils n'ont point voulu écouter.

¹³ Et pour eux la parole de l'Éternel sera / **Précepte sur précepte, précepte sur précepte, Règle sur règle, règle sur règle, / Un peu ici, un peu là, / Afin qu'en marchant ils tombent à la renverse et se brisent, / Afin qu'ils soient enlacés et pris.**

Dans 1 Timothée 1.5 - 11, on trouve la confirmation que les apostats sont tombés sous la loi à cause de fausses doctrines, et qu'ils ont donc violé les 10 commandements ; lisons (DBY) :

⁵ Or la fin de l'ordonnance, c'est l'**amour [gr. *agapē*, ἀγάπη : amour]** qui procède d'un cœur pur et d'une bonne conscience et d'une **foi sincère,**

⁶ dont quelques-uns s'étant **écartés**, se sont **détournés** à un vain babil,

⁷ voulant être docteurs de la loi, n'entendant ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils insistent.

⁸ Mais nous savons que la loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement,

⁹ **sachant ceci, que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés, pour les impies et les pécheurs, pour les gens sans piété et les profanes, pour les batteurs de père et les batteurs de mère, pour les homicides,**

¹⁰ **pour les fornicateurs**, pour ceux qui abusent d'eux-mêmes avec des hommes, pour les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose **qui soit opposée à la saine doctrine,**

¹¹ suivant l'évangile de la gloire du Dieu bienheureux, qui m'a été confié.

Dans ce passage de 1 Timothée 1.5 - 11, le Seigneur dit que la loi a été faite pour tout ce qui est contraire à la saine doctrine (1 Timothée 1.10 b) et les apostats font exactement ceci, en prêchant un faux évangile ; ils ont les caractéristiques des personnes décrites dans les versets 9 - 10 ; voyons :

- Ils n'ont pas respecté le premier commandement de l'amour de Dieu, qui est d'aimer et de garder sa Parole (1 Timothée 1.5 a).

- Ils ont quitté la foi biblique et ont adopté une foi feinte qui est contraire aux Écritures (1 Timothée 1.5 b).
- Ils se sont détournés vers des vains discours, vers une prédication éphémère, appliquée aux choses de cette Terre, corruptibles (1 Timothée 1.6).
- Ils se sont opposés à la saine doctrine (1 Timothée 1.10).

Comme les apostats sont donc tombés sous la Loi et ont violé les 10 commandements ; ils sont des transgresseurs, désobéissants, impies, pécheurs, irrévérencieux, profanes, parricides et matricides, meurtriers, fornicateurs, sodomites, impudiques, infâmes, voleurs d'hommes, menteurs et parjures (1 Timothée 1. 9 - 10.).

6.4.4. Les lois spécifiques appliquées aux apostats dans le jugement de Dieu sur eux

Le Seigneur a appliqué la Loi au peuple d'Israël en trois occasions et l'appliquera pendant la Tribulation pour sa repentance et son salut, car il y a une promesse d'être greffé dans l'olivier franc (Romains 11.15, 23-26). La Loi a été pleinement appliquée à trois générations d'Israël, qui sont toutes allées en Enfer, après avoir subi le jugement (à l'exception du reste). Le Seigneur a comparé l'Église de la fin de temps à ces trois générations, confirmant ainsi qu'il appliquerait également la Loi aux églises apostates ; voyons les comparaisons :

(1) L'Église est comparée à la génération qui est sortie d'Égypte et qui a péri dans le désert (1 Corinthiens 10 ; Hébreux 3.4 ; 2 Pierre 2.15 - 19 ; Jude 1) ; ses péchés ont été : l'idolâtrie, la convoitise, le murmure, la fornication. Cette génération a aussi provoqué le Seigneur (Nombres 14.22).

(2) L'Église est comparée à la génération qui a subi le jugement des captivités (Romains 11.2 - 4 ; Jacques 5.17).

(3) L'Église est comparée à la génération qui a rejeté le Seigneur Jésus-Christ lors de sa première venue (Romains 11.5 - 26).

C'est avec cette troisième génération que l'apôtre Paul fait la dernière comparaison, qui concerne le jugement d'abandon. Les malédictions de la Loi s'abattent sur les apostats, car ils violent les 10 commandements, en étant anathèmes, maudits, séparés du Christ. Voyons plus caractéristiques des apostats qui sont enfants de la malédiction (2 Pierre 2.14 b) :

- Les apostats sont maudits, parce qu'ils sont séparés du Christ (Romains 9.3).
- Les apostats sont maudits, car ils n'ont pas le Saint-Esprit. Ils appellent Jésus anathème, en le décrivant comme le Seigneur des choses corruptibles, qui désire que les enfants de Dieu recherchent les choses de cette Terre portant la malédiction du péché. Les apostats ne peuvent appeler Jésus Seigneur (1 Corinthiens 12.3).
- Les apostats sont maudits, parce qu'ils n'aiment pas le Seigneur Jésus-Christ, puisqu'ils n'aiment pas Sa Parole, en la tordant (1 Corinthiens 16.22).
- Ils sont maudits, car ils proclament un autre évangile, qui est corrompu (Galates 1.8 - 9).

Examinons les malédictions de la Loi appliquées aux apostats, et liées à tous les jugements jusqu'aux jugements de la Tribulation :

Tableau 5

**Les malédictions de la Loi et les jugements contre l'Église apostate
avant et dans la Tribulation**

Malédiction du Deutéronome 28	Application sur les apostats
¹⁶ Tu seras maudit dans la ville, et tu seras maudit dans les champs. ¹⁹ Tu seras maudit à ton arrivée, et tu seras maudit à ton départ.	Les apostats sont maudits de la terre, car ils resteront sur la terre maudite à cause de leur le péché ; ils ne seront pas enlevés et ne participeront pas au Royaume Millénaire dans lequel la terre sera partiellement restaurée ; ils ne participeront non plus au Royaume éternel dans lequel il n'y aura plus de malédiction (Apocalypse 22.3).
¹⁷ Ta corbeille et ta huche seront maudites. ¹⁸ Le fruit de tes entrailles, le fruit de ton sol, les portées de ton gros et de ton menu bétail, toutes ces choses seront maudites. ³³ Un peuple que tu n'auras point connu mangera le fruit de ton sol et tout le produit de ton travail, et tu seras tous les jours opprimé et écrasé.	Son œuvre est et sera maudite, en raison de la malédiction qui lui a été prononcée dans l'Alliance Adamique. Au cours de la Tribulation, cette malédiction deviendra pleinement évidente.

<p>¹⁸ Dieu maudira vos enfants³⁴ ... ³² Tes fils et tes filles seront livrés à un autre peuple, tes yeux le verront et languiront tout le jour après eux, et ta main sera sans force.</p>	<p>La descendance des apostats sera maudite pour toujours (Ésaïe 14.21-22) ; elle sera coupée pour toujours ; elle n'aura pas la promesse d'une descendance sainte multipliée pour une éternité (Hébreux 6. 14, 17-20). Pendant la Tribulation, la malédiction deviendra évidente. Ils verront leur descendance sous la malédiction dans la Tribulation et ils les verront en enfer pour l'éternité.</p>
<p>²⁰ L'Éternel enverra contre toi la malédiction, le trouble et la menace, au milieu de toutes les entreprises que tu feras, jusqu'à ce que tu sois détruit, jusqu'à ce que tu périsses promptement, à cause de la méchanceté de tes actions, qui t'aura porté à m'abandonner. ³⁴ Le spectacle que tu auras sous les yeux te jettera dans le délire.</p> <p>⁶⁵ Parmi ces nations, tu ne seras pas tranquille, et tu n'auras pas un lieu de repos pour la plante de tes pieds. L'Éternel rendra ton cœur agité, tes yeux languissants, ton âme souffrante. ⁶⁶ Ta vie sera comme en suspens devant toi, tu trembleras la nuit et le jour, tu douteras de ton existence. ⁶⁷ Dans l'effroi qui remplira ton cœur et en présence de ce que tes yeux verront, tu diras le matin : Puisse le soir être là ! et tu diras le soir : Puisse le matin être là !</p>	<p>Les apostats subiront le trouble et la menace ; ils auront l'expérience décrite dans Deutéronome 28.20, 34, 65-67, pendant la Tribulation, car ils seront laissés derrière. On peut confirmer cela dans Luc 21.26 : « Les hommes rendant l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra pour la terre ; car les puissances des cieux seront ébranlées. » (Cf. Matthieu 24.22).</p>
<p>²¹ L'Éternel attachera à toi la peste, jusqu'à ce qu'elle te consume dans le pays dont tu vas entrer en possession. ²² L'Éternel te frappera de consommation, de fièvre, d'inflammation, de chaleur brûlante, de dessèchement, de jaunisse et de gangrène, qui te poursuivront jusqu'à ce que tu périsses.</p>	<p>Le jugement de Deutéronome 28.21 - 22, qui s'agit de maladies (pestes) et de la mort, est le même qu'on lit dans le passage d'Apocalypse 6 : 3 - 4, 7 - 8 :</p> <p>³ Quand il ouvrit le second sceau, j'entendis le second être vivant qui disait : Viens. ⁴ Et il sortit un autre cheval, roux. Celui qui le montait reçut le pouvoir d'enlever la paix de la terre, afin que les hommes s'égorgeassent les uns les autres ; et une grande épée lui fut donnée.</p> <p>⁷ Quand il ouvrit le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième être vivant qui disait : Viens.</p> <p>⁸ Je regardai, et voici, parut un cheval d'une couleur pâle. Celui qui le montait se nommait la mort, et le séjour des morts l'accompagnait. Le pouvoir leur fut donné sur le quart de la terre, pour faire périr les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité, et par les bêtes sauvages de la terre.</p>

³⁴ La Bible du Semeur (BDS) est utilisée à cette occasion parce qu'elle est une traduction plus fidèle.

Le jugement sur l'Église apostate et la vengeance du Seigneur

	<p>Israël et les nations subiront ces terribles jugements pendant la Tribulation ; mais aussi les apostats qui seront laissés derrière.</p>
<p>⁴⁸ tu serviras, au milieu de la faim, de la soif, de la nudité et de la disette de toutes choses, tes ennemis que l'Éternel enverra contre toi. Il mettra un joug de fer sur ton cou, jusqu'à ce qu'il t'ait détruit.</p>	<p>Le troisième sceau d'Apocalypse 6.5 - 6 correspond à la description du jugement de la Loi qu'on trouve dans Deutéronome 28 : 49, car il s'agit de la faim et de la mort ; lisons le premier passage :</p> <p>⁵ Quand il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième être vivant qui disait : Viens. Je regardai, et voici, parut un cheval noir. Celui qui le montait tenait une balance dans sa main. ⁶ Et j'entendis au milieu des quatre êtres vivants une voix qui disait : Une mesure de blé pour un denier, et trois mesures d'orge pour un denier ; mais ne fais point de mal à l'huile et au vin.</p> <p>Dans le verset 6, on peut voir la description de la pénurie alimentaire que tous les gens subiront pendant la Tribulation.</p>
<p>²³ Le ciel sur ta tête sera d'airain, et la terre sous toi sera de fer. ²⁴ L'Éternel enverra pour pluie à ton pays de la poussière et de la poudre ; il en descendra du ciel sur toi jusqu'à ce que tu sois détruit.</p>	<p>Le jugement de la sécheresse de Deutéronome 28.22 - 24 est le même d'Apocalypse 11.6, lisons :</p> <p>Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie pendant les jours de leur prophétie ; et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la terre de toute espèce de plaie, chaque fois qu'ils le voudront. C'est ce que subiront les apostats pendant la Tribulation.</p>
<p>²⁵ L'Éternel te fera battre par tes ennemis ; tu sortiras contre eux par un seul chemin, et tu t'enfuiras devant eux par sept chemins ; et tu seras un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre.</p>	<p>Les apostats ne vaincront pas Satan, parce qu'ils l'ont choisi comme père et seigneur ; ils seront esclaves de l'antéchrist et du faux prophète, car ils porteront la marque de la bête. Les apostats ne vaincront pas le dernier ennemi, la mort, ni son aiguillon, qui est le péché, la vieille nature, la Perverse, parce qu'ils ne seront pas glorifiés (LE JUGEMENT D'ABANDONNE.). Dans la Tribulation, les apostats subiront la persécution et la violence des guerres et des conflits à travers le monde. Ils seront aussi couverts de honte dans le monde entier (LE JUGEMENT DE LA HONTE).</p>
<p>²⁶ Ton cadavre sera la pâture de tous les oiseaux du ciel et des bêtes de la terre ; et il n'y aura personne pour les troubler.</p>	<p>Ce jugement de Deutéronome 28.26 est le même que l'on trouve dans Apocalypse 19.17 - 21 ; lisons :</p> <p>¹⁷ Et je vis un ange qui se tenait dans le soleil. Et il cria d'une voix forte, disant à tous les oiseaux qui volaient par le milieu du ciel : Venez, rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu, ¹⁸ afin de manger la chair des rois, la chair des chefs militaires, la chair des puissants, la chair des chevaux</p>

	<p>et de ceux qui les montent, la chair de tous, libres et esclaves, petits et grands. ¹⁹ Et je vis la bête, les rois de la terre et leurs armées, rassemblés pour faire la guerre à celui qui était assis sur le cheval et à son armée.</p> <p>²⁰ Et la bête fut prise, et avec elle le faux prophète, qui avait fait devant elle les prodiges par lesquels il avait séduit ceux qui avaient pris la marque de la bête et adoré son image. Ils furent tous les deux jetés vivants dans l'étang ardent de feu et de soufre. ²¹ Et les autres furent tués par l'épée qui sortait de la bouche de celui qui était assis sur le cheval; et tous les oiseaux se rassasièrent de leur chair.</p> <p>Ce passage démontre que la Loi sera l'instrument de jugement de Dieu pendant la Tribulation. Les apostats subiront ce jugement ; maintenant, ils disent qu'ils sont des rois et des puissants ; c'est pourquoi leur chair sera pour les oiseaux du ciel.</p>
<p>²⁷ L'Éternel te frappera de l'ulcère d'Égypte, d'hémorroïdes, de gale et de teigne, dont tu ne pourras guérir.</p> <p>³⁵ L'Éternel te frappera aux genoux et aux cuisses d'un ulcère malin dont tu ne pourras guérir, il te frappera depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la tête.</p> <p>⁵⁹ L'Éternel te frappera miraculeusement, toi et ta postérité, par des plaies grandes et de longue durée, par des maladies graves et opiniâtres.</p> <p>⁶¹ Et même, l'Éternel fera venir sur toi, jusqu'à ce que tu sois détruit, toutes sortes de maladies et de plaies qui ne sont point mentionnées dans le livre de cette loi.</p>	<p>Dans Apocalypse 16.1 - 2, on peut voir la relation étroite avec Deutéronome 28.27 ; lisons :</p> <p>¹ Et j'entendis une voix forte qui venait du temple, et qui disait aux sept anges : Allez, et versez sur la terre les sept coupes de la colère de Dieu. ² Le premier alla, et il versa sa coupe sur la terre. Et un ulcère malin et douloureux frappa les hommes qui avaient la marque de la bête et qui adoraient son image.</p> <p>Comme dans le passage précédent, celui-ci démontre la précision de l'application des malédictions de la Loi sur les habitants du monde et les apostats, pendant la Tribulation.</p>
<p>²⁸ L'Éternel te frappera de délire, d'aveuglement, d'égarement d'esprit,</p> <p>²⁹ et tu tâtonneras en plein midi comme l'aveugle dans l'obscurité, tu n'auras point de succès dans tes entreprises, et tu seras tous les jours opprimé, dépouillé, et il n'y aura personne pour venir à ton secours.</p>	<p>Dans Deutéronome 28.28 - 29, le Seigneur mentionne deux jugements qui auraient un accomplissement prophétique : (a) le jugement de l'aveuglement (Ésaïe 6. 9 - 13 ; Marc 4.12 ; Luc 8.10 ; Apocalypse 3. 17), qui s'est accompli sur Israël, lorsque l'Église est née, et sur les apostats de la fin des temps. (b) Le jugement de la puissance d'égarement que Dieu va exécuter sur l'Église apostate, pendant la Tribulation, pour qu'elle ne tienne pas l'opportunité de se repentir, car elle a déjà été retranchée, coupée, vomie avant de l'Enlèvement. (2 Thessaloniens 2.11 ; 2 Timothée 3.13 ; Romains 11.21 - 22.)</p>
<p>Le Seigneur conclue dans Deutéronome 28.45 - 46 :</p>	

⁴⁵ Toutes ces malédictions viendront sur toi, elles te poursuivront et seront ton partage jusqu'à ce **que tu sois détruit**, parce que tu n'auras pas obéi à la voix de l'Éternel, ton Dieu, parce que tu n'auras pas observé ses commandements et ses lois qu'il te prescrit. ⁴⁶ Elles seront à jamais pour toi et pour tes descendants comme des signes et des prodiges.

Toutes ces malédictions viendront sur les apostats, les persécuteront et les accableront, parce qu'ils n'ont pas obéi à la voix de l'Éternel ; ils ont abandonné la Parole de Dieux.

6.4.5. La loi sur les adultères par laquelle Dieu a jugé l'Église apostate

Nous avons déjà montré que l'Église apostate est adultère et fornicatrice, qu'elle a violé le commandement numéro 7, « Tu ne commettras point d'adultère. » ; elle a été infidèle à l'Époux, Christ, car elle s'est unie à Satan, Baal. *La loi sur l'adultère* est définie dans Romains 7.2 - 3 ; lisons :

² Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à **son mari tant qu'il est vivant** ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.

³ Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, **elle sera appelée adultère** ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.

Le Seigneur a appliqué la loi des adultères à l'Église apostate, comme il l'a appliquée à Israël, parce qu'il est l'Époux qui vit éternellement. Cette loi a été appliquée comme elle est énoncée dans Ézéchiël 16.38 :

³⁸ Je te jugerai comme **on juge les femmes adultères** et celles qui **répandent le sang**, et **je ferai de toi une victime sanglante de la fureur et de la jalousie**.

Dans cette version Louis Segond, le mot hébreu *mishpâṭ* (מִשְׁפָּט) est traduit comme « on juge », mais la signification précise est « loi divine, décret, jugement » ; donc, le verset 38 peut être traduit de la manière suivante : « Je te jugerai par les lois des femmes adultères et celles qui répandent le sang ». Certainement, le Seigneur rappelle deux lois qu'il a données dans l'Alliance Mosaique : *la loi sur l'homicide* (Nombres 35.16 - 21), que nous étudierons plus tard, et *la loi sur les adultères* ; dans Lévitique 20.10, on trouve celle-ci qui nous concerne ; lisons :

¹⁰ Si un homme commet un adultère avec une femme mariée, s'il commet un adultère avec la femme de son prochain, **l'homme et la femme adultères seront punis de mort.**

La loi sur l'adultère est liée au jugement d'abandon, parce que le Seigneur a donné à l'Église apostate une lettre de divorce (Cf. Deutéronome 24.1), à cause de sa fornication, son adultère et sa dureté de cœur ; lisons Matthieu 19.7 - 9 :

⁷ Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une **lettre de divorce et de la répudier ?**

⁸ Il leur répondit : C'est à cause de **la dureté de votre cœur** que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi.

⁹ Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf **pour infidélité**, et qui en épouse une autre, commet un adultère.

L'Église apostate a endurci son cœur avec l'incrédulité, sans tenir compte de l'avertissement d'Hébreux 3.7 - 19 ; lisons :

⁷ C'est pourquoi, selon ce que dit le Saint Esprit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,

⁸ N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte, Le jour de la tentation dans le désert,

⁹ Où vos pères me tentèrent, Pour m'éprouver, et ils virent mes œuvres Pendant quarante ans.

¹⁰ Aussi je fus irrité contre cette génération, et je dis : Ils ont toujours un cœur qui s'égaré. Ils n'ont pas connu mes voies.

¹¹ Je jurai donc dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos !

¹² Prenez garde, frère, que quelqu'un de vous n'ait un cœur mauvais et incrédule, au point de se détourner du Dieu vivant.

¹³ Mais exhortez-vous les uns les autres chaque jour, aussi longtemps qu'on peut dire : Aujourd'hui ! afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse par la séduction du péché.

¹⁴ Car nous sommes devenus participants de Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avions au commencement,

¹⁵ pendant qu'il est dit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte.

¹⁶ Qui furent, en effet, ceux qui se révoltèrent après l'avoir entendue, sinon tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse ?

¹⁷ Et contre qui Dieu faut-il irrité pendant quarante ans, sinon contre ceux qui péchaient, et dont les cadavres tombèrent dans le désert ?

¹⁸ Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient désobéi ?

¹⁹ Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer à cause de leur incrédulité.

Dans ce passage, le Seigneur fait une comparaison entre l'Église apostate et les Israélites qui ont péché dans le désert, lorsqu'ils allaient à la terre promise ; cette comparaison indique que les apostats iront en enfer, parce que le serment de la colère de Dieu est tombé sur eux, de la même manière comme ce serment est tombé sur ceux d'Israël, dont les

cadavres sont tombés dans le désert et ne sont pas entrés dans le repos, à cause de l'incrédulité (Hébreux 3.17 - 19). Les apostats n'ont pas non plus pris en compte l'avertissement d'Hébreux 4.6 – 7 ; lisons :

⁶ Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux à qui d'abord la promesse a été faite n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance,

⁷ Dieu fixe de nouveau un jour-aujourd'hui-en disant dans David si longtemps après, comme il est dit plus haut : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, N'endurcissez pas vos cœurs.

Le Seigneur a aussi donné à l'Église apostate une lettre de divorce, une lettre de renvoi, parce qu'il l'a trouvée **impure et nue**, comme nous lisons dans Deutéronome 24.1 :

¹ Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque **chose de honteux [héb. 'ervâh עֶרְוָה]**, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

En hébreu, l'expression « chose de honteux » est *'ervâh* (עֶרְוָה) qui signifie « nudité, au sens propre ou au sens figuré (disgrâce, défectuosité), honte, impureté. ». (Strong 1990, cité dans Meyers, 2000). Il est impressionnant de voir comment le Seigneur a annoncé le jugement d'abandon à l'Église apostate en la renvoyant chez elle lors de la pandémie de Covid-19 ; le Roi a fermé les églises de toute la terre pour leur transmettre ce message ; puis, dans un compte à rebours de 50 jours, Il a finalement congédié l'Église apostate, lui a donné une lettre de divorce. Le Seigneur lui a appliqué la loi exactement, comme on lit dans Deutéronome 24.1b: « il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison. ».

Le Seigneur a fait de même avec Israël lors de sa première venue ; Il lui a donné une lettre de divorce, mais Israël aura l'opportunité de revenir à son époux, le Christ, pendant la Tribulation, car Dieu lui a accordé la repentance ; en revanche, l'église apostate a déjà été retranchée et ne pourra jamais retourner vers le Christ, car elle a déjà eu l'opportunité d'entrer dans la Nouvelle Alliance, tandis qu'Israël n'a pas pu, mais y entrera (Romains 11.17-29).

La cause de la lettre de divorce de la Loi est exactement l'accusation que le Seigneur énonce à l'Église apostate. Le Seigneur Jésus-Christ donne les accusations à l'église apostate de la fin des temps dans Apocalypse 2 et 3 ; voyons : (a) pour l'église d'Éphèse, l'accusation est la perte du premier amour qu'on a déjà étudié. (b) Pour l'église de Pergame et de Thyatire, les charges sont l'adultère et la fornication. (c) Pour l'église de Sardes, les charges sont ses œuvres qui ne sont pas parfaites, en plus, elle est morte et Dieu n'est pas Dieu des morts, mais des vivants (Luc 20.38) ; donc son épouse ne peut pas être morte. (d) Finalement, pour l'église de Laodicée, l'accusation portée, entre autres, est la nudité.

Toutes les accusations susmentionnées sont contre l'Église apostate ; et c'est pourquoi Dieu lui a donné la lettre de divorce et l'a renvoyée de sa maison, l'a expulsé de l'Église qu'il va enlever et l'a exclue de sa gloire dans la Nouvelle Jérusalem, car cette Église nue sera loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force pour l'éternité (2 Thessaloniens 1.9). Le Seigneur recevra une Église glorieuse, sainte, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, et cette description ne correspond pas à l'Église apostate ; lisons Éphésiens 5.25 - 27.

²⁵ Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle,

²⁶ afin de la sanctifier **par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau,**

²⁷ afin de faire paraître devant lui cette **Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible.**

L'Église apostate a oublié la purification de ses anciens péchés ; elle a oublié que le Seigneur l'a lavée, a couvert sa nudité et est entré en alliance avec elle ; lisons Ézéchiël 16. 6 - 13 :

⁶ Je passais près de toi, je t'aperçus baignée dans ton sang, et je te dis : Vis dans ton sang ! je te dis : Vis dans ton sang!

⁷ Je t'ai multipliée par dix milliers, comme les herbes des champs. Et tu pris de l'accroissement, tu grandis, tu devins d'une beauté parfaite ; tes seins se formèrent, ta chevelure se développa. Mais tu étais nue, entièrement nue.

⁸ Je passai près de toi, je te regardai, et voici, ton temps était là, le temps des amours. J'étendis sur toi le pan de ma robe, je couvris ta nudité, je te jurai fidélité, je fis alliance avec toi, dit le Seigneur, l'Éternel, et tu fus à moi.

⁹ Je te lavai dans l'eau, je fis disparaître le sang qui était sur toi, et je t'oignis avec de l'huile.

¹⁰ Je te donnai des vêtements brodés, et une chaussure de peaux teintées en bleu ; je te ceignis de fin lin, et je te couvris de soie.

¹¹ Je te parai d'ornements : je mis des bracelets à tes mains, un collier à ton cou,

¹² je mis un anneau à ton nez, des pendants à tes oreilles, et une couronne magnifique sur ta tête.

¹³ Ainsi tu fus parée d'or et d'argent, et tu fus vêtue de fin lin, de soie et d'étoffes brodées. La fleur de farine, le miel et l'huile...

Cette loi des adultères est aussi liée aux suivants jugements : le jugement d'abandon, le jugement de la honte et le jugement de l'ardeur de feu. Le Seigneur les applique à l'Église apostate ; on peut confirmer ceci dans les Écritures, voyons le suivant tableau où nous allons comparer des versets de l'Ancien Testament avec ceux du Nouveau Testament :

Tableau 6

La loi sur les adultères et les jugements contre l'Église apostate

Ézéchiel 16	Apocalypse 3
<p>³⁵ C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole de l'Éternel ! ³⁶ Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Parce que tes trésors ont été dissipés, et que ta nudité a été découverte dans tes prostitutions avec tes amants et avec toutes tes abominables idoles, et à cause du sang de tes enfants que tu leur as donnés, ³⁷ voici, je rassemblerai tous tes amants avec lesquels tu te plaisais, tous ceux que tu as aimés et tous ceux que tu as haïs, je les rassemblerai de toutes parts contre toi, je leur découvrirai ta nudité, et ils verront toute ta nudité.</p>	<p>« ¹⁸ je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche, et des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas, et un collyre pour oindre tes yeux, afin que tu voies ».</p> <p>Selon Ézéchiel 16.37, la nudité est liée aux prostitutions, les fornications avec les idoles ; et ce sont justement les péchés des apostats représentés dans l'église de Laodicée, car ils aiment ses idoles de l'argent, des biens matériels, de la gloire des hommes.</p>
<p>³⁸ Je te jugerai comme on juge les femmes adultères et celles qui répandent le sang, et je ferai de toi une victime sanglante de la fureur et de la jalousie. ³⁹ Je te livrerai entre leurs mains ; ils abattront tes maisons de prostitution et détruiront tes hauts lieux ; ils te dépouilleront de tes vêtements, prendront ta magnifique parure, et te laisseront nue, entièrement nue. ⁴⁰ Ils amèneront la foule contre toi, ils te lapideront et te perceront à coups d'épée ; ⁴¹ ils brûleront tes maisons par le feu, et ils feront justice de toi, aux yeux d'une multitude de femmes. Je ferai cesser ainsi ton impudicité et tu ne donneras plus de salaire. ⁴² J'assouvirai ma colère contre toi, et tu ne seras plus l'objet de ma jalousie ; je m'apaiserai, je ne serai plus irrité. ⁴³ Parce que tu ne t'es pas souvenue du temps de ta jeunesse, parce que tu m'as provoqué par toutes ces choses, voici, je ferai retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur, l'Éternel, et tu ne commettras plus le crime avec toutes tes abominations.</p>	<p>Dans Ézéchiel 16.38, le prophète mentionne le jugement d'abandon associé à l'application de la loi sur les adultères, quand le Seigneur dit que va livrer Juda entre les mains de ses ennemies pour qu'ils l'abattent.</p> <p>Dans Ézéchiel 16.40 - 41, on trouve aussi le jugement de l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles et de la Tribulation. Dieu appliquera aussi ces jugements sur les apostats, parce qu'ils sont adultères.</p>

6.4.6. La loi de jalousie avec laquelle le Seigneur a jugé l'Église apostate

Dans le passage d'Ézéchiël 16 que nous avons cité précédemment, nous trouvons la loi sur la jalousie ; lisons le verset 42 : « J'assouvirai ma colère contre toi, et tu ne seras plus l'objet de ma jalousie... ». Le prophète affirme que la colère de Dieu est liée à sa jalousie. Le Seigneur a appliqué la loi de la jalousie sur Israël, parce qu'il se décrit comme un Dieu jaloux, lorsque son peuple perd le premier amour et fait adultère et fornication avec les idoles ; quelques passages sur l'idolâtrie sont : Exode 20.5 ; 34. 14 ; Deutéronome 4.24 (cf. Hébreux 12.28-29 ; 1 Corinthiens 10.22 : s'applique à l'Église), Deutéronome 5.9, 6. 15 ; 32.16, 21 ; Ézéchiël 8.3 ; 39.25 ; Nahum 1.2.

La *loi de la jalousie* est décrite dans le passage de Nombres 5.18 - 24, 29 - 31 ; lisons :

¹⁸ Le sacrificateur fera tenir la femme debout devant l'Éternel ; il découvrira la tête de la femme, et lui posera sur les mains l'offrande de souvenir, **l'offrande de jalousie** ; le sacrificateur aura dans sa main **les eaux amères qui apportent la malédiction**.

¹⁹ Le sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'en es point détournée pour te souiller, **ces eaux amères qui apportent la malédiction ne te seront point funestes**.

²⁰ Mais si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'en es détournée et que tu te sois souillée, et si un autre homme que ton mari a couché avec toi, -

²¹ et le sacrificateur fera jurer la femme avec un serment d'imprécation, et lui dira : -Que l'Éternel te livre à la **malédiction et à l'exécration** au milieu de ton peuple, **en faisant dessécher ta cuisse et enfler ton ventre,**

²² et que ces eaux qui apportent la **malédiction entrent dans tes entrailles** pour te faire enfler le ventre et dessécher la cuisse ! Et la femme dira : Amen ! Amen !

²³ Le sacrificateur écrira ces imprécations dans un livre, puis les effacera avec les eaux amères...

²⁴ Et il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction, et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour produire l'amertume.

²⁹ **Telle est la loi sur la jalousie**, pour le cas où une femme sous la puissance de son mari se détourne et se souille,

³⁰ et pour le cas où un mari saisi d'un esprit de jalousie a des soupçons sur sa femme : **le sacrificateur la fera tenir debout devant l'Éternel, et lui appliquera** cette loi dans son entier.

³¹ Le mari sera exempt de faute, mais la femme portera la peine de son iniquité.

Il y a un jugement ici sur la femme adultère ; on peut voir les personnages : (a) la femme qui a est soumise au jugement ; (b) et le sacrificateur ou le Grand Prêtre. On lit aussi dans le passage, les éléments décrits ; voyons : (a) l'offrande de jalousie ; (b) les eaux amères

qui apportaient la malédiction ; (c) et le livre où le prêtre écrivait les malédictions. Le passage de Nombres 5.18 - 24, 29-31, Moïse décrit le procès : le Grand Prêtre prononçait la malédiction et faisait ensuite boire à la femme adultère les eaux amères ; si elle avait commis d'adultère, son ventre s'enflait et sa cuisse tombait, et la femme serait une malédiction au milieu de son peuple ; si la femme n'avait pas commis d'adultère, alors elle était libérée des malédictions et était féconde.

Le résultat de l'application de cette loi de la jalousie est une descendance coupée à toujours, en plus de toutes les autres promesses aussi coupées. Remarquez que dans Nombres 5.21 - 22 Moïse dit que les eaux amères font tomber la cuisse et gonfler le ventre, qu'elles donnent une malédiction entre les entrailles dont la conséquence est la malédiction de la stérilité ; en revanche, la femme qui n'est pas adultère, a la bénédiction de la fertilité.

Enfin, le Seigneur utilise des instruments pour faire appliquer la *loi des adultères et de la jalousie* ; dans Nombres 5, nous avons vu comment Il utilise le prêtre, qui donne les eaux amères à la femme. Dans Ézéchiel 23.45, le Seigneur dit aussi que des hommes justes jugeront Israël et Juda avec *la loi sur les adultères*. Dans cette fin des temps, le Seigneur a également utilisé un instrument qui est la sainte Église pour effectuer ce jugement sur l'Église apostate. Lisons Ézéchiel 23.45 :

⁴⁵ Mais des **hommes justes** les jugeront, Comme on juge les femmes adultères, Comme on juge celles qui répandent le sang ; Car elles sont adultères, et il y a du sang à leurs mains.

Les hommes justes de la sainte Église sont ceux qui ont reconnu le temps de jugement que le Roi a commencé sur les apostats, en accomplissant la prophétie d'Apocalypse 1.13 de marcher au milieu des chandeliers qui sont les églises de tout le monde. Les juges (les hommes justes) sont ceux qui, para la Parole de Dieu, ont compris les prophéties de la fin de temps qui auraient l'accomplissement sur l'Église apostate et celle qui est endormie, car elles se sont conformées au siècle présent et n'ont pas voulu être transformées par le renouvellement de l'intelligence, afin qu'elles pourraient discerner la volonté de Dieu qui est bon, agréable et parfait (Romains 12.2).

De la même manière que Dieu a appliqué la *loi de la jalousie* sur Israël, l'a fait maintenant sur l'Église apostate ; et c'est pourquoi qu'Il l'a retranché, l'a coupé et a ôté son chandelier de sa place.

6.4.7. La loi du témoignage

L'Église devait être un vrai témoin, témoigner de la vérité qui est la Parole de Dieu (Actes 2.40 ; 8.25 ; 10.42 ; 18.5 ; 20.21 ; 28.23 ; 1 Corinthiens 15.15 ; 1 Pierre 5. 12 ; 1 Jean 1.2 ; 4. 14). L'Église apostate n'a pas rendu un vrai témoignage, elle n'était pas un vrai témoin, elle était donc un faux témoin. La Loi dit dans Exode 23.1 - 2 :

¹ Tu ne répandras point de faux bruit. Tu ne te joindras point au méchant pour faire un **faux témoignage**.

² Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal ; et tu ne déposeras point dans un procès en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la justice.

L'église apostate s'est joint aux habitants du monde, aux ceux qui ne sont pas nés de nouveau, aux méchants ; elle s'est jointe aux ténèbres et à beaucoup de gens pour faire le mal. L'église apostate a témoigné contre la résurrection, car elle s'est attachée à cette Terre, au monde, et faire cela est nier la résurrection. Un des grands péchés de l'apostasie est témoigner contre la résurrection. Dans 1 Corinthiens 15.32, on lit :

³² Si c'est dans des vues humaines que j'ai combattu contre les bêtes à Éphèse, quel avantage m'en revient-il ? Si les morts ne ressuscitent pas, **Mangeons et buvons**, car demain nous mourrons.

Cette citation d'Ésaïe, faite par l'apôtre Paul, est frappante en raison du contexte prophétique, car le thème de la résurrection des morts se réfère à la venue du Christ pour son Église, car d'abord ceux qui sont morts en Lui seront ressuscités et ensuite le jugement de la Tribulation commencera ; et c'est précisément le contexte de la prophétie d'Ésaïe prenant le jugement contre Jérusalem. Lisons Ésaïe 22.12 - 13 :

¹² Le Seigneur, l'Éternel des armées, vous appelle en ce jour A pleurer et à vous frapper la poitrine, A vous raser la tête et à ceindre le sac.

¹³ Et voici de la gaîté et de la joie ! On égorge des bœufs et l'on tue des brebis, On mange de la viande et l'on boit du vin : **Mangeons et buvons, car demain nous mourrons !** -

Le chapitre 22 d'Ésaïe décrit ce que le peuple faisait à Jérusalem et comment le Seigneur l'a appelé à la repentance, lorsqu'il a dit : « ...vous appelle en ce jour / À pleurer et à vous frapper la poitrine, / À vous raser la tête et à ceindre le sac. » (Ésaïe 22.12) ; mais le peuple n'a pas voulu se repentir, il a continué ses fêtes et son enracinement dans la Terre, dans le monde ; c'est pourquoi Ésaïe a dit : « Et voici de la gaîté et de la joie ! On égorge des bœufs et l'on tue des brebis, On mange de la viande et l'on boit du vin : Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ! - » (Ésaïe 22.13).

C'est qu'Ésaïe décrit est exactement ce que les habitants du monde font et ce que l'église apostate dit et pratique. L'apôtre Paul dit aussi dans 1 Corinthiens 15.12 - 19 :

¹² Or, si l'on prêche que Christ est ressuscité des morts, comment quelques-uns parmi vous disent-ils qu'il n'y a point de résurrection des morts ?

¹³ S'il n'y a point de résurrection des morts, Christ non plus n'est pas ressuscité.

¹⁴ Et si Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est donc vaine, et votre foi aussi est vaine.

¹⁵ Il se trouve même que nous sommes de **faux témoins à l'égard de Dieu**, puisque nous avons témoigné contre Dieu qu'il a ressuscité Christ, tandis qu'il ne l'aurait pas ressuscité, si les morts ne ressuscitent point.

¹⁶ **Car si les morts ne ressuscitent point, Christ non plus n'est pas ressuscité.**

¹⁷ Et si Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés,

¹⁸ et par conséquent aussi ceux qui sont morts en Christ sont perdus.

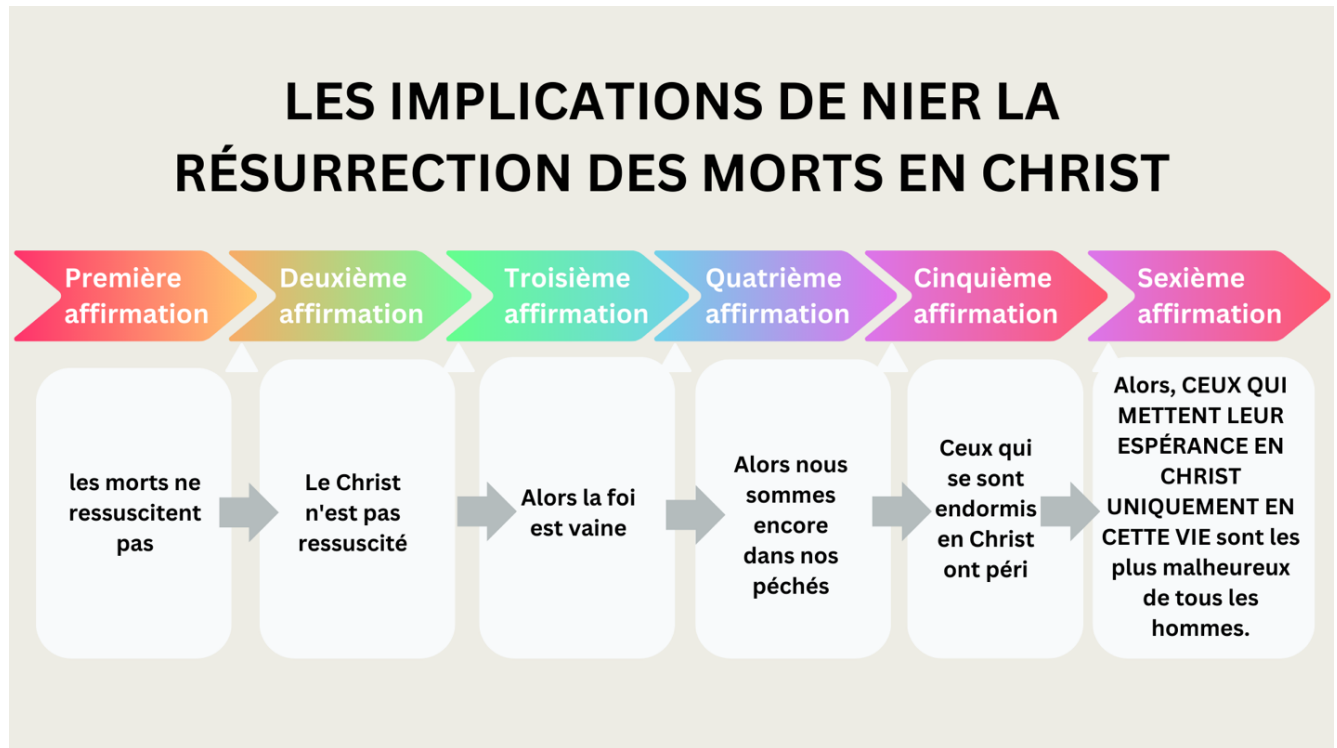
¹⁹ Si c'est dans cette vie seulement que nous **espérons [nous avons (gr. *esmen*, ἐσμέν) espérance (gr. *elpizō*, ἐλπίζω)]** en Christ, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes.

Avec son témoignage terrestre, l'Église apostate nie la résurrection de Christ, même si elle la mentionne ou affirme qu'il y a résurrection. Elle dit au monde qu'il n'y a pas de résurrection des morts, parce qu'elle ne prie pas pour la venue du Seigneur qui ramènera ceux qui se sont endormis en Lui. L'Église apostate ne prêche pas et n'enseigne pas l'Enlèvement, elle ne s'est pas préparée pour cet événement glorieux, elle ne l'attend pas avec joie. Les apostats ne désirent pas ardemment aller à la Nouvelle Jérusalem ; ils ne crient pas, ne prient pas, ne gémissent pas pour la manifestation de la gloire de notre Sauveur Jésus Christ, donc ils n'ont pas la bienheureuse espérance. Ne pas vouloir toutes ces choses

précédentes, c'est nier la résurrection. Remarquez comment l'apôtre fait la relation suivante entre des évènements, si l'on nie la résurrection :

Figure 1

Les implications de nier la résurrection de morts en Christ.



La dernière affirmation est frappante ; Paul indique que si nous n'avons pas l'espérance de la résurrection, alors c'est dans cette vie terrestre que se trouve l'espérance, et cela implique d'être les plus dignes de compassion, c'est-à-dire, les plus misérables. Les apostats propagent une foi vaine et utilisent le nom de Christ pour prêcher toutes les choses, les triomphes et les désirs de cette Terre, c'est-à-dire, ils disent aux gens de mettre leur foi en Christ pour avoir leur espérance uniquement en cette Terre ; et justement, cette espérance est vaine, ce n'est pas une véritable espérance, car les Écritures affirment que « l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore ? » (Ro 8.24 b). Pour ces raisons, les apostats enseignent la misère et rendent malheureux ceux qui fréquentent leurs temples. C'est pourquoi, dans Apocalypse 3.17 b, le Seigneur dit à l'église

de Laodicée qu'elle est misérable. LA MISERE ET L'ABSENCE D'ESPOIR SONT LE TEMOIGNAGE DE L'EGLISE APOSTATE.

Résumons ce que signifie nier la résurrection :

(a) Nier la résurrection, c'est fixer le regard sur les choses de cette Terre, plutôt que sur les célestes.

(b) Nier la résurrection, c'est amener les gens à désirer vivre dans ce monde, plutôt que de désirer aller à la Nouvelle Jérusalem.

(c) Nier la résurrection, c'est ne pas souhaiter la venue de Christ lors de l'Enlèvement.

(d) Nier la résurrection, c'est se concentrer sur le corps de chair et de sang, que c'est l'idolâtrer.

(e) Nier la résurrection, c'est rejeter les promesses éternelles et considérer que toutes les promesses de Dieu sont pour cette Terre, pour la corruption et la mort.

(f) Nier la résurrection, c'est refuser la promesse principale qui est la descendance sainte multipliée éternellement, car le Seigneur donnera un corps ressuscité et glorifié pour cela.

(g) Nier la résurrection signifie être conformé au siècle présent (Romains 12.2).

(h) Nier la résurrection, c'est ne pas se débarrasser de l'homme vieux et l'ancienne manière de vivre qui est corrompu avec ses désirs trompeurs (Éphésiens 4.22).

(i) Nier la résurrection, c'est ne pas charger la croix et ne pas perdre sa vie pour suivre Christ (Mathieu 10.38 - 39).

(j) Nier la résurrection, c'est de ne pas se débarrasser de toute la vie, pour expérimenter la puissance de la résurrection de Christ. Paul dit dans Philippiens 3.8, 10-11 :

⁸ Oui, je considère toutes choses comme une perte à cause de ce bien suprême : la connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur. A cause de lui, j'ai accepté de perdre tout cela, oui, je le considère comme bon à être mis au rebut, afin de gagner Christ.

¹⁰ C'est ainsi que je pourrai connaître Christ, c'est-à-dire expérimenter la puissance de sa résurrection et avoir part à ses souffrances, en devenant semblable à lui jusque dans sa mort,

¹¹ afin de parvenir, quoi qu'il arrive à la résurrection.

Toute personne qui fait les dix actions que nous avons énoncées ci-dessus, nie la résurrection, même si elle la prêche, l'enseigne ou prétend la croire ; et c'est exactement ce que les apostats font.

Le Seigneur applique *la loi du châtement* énoncée dans Deutéronome 19.15 à l'Église apostate, parce qu'elle a violé *la loi du témoignage* ; lisons :

¹⁵ Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché, quel qu'il soit ; **un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins.**

Le Seigneur, qui est le Juge, témoigne contre les apostats ; et le témoignage des trois témoins, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, s'applique. Nous avons déjà vu combien il est terrible que Dieu témoigne contre eux (1 Samuel 12.5 ; Psaume 50.7 ; Jérémie 29.23).

Cette loi des témoins est appliquée dans Nombres 35.29 - 31, avec la peine de mort et en relation avec le meurtre ; lisons :

²⁹ Voici des **ordonnances de droit** pour vous et pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez.

³⁰ Si un homme tue quelqu'un, **on ôtera la vie au meurtrier, sur la déposition de témoins.** Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort.

³¹ Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier **qui mérite la mort, car il sera puni de mort.**

La Loi dit que l'accusé sera condamné par deux ou trois témoins ; et ici le délit, c'est tuer quelqu'un (v. 30 a), le meurtre ; la punition est que le meurtrier mourra. Nous avons déjà

vu que les apostats sont des meurtriers d'âmes ; et cette loi sera appliquée telle qu'elle est. C'est le JUGEMENT DE LA MALADIE ET DE LA MORT que l'on trouve dans Apocalypse 2.22 - 23 pour Jézabel et ses enfants ; et le dernier jugement pendant la Tribulation qui est L'ARDEUR D'UN FEU QUI DEVORERA LES REBELLES ET LA PERDITION DANS L'ENFER.

6.4.7.1. La loi des faux témoins

Dans le cadre de la loi du témoignage, les Écritures incluent la loi du faux témoin. Lisons Deutéronome 19.16-21 :

¹⁶ Lorsqu'un **faux témoin s'élèvera contre quelqu'un pour l'accuser d'un crime,**

¹⁷ les deux hommes en contestation **comparaîtront devant l'Éternel,** devant les sacrificateurs et les juges alors en fonctions.

¹⁸ Les juges feront avec soin des recherches. **Le témoin est-il un faux témoin, a-t-il fait contre son frère une fausse déposition,**

¹⁹ alors **vous le traiterez comme il avait dessein de traiter son frère. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.**

²⁰ **Les autres entendront et craindront, et l'on ne commettra plus un acte aussi criminel au milieu de toi.**

²¹ **Tu ne jetteras aucun regard de pitié : œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.**

La *loi du faux témoin* rappelle la sanction de l'œil pour l'œil, de la dent pour la dent, de la main pour la main, du pied pour le pied, de la vie pour la vie ; cette loi s'applique aussi en cas de meurtre ; lisons Exode 21. 23 - 25 :

²³ Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie,

²⁴ œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied,

²⁵ brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure.

Dans Deutéronome 19.16-21, on lit que si une personne dit une parole mensongère sera condamnée ; lisons Exode 23. 7 : « Tu ne prononceras point de sentence inique, et tu ne feras point mourir l'innocent et le juste ; car je n'absoudrai point le coupable. ».

La *loi sur le faux témoin* et sa punition est liée à la punition pour la fausse prophétie ; lisons Deutéronome 13. 1-5 :

¹ S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un songeur qui t'annonce un signe ou un prodige,
² et qu'il y ait accomplissement du signe ou du prodige dont il t'a parlé en disant : **Allons après d'autres dieux, -des dieux que tu ne connais point, -et servons-les !**

³ tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce songeur, **car c'est l'Éternel, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve pour savoir si vous aimez l'Éternel, votre Dieu, de tout votre cœur et de toute votre âme.**

⁴ Vous irez après l'Éternel, votre Dieu, et vous le craindrez ; **vous observerez ses commandements, vous obéirez à sa voix**, vous le servirez, et vous vous attacherez à lui.

⁵ **Ce prophète ou ce songeur sera puni de mort**, car il a parlé de révolte contre l'Éternel, votre Dieu, qui vous a fait sortir du pays d'Égypte et vous a délivrés de la maison de servitude, **et il a voulu te détourner de la voie dans laquelle l'Éternel, ton Dieu, t'a ordonné de marcher.** Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

Le Seigneur appliquera *la loi des faux témoins* aux apostats, parce qu'ils ont commis les suivants péchés :

(1) Les apostats ont prêché, enseigné et chanté sur les idoles de cette Terre et ont fait dévier de nombreuses personnes du chemin du Seigneur, lequel mène à la Nouvelle Jérusalem. Par conséquent, Dieu appliquera sur les apostats le JUGEMENT DE MALADIE ET DE LA MORT jusqu'au dernier des jugements de la Tribulation qui est LE JUGEMENT DE L'ARDEUR DU FEU ET DE LA PERDITION.

(2) Les apostats ont inventé des fausses prophéties et les ont répandues sur toute la terre ; toutes ces prophéties mensongères se rapportent aux biens matériels, à la recherche des choses de ce monde³⁵.

(3) Les apostats se sont présentés comme de faux témoins, ont porté de faux témoignages, ont menti avec toute sorte de maux. C'est pourquoi ils seront couverts de honte (LE JUGEMENT DE LA HONTE). Les apostats ont aussi accusé la sainte Église d'être des meurtriers, des menteurs, des voleurs ; ils ont jeté sur elle les accusations de tout ce qu'ils font.

³⁵ Pour une étude approfondie sur la manière de reconnaître les faux prophètes, voir : Ferrer, G. et Rodríguez Y. (2023). *El profeta de Dios y los falsos profetas* [Le prophète de Dieu et les faux prophètes]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/libros>

(4) Les apostats ont tué des âmes en niant la résurrection et en corrompant la sainte Parole de Dieu, lorsqu'ils ont prêché et continuent en prêchant sur les choses de cette Terre et sur une foi vaine. À cause de ce péché, le Seigneur leur appliquera le JUGEMENT DE LA MALADIE ET DE LA MORT. Par conséquent, la parole d'Ésaïe 22.12 - 14 s'accomplira sur l'Église apostate ; lisons :

¹² Le Seigneur, l'Éternel des armées, vous appelle en ce jour A pleurer et à vous frapper la poitrine, A vous raser la tête et à ceindre le sac.

¹³ Et voici de la gaîté et de la joie ! On égorge des bœufs et l'on tue des brebis, On mange de la viande et l'on boit du vin : **Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ! -**

¹⁴ L'Éternel des armées me l'a révélé : Non, **ce crime ne vous sera point pardonné que vous ne soyez morts**, Dit le Seigneur, l'Éternel des armées.

Dans le verset 12, le Seigneur parle d'un appel à la repentance pour Israël, mais la réponse a été que ce peuple a continué à manger, à boire et à dire, « car demain, nous mourrons » ; et c'est précisément ce que l'apôtre Paul cite dans 1 Corinthiens 15.2, lorsqu'il parle de ceux qui nient la résurrection ; ensuite, il décrit en détail la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ, que le Seigneur ramènera à sa venue dans l'Enlèvement. Le jugement prophétisé par Ésaïe 22.14 correspond au JUGEMENT D'ABANDON et au JUGEMENT DE LA MALADIE ET DE LA MORT.

Dans ce procès de l'application de la *loi du faux témoin*, le Seigneur répondra à la prière de David du Psaume 27, car c'est le cri de ceux qui aiment la maison du Père, la Nouvelle Jérusalem, et prient pour y entrer. Lisons tout le psaume 27 :

¹ De David. L'Éternel est ma lumière et mon salut : De qui aurais-je crainte ? L'Éternel est le soutien de ma vie : De qui aurais-je peur ?

² **Quand des méchants s'avancent contre moi, Pour dévorer ma chair, Ce sont mes persécuteurs et mes ennemis** / Qui chancellent et tombent.

³ Si une armée se campait contre moi, / Mon cœur n'aurait aucune crainte ; / Si une guerre s'élevait contre moi, / Je serais malgré cela plein de confiance.

⁴ **Je demande à l'Éternel une chose, que je désire ardemment : Je voudrais habiter toute ma vie dans la maison de l'Éternel, / Pour contempler la magnificence de l'Éternel / Et pour admirer son temple.**

⁵ Car il me protégera dans son tabernacle **au jour du malheur, / Il me cachera sous l'abri de sa tente ; / Il m'élèvera sur un rocher.**

⁶ Et déjà ma tête s'élève sur **mes ennemis** qui m'entourent ; / J'offrirai des sacrifices dans sa tente, au son de la trompette ; / Je chanterai, je célébrerai l'Éternel.

⁷ Éternel ! écoute ma voix, je t'invoque : Aie pitié de moi et exauce-moi !

⁸ Mon cœur dit de ta part : Cherchez ma face ! Je cherche ta face, ô Éternel !

⁹ Ne me cache point ta face, / Ne repousse pas avec colère ton serviteur ! / Tu es mon secours, ne me laisse pas, ne m'abandonne pas, / Dieu de mon salut !

¹⁰ Car mon père et ma mère m'abandonnent, / Mais l'Éternel me recueillera.

¹¹ Éternel ! enseigne-moi ta voie, / **Conduis-moi dans le sentier de la droiture**, / À cause de **mes ennemis**.

¹² Ne me livre pas au bon plaisir de **mes adversaires**, / **Car il s'élève contre moi de faux témoins / Et des gens qui ne respirent que la violence**.

¹³ **Oh ! si je n'étais pas sûr de voir la bonté de l'Éternel / Sur la terre des vivants !...**

¹⁴ Espère en l'Éternel ! Fortifie-toi et que ton cœur s'affermisse ! Espère en l'Éternel !

Les méchants, les persécuteurs et les ennemis qui avançaient pour dévorer la chair de David sont les faux témoins (Psaume 27.2, 12), qui respiraient la cruauté ; et la cause en est que David a criée, prié et demandé au Seigneur une seule chose qu'il désirait ardemment : habiter toute sa vie dans la maison de l'Éternel, pour contempler la magnificence de Dieu et pour admirer son temple. Alléluia ! (Psaume 27.4).

La même persécution que David a subie a été subie par le ministère Berea-Barranquilla de la part des apostats qui se sont rassemblés, ceux qui disent « mangeons et buvons, car demain, nous mourrons » parce qu'ils ne veulent pas de la résurrection ; les apostats se sont levés contre la résurrection et s'en sont moqués dans une lettre donnée par Satan dès l'Enfer.

Le Seigneur exaucera cette prière et d'autres prières prophétiques de David que le Saint-Esprit lui a révélé pour cette fin des temps, lorsque l'Église apostate s'élèvera contre la Sainte Église ; et quand celle-ci fera la guerre au dernier ennemi, la mort et son aiguillon, le péché, la Perverse.

L'Église apostate trébuchera et tombera, comme on lit au Psaume 27.2 b : « ... Qui chancellent et tombent... » (Référé aux JUGEMENT D'ABANDON, LE JUGEMENT DE LA HONTE ; LE JUGEMENT DE LA MALADIE ET DE LA MORT). Au contraire, la sainte Église ne craint pas, car le Seigneur lui a dit dans Jean 14.1 : « Que votre cœur ne se trouble point. Croyez en Dieu, et

croyez en moi. » Et Il a aussi dit : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix. Je ne vous donne pas comme le monde donne. Que votre cœur ne se trouble point, et ne s'alarme point. » (Jean 14.27).

Tenant en compte le Psaume 27, on peut affirmer que la Sainte Église a les bénédictions suivantes :

Tenant en compte le Psaume 27, on peut affirmer que la Sainte Église a les bénédictions suivantes :

- (1) Le Seigneur est leur force. (Psaume 27.1).
- (2) L'Église sainte sera confiante. (Psaume 27.3).
- (3) Elle sera cachée dans la Nouvelle Jérusalem par le Seigneur au jour du malheur, la Tribulation ; car l'Église sainte sera cachée dans le lieu secret de la demeure du Seigneur. (Psaume 27.5).
- (4) Le Seigneur exaltera son Église en la conduisant à la Nouvelle Jérusalem donnant ses promesses éternelles ; tandis que l'Église apostate sera couverte de honte et laissée derrière. (Psaumes 27.5b-6a).
- (5) La sainte Église adorera Dieu avec joie dans la Nouvelle Jérusalem, en chantant des louanges. (Psaumes 27.6).
- (6) La sainte Église verra la bonté de Jéhovah dans la Terre des Vivants, la Nouvelle Jérusalem (Psaumes 27.13). Pour ces raisons, David dit qu'il attend le Seigneur, le cherche et son cœur prend courage ; c'est ainsi que se trouve maintenant la sainte Église.

La loi sur les actes de violence s'appliquera également aux apostats ; lisons Exode 21.14 :
« ¹⁴ Mais si quelqu'un agit méchamment contre son prochain, en employant la ruse pour le tuer, tu l'arracheras même de mon autel, pour le faire mourir. ». L'Église apostate s'est enorgueillie et a commis des actes de violence ; lisons Romains 11.20 - 22 :

²⁰ Cela est vrai ; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. **Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ;**

²¹ car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus.

²² Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : **sévérité envers ceux qui sont tombés**, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, **tu seras aussi retranché**.

Lisons maintenant Matthieu 11.12 : « Depuis le temps de Jean Baptiste jusqu'à présent, le royaume des cieux est forcé, et ce **sont les violents** qui s'en s'emparent. ».

L'Église apostate a exercé la violence en attaquant la prédication, l'enseignement et la proclamation du Royaume Éternel, le Royaume des Cieux ; à cause de ce péché, le Seigneur l'a jugée par les jugements de l'aveuglement et de l'abandon ; et Il continuera à la juger par les autres jugements.

Le Seigneur appliquera aussi aux apostats *la loi sur les sacrifices aux dieux* dont le châtiment est la destruction, la mort, l'Enfer. Lisons Exode 22.20 : « Celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Éternel seul sera **voué à l'extermination** ». Le Seigneur le réitère dans Deutéronome 8.19 :

¹⁹ Si tu **oublies** l'Éternel, ton Dieu, et **que tu ailles après d'autres dieux, si tu les sers et te prosternes devant eux**, je vous déclare formellement aujourd'hui **que vous périrez**.

6.5. Le jugement exécuté par le Seigneur sur l'Église apostate, après avoir donné la Parole et l'exemple

Comme nous avons antérieurement démontré, le Seigneur a appliqué *la loi des adultères* à l'Église apostate, parce qu'Il l'a comparée avec Israël, afin qu'elle reçoive l'exemple ce peuple. De même que le Seigneur a donné **une lettre de divorce** à Israël et à Juda, Il a fait avec l'Église apostate ; lisons Jérémie 3.8 :

⁸ Quoique j'eusse répudié l'infidèle Israël à cause de tous ses adultères, et que je lui eusse donné sa lettre de divorce, j'ai vu que la perfide Juda, sa sœur, n'a point eu de crainte, et qu'elle est allée se prostituer pareillement.

Ce jugement, de donner une lettre de divorce (le jugement d'abandon), a été appliqué aux générations d'Israël ; par exemple, à celle qui a subi le jugement des captivités et à celle qui

était quand Jésus est venu pour la première fois ; mais il y a une différence entre Israël et l'Église apostate qui a été jugée de la même manière avec la lettre de divorce. Pour Israël, il y a une espérance donnée par le Seigneur dans les prophéties sur le jugement des captivités ; cette espérance consiste à être greffée sur l'olivier franc, comme on lit dans Romains 11.23, 26 ; et cela se produira pendant la Tribulation, car les Juifs auront l'opportunité de se repentir et de recevoir le Christ comme leur Seigneur, leur Sauveur et leur Dieu. En revanche, l'Église apostate ne disposera pas de possibilité de se repentir, quand elle sera dans la Tribulation ; car elle était déjà entrée dans la Nouvelle Alliance, cependant, elle l'a quitté en abandonnant la Parole de Dieu (Hébreux 6. 4 - 8 ; 10. 26 - 31). Il s'agit de tous les apostats qui ne périront pas au jugement de la maladie et de la mort (Apocalypse 2.22 - 23), qui aura lieu avant l'Enlèvement ; sur eux tombera le jugement d'être laissé derrière (Apocalypse 3.3), le jugement de la puissance d'égarément, dès le début de la Tribulation (2 Thessaloniens 2.11 - 12) et le jugement de l'ardeur d'un feu, la perdition en Enfer (Hébreux 10.27 ; 2 Pierre 2.17 ; Apocalypse 21.8).

6.5.1. Les trois méthodes de Dieu pour appeler à la repentance

Le Seigneur utilise trois méthodes pour appeler son peuple à la repentance et à la sanctification : (a) la Parole ; (b) l'exemple ; (c) la peau ; voyons comment Dieu les a utilisés sur Israël et sur l'Église apostate de la fin des temps :

6.5.1.1. Les méthodes de la Parole, l'exemple et la peau utilisés par Dieu sur Israël.

Dieu a utilisé en Israël les trois méthodes que nous avons mentionnées, avant d'exécuter son jugement ; voyons deux temps : (a) Quand Israël est sortie d'Égypte ; (b) lorsque le Seigneur a exécuté le jugement des captivités en Israël (Le royaume du nord dont la capitale était Samarie), et en Juda (Le royaume du sud dont la capitale était Jérusalem).

6.5.1.1.1. Israël lors de sa sortie d'Égypte.

(1) Ceux qui se sont égarés et ont péché avec le veau, lorsque Moïse était sur le mont Sinaï.

Le Seigneur a d'abord donné la Parole, les dix commandements, que tout le peuple a entendus (Exode 20.1 - 2, 18 - 23). Ensuite, Moïse a reçu les autres lois de la part de Dieu, les a énoncés au peuple, il a lu le livre de l'alliance et a aspergé le sang sur le peuple ; c'est ici que le Pacte de la Loi a été officiellement établi, par la Parole (Exode 24.1 - 8). Après cet événement, le Seigneur a dit à Moïse de monter sur le mont Sinaï, pour lui donner les tables de pierre et les commandements pour enseigner au peuple ; le serviteur a obéi. La Bible dit que tout le peuple a vu la gloire du Seigneur comme un feu dévorant au sommet de la montagne ; Moïse est resté 40 jours et 40 nuits sur la montagne (Exode 24.12 - 18).

Ensuite, à partir d'Exode chapitre 25, Moïse décrit la Parole que le Seigneur lui a donnée concernant les matériaux et la construction du Tabernacle ; Dieu a commencé par les offrandes pour cette construction selon le modèle qu'Il a montrerait à Moïse ; lisons Exode 25.8 - 9 :

⁸ Ils me feront **un sanctuaire**, et j'habiterai au milieu d'eux.

⁹ **Vous ferez le tabernacle et tous ses ustensiles d'après le modèle que je vais te montrer.**

Le Seigneur a donné à Moïse des instructions au sujet des suivants éléments : l'arche de l'alliance, la table des pains de proposition, le chandelier d'or. Au chapitre 26 d'Exode, on lit que le Seigneur a dit à Moïse comment construire le tabernacle. Dans Exode 27, le Seigneur lui donne des instructions de comment construire l'autel d'airain, le parvis du tabernacle et l'huile pour les lampes. Au chapitre 28 d'Exode, il est décrit en détail les vêtements des prêtres. Au chapitre 29, Dieu enseigne la consécration des prêtres et les offrandes quotidiennes. Dans le chapitre 30, Il décrit l'autel des parfums, le rachat des personnes, la cuve d'airain, l'huile sainte pour l'onction et l'encens. En dernier lieu, au chapitre 31, le Seigneur fournit les hommes qui concevront et travailleront sur les matériaux

du tabernacle et **donne le sabbat** comme signe. Le Seigneur termine en disant dans Exode 31.18 : « Lorsque l'Éternel eut achevé de parler à Moïse sur la montagne de Sinaï, il lui donna les deux tables du témoignage, tables de pierre, écrites du doigt de Dieu. »

Dans la description ci-dessus, il faut souligner plusieurs faits :

- Le Seigneur commence par dire qu'Il veut se construire un sanctuaire pour Lui-même, pour habiter au milieu du peuple (Exode 25.8).
- Le Seigneur commence la description de la construction du sanctuaire, le Tabernacle, dès l'intérieur, à partir du Lieu très Saint, alors qu'Il donne d'abord des instructions concernant l'arche de l'alliance et le propitiatoire. Le Saint des Saints est le lieu de sa présence.
- Le Seigneur poursuit ses instructions sur la construction du Tabernacle vers l'extérieur : le Lieu Saint où se trouvaient la table des pains de proposition, l'autel des encens, le chandelier ; puis Moïse décrit l'autel d'airain et le parvis (la partie extérieure).
- Le Seigneur termine les instructions par le sabbat, comme dans Genèse chapitre 2, lorsqu'Il a fait la demeure d'Adam (le Jardin d'Éden), l'y a placé et lui a fait la femme ; la Bible dit que Dieu s'est reposé le septième jour (Genèse 2.2). La construction du tabernacle était le signe de la venue du repos, qui est la terre promise ; mais également la Nouvelle Terre, la Nouvelle Jérusalem ; c'est pourquoi le Sabbat a été donné à la fin comme signe. Lisons Exode 31.17 :

¹⁷ Ce sera entre moi et les enfants d'Israël **un signe qui devra durer à perpétuité** ; car en six jours l'Éternel a fait les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé son œuvre et il s'est reposé.

Le peuple d'Israël a décidé de pécher, alors que le Seigneur donnait à Moïse la puissante Parole sur les suivants éléments : **le lieu de sa présence, ses prêtres, ses vêtements et le signe du repos, indiquant la Nouvelle Terre, la Nouvelle Jérusalem**. Souvenez-vous que le feu dévorant, la gloire de Dieu, étaient sur le mont Sinaï ; il n'y avait aucune raison de douter que Dieu fût au milieu du peuple, parlant, enseignant sa parole puissante et le conduisant vers la terre promise. Dans Exode 32.1 et 4 b à 6, on lit :

¹ Le peuple, voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, s'assembla autour d'Aaron, et lui dit : Allons ! fais-nous un dieu qui marche devant nous, car ce Moïse, cet homme qui nous a fait sortir du pays d'Égypte, nous ne savons ce qu'il est devenu.

^{4b} Et ils **dirent** : Israël ! voici ton dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte.

⁵ **Lorsqu'Aaron vit cela, il bâtit un autel** devant lui, et il s'écria : Demain, il y aura **fête en l'honneur de l'Éternel !**

⁶ Le lendemain, ils se **levèrent de bon matin, et ils offrirent des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces**. Le peuple **s'assit pour manger et pour boire ; puis ils se levèrent pour se divertir**.

Dans Exode 32.18 - 20, 27-29, par l'intermédiaire de Moïse, le Seigneur a prononcé un jugement sur le peuple d'Israël à cause du péché de celui-ci ; lisons :

¹⁸ Moïse répondit : Ce n'est ni un cri de vainqueurs, ni un cri de vaincus ; ce que j'entends, **c'est la voix de gens qui chantent**.

¹⁹ Et, comme il approchait du camp, **il vit le veau et les danses. La colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les tables, et les brisa au pied de la montagne**.

²⁰ **Il prit le veau qu'ils avaient fait, et le brûla au feu ; il le réduisit en poudre, répandit cette poudre à la surface de l'eau, et fit boire les enfants d'Israël**.

²⁷ Il leur dit : **Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : Que chacun de vous mette son épée au côté ; traversez et parcourez le camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son parent**.

²⁸ **Les enfants de Lévi firent ce qu'ordonnait Moïse ; et environ trois mille hommes parmi le peuple périrent en cette journée**.

²⁹ Moïse dit : Consacrez-vous aujourd'hui à l'Éternel, même en sacrifiant votre fils et votre frère, afin qu'il vous accorde aujourd'hui une bénédiction.

Dieu utilise le jugement pour sanctifier son nom (Ésaïe 5.16 ; Ézéchiel 38.16) ; c'est pourquoi Il a donné à Moïse l'ordre que chacun de la tribu de Lévi tuait son frère, son ami, son proche. La raison était que le peuple a péché contre Dieu et s'est exposé au mépris de ses ennemis, avec l'adoration aux faux dieux. Le jugement a été une mortalité de trois mille hommes. Le reste de la génération obstinée et rebelle a été condamné à périr dans le désert.

(2) Le reste de la génération obstinée et rebelle a reçu la sentence de périr dans le désert.

Le reste de la génération du peuple d'Israël sortie d'Égypte a écouté la Parole de Dieu et a vu ceux qui ont péri à cause du veau, mais cette génération n'a pas reçu cet exemple. Plus tard, nous trouvons l'événement de la fornication physique et spirituelle des Israélites avec les filles de Moab ; lisez Nombres 25.1 - 5 :

¹ Israël demeurait à Sittim ; et le peuple commença à se livrer à la **débauche** avec les filles de Moab.

² Elles invitèrent le peuple aux **sacrifices de leurs dieux** ; et le peuple mangea, et se prosterna devant leurs dieux.

³ Israël s'attacha à Baal Peor, et la colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël.

⁴ L'Éternel dit à Moïse : Assemble **tous les chefs du peuple, et fais pendre les coupables devant l'Éternel en face du soleil, afin que la colère ardente de l'Éternel se détourne d'Israël.**

⁵ Moïse dit aux **juges** d'Israël : Que chacun de vous tue ceux de ses gens qui se sont attachés à Baal Peor.

Le Seigneur a condamné le peuple fornicateur à la mort ; d'abord, Dieu a dit à Moïse de pendre les coupables devant Lui en face du soleil, afin que sa colère ardente se détournât d'Israël (Nombres 25.4) ; ensuite, Moïse a dit aux juges d'Israël de tuer ceux de qui se sont attachés à Baal Peor ; Phinéas a tué un homme des enfants d'Israël qui a amené une Madianite, sous les yeux de toute l'assemblée ; à cause de ce jugement, la mortalité qui avait déjà commencé, est arrêté ; vingt-quatre mille d'Israélites sont morts ; lisons Nombres 25.7 - 9 :

⁷ A cette vue, Phinéas, fils d'Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, se leva du milieu de l'assemblée, et prit une lance, dans sa main.

⁸ Il suivit l'homme d'Israël dans sa tente, et il les perça tous les deux, l'homme d'Israël, puis la femme, par le bas-ventre. Et la **plaie** s'arrêta parmi les enfants d'Israël.

⁹ **Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de la plaie.**

Ce jugement est le résultat de la sentence que Dieu a donnée à cette génération incrédule, méchante et perverse. La raison est qu'elle a écouté les dix espions qui ont méprisé la terre promise et ont murmuré contre le Seigneur lorsqu'ils sont rentrés à Kadès ; lisons Nombres 14.26 - 35 :

²⁶ L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, et dit :

²⁷ **Jusqu'à quand laisserai-je cette méchante assemblée murmurer contre moi ? J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël qui murmuraient contre moi.**

²⁸ Dis-leur : Je suis vivant ! dit l'Éternel, je vous ferai ainsi que vous avez parlé à mes oreilles.

²⁹ **Vos cadavres tomberont dans ce désert. Vous tous, dont on a fait le dénombrement, en vous comptant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi,**

³⁰ **vous n'entrerez point dans le pays que j'avais juré de vous faire habiter, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.**

³¹ Et vos petits enfants, dont vous avez dit : Ils deviendront une proie ! je les y ferai entrer, et ils connaîtront **le pays que vous avez dédaigné.**

³² **Vos cadavres, à vous, tomberont dans le désert ;**

³³ et vos enfants paîtront quarante années dans le désert, et porteront la peine de vos infidélités, jusqu'à ce que vos cadavres soient tous tombés dans le désert.

³⁴ De même que vous avez mis quarante jours à explorer le pays, vous porterez la peine de vos iniquités quarante années, une année pour chaque jour ; **et vous saurez ce que c'est que d'être privé de ma présence.**

³⁵ **Moi, l'Éternel, j'ai parlé ! et c'est ainsi que je traiterai cette méchante assemblée qui s'est réunie contre moi ; ils seront consumés dans ce désert, ils y mourront.**

6.5.1.1.2. Les deux peuples : Israël (Le royaume du nord dont la capitale était Samarie) et Juda (Le royaume du sud dont la capitale était Jérusalem).

Le Seigneur a utilisé *la méthode de la Parole* en la donnant à Israël par l'intermédiaire de ses prophètes inlassablement, comme les Écritures disent (Jérémie 7.13, 25 ; 11.7 ; 25.3 - 4 ; 26.5 ; 29.19 ; 32.3 ; 35.14 - 15 ; 44.4) ; mais Israël a refusé de se repentir. Le Seigneur a également utilisé *la méthode de l'exemple*, en rappelant à Israël et à Juda les jugements sur Égypte et sur Sodome et Gomorrhe (Amos 4.10 - 11) ; finalement, Dieu s'est servi de *la méthode de la peau*, car il a puni Israël comme le dit le livre d'Amos 4.6 - 11, mais ce peuple ne s'est pas repenti.

Comme nous avons indiqué dans les pages précédentes, Juda a vu l'exemple de sa sœur Israël, mais il n'a pas voulu se repentir, et le Seigneur lui a donné une lettre de divorce ; lisons Ésaïe 50.1 - 3 :

¹ Ainsi parle l'Éternel : Où est **la lettre de divorce** par laquelle **j'ai répudié votre mère** ? Ou bien, auquel de mes créanciers vous ai-je vendus ? Voici, c'est à cause de vos iniquités que vous avez été vendus, Et **c'est à cause de vos péchés que votre mère a été répudiée.**

² Je suis venu : pourquoi n'y avait-il personne ? J'ai appelé : pourquoi personne n'a-t-il répondu ? Ma main est-elle trop courte pour racheter ? N'ai-je pas assez de force pour délivrer ? Par ma menace, je dessèche la mer, Je réduis les fleuves en désert ; Leurs poissons se corrompent, faute d'eau, Et ils périssent de soif.

³ Je revêts les cieux d'obscurité, Et je fais d'un sac leur couverture.

Le prophète Jérémie a énoncé les accusations à Juda pour ses fornications, ses prostitutions ; lisons Jérémie 3.1 - 5.

¹ Il dit : Lorsqu'un homme répudie sa femme, Qu'elle le quitte et devient la femme d'un autre, Cet homme retourne-t-il encore vers elle ? Le pays même ne serait-il pas souillé ? **Et toi, tu t'es prostituée à de nombreux amants**, Et tu reviendrais à moi ! dit l'Éternel.

² Lève tes yeux vers les hauteurs, et regarde ! **Où ne t'es-tu pas prostituée ! Tu te tenais sur les chemins, comme l'Arabe dans le désert, Et tu as souillé le pays par tes prostitutions et par ta méchanceté.**

³ Aussi les pluies ont-elles été retenues, Et la pluie du printemps a-t-elle manqué ; **Mais tu as eu le front d'une femme prostituée, Tu n'as pas voulu avoir honte.**

⁴ Maintenant, n'est-ce pas ? tu cries vers moi : Mon père ! Tu as été l'ami de ma jeunesse !

⁵ Gardera-t-il à toujours sa colère ? La conservera-t-il à jamais ? Et voici, tu as dit, tu as fait des choses criminelles, tu les as consommées.

Dans ce passage, le Seigneur dit que les fornications et la méchanceté de Juda ont pollué la terre ; car celui-ci était le peuple de Dieu. De la même manière, l'Église apostate était le peuple de Dieu ; ses fornications par l'apostasie ont pollué la terre entière ; à cause de ses péchés, le Seigneur lui a donné une lettre de divorce. Lisons Jérémie 3.6 - 10 :

⁶ A l'époque du roi Josias, l'Éternel m'a dit :

«As-tu vu ce qu'a fait l'infidèle Israël? **Elle est allée sur toute montagne élevée et sous tout arbre vert, et là elle s'est prostituée.**

⁷ Je me disais : 'Après avoir fait tout cela, elle reviendra à moi', mais elle n'est pas revenue, et sa sœur, Juda la traîtresse, en a été témoin.

⁸ **Alors même que j'ai renvoyé l'infidèle Israël à cause de tous ses adultères, que je lui ai donné sa lettre de divorce**, j'ai constaté que sa sœur, Juda la traîtresse, n'en a éprouvé aucune peur et qu'elle est allée se prostituer de la même manière.

⁹ Le résultat, c'est qu'Israël a souillé **le pays [héb. 'erets ארץ : Terre] par la légèreté de sa prostitution**, elle a commis l'adultère avec la pierre et le bois.

¹⁰ Malgré tout cela, ce n'est pas de tout son cœur que sa sœur Juda la traîtresse est revenue vers moi, mais avec hypocrisie, déclare l'Éternel. »

Dans ce passage, on peut voir que Juda a été un témoin des prostitutions d'Israël et de son jugement quand Dieu l'a répudié ; cependant Juda n'a pas appris de l'exemple, car ce peuple n'a point eu crainte et est allée se prostituer également (Jérémie 3.8). Le Seigneur a dit à Juda que ce peuple a considéré ses fornications comme une chose légère (une petite chose). L'Église apostate a fait de même ; et c'est pourquoi Dieu lui dit dans Apocalypse 2.14 : « J'ai pourtant quelques reproches à te faire » (BDS) ; en réalité, Il lui dit que ce n'est pas une chose légère ou petite, le péché de l'apostasie.

Au présent, Dieu énonce à l'Église apostate de la fin des temps la même chose qu'à Juda. Par le prophète Jérémie, Il a dit à ce peuple : « Le résultat, c'est qu'Israël a souillé le pays **[héb. 'erets ארץ : Terre] par la légèreté de sa prostitution**, elle a commis l'adultère avec la pierre et le bois » (Jérémie 3.9). Le Seigneur utilise l'expression « légèreté de sa prostitution », parce que Juda a jugé ses impudicités comme une chose légère, comme une petite chose. C'est pourquoi ce peuple a multiplié ses fornications, souillant toute la Terre. En effet, Israël et Juda étaient les seuls peuples choisis par Dieu qui les a appelés comme un royaume de prêtres et une nation sainte (Exode 19.6). Les versions françaises traduisent le mot hébreu 'erets (ארץ) avec le terme "pays", mais la signification précise est "Terre", parce que dans Genèse 1.1, ce mot est utilisé ; lisons : « Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre [héb. 'erets ארץ]. ». La contamination du peuple d'Israël a eu des répercussions dans le monde entier, et pas seulement sur la terre d'Israël.

Dans Jérémie 3.6 - 9, le Seigneur parle de la façon dont il a jugé Israël à cause des fornications de ce peuple, mais Juda a commis des abominations encore pires et n'a pas appris de l'exemple d'Israël ; lisons Ézéchiël 23.1 - 10 :

¹ La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots :

² Fils de l'homme, il y avait deux femmes, / Filles d'une même mère.

³ **Elles se sont prostituées en Égypte, / Elles se sont prostituées dans leur jeunesse ; /** Là leurs mamelles ont été pressées, / Là leur sein virginal a été touché.

⁴ L'aînée s'appelait Ohola, **[Sa tente]** / Et sa sœur Oholiba **[Ma tente en elle]** ; / Elles étaient à moi, / Et elles ont enfanté des fils et des filles. Ohola, c'est Samarie ; / Oholiba, c'est Jérusalem.

⁵ Ohola me fut infidèle ; / Elle s'enflamma pour ses amants, / Les Assyriens ses voisins,

⁶ Vêtus d'étoffes teintes en bleu, / Gouverneurs et chefs, / Tous jeunes et charmants, / Cavaliers montés sur des chevaux.

⁷ Elle s'est prostituée à eux, / A toute l'élite des enfants de l'Assyrie ; / Elle s'est souillée avec tous ceux pour lesquels elle s'était enflammée, / Elle s'est souillée avec toutes leurs idoles.

⁸ Elle n'a pas renoncé à ses **prostitutions d'Égypte** : Car ils avaient couché avec elle dans sa jeunesse, / Ils avaient touché son sein virginal, / Et ils avaient répandu sur elle leurs prostitutions.

⁹ C'est pourquoi je l'ai livrée **entre les mains de ses amants**, / Entre les mains des enfants de l'Assyrie, / Pour lesquels elle s'était enflammée.

¹⁰ Ils ont découvert sa nudité, / Ils ont pris ses fils et ses filles, / Ils l'ont fait périr elle-même **avec l'épée ; / Elle a été en renom parmi les femmes, / Après les jugements exercés sur elle.**

Dans ce passage, *le jugement d'abandon* apparaît dans l'expression « Je l'ai livrée entre les mains de ses amants » au verset 9. On trouve également *les jugements de la honte et de la*

maladie et la mort lorsque le Seigneur souligne qu'il a manifesté son châtement en Israël au vu et au su de tous : « Elle a été en renom parmi les femmes, / Après les jugements exercés sur elle. ». Cependant, Juda n'a pas reçu l'exemple pour se repentir, mais a fornicé encore plus. Lisons Ézéchiel 23. 11 - 21 :

¹¹ Sa sœur Oholiba vit cela, Et fut plus dérégée qu'elle dans sa passion ; Ses prostitutions dépassèrent celles de sa sœur.

¹² Elle s'enflamma pour les enfants de l'Assyrie, Gouverneurs et chefs, ses voisins, Vêtus magnifiquement, Cavaliers montés sur des chevaux, Tous jeunes et charmants.

¹³ Je vis qu'elle s'était souillée, Que l'une et l'autre avaient suivi la même voie.

¹⁴ Elle alla même plus loin dans ses prostitutions. Elle aperçut contre les murailles des peintures d'hommes, Des images de Chaldéens peints en couleur rouge,

¹⁵ Avec des ceintures autour des reins, Avec des turbans de couleurs variées flottant sur la tête, Tous ayant l'apparence de chefs, Et figurant des enfants de Babylone, De la Chaldée, leur patrie ;

¹⁶ **Elle s'enflamma pour eux, au premier regard**, Et leur envoya des messagers en Chaldée.

¹⁷ Et les enfants de Babylone se rendirent auprès d'elle, Pour partager le lit des amours, Et ils la souillèrent par leurs prostitutions. Elle s'est souillée avec eux, Puis son cœur s'est détaché d'eux.

¹⁸ **Elle a mis à nu son impudicité, Elle a découvert sa nudité** ; Et mon cœur s'est détaché d'elle, Comme mon cœur s'était détaché de sa sœur.

¹⁹ **Elle a multiplié ses prostitutions, En pensant aux jours de sa jeunesse, Lorsqu'elle se prostituait au pays d'Égypte.**

²⁰ Elle s'est enflammée pour des impudiques, Dont la chair était comme celle des ânes, Et l'approche comme celle des chevaux.

²¹ Tu t'es souvenue des crimes de ta jeunesse, Lorsque les Égyptiens pressaient tes mamelles, A cause de ton sein virginal.

Dans ce passage, le Seigneur dit que Juda a propagé ses fornications, les a faites connaître ; le Seigneur a déclaré donc le jugement d'abandon contre ce peuple et l'application de la *loi de jalousie* liée à la colère ; lisons Ézéchiel 23. 25 - 29 :

²⁵ **Je répands ma colère sur toi, / Et ils te traiteront avec fureur. Ils te couperont le nez et les oreilles, / Et ce qui reste de toi tombera par l'épée ; Ils prendront tes fils et tes filles, / Et ce qui reste de toi sera dévoré par le feu.**

²⁶ Ils te dépouilleront de tes vêtements, / Et ils enlèveront les ornements dont tu te pares.

²⁷ Je mettrai fin à tes crimes / Et à tes prostitutions du pays d'Égypte ; / Tu ne porteras plus tes regards vers eux, / Tu ne penseras plus à l'Égypte.

²⁸ Car ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : **Voici, je te livre entre les mains de ceux que tu hais, / Entre les mains de ceux dont ton cœur s'est détaché.**

²⁹ Ils te traiteront avec haine ; Ils enlèveront toutes tes richesses, / Et te laisseront nue, entièrement nue ; / **La honte de tes impudicités sera découverte, / De tes crimes et de tes prostitutions.**

On trouve le jugement d'abandon dans toute la description que le prophète fait dans ce passage, lorsque le Seigneur a dit qu'Il livrerait le peuple à ses ennemis. Ce jugement est précisé quand Il dit « Voici, je te livre entre les mains de ceux que tu hais » ; on peut voir de plus les conséquences de ce jugement qui sont les suivantes : (a) les ennemis allaient traiter le peuple du Juda avec fureur ; (b) ses fils et ses filles seraient pris par eux ; (c) ceux qui resteraient du peuple seraient dévorés par le feu ; (d) ses ennemis enlèveraient toutes ses richesses ; (e) finalement, le Seigneur dit que la honte des impudicités du Juda serait découverte.

En ce qui concerne l'Église apostate, qui a également subi le jugement d'abandon à cause de ses fornications spirituelles, la conséquence est aussi la destruction. Le Seigneur va découvrir aussi la honte de ses impudicités, comme on lit dans Apocalypse 3.18 :

¹⁸ C'est pourquoi je te donne un conseil : achète chez moi de l'or purifié au feu pour devenir réellement riche, des vêtements blancs pour te couvrir **afin qu'on ne voie pas ta honteuse nudité**, et un collyre pour soigner tes yeux afin que tu puisses voir clair.

L'Église apostate n'a pas écouté cet avertissement ; c'est pourquoi Dieu a exécuté sur elle le jugement d'abandon et va appliquer aussi le jugement de la honte, car Il va découvrir ses impudicités pour qu'il soit évident sa nudité, de la même manière comme le Seigneur l'a fait avec Juda. Le jugement d'abandon sur ce peuple est réitéré dans Ézéchiel 23.35 ; lisons :

³⁵ C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Parce que tu m'as oublié, Parce que tu m'as rejeté derrière ton dos, **Porte donc aussi la peine de tes crimes et de tes prostitutions.**

Le Seigneur confirme qu'Il utilise des instruments pour juger son peuple, comme Il le dit dans le verset 36 du chapitre 23 d'Ézéchiel :

³⁶ **L'Éternel me dit : Fils de l'homme, jugeras-tu Ohola et Oholiba ? Déclare-leur leurs abominations !**

Le prophète était le juge et a exécuté le jugement avec la dénonciation ; plus loin il dit en Ézéchiél 23.45 (DBY) :

⁴⁵ Et des hommes justes, eux, **les jugeront du jugement [*mishpâṭ* מִשְׁפָּט] des femmes adultères et du jugement de celles qui versent le sang** ; car elles sont adultères, et il y a du sang à leurs mains.

Dans la plupart des versions bibliques, le mot hébreu *mishpâṭ* (מִשְׁפָּט) est traduit comme « on juge » (LSG, SG21, BDS, NEG1979, OST). Néanmoins, la signification précise est « loi divine, décret, jugement »³⁶, comme il apparaît dans la version DBY citée ci-dessus ; donc, le verset 45 peut être traduit de la manière suivante : « ... je te jugerai par les lois des femmes adultères ».

De même, le Seigneur s'est servi de ses fidèles serviteurs de la sainte Église pour juger l'Église apostate, en dénonçant ses péchés, et par un compte à rebours de 50 jours, au cours duquel se sont accomplies les prophéties suivantes : « La parabole des conviés » (Luc 14.15 - 24), « La parabole des noces » (Matthieu 22.1 - 14), « La parabole des dix vierges » (Matthieu 25.1 - 13)³⁷. À la fin du compte à rebours, l'Église apostate a été coupée de l'olivier franc, car Dieu lui a donné une lettre de divorce, l'a chassée, accomplissant les prophéties du jugement d'abandon laissées dans plusieurs passages, tels que : Jean 15.6 ; Romains 11.22 ; Apocalypse 2.5 et Apocalypse 3.16.

³⁶ Le terme *mishpâṭ* (מִשְׁפָּט) est aussi utilisé dans d'autres contextes avec des mots qui indiquent également la loi ; par exemple, dans Exode 15.25 où la signification est « une ordonnance, un décret ».

³⁷ Pour une analyse approfondie du compte à rebours de 50 jours, avec lequel le Seigneur a exécuté le jugement d'abandon et pour comprendre les prophéties de ces paraboles, voir : Ferrer, G et Rodríguez, Y. (2023). La cuenta regresiva para el juicio del desamparo sobre la Iglesia apóstata [La compte à rebours pour le jugement d'abandon sur l'Église apostate]. Dans : *El juicio del desamparo sobre la Iglesia apóstata* [Le jugement d'abandon sur l'Église apostate] (pp. 76-111). Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/libros>

6.5.1.2. Les méthodes de la Parole, l'exemple et la peau utilisés par Dieu sur l'Église apostate.

Le Seigneur a donné à l'Église plusieurs exemples pour qu'elle apprenait et ne commettait pas les mêmes péchés de ceux qui sont incluses dans ces illustrations ; voyons : (a) l'exemple d'Israël et Juda ; (b) l'exemple des anges qui ont péché en abandonnant leur propre demeure ; (c) l'exemple de la génération qui a péri dans le désert ; (d) l'exemple de la génération qui a péri dans le Déluge ; (e) l'exemple de Sodome et Gomorrhe.

(a) L'exemple d'Israël.

Le Seigneur a donné Israël comme exemple pour l'Église ; mais l'Église apostate n'a pas reçu cet exemple, ne s'est pas repentie et a fait la même chose que ce peuple. Lisons 1 Corinthiens 10.6 - 12 :

⁶ Or, ces choses sont arrivées pour nous servir **d'exemples**, afin que nous n'ayons pas de mauvais désirs, comme ils en ont eu.

⁷ Ne devenez point idolâtres, comme quelques-uns d'eux, selon qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire ; puis ils se levèrent pour se divertir.

⁸ Ne nous livrons point à l'impudicité, comme quelques-uns d'eux s'y livrèrent, de sorte qu'il en tomba vingt-trois mille en un seul jour.

⁹ Ne tentons point le Seigneur, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui périrent par les serpents.

¹⁰ Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui périrent par l'exterminateur.

¹¹ Ces choses leur sont arrivées pour servir **d'exemples**, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus **à la fin des siècles**.

¹² Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber !

L'apôtre Paul cite ici plusieurs événements de jugement qui ont servi d'exemple au peuple alors qu'il avançait dans le désert, mais cette génération ne s'est pas repentie, même si elle a vu beaucoup de personnes périr ; examinons ces événements :

Tableau 7

**Les événements du jugement dans l'Ancien Testament
comme exemple pour l'Église**

1 Corinthiens 10	Les événements de l'ancien testament pris comme exemples pour l'Église
<p>⁶ Or, ces choses sont arrivées pour nous servir d'exemples, afin que nous n'ayons pas de mauvais désirs, comme ils en ont eu.</p>	
<p>⁷ Ne devenez point idolâtres, comme quelques-uns d'eux, selon qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire ; puis ils se levèrent pour se divertir.</p>	<p>Exode 32.6 : Le lendemain, ils se levèrent de bon matin, et ils offrirent des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces. Le peuple s'assit pour manger et pour boire ; puis ils se levèrent pour se divertir.</p>
<p>⁸ Ne nous livrons point à l'impudicité, comme quelques-uns d'eux s'y livrèrent, de sorte qu'il en tomba vingt-trois mille en un seul jour.</p>	<p>Nombres 25.9 : Il y en eut vingt-quatre mille qui moururent de la plaie.</p>
<p>⁹ Ne tentons point le Seigneur, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui périrent par les serpents.</p>	<p>Nombres 21.5 - 6 : ⁵ et parla contre Dieu et contre Moïse : Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte, pour que nous mourions dans le désert ? car il n'y a point de pain, et il n'y a point d'eau, et notre âme est dégoûtée de cette misérable nourriture. ⁶ Alors l'Éternel envoya contre le peuple des serpents brûlants ; ils mordirent le peuple, et il mourut beaucoup de gens en Israël.</p>
<p>¹⁰ Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui périrent par l'exterminateur.</p>	<p>Nombres 14.36 - 37 : ³⁶ Les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays, et qui, à leur retour, avaient fait murmurer contre lui toute l'assemblée, en décrivant le pays ; ³⁷ ces hommes, qui avaient décrié le pays, moururent frappés d'une plaie devant l'Éternel.</p>
<p>1 Corinthiens 10.11-12 : ¹¹ Ces choses leur sont arrivées pour servir D'EXEMPLES, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à LA FIN DES SIÈCLES [contexte de la fin de la dispensation de l'Église]. ¹² Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber !</p>	

L'Église apostate a forniqué avec la Terre, le monde, Balaam, Jézabel ; elle a perdu son premier amour, haïssant la venue du Christ pour l'Église, le Roi et le Bien-aimé. L'Église apostate a haï la Nouvelle Jérusalem, la terre désirable et les promesses éternelles, le Royaume Éternel.

L'Église apostate a commis tous les péchés décrits ci-dessus, parce qu'elle a refusé de recevoir la Parole de Dieu, a refusé de s'instruire avec cette Parole ; elle n'a pas voulu apprendre par l'exemple, donc elle est devenue orgueilleuse, en disant que personne ne pourrait lui faire perdre son salut, alors elle a pratiqué le péché, s'est convertie en ténèbres et en sel insipide (Matthieu 6.23 ; Luc 11.34 - 35 ; 14.34 ; Marc 9.50).

L'Église est devenue hautaine et s'est convaincue du mensonge. C'est pourquoi le Seigneur l'a jugée par l'aveuglement, la surdité et l'endurcissement du cœur. Il l'a également jugée par le jugement d'abandon, en lui donnant une lettre de divorce. Dieu a appliqué à l'Église apostate les lois suivantes : *la loi des adultères et la loi de la jalousie*. Il lui appliquera aussi *la loi du témoignage, la loi du faux témoin, la loi des actes de violence* et toutes les malédictions de la Loi décrites dans le chapitre 28 de Deutéronome. Relisons la liste des passages des avertissements du Seigneur à l'Église pour qu'elle ne tombât pas dans l'apostasie ; mais elle n'a pas reçu ces avertissements.

- Hébreux 3.16 - 19 :

¹⁶ Qui furent, en effet, ceux qui se révoltèrent après l'avoir entendue, sinon tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse ?

¹⁷ Et contre qui Dieu fut-il irrité pendant quarante ans, sinon contre ceux qui péchaient, et dont les cadavres tombèrent dans le désert ?

¹⁸ Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient désobéi ?

¹⁹ **Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer à cause de leur incrédulité.**

- Hébreux 4.1 - 3,11 :

¹ **Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.**

² Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent.

³ Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit : Je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos ! Il dit cela, quoique ses œuvres eussent été achevées depuis la création du monde...

¹¹ **Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance.**

- 2 Pierre 2.15 - 16 :

¹⁵Après avoir quitté le droit chemin, ils se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui aima le salaire de l'iniquité,

¹⁶mais qui fut repris pour sa transgression : une ânesse muette, faisant entendre une voix d'homme, arrêta la démence du prophète.

- Jude 1.5 :

⁵Je veux vous rappeler, à vous qui savez fort bien toutes ces choses, que le Seigneur, après avoir sauvé le peuple et l'avoir tiré du pays d'Égypte, fit ensuite périr les incrédules...

(b) L'exemple des anges qui ont péché.

Outre l'exemple d'Israël (la génération qui a péri dans le désert), le Seigneur a donné à l'Église l'exemple des anges qui ont péché en abandonnant leur propre demeure ; lisons 2 Pierre 2.4 :

⁴Car, **si Dieu n'a pas épargné les anges qui ont péché**, mais s'il les a précipités dans les abîmes de ténèbres et les réserve pour le jugement...

Dans Jude 1.6, on trouve le même exemple ; lisons :

⁶qu'il a réservé pour le jugement du grand jour, enchaînés éternellement par les ténèbres, les anges qui n'ont pas gardé leur dignité, mais qui ont abandonné leur propre demeure...

(c) L'exemple de la génération qui a péri dans le Déluge.

L'Église a oublié le jugement du Déluge, parce qu'elle a disparu ce message de ses prédications et de ses enseignements, en affirmant que Dieu ne jugera pas, mais qu'il donnera des bénédictions matérielles. Cependant, le Seigneur a rappelé cet exemple du jugement du Déluge en faisant la comparaison de la génération de la fin des temps avec celle de l'époque de Noé. Lisons 2 Pierre 2. 5 - 6 :

⁵**s'il n'a pas épargné l'ancien monde**, mais s'il a sauvé Noé, lui huitième, ce prédicateur de la justice, lorsqu'il fit venir le déluge sur un monde d'impies ;

⁶ s'il a condamné à la destruction et réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, les donnant comme exemple aux impies à venir...

(d) L'exemple de Sodome et Gomorrhe.

Le Seigneur a donné à Israël l'exemple de Sodome et Gomorrhe plusieurs fois (Ésaïe 1.10 ; Jérémie 23.14 ; Amos 4.11). De la même manière, Dieu a présenté cet exemple à l'Église. Lisons 2 Pierre 2. 7-8 :

⁷ et s'il a délivré le juste Lot, profondément attristé de la conduite de ces hommes sans frein dans leur dissolution

⁸ (car ce juste, qui habitait au milieu d'eux, tourmentait journallement son âme juste à cause de ce qu'il voyait et entendait de leurs œuvres criminelles) ...

Jude 1. 7 rappelle le même exemple ; lisons :

⁷ que Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à l'impudicité et à des vices contre nature, sont données en exemple, subissant la peine d'un feu éternel.

Voyons un résumé des jugements que Dieu a exécutés sur l'Église apostate, dans le tableau suivant :

Tableau 8

Résumé des jugements de Dieu sur l'Église apostate

Les juges	Les témoins contre l'église apostate	L'évidence	La base du procès	Les charges, les accusations	Lois spécifiques appliquées dans le cadre du procès	Les sentences
Dieu, le juge de toute chair.	Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit.	La Sainte Église est une évidence contre l'Église apostate.	<i>La loi de l'esprit de vie.</i> <i>La loi du péché et de la mort.</i>	- La violation de la Nouvelle Alliance : Fouler aux pieds le Fils de Dieu. Tenir pour profane le sang de l'alliance (le sang du Christ). Outrager le Saint-	- <i>La loi des adultères.</i> - <i>La loi de la jalousie.</i> - <i>La loi de la répudiation (la lettre de divorce)</i>	AVANT DE L'ENLÈVEMENT : - Le jugement de la cécité, de la surdité et de la dureté de cœur.

Le jugement sur l'Église apostate et la vengeance du Seigneur

			<p>l'Esprit de la grâce.</p> <p>Nier et rejeter la résurrection du Christ et de ceux qui ont dormi en Lui.</p> <p>- La violation de la Loi : La violation des 10 commandements :</p> <p>Ne pas aimer Dieu (Adorer les faux dieux. L'idolâtrie).</p> <p>La violation du jour de repos (héb. <i>shâbath</i> שַׁבָּת).</p> <p>Prendre le nom de Dieu en vain.</p> <p>La fornication / l'adultère.</p> <p>Ne pas honorer son père et sa mère.</p> <p>L'Homicide.</p> <p>Mentir (le faux témoignage).</p> <p>Le vol.</p> <p>La cupidité / l'avarice</p>	<p>- <i>La loi du témoignage, la loi des faux témoins.</i></p> <p>-<i>La loi sur les actes de violence.</i></p>	<p>- Le jugement d'abandon : lettre de divorce, de la répudiation.</p> <p>- Le jugement de la honte.</p> <p>- Le jugement de la maladie et de la mort.</p>
--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>La Sainte Église.</p>	<p>La Sainte Église.</p>	<p>Sa foi vivante et précieuse. Ses prédications et ses enseignements de la véritable Parole de Dieu. Son témoignage de la sainteté. Avoir reçu et gardé les promesses éternelles. Aimer Dieu, montré dans son amour à la Parole de Dieu. Sa connaissance de Dieu. Les yeux de son cœur illuminés par la connaissance de l'espérance de la vie éternelle et de l'héritage de Dieu. Son attente de la venue du Christ lors de l'Enlèvement. Être dans la rêverie de l'Époux, Jésus. Être en dehors de ce monde et n'y pas appartenir.</p>	<p>Les attributs de Dieu : la sainteté, la justice, la vérité, la fidélité, l'éternité .</p> <p>Les alliances de Dieu.</p> <p>Les promesses de Dieu.</p>	<p>- La violation de la Nouvelle Alliance : Piétiner le Fils de Dieu. Tenir pour profane le sang de l'alliance (le sang du Christ). Attrister, éteindre le Saint-Esprit ; blasphémer. Nier et rejeter la résurrection du Christ et de ceux qui ont dormi en Lui.</p> <p>- La violation de la Loi.</p>		<p>DANS LA TRIBULATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jugement de la puissance d'égarement. - Le jugement d'être laissé derrière. - Le jugement d'un feu ardent en Enfer : la seconde mort, la résurrection de condamnation.
--------------------------	--------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le jugement sur l'Église apostate et la vengeance du Seigneur

	L'Église apostate elle-même.	Les œuvres de l'Église apostate sont des évidences contre elle-même : ses prédications, ses enseignements , ses psalmodies, ses croisades de « miracles », ses marathons, ses semailles et ses alliances avec l'argent, ses livres, ses études.		Les chapitres 2 et 3 d'Apocalypse.		
--	------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------------	--	--

Le résultat de tous les jugements sur les apostats est le suivant : le Roi a une liste, nom par nom, de ceux qui ont été retranchés, vomis, abandonnés, rejetés, des étoiles errantes, des nuages sans eau, maudits, anathèmes, car il s'agit d'un jugement. Sur cette liste figurent les noms des accusés, des condamnés, des apostats de toutes les nations sur lesquels s'abattront les jugements à restants.

RÉFÉRENCES

- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2018a, 8 avril). *Preparándonos para la venida del Rey (64 Parte)* [Nous nous préparons à la venue du Roi : Partie 64] [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=UazHeC2MVU4>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2018b, 15 avril). *Preparándonos para la venida del Rey (65 Parte)* [Nous nous préparons à la venue du Roi : Partie 65] [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=c0Vs6wDqEtk>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2018c, 29 août). *Parole prophétique de Jésus Christ pour toutes les églises du monde* [Video]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=REewqx9nE-s&ab_channel=BereaFilmsBarranquilla
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023a). *Cómo nombra el Señor a los apóstatas en las Escrituras* [Comment le Seigneur nomme les apostats dans les Ecritures]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023b). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth and Government* [Le Royaume éternel. Descendance, terre et gouvernement]. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. (2023c). *Los nombres de la Perversa* [Les noms de la Perverse]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>
- Ferrer, G., y Rodríguez, Y. (2023d). *La Perversa. Parte 2: El Misterio* [La Perverse. Partie 2. Le mystère]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla]. (2020a, 19 juillet). *¿ Ya lo sabías? - El Juicio Para Los Que Apostatan De La Fe (La apostasía)* [LE SAVIEZ-VOUS DÉJÀ ? Le jugement de ceux qui apostasient de la foi] [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=2i5bjZRHlao&feature=youtu.be>
- Ferrer, G., Rodríguez, Y. [Berea Fils Barranquilla]. (2020b, 6 décembre). *¿Ya lo sabías? - Ser Columna En El Templo De Dios (Promesas eternas)* [Le saviez vous déjà ? Être un pilier dans le temple de Dieu] [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=anLFj4do-mg&feature=youtu.be>

Références

Herrero Bernabé, I. (2012). Antecedentes históricos del indulto [Contexte historique de la grâce]. *Revista de derecho UNED*, 10, 687-709.
<https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4007758>

Meyers, R. (2000). *e-Sword X* [Logiciel]. <https://www.e-sword.net/>

Pentecost, J.D. (2010). *Things to come*. Grand Rapids.

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1

Tableau 1 Les caractéristiques de la foi vivante et précieuse _____	18
Tableau 2 Les jugements dans le jour du Seigneur _____	37
Tableau 3 Versets sur le Jour du Seigneur _____	44
Tableau 4 Relation entre Daniel 12 et Apocalypse 22 _____	57
Tableau 5 Noé et les descendants qui ont vu l'enlèvement d'Hénoc _____	66
Tableau 6 Le processus juridique dans l'Ancienne Alliance et la Nouvelle Alliance _____	81

Chapitre 2

Tableau 1 La comparaison entre la sainte Église et l'Église apostate _____	88
Tableau 2 Les mots hébreux pour nommer la loi avant l'Alliance Mosaique _____	91
Tableau 3 Les lois de l'Alliance Édénique _____	104
Tableau 4 Les lois de l'Alliance Adamique _____	119
Tableau 5 Les lois de l'Alliance Noachique _____	122
Tableau 6 Les lois de l'Alliance Abrahamique _____	123
Tableau 7 Les actions de la Perverse, la nature du péché, le vieil homme _____	133

Chapitre 3

Tableau 1 Dieu applique ses jugements sur toute la Terre _____	159
Tableau 2 Comparaison entre 1 Chronique 16.14-17 et le Psaume 105. 7-10 _____	159
Tableau 3 Les occasions de chute : La comparaison entre les évangiles parallèles _____	176
Tableau 4 Les expressions : « Piège, pierre d'achoppement, faire tomber, scandales, scandalisait » _____	177
Tableau 5 Comparaison entre Lévitique 2.13 et Marc 9.49 _____	183
Tableau 6 Le sel : La comparaison entre les passages de Matthieu 5, Marc 9 et Colossiens 4 _____	185
Tableau 7 Comparaison entre les jours du Fils de l'homme et le jour où le Fils de l'homme paraîtra _____	197

Chapitre 4

<i>Tableau 1 Les mots « témoin, témoigner, témoignage », associés à Dieu et aux jugements</i>	<u>200</u>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Chapitre 5

<i>Tableau 1 Les accusations – les preuves contre Israël lors de la première venue du Christ et la comparaison avec l'Église apostate pour le jugement d'abandon</i>	<u>230</u>
<i>Tableau 2 Les accusations et les condamnations de l'Église apostate dans les chapitres 2 et 3 d'Apocalypse</i>	<u>239</u>
<i>Tableau 3 Contextes dans lesquels les mots « libérer » et « racheter » sont utilisés dans les Écritures</i>	<u>249</u>
<i>Tableau 4 Le combat spirituel dans les Écritures pour la résurrection des morts en Christ</i>	<u>255</u>

Chapitre 6

<i>Tableau 1 Les causes de la vengeance du Seigneur contre les apostats et les nations, prophétisées dans l'Ancien Testament</i>	<u>264</u>
<i>Tableau 2 La vengeance de Dieu, ses causes et les jugements dans le Nouveau Testament</i>	<u>272</u>
<i>Tableau 3 Les lois générales contre les apostats</i>	<u>274</u>
<i>Tableau 4 La violation des dix commandements par les apostats</i>	<u>280</u>
<i>Tableau 5 Les malédictions de la Loi et les jugements contre l'Église apostate avant et dans la Tribulation</i>	<u>291</u>
<i>Tableau 6 La loi sur les adultères et les jugements contre l'Église apostate</i>	<u>299</u>
<i>Tableau 7 Les événements du jugement dans l'Ancien Testament comme exemple pour l'Église</i>	<u>325</u>
<i>Tableau 8 Résumé des jugements de Dieu sur l'Église apostate</i>	<u>328</u>

LISTE DES FIGURES

Chapitre 1

Figure 1 Le jugement de l'Église apostate, de l'Église endormie et de la sainte Église au commencement du jour du Seigneur. _____	39
Figure 2 Ligne temporelle du Jour du Seigneur. _____	41
Figure 3 Les faux dogmes de l'Église qui ont mis un voile sur elle. _____	48

Chapitre 2

Figure 1 Le jugement sur Adam à cause du péché. _____	114
Figure 2 Ligne historique des promesses éternelles. _____	126
Figure 3 La Perverse et ce qui se cache derrière elle. _____	130
Figure 4 La Perverse (la nature du péché) habitant dans l'homme et dans les fils de Dieu	132
Figure 5 Ligne de temps du jugements liés à la Loi. _____	140
Figure 6 Comment le peuple de Dieu influence sur toute la Terre. _____	148

Chapitre 3

Figure 1 Les jours de Fils de l'Homme, de Noé et de Lot. _____	197
----------------------------------------------------------------	-----

Chapitre 4

Figure 1 Les souffrances de Christ et la promesse de la descendance sainte et éternelle.	223
------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Chapitre 5

Figure 1 Ce que l'Église devait faire pour éviter de tomber dans l'apostasie. _____	241
Figure 2 Les jugements dans la fin de la dispensation de la Loi et de la dispensation de la grâce. _____	242
Figure 3 Les quatre gémissements pour la libération de la servitude de la corruption. _	254
Figure 4 La victoire du Christ et la victoire de l'Église. _____	257
Figure 5 La résurrection du Christ et la première résurrection (résurrection de vie), dans 1 Corinthiens 15.23-24. _____	258
Figure 6 La résurrection de la sainte Église et son impact sur l'humanité sauvée. ____	259

Chapitre 6

Figure 1 Les implications de nier la résurrection de morts en Christ. _____	304
-----------------------------------------------------------------------------	-----

Dieu est juste et, pour juger, Il exécute un processus juridique avec toutes les conditions requises dont les principales sont : Un juge, des lois qui régissent le procès à partir desquelles les charges (preuves, témoins et témoignages) sont déterminées et les crimes centrés sur la violation de ces lois ; il y a également un accusé, un avocat et un procureur qui veille à ce qu'aucun crime ne reste impuni ; c'est le corps accusateur. Dans ce livre, *Dieu est le juge de toute la Terre*, nous étudions chacun des éléments mentionnés, dans le cadre du jugement de l'abandon, que le Seigneur a exécuté sur les églises apostates. En outre, nous analysons les lois spécifiques que le Seigneur a utilisées pour juger les apostats et les instruments de ce jugement.

Gabriel Ferrer est pasteur et enseignant de l'église chrétienne Berea à Barranquilla, en Colombie. Il est titulaire d'un doctorat en lettres du *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM), d'un master en théologie du *Laurel University* (États-Unis) et d'un master en littérature hispano-américaine du *Instituto Caro y Cuervo*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la théologie et la Bible.

Yolanda Rodríguez est enseignante de Bible à l'Église chrétienne Berea de Barranquilla, en Colombie. Elle est titulaire d'un doctorat en linguistique du *El Colegio de México*, d'une maîtrise en théologie de *Laurel University* (États-Unis) et d'une maîtrise en linguistique espagnole du *Instituto Caro y Cuervo* ; elle est l'auteur de nombreux livres sur la théologie et la Bible.